

# REVUE<sup>8</sup> DE PRESSE 2018



**RÉPONSES**

*RÉduire les POLLutioNs en Santé Environnement*

*Réalisée en partenariat avec AtmoSud, le GMIF et  
le centre de ressources du Cyprès.*

*Mis à jour le 31.12.2018*

# SOMMAIRE

<b>Janvier 2018</b>	(Etude «Scenarii» AtmoSud)	3
<b>Février 2018</b>	(Etude «Campagne d’analyse sur les produits alimentaires du pourtour du Golfe de Fos ADPLG Réponse de l’Etat)	12
<b>Mars 2018</b>	(Analyse de l’étude Fos-EPSEAL Santé Publique France)	57
<b>Avril 2018</b>	(La Marche des Cobayes)	81
<b>Mai 2018</b>	(Etude «Index» IECP)	93
<b>Octobre 2018</b>	(Etude ADPLGF)	119

**Janvier 2018**

(Etude «Scenarii»  
AtmoSud)





26 Janvier 2018

10h20

L'info des deux rives

[Accueil](#) > [Étude de santé environnementale autour de l'Étang de Berre : présentation des \(...\)](#)

## Étude de santé environnementale autour de l'Étang de Berre : présentation des premiers résultats de l'étude "Scenarii"

jeudi 25 janvier 2018

Les résultats d'une étude de santé environnementale sur les émissions de polluants dans l'air dite étude « Scenarii » ont été présentés aux maires et aux parlementaires du pourtour de l'Étang de Berre ainsi qu'aux industriels et aux associations du comité territorial de l'ouest des Bouches-du-Rhône. Conduite par Air Paca cette étude a été financée, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) par l'État (Dreal et ARS Paca) et la Région. La démarche d'évaluation quantitative des risques sanitaires employée intègre pour la première fois l'ensemble des sources de pollution (industrie, transports, chauffage, navires...) à l'échelle de 66 communes de l'Étang de Berre et de l'Ouest du département des Bouches-du-Rhône, et porte sur 39 substances afin d'évaluer l'exposition de la population aux émissions atmosphériques, par polluant et en cumul. Les conclusions de l'étude Scenarii précisent les indicateurs de risques sanitaires à long terme induits, pour lesquels la Dreal et l'ARS sont mobilisées depuis plusieurs années dans un double objectif :

- réduire les émissions de polluants afin de mieux protéger les populations ;
- agir par la prévention et garantir un service de santé adapté aux besoins de la population.

La diminution significative des émissions d'origine industrielle (de 30 à 70% de réduction ces 10 dernières années selon les polluants) et le respect annuel depuis 2014 des seuils réglementaires sur l'Ouest des Bouches-du-Rhône constitue une avancée importante pour améliorer la qualité de l'air. Pour autant les résultats de l'étude Scenarii indiquent des indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour les effets cancérigènes, liés à la présence de plusieurs polluants sur des zones délimitées, près des grands axes de transport et à proximité de certaines

sources industrielles, qui nécessitent une attention particulière des pouvoirs publics : particules diesel, benzène, butadiène, et dichloroéthane. La mobilisation conjointe de la Dreal et de l'ARS constitue un levier majeur pour la protection de la population. À partir des conclusions de l'étude, leur action va se renforcer pour réduire les émissions de polluants sur ce territoire. En complément des actions de contrôle et d'inspection qu'elle effectue d'ores et déjà de façon régulière, la Dreal vient d'engager auprès d'une dizaine d'industriels du secteur de la chimie et de la pétrochimie une action spécifique visant à renforcer les objectifs de limitation, de réduction et de surveillance des émissions de composés organiques volatils (COV). Des mesures d'urgence vont également être prescrites aux principaux émetteurs lors d'épisodes de pollution aux particules et les arrêtés en vigueur en cas de pollution à l'ozone vont être révisés.

En parallèle, l'Ineris accompagnera la Dreal pour définir et mettre en œuvre, en complément de la surveillance déjà exercée par Air Paca, un réseau de surveillance dédié aux activités industrielles de la ZIP de Fos-sur-Mer et des plateformes de Berre et Lavéra. Deuxième émetteur de polluants atmosphériques, les transports doivent également faire l'objet de mobilisation et de projets de l'ensemble des pouvoirs publics, comme des entreprises et de citoyens. La réduction des pollutions passera également par des projets d'aménagement du réseau routier, par le développement des transports collectifs tels que figurant à l'Agenda métropolitain, (le feroutage, l'évolution des carburants utilisés par les navires, le covoiturage, le développement du vélo...).

L'ensemble de ces mesures seront intégrées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône dont la révision sera engagée en 2018. L'ARS est également partie prenante dans les actions de prévention environnementale. Son expertise ainsi que celle de Santé Publique France, dans le domaine sanitaire a été un appui essentiel pour la réalisation de Scenarii, outil innovant d'aide à la décision en matière de gestion des risques sanitaires. Les contributions de l'ARS et de la Dreal à la connaissance et à la surveillance active des polluants d'intérêt sanitaire se poursuivront. L'action de l'ARS vise également à garantir la qualité de l'offre de santé en termes de soins, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique. Elle veille à répondre aux besoins spécifiques de proximité, c'est ainsi qu'elle vient de financer au profit du centre hospitalier de Martigues une consultation pour maladies professionnelles qui a vocation à s'étendre plus largement aux pathologies liées à l'environnement. Enfin, l'ARS et la Dreal apporteront leur soutien à l'élaboration de Programmes Territoriaux en Santé Environnementale (PTSE), qui constituent l'une des mesures fortes du nouveau Programme Régional en Santé Environnementale (PRSE3) pour répondre à l'exigence de proximité, dès lors que les élus sont prêts à se mobiliser.

Pour mieux agir sur les politiques de prévention environnementale, l'ARS fait du suivi de l'état de santé de la population l'une de ses priorités essentielles, à travers l'appui à la réalisation d'études épidémiologiques et le renforcement des dispositifs de surveillance sanitaire. Ainsi, l'agence vient de conventionner avec Air Paca pour disposer d'un système de surveillance en continu à partir du recueil des plaintes des riverains des zones concernées, ce qui constitue une première en France. Les personnes présentes ont salué le souci de partage de connaissance et de ces perspectives de collaboration avec les services de l'État.

[https://marsactu.fr/pollution-industrielle-et-risque-sanitaire-un-lien-enfin-reconnu-par-letat/trielle\\_5255346\\_3244.html](https://marsactu.fr/pollution-industrielle-et-risque-sanitaire-un-lien-enfin-reconnu-par-letat/trielle_5255346_3244.html)

## Étang de Berre : une étude fait le lien entre pollution industrielle et risque sanitaire

Décrassage Violette Artaud 26 Jan 2018

**Air Paca, l'association de mesure de la qualité de l'air agréée par l'État, vient de publier une étude qui fait clairement le lien entre la pollution industrielle et certaines pathologies. Un lien qu'une enquête universitaire avait déjà mis au jour. Avec un train de retard, l'étude d'Air Paca constitue un petit pas vers une nouvelle prise de conscience des pouvoirs publics.**



Lusine Arcelor de Fos-sur-Mer (Photo: Clémentine Vayssié)

Enfin, une étude fait un lien entre la pollution atmosphérique industrielle du pourtour de l'étang de Berre et les risques sanitaires pour sa population. Depuis des années, plusieurs associations, riverains, voire chercheurs tentent d'alerter en vain sur la question. Rendue publique mercredi dans un communiqué conjoint de la préfecture, de l'Agence régionale de santé et d'Air PACA, cette étude s'attache à mettre en évidence les endroits où la présence de certains polluants pose des risques de santé publique pour les habitants. Les résultats sont les suivants : à Fos, Martigues et Berre, trois molécules liées à l'activité industrielle entraînent un risque pour la santé de la population en ce qui concerne certaines pathologies, dont le cancer notamment. Cette étude, qui porte le nom de *Scenarii*, a été conduite par Air PACA, l'association de surveillance de la qualité de l'air agréée par le ministère de l'Environnement, sur 66 communes du pourtour de l'étang de Berre. L'association, qui a pris en compte 40 substances, s'est concentrée en grande majorité sur celles qui proviennent directement des sources de pollution industrielle. "Après avoir mesuré les émissions de ces polluants, nous avons fait des modélisations puis de nouvelles mesures de l'air ambiant pour mettre au point des cartes. Une fois ces cartes stabilisées, nous avons appliqué une méthodologie internationale pour faire le lien entre les résultats et le risque sanitaire", détaille Dominique Robin, le directeur d'Air PACA.

### SEUIL DE VIGILANCE DÉPASSÉ

In fine, l'association a conclu que trois substances, qui proviennent directement de l'activité industrielle, induisent un "excès de risque" à Fos, Martigues et Berre. "Il s'agit du benzène, du 1,2-dichloroéthane et du 1,3-butadiène, précise Dominique Robin. Pour ces molécules, le risque est au-dessus de 10. Autrement dit, plus d'une personne sur 100 000 peut être impactées, précise le directeur d'Air PACA. Un seuil dit "de vigilance". De quelles maladies s'agit-il ? L'étude porte sur trois risques : les risques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, c'est-à-dire qui nuisent au système reproducteur. [caption id="attachment\_189859" align="aligncenter" width="673"]

Approche cumulée de l'étude Scenarii d'Air PACA. [caption] Air Paca a aussi étudié le risque induit par le cumul de ces substances. "Nous ne sommes aujourd'hui pas capables de calculer précisément l'effet cocktail mais nous avons fait la somme des risques pris individuellement", reprend Dominique Robin. Les résultats sont inquiétants : "L'ensemble de la population de la zone d'étude est concernée par des dépassements du seuil de conformité. Trois secteurs présentent des niveaux de risques plus importants (Fos-sur-Mer, Martigues, Marignane-Berre et certains axes de transport)" peut-on lire dans la synthèse de l'étude.

### QUID DES PARTICULES TRÈS FINES

L'étude *Scenarii* s'est aussi penchée sur les particules fines et rappelle leur forte présence ainsi que les risques qu'elles induisent sur la zone de l'étang de Berre. Mais elle ne prend pas compte les particules très fines, des molécules qui, du fait de leur taille, pénètrent plus profondément encore dans les voies respiratoires. "De fait, l'étude d'Air PACA est incomplète. Elle met en évidence la pollution industrielle, c'est sûr, mais il manque tout un volet, insiste Philippe Chamaret, le directeur de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, association fondée à l'initiative de l'intercommunalité Ouest Provence. L'étude d'Air Paca analyse très bien la pollution chimique, celle qui agit comme un poison dans le corps, mais qu'en est-il de la pollution physique, qui correspond à la taille des molécules ?". En l'occurrence, Philippe Chamaret vise ces particules très fines sur lesquelles l'étude fait l'impasse. "Il n'existe à ce jour pas de seuil, pas de norme pour ces molécules. Nous avons commencé à les mesurer et nous allons poursuivre ces mesures, mais que faire de mesures sans seuil ?", justifie Dominique Robin. Il y a un an, une étude intitulée *Epséal* et conduite par une équipe de chercheuses universitaires interdisciplinaire se penchait sur les effets sanitaires de la pollution mais avec une méthode basée sur des témoignages d'habitants. Elle concluait qu'à Fos et Port-Saint-Louis-du-Rhône, les habitants étaient plus de deux fois plus malades de cancers, de diabètes et d'asthme que la moyenne (lire notre article). A l'époque, l'étude a été décriée, notamment par l'Agence régionale de la santé, dont le directeur doutait de la crédibilité scientifique. "C'est du déclaratif, c'est du sentiment et ce n'est pas de la mesure rationnelle", avait-il réagi. "L'étude ne fait pas de lien direct entre pathologie et pollution industrielle. Mais elle établit une forte présomption de ce lien", réajustait pour sa part Yolaine Ferrier, doctorante au CNRS et qui fait partie de l'équipe qui a mené cette étude. Après avoir douté de l'intérêt de cette étude l'ARS a finalement rencontré l'équipe et saisi l'agence nationale de santé publique "pour qu'elle en expertise les conclusions et la méthodologie". Depuis, l'agence n'a pas communiqué sur ces résultats, que beaucoup attendent avec impatience... "Questionnée par Marsactu sur cette enquête, Murielle Andrieu, responsable du département santé environnement à l'ARS Paca a assuré que ces résultats allaient être connus "dans les semaines à venir". Elle reconnaît par ailleurs clairement que le pourtour de l'étang de Berre constitue "une zone inégale pour la santé" par rapport à la majorité du territoire et que cela est "lié à l'environnement particulièrement impacté par l'industrie et le trafic routier et maritime".

### COUP DE PIED DANS UNE PORTE ENFONCÉE

"Cela fait des années qu'on demande une étude pour qu'on nous dise si oui ou non, vivre à Fos est dangereux", s'agite René Raimondi, le maire divers gauche de Fos-sur-Mer. Pour lui, l'étude d'Air Paca communiquée au public cette semaine n'est qu'un "coup de pied dans une porte déjà enfoncée." "C'est mieux que rien. C'est peut-être le début d'un vrai travail. Mais il faut maintenant une vraie étude d'imprégnation de la pollution sur la population. Le cumul pose problème ? On le dit depuis les années 2000. Maintenant qu'on a dit ça, qu'est-ce qu'on fait ?!", s'agace-t-il. Mais la ville de Fos n'a pas tout à fait attendu que l'Etat se mobilise sur la question. En 2015, l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions a lancé une enquête pour mesurer l'imprégnation de 50 substances dans le sang et les urines d'habitants tirés au sort. Les résultats de cette étude devront être communiqué en mai prochain. "Aujourd'hui, avec l'accès à l'information facilité, avec Epséal, la plupart d'entre nous peut se renseigner sur le sujet. La vraie question, c'est quand est-ce que tout le monde va se mettre autour de la table pour définir ensemble les objectifs ? Il faut mettre l'accent sur cette situation, sur cette zone, en gardant l'humilité de dire que nous ne pourrions pas tout traiter, conclut le directeur d'Air PACA. Jusqu'à présent, ce sont les réglementations qui portaient la dynamique. Il va falloir fonctionner différemment". Reste à savoir si cette étude reconnue par l'Etat va enfin amorcer une prise de conscience de la part des industriels et des pouvoirs publics, respectivement responsables de la pollution et garants de la santé publique. Dans leur communiqué commun, la préfecture, l'agence régionale de santé et Air PACA annoncent des mesures à venir : "En complément des actions de contrôle et d'inspection qu'elle effectue d'ores et déjà de façon régulière, la DREAL vient d'engager auprès d'une dizaine d'industriels du secteur de la chimie et de la pétrochimie une action spécifique visant à renforcer les objectifs de limitation, de réduction et de surveillance des émissions de composés organiques volatils (COV)". Une prise de conscience qui, si elle arrive enfin, aura pris bien du retard. "Réponse de l'ARS ajoutée le 26/01/2018



<https://www.laprovence.com/article/papier/4809649/pollution-lagence-regionale-de-sante-enforce-le-clou.html>

SAMEDI 27/01/2018 • 12H00 • Mix à jour à 14H03 | SANTE | MARTIGUES

## Pollution : l'Agence régionale de santé évoque un "état de santé fragilisé" autour de l'Étang de Berre

Par Eric Goubert



L'étude "Scenarii" prend autant en compte la pollution engendrée par les industries que par les transports, et parmi ces derniers, les fumées des cargos en escale à Fos et Lavéra. PHOTO SERGE GUEROUX

Les cartes publiées sur le site internet d'Airpaca font froid dans le dos. Ce sont celles issues de l'étude Scenarii menée par des services de l'État, issue d'un travail unique en son genre d'analyse de données. En analysant tous les types de polluants dans 66 communes de l'ouest des Bouches-du-Rhône, et surtout autour de l'étang de Berre, les faits sont là : la pollution, qu'elle soit d'origine diverse, a un impact réel sur notre santé.

### Des indices de mortalité supérieurs à d'autres territoires

Partenaire majeur de cette étude avec la Direction régionale de l'environnement (Dreal), l'Agence régionale de santé (ARS) ne le conteste pas, évoquant un "état de santé fragilisé" autour de l'étang de Berre, avec des indices de mortalité supérieurs à d'autres territoires. "Nous avons participé à tous les stades de l'étude, assez inédite dans son échelle, puisqu'elle prend en compte toutes les sources de pollution, que ce soit l'industrie comme les transports, des voitures comme des navires qui font escale dans les ports pétroliers de Marseille-Fos notamment, commente Muriel Andrieu-Semmel, responsable du service santé-environnement de l'ARS. Ce sera un outil de suivi à long terme, et d'aides à la décision."

Ce que soulignait également Marc Bayard, délégué de l'Union des industries chimiques, dans nos colonnes jeudi : "Les industriels sont demandeurs de ce type d'études, qui nous orientent sur les investissements utiles à entreprendre."

Alors que les normes des seuils sanitaires ont évolué plutôt à la baisse depuis les années 2000, quatre polluants cancérogènes ont été mis en évidence : les particules diesel, issues du transport, le benzène et le butadiène provenant des vapocraqueurs des raffineries ou encore le dichloroéthane, émis par la chlorochimie.

### "État de santé fragilisé"

Pour l'ARS, cette étude "ne remplace pas les données en cours d'étude en termes de santé." "C'est une étude prospective, qui va permettre de prendre des mesures. D'autres études sont en cours, comme "Revela 13", un programme de surveillance des cancers du rein, de la vessie et des leucémies aigües chez l'adulte."

Cette dernière n'a pas encore révélé tous ses enseignements. "Mais on peut évoquer un "état de santé fragilisé" dans cette zone du département, indique Muriel Andrieu-Semmel, avec en particulier une surmortalité pour toute cause de décès de 2,3 % pour les hommes comme pour les femmes, et 4 % de décès en plus dus aux cancers."

Tout cela mérite d'être affiné, et Revela 13, lancée en 2012, connaîtra de nouvelles avancées en 2018. "Notre objectif, c'est de s'assurer de la protection des populations, avec les meilleurs outils possible." C'est dans cet ordre d'idée que l'Agence régionale de santé, l'ARS, vient de financer "au profit du centre hospitalier de Martigues une consultation pour maladies professionnelles qui a vocation à s'étendre plus largement aux pathologies liées à l'environnement", et "de signer une convention avec Air paca pour disposer d'un système de surveillance en continu à partir du recueil des plaintes des riverains des zones concernées, ce qui constitue une première en France."

### La réaction du maire de Fos : "Dont acte ! Mais quelles actions pour qu'on ne soit plus malade ?"

Il le réclame depuis des années à cor et à cri. René Raimondi tape souvent du poing et à la porte de l'État, un combat de toujours, pour mettre les gouvernements successifs face à "ses responsabilités". Encore lors des vœux à la population, il y a une semaine, vantant la création de l'Institut Ecocitoyen, financé par la municipalité pour compenser les défaillances d'en haut et connaître les pollutions et leurs effets.

Le premier magistrat fosséen réclame une véritable transparence sur les effets induits par la pollution industrielle sur la santé des travailleurs et des riverains. Alors, évidemment l'étude Scenarii, révélée et menée par l'ARS et la Dreal, René Raimondi a de quoi dire : "Dont acte ! C'est une première chose, c'est au moins, l'État qui le dit, on ne pourra pas dire "On ne savait pas". Mais maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Les routes, ça fait des années que je réclame des déviations, mais on ne voit rien venir pour limiter les effets polluants. Oui, on annonce une fin du Diesel, mais on n'y est pas encore. Il y a des grandes incantations sur le fluvial mais toujours autant de camions sur les routes !"

"Avec cette étude, ça va un peu dans notre sens, c'est un semblant d'avancée, je demande depuis des années l'état d'imprégnations des polluants, que l'on dise qui et quels sont les industriels qui sont en cause et voir s'il y a effectivement plus de maladies qu'ailleurs." Ce n'est pas l'annonce de l'ARS d'une convention avec Air Paca pour disposer d'un système de surveillance en continu qui va calmer le maire qui réclame au-delà de la transparence, des actions sans tarder. "Si la vie humaine est en danger, on réagit tout de suite. J'ai dû mal à comprendre. Qu'est-ce qu'on fait ? Je me tourne vers les services compétents (ARS, Dreal), moi je ne suis que le maire de Fos. Pour l'heure, la seule réponse, c'est que l'on ouvre un centre de consultation à Martigues ? Je préfère que l'on se pose la question plutôt : on fait quoi pour que les habitants ne soient plus malades ?", interpelle l'élu, réaffirmant son intention de porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui, aux côtés de Daniel Mouttet, responsable de l'association de Défense du littoral du Golfe de Fos. Et de relancer la petite pique aux villes voisines. "La pollution ne s'arrête pas à Fos. De façon récurrente, on nous pointe du doigt. Je suis inquiet de voir les maires ne pas bouger. On parle de vies humaines, ça fait 20 ans..."

Samedi 27 Janvier 2018  
www.laprovence.com

Rég

**ÉTANG DE BERRE**

## Pollution : l'ARS enfonce le clou

Après l'étude "Scenarii" (lire aussi La Provence de jeudi), l'Agence régionale de santé (ARS), qui est d'ailleurs un partenaire majeur de l'étude, évoque un "état de santé fragilisé" autour de l'étang de Berre. Des propos à mettre en corrélation avec les résultats de l'étude Scenarii, menée sur 66 communes de l'Ouest des Bouches-du-Rhône, et qui fait état d'une pollution particulièrement importante autour de l'étang de Berre. Avec une originalité: la prise en compte de plusieurs sources de pollution (industrie, transports, etc.). /PHOTO S.G.



## Dominique Robin (Air Paca) : « Une norme est toujours un équilibre entre l'économie, la santé et le social »

Écrit par La Marseillaise | samedi 3 février 2018 09:11 | Imprimer

Dominique Robin est directeur d'Air Paca. L'organisme de surveillance de la pollution atmosphérique rend publics actuellement les résultats de l'étude « Scénarii ».

Les travaux portent sur l'impact de 39 substances à l'échelle d'un vaste périmètre qui couvre 66 communes des Bouches-du-Rhône. Menés dans le cadre du Plan régional santé-environnement, l'étude « Scénarii » (modélisation de la dispersion de la pollution atmosphérique) et l'étude « Polis » (campagnes de mesure de polluants d'intérêt sanitaire) intègrent l'ensemble des sources de pollution : industrie, transports routiers et aériens, navires, chauffage...

Quelle est la spécificité de cette étude ? En quoi est-elle différente d'autres sur ces problématiques de santé, de pollution et d'environnement ?

Effectivement, il y a en eu d'autres, je dirais heureusement, et avec des succès divers. Ce n'est pas une nouveauté scientifique mais ce qui est nouveau pour Air Paca dont le rôle est de surveiller la pollution, c'est que c'est la première fois où nous accrochons ce volet sanitaire. En 2008-2009, il y avait déjà eu des études de risques qui portaient sur les pôles de Martigues, Fos et Berre.

L'autre particularité de cette étude, c'est qu'elle tient compte de l'ensemble des sources, et pas seulement des sources industrielles comme c'était le cas auparavant.



« Scénarii » prend en compte une zone qui va au-delà du seul pourtour de l'étang de Berre, vers tout l'Ouest du département ?

La dimension est effectivement une particularité. Il n'y a pas eu beaucoup de travaux sur un périmètre aussi large qui va, en gros, de Morigiane à la Camargue. Nous redonnons des informations que l'on connaissait déjà sur des facteurs de risques sanitaires : la question des particules fines est mise en avant comme celle des particules diesel dont l'OMS a montré la dangerosité.

La zone n'est pas très différente des autres zones urbaines des Bouches-du-Rhône pour la question des particules PM 10, PM 2,5 et des particules diesel mais pour trois molécules (dichloréthane, benzène et butadiène, un composé que l'on trouve dans la chimie et la pétrochimie), on voit ressortir

une probabilité de risque sur trois zones (le Golfe de Fos, Martigues-Lavéra et Berre l'étang) et sur une poche autour de Morigiane, due aux transports et à l'aéroport.

Sur chaque zone, il y a ce qu'on appelle « un effet cocktail » spécifiques quand on cumule les substances (comme l'arsenic, le nickel, le chrome VI) cela participe aux risques de façon importante. Ces polluants sont de nature industrielle.

Pourtant, votre étude fait état d'une importante baisse de la pollution industrielle depuis quelques années ?

Il y a effectivement une baisse du niveau des rejets industriels, on le voit très bien. Le Dréal l'évalue à 70% pour certains polluants ces dix dernières années mais, malgré ce, les facteurs de risques sont encore importants. L'événement déclencheur, c'est le fait qu'on respecte les normes sur le territoire de l'étang de Berre mais est-ce que l'état de l'air est satisfaisant ? Sur les particules par exemple, l'Europe a fixé une norme et les États-Unis une autre qui est inférieure. Une norme est toujours un équilibre entre l'économie, la santé et le social.

L'étude nous a poussés à aller plus loin pour identifier les enjeux mais c'est une approche qui reste limitée. On prend en compte une quarantaine de substances mais j'ai envie de dire que ce n'est « que » quarante substances.

Ce n'est peut-être pas votre rôle mais quelles préconisations pourrait-on mettre en œuvre selon vous ?

En tant que thermomètre, on ne peut pas forcément préconiser mais il y a des seuils qui nécessitent une action. Le Dréal va prendre des mesures sur les composés organiques volatils (COV) qui ressortent avec un plan d'action en cours d'élaboration.

Pour l'Agence régionale de santé (ARS), la vigilance dans la zone va être confortée. À Air Paca, nous allons refondre la surveillance du secteur, refondre aussi l'information en allant sur les particules très fines, les composés organiques volatils et les métaux lourds qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire.

Comment informez-vous sur cette étude ?

L'étude est mise en ligne par souci d'accès à l'information ; pour nous c'est un volet important. On a informé le Préfet qui a fait une communication, on a aussi informé les associations. Le 10 janvier, nous étions à 3 titres avec le Sous-Préfet et le 17 janvier, à l'occasion du Comité territorial de l'ouest des Bouches-du-Rhône, présidé par Henri Cambessedes (Premier adjoint au maire de Martigues, Ndlr) nous avons présenté les conclusions des études « Scénarii » et « Polis » aux collectivités locales.

Propos recueillis par Jean-François Arnichand

L'étude dont Air Paca diffuse les résultats fournit notamment une carte « Qualité de l'air » dans le département où figure « l'Excès de risque individuel » (ERI), « un indicateur qui traduit la probabilité d'apparition d'une pathologie pour un individu exposé à un polluant présentant des effets cancérigènes ».



<https://www.estrepublicain.fr/actualite/2018/02/12/fos-sur-mer-des-aliments-contamines-par-la-pollution>

## Fos-sur-Mer : des aliments contaminés par la pollution ?

Une association alerte sur la présence à haute dose de polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb dans des aliments produits à Fos-sur-Mer.

VU 221 F015 | LE 12/02/2018 À 16:57 | MIS À JOUR LE 12/02/2018 À 16:57 | 0 RÉACTION



Faut-il s'inquiéter si vous mangez de la nourriture produite à Fos-sur-Mer ?

Des polluants sont présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), selon une étude publiée ce lundi.

L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a fait tester par des laboratoires depuis 2009 sept produits alimentaires d'origine locale (de Fos-sur-Mer à Eyguières), analysant plus de 50 composés chimiques.

### Trop de dioxines dans la viande et les œufs

Résultat : un quart des échantillons de viande bovine testés dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3% des échantillons de viande au niveau du contrôle national.

Le résultat est aussi alarmant sur les œufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, avec un dépassement du seuil réglementaire dans la moitié des échantillons testés (contre 2% au niveau national).

La teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est aussi supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les œufs.

Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde.

### Trop de plomb dans le poisson

Les produits marins ne sont pas épargnés par la pollution. Les poissons pêchés dans la zone présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g.

### L'association envisage de porter plainte

L'association, qui considère les producteurs comme "des victimes" de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui", selon son avocate, Me Julie Andreu.

### L'association envisage de porter plainte

L'association, qui considère les producteurs comme "des victimes" de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui", selon son avocate, Me Julie Andreu.

“ Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire”, a assuré l'ADPLGF dans un communiqué.

Les pourtours de l'Etang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe, liées notamment au raffinage du pétrole et à la pétrochimie.

Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ces activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.

<https://www.nouvelobs.com/sante/20180212.OBS2059/aliments-pollues-les-habitants-du-golfe-de-fos-sur-mer-portent-plainte.html>

## Aliments pollués : les habitants du golfe de Fos-sur-Mer portent plainte



Selon une étude, les aliments produits localement contiendraient des traces de polluants.

Par **L'Obs** Publié le 12 février 2018 à 19h56

**f** Raffineries, dépôts pétroliers, aciéries, usines métallurgiques et pétrochimiques, toute l'industrie lourde et polluante est installée sur le golfe de Fos-sur-Mer. Cette zone industrialo-portuaire, l'une des plus grandes d'Europe, est fréquemment mise en cause par les études qui fustigent la pollution de l'air. On sait désormais que les usines polluent, aussi, la nourriture.

**u** Une étude, pilotée par l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), et révélée ce lundi par "le Monde" et France-Inter, prouve que les aliments produits localement sont fortement contaminés par les émissions chimiques et les métaux lourds. Dans la foulée de ces nouvelles révélations, des riverains représentés par l'association ont annoncé qu'ils allaient porter plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui".

Dans leur viseur, les industriels du golfe de Fos-sur-Mer, parmi lesquels Arcelor Mittal et Esso, qu'ils accusent d'être responsables du surcroît de maladies chroniques parmi la population. L'enquête Fos-Epseal constatait encore en janvier 2017 un nombre de cas de cancers, de diabètes et d'asthme supérieur sur cette zone à la moyenne nationale.

### **Des aliments contaminés**

**u** Cette fois, l'étude de l'ADPLGF met au jour l'existence de traces de polluants dans les aliments. Pour parvenir à ces conclusions, deux laboratoires distincts ont réalisé chaque année, entre 2009 et 2015, des prélèvements sur des échantillons de sept produits locaux certifiés AOC.

Résultats : la viande de taureau, les œufs, les fromages de chèvre et les moules contiennent des taux élevés, voire très élevés, de dioxines, polluants considérés comme cancérigènes. Par exemple, 25% des échantillons de viande bovine dépassent le seuil autorisé, contre 0,3% sur le contrôle national.

Des "teneurs importantes en perturbateurs endocriniens" ont également été constatées dans les moules, les poissons, les œufs et la viande bovine, avec des taux supérieurs au maximum autorisé pour les deux derniers.

Daniel Moutet, président de l'association, résume dans "le Monde" :

*"Dioxine, furane, métaux lourds, perturbateurs endocriniens : toute la panoplie des poussières qui s'envolent au niveau de nos industries. Il y a des normes au niveau de la France, de l'Europe, et on les dépasse..."*

### **Plainte contre X**

Les résultats seront envoyés à la justice par l'association, dont l'action est soutenue par la mairie de Fos-sur-Mer. Un dépôt de plainte contre X, pour "mise en danger de la vie d'autrui" accompagnera le dossier. Chacun des 100.000 riverains du golfe de Fos-sur-Mer aura l'opportunité de s'associer à la démarche judiciaire de l'association, et de déposer au civil une série de requêtes individuelles pour "troubles anormaux du voisinage".

Pour Julie Andreu, l'avocate de l'association, il s'agit de "demander la réparation d'un préjudice, moral ou corporel" :

*"On sait que des gens sont atteints de pathologies dues à ces émissions polluantes et importantes. Il y a évidemment des préjudices matériels en lien direct avec cette pollution industrielle."*

**B.A.**

**Février 2018**

(Etude «Campagne d'analyse sur  
les produits alimentaires du pour-  
tour du Golfe de Fos, ADPLG  
Réponse de l'Etat)



<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/fos-sur-mer-viande-oeufs-fromages-des-aliments-contamines-par-les-rejets-industriels-7792226351>

Bouches-du-Rhône

2 min de lecture

## Fos-sur-Mer : des aliments contaminés par les rejets industriels

Quinze ans après les premières alertes, une association locale dépose plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.



L'usine ArcelorMittal à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)  
Crédit : BORIS HORVAT / AIP



Ludovic Galtier   
Journaliste RTL

Partager l'article



PUBLIÉ LE 12/02/2018 À 12 H

Le 20 février 2017, on apprenait que le nombre de cancers était trois fois supérieur à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) qu'ailleurs. Un an plus tard, l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) présente, lundi 12 février, les résultats d'une étude tout aussi alarmante sur le contenu des aliments produits sur le territoire.

Soutenue par la mairie de Fos-sur-Mer, l'association va déposer plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui, mais aussi une série de plaintes contre les industriels du secteur pour "troubles anormaux du voisinage", rapporte France Inter.

D'après nos confrères du Monde, qui ont consulté l'étude, l'ADPLGF a été à l'initiative d'une série d'analyses sur des produits alimentaires du pourtour du golfe de Fos, une région ne comptant pas moins d'une vingtaine d'installations industrielles classées Seveso (raffineries, dépôts pétroliers, aciéries, usines métallurgiques et pétrochimiques). ArcelorMittal est la plus grosse installation.

### Dioxines et polluants organiques dans les aliments

Les résultats constatés sur les échantillons de viande de taureau et les œufs sont sources d'inquiétudes. "Des concentrations très élevées en dioxines, polluants organiques persistants considérés comme cancérogènes, y ont été trouvées", écrit le quotidien du soir.

"La présence de dioxines a aussi été mise en évidence à des valeurs supérieures à la moyenne nationale pour les fromages de chèvre et les moules ; à des niveaux moindres pour les poissons mais en constante augmentation depuis les premières mesures en 2009."

### "Un état de santé fragilisé"

Interrogé par Le Monde, Daniel Moutet, président de l'association locale, est en colère. "On en a marre (...) Cela fait quinze ans que l'on alerte, que l'on envoie des courriers aux ministres de la Santé ou de l'Environnement et qu'ils bottent en touche tous les malades."

L'Agence régionale de santé devrait publier les résultats de l'Observatoire des cancers du rein, de la vessie et des leucémies aiguës dans les Bouches-du-Rhône en fin d'année 2018 avec un an de retard. Elle reconnaît pour l'heure "un état de santé fragilisé" sur le golfe de Fos.



<https://www.pourquoidoctor.fr/Articles/Question-d-actu/24518-Fos-sur-Mer-nourriture-contaminee-rejets-massifs-polluants-industriels>

Pollution de l'air

## Fos-sur-Mer : la nourriture contaminée par les rejets massifs de polluants industriels

Par **Anais Col**

Une récente étude menée dans le pourtour de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) atteste que des perturbateurs endocriniens toxiques et des dioxines sont présents dans les aliments à cause des rejets massifs de polluants des industries environnantes.



KESU07/EPICURA

Publié 12.02.2018 à 14h00 |    

Mots clés : **pollution de l'air** **perturbateurs endocriniens** **dioxine**

Située dans l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe, la commune de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) respire depuis plusieurs années un air pollué par les dépôts pétroliers, les raffineries, les aciéries, ainsi que les usines métallurgiques et pétrochimiques. Près de 16 000 personnes sont installées sur ce petit tronçon de la cote méditerranéenne.

Plusieurs études menées dans la commune ont démontré que les rejets massifs de polluants rejetés dans l'air par ces industries affectaient la santé des habitants. En janvier 2017, le rapport de l'enquête Fos Epseal affirmait que les cas de cancer, diabète et asthme étaient plus nombreux dans le golfe de Fos. Une récente étude menée par l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) et consultée par [Le Monde](#) vient corréler ces résultats.

### Dioxines et perturbateurs endocriniens

Après avoir analysé des produits alimentaires du pourtour de la commune entre 2009 et 2015, les chercheurs ont découvert des concentrations très élevées en dioxines. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), "les dioxines sont très toxiques et peuvent provoquer des problèmes au niveau de la procréation, du développement, léser le système immunitaire, interférer avec le système hormonal et causer des cancers". "Dioxine, furane, métaux lourds, perturbateurs endocriniens : toute la panoplie des poussières qui s'envolent au niveau de nos industries. Il y a des normes au niveau de la France, de l'Europe et on les dépasse", s'insurge Daniel Moutet, président de l'ADPLGF.

Des traces de perturbateurs endocriniens ont également été détectées dans les moules, le poisson, la viande bovine et les œufs. "L'objectif de cette étude n'est pas de détruire les éleveurs de taureaux ou de moules, explique-t-il. Ils sont des victimes, au même titre que tous ceux qui ont des cancers à Fos ou à Port-Saint-Louis". Les éleveurs ont donc été invités, comme tous les habitants de la commune, à déposer également une plainte individuelle au civil pour "troubles anormaux du voisinage". "On en a marre, s'agace Daniel Moutet. Cela fait quinze ans que l'on alerte, que l'on envoie des courriers aux ministres de la santé ou de l'environnement et qu'ils bottent en touche tous les malades".



## Fos-sur-Mer : de la dioxine dans le boeuf et du plomb dans le poisson

© 17h12, le 12 février 2018

AA



Certains aliments ont été contaminés à Fos-sur-Mer, où l'industrie est très présente. © ANNE-CHRISTINE POUJOLAT / AFP

**L'analyse de sept produits d'origine locale a révélé qu'une partie était contaminée par la pollution industrielle.**

Des **polluants** comme la dioxine, le PCB ou le plomb sont présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer, selon une étude publiée lundi par une association d'habitants.

**Des résultats alarmants.** L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a fait tester par des laboratoires depuis 2009 sept produits alimentaires d'origine locale (de Fos-sur-Mer à Eyguières), analysant plus de 50 composés chimiques. Un quart des échantillons de viande bovine testés dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3% des échantillons de viande au niveau du contrôle national. Le résultat est aussi alarmant sur les œufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, avec un dépassement du seuil réglementaire dans la moitié des échantillons testés (contre 2% au niveau national).

**Les produits marins aussi touchés.** La teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les oeufs. Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde. Les produits marins ne sont pas épargnés par la pollution, puisque les poissons pêchés dans la zone présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g. "Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire", a assuré l'ADPLGF dans un communiqué.

<https://www.sudouest.fr/2018/02/12/fos-sur-mer-de-la-pollution-de-l-air-a-l-assiette-des-habitants-vont-porter-plainte-4194549-4696.php>

## Fos-sur-Mer : de la pollution de l'air à l'assiette, des habitants vont porter plainte

À LA UNE (POLITIQUE) (14/02) | PAR M. SAGOTTE & TIZOUX | M. J. DE LA FORTIÈRE | 12/02/2018

5 MINUTES À LIRE (10) | f | t | g+ | in | COMMENTAIRES SUSPENDUS



À De la fumée et l'échappée de l'usine (Arcelor Mittal à la Fos-sur-Mer (BPR))

**Une étude qui prouve que les aliments produits localement contiennent des traces de polluants bien supérieures aux seuils légaux. Des habitants vont porter plainte**

**U**ne plainte contre X, a été déposée pour mise en danger de la vie d'autrui par une association des habitants de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), une des plus grandes zones industrielles d'Europe. En cause, la pollution industrielle majeure émise par les usines pétrochimiques qui contaminent jusqu'aux aliments produits localement.

Une étude, consultée par [Le Monde](#), révèle la présence de dioxines et de PCB dans la viande de taureau et les moules. Les résultats seront présentés ce lundi 12 février à Fos-sur-Mer par l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), lors d'une réunion publique organisée ce soir. Ils montrent que les aliments produits localement contiennent des **traces de polluants bien supérieurs aux seuils légaux**.

### 15 ans d'alerte

"On en a marre. Cela fait quinze ans que l'on alerte, que l'on envoie des courriers aux ministres de la santé ou de l'environnement et qu'ils bottent en touche tous les malades" peste Daniel Moutet dans les colonnes du quotidien. "Depuis quinze ans, on réclame en vain une vraie étude épidémiologique pour savoir si, effectivement, comme tout le monde le dit, il y a plus de cancers ici. Il n'y a même pas de registre des cancers dans le département", déplore de son côté René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer depuis 2004.

#### La rédaction vous conseille

Reportage. Charente-Maritime : Cardiocéan, un cœur de métiers

L'association a effectué chaque année entre 2009 et 2015, des prélèvements sur différents produits AOC : viande de taureau, viande de mouton, fromage de chèvre, œufs de poule, poissons, moules. Du côté des végétaux, des prélèvements ont été faits dans du foin et de l'huile d'olive. Ces échantillons ont été envoyés à deux laboratoires distincts. Résultats : dioxyne, furane, métaux lourds, perturbateurs endocriniens...

### Plus de maladies

Début 2017, une étude par l'**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES)**, **Fos Epseal** révélait qu'à "Fos-sur-Mer et Port-Saint Louis, quasiment 10% des habitants a ou a eu un cancer dans sa vie", selon Yolaine Ferrier, la chercheuse française qui a mené cette étude. Contre 6 % à l'échelle nationale. 63% de la population interrogée est aussi affectée par au moins une maladie chronique contre 36,6% pour toute la France.

Rapports, alertes, témoignages recueillis depuis 15 ans émaillent ainsi l'épais dossier que l'association ADPLGF va transmettre à la justice avec ce dépôt de plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. Elle entend aussi déposer une série de plaintes contre les industriels du secteur – Arcelor Mittal et Esso notamment – pour "troubles anormaux du voisinage".

<https://www.ouest-france.fr/environnement/pollution/fos-sur-mer-une-etude-alarmante-sur-la-contamination-des-produits-locaux-5561468>

## Fos-sur-Mer. Une étude alarmante sur la contamination des produits locaux

Modifié le 12/02/2018 à 17:35 | Publié le 12/02/2018 à 17:35



« Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoiler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire », a assuré l'ADPLGF dans un communiqué. L'association, qui considère les producteurs comme « des victimes » de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » selon son avocate Me Julie Andreu.

### Asthme, diabète et cancers

En mars 2017, une étude du Centre Norbert Elias à Marseille révélait que les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône souffraient davantage d'asthme, de diabète ou de cancers que la population française en moyenne.

Le coin abrite l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe, liées notamment au raffinage du pétrole et à la pétrochimie. Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ces activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.



Des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb sont présents à haute dose dans des aliments produits dans la région de la zone industrielo-portuaire de Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône). C'est ce qu'affirme une étude publiée, ce lundi 12 février, par une association d'habitants.

Depuis 2009, les membres de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) ont fait tester par des laboratoires sept produits alimentaires d'origine locale, en analysant plus de 50 composés

chimiques. Et le résultat est alarmant : un quart des échantillons de viande bovine testés dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3 % des échantillons de viande au niveau du contrôle national. Les analyses sur les œufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles sont tout aussi troublantes : le seuil réglementaire est dépassé dans la moitié des échantillons testés (contre 2 % au niveau national).

### Vers une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » ?

De plus, la teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les œufs. Selon l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant. Et des perturbations métaboliques ainsi que des effets sur la thyroïde chez les adultes.

Les produits marins ne sont pas non plus épargnés par la pollution, puisque les poissons pêchés dans cette zone industrielo-portuaire présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g.





[http://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/9371/fos-sur-mer-portrielle\\_5255346\\_3244.html](http://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/9371/fos-sur-mer-portrielle_5255346_3244.html)

## Fos-sur-Mer : porter plainte pour se faire entendre !

Publié le : 12/02/2018 à 15h18Par U.Téchené

**Après les nombreuses études réalisées dans la région portant sur les conséquences de la pollution industrielle et les alertes non suivies d'effets, les citoyens portent plainte pour faire bouger les choses.**

Quel est le média, local, régional ou national qui n'a pas téléphoné ce lundi matin au président de l'ADPLGF Daniel Moutet et au maire de Fos-sur-Mer René Raimondi ? Le déclencheur : les citoyens, à travers l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) portent plainte d'une part, contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui", d'autre part pour "troubles anormaux du voisinage". Cette 2ème plainte est tournée vers les industriels, principalement le sidérurgiste ArcelorMittal et la raffinerie Esso.

Moins que les industriels, c'est l'Etat qui est visé par ces plaintes issues de l'exaspération des habitants, l'Etat accusé de ne rien faire, ou trop peu. La goutte qui a fait déborder le vase, c'est la combinaison de plusieurs études réalisées par l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, l'ADPLGF et Fos EPSEAL (Etude Participative en Santé Environnement Ancrée Localement). Fos EPSEAL a réalisé auprès de 816 personnes de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône une étude dite « de ressenti ». Elle constate que les maladies respiratoires, les cancers et les diabètes sont plus élevés ici que la moyenne française. Une étude de plus, dira-t-on localement, car tout le monde le sait ici; et au niveau de l'Etat aussi: difficile de répliquer qu'il n'a pas déjà été alerté. Concernant l'étude depuis 2009 sur les produits alimentaires A.O.C. réalisée par l'ADPLGF et analysée par l'Institut Ecocitoyen, on parle de taux largement au-dessus des seuils autorisés de polluants divers et variés tels que dioxine, furane, métaux lourds, perturbateurs endocriniens, poussières industrielles etc. Les aliments analysés par deux laboratoires distincts, Wessling et Carso, sont la viande de "toro", de mouton, les moules de Carteau, les poissons du golfe, le fromage de chèvre, les œufs et l'huile d'olive. Il va sans dire que ce sont des productions installées dans un rayon de 60 kilomètres autour de la zone industrielle de Fos.

Cette dernière étude, comme d'autres, a déjà été portée aux « yeux et oreilles » de l'Etat mais ni l'ADPLGF, ni personne d'autre ne voient de prise en compte réelle des services étatiques, Agence Régionale de Santé (ARS) ou DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement). Du côté des industriels, ils se défendent en argumentant qu'ils se conforment aux normes en vigueur... et ils n'ont pas tort. Reste la réalité d'une pollution subie par les habitants alentours... jusqu'à 60 kilomètres donc !?! L'association présente ce soir à 18 heures son étude au centre culturel Marcel Pagnol à Fos-sur-Mer.

En vidéo les réactions du président de l'ADPLGF Daniel Moutet et du maire de Fos-sur-mer René Raimondi.

[http://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/9371/fos-sur-mer-portrielle\\_5255346\\_3244.html](http://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/9371/fos-sur-mer-portrielle_5255346_3244.html)

## Fos-sur-mer : de la dioxine dans le boeuf et du plomb dans le poisson

Publié le 12/02/2018 à 16:50 / Modifié le 12/02/2018 à 17:07

12 commentaires 1 partages



Des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb sont présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer, selon une étude publiée lundi par une association d'habitants.



L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a fait tester par des laboratoires depuis 2009 sept produits alimentaires d'origine locale (de Fos-sur-Mer à Eyguières), analysant plus de 50 composés chimiques.

Un quart des échantillons de viande bovine testés dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3% des échantillons de viande au niveau du contrôle national. Le résultat est aussi alarmant sur les oeufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, avec un dépassement du seuil réglementaire dans la moitié des échantillons testés (contre 2 % au niveau national).



La teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les oeufs. Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde.

### Les producteurs eux aussi victimes

Les produits marins ne sont pas épargnés par la pollution, puisque les poissons pêchés dans la zone présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g. "Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire", a assuré l'ADPLGF dans un communiqué.

L'association, qui considère les producteurs comme "des victimes" de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui" selon son avocate Me Julie Andreu.

En mars 2017, une étude du Centre Norbert Elias à Marseille révélait que **les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône souffraient davantage d'asthme, de diabète ou de cancers que la population française** en moyenne.

Les pourtours de l'Etang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe, liées notamment au raffinage du pétrole et à la pétrochimie. Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ces activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.



**BOUCHES-DU-RHONE**

## POLLUTION DANS LE GOLFE DE FOS : DES PLAINTES POUR MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI

Par CNEWS - Mis à jour le 12/02/2018 à 11:51

Publié le 12/02/2018 à 11:51



En plus de sa plainte contre X, l'association va engager des poursuites contre des industriels présents dans le golfe comme Arcelor Mittal ou Esso. [ANNE-CHRISTINE POUJOLAT / AFP]

Selon des informations de France Inter, l'association du golfe de Fos (Bouches-du-Rhône) va porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui, après avoir relevé des traces de polluants supérieures aux taux légaux.

Le golfe de Fos se situe dans une zone des **industries** au grand port de **Marseille**. La prévalence de l'asthme chez l'adulte, des **cancers**, notamment chez les femmes, et des **diabètes** «est plus élevée à **Fos-sur-Mer** et Port-Saint-Louis-du-Rhône qu'en moyenne en France», concluait une étude **FOS EPSEAL** publiée en janvier 2017.

des échantillons sur des produits locaux, de la viande de taureau à l'huile d'olive, pour mesurer la **pollution** de la zone. Elle les a ensuite envoyés à différents laboratoires, et a dévoilé les conclusions à **France Inter** : «On trouve dioxine, furane, métaux lourds, perturbateurs endocriniens, toute la panoplie des poussières qui s'en vont de nos industries», explique Daniel Moutet, le président de l'association. Le tout, dans des taux bien au-dessus des normes légales.

En plus de sa plainte contre X, l'association va engager des poursuites contre des industriels présents dans le golfe comme Arcelor Mittal ou Esso, pour «troubles anormaux du voisinage».

**L'association dévoilera en détails** ses études sur la pollution de **l'environnement** du golfe de la Fos ce lundi 12 février en présence de médecins, sociologues, scientifiques et avocats.

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/02/12/a-fos-sur-mer-les-aliments-aussi-sont-contamines-par-la-pollution-industrielle\\_5255346\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/02/12/a-fos-sur-mer-les-aliments-aussi-sont-contamines-par-la-pollution-industrielle_5255346_3244.html)

## A Fos-sur-Mer, la pollution industrielle contamine aussi les aliments

Une étude inédite révèle la présence importante de dioxines et de PCB dans la viande de taureau ou les moules. La mairie soutient le dépôt d'une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

LE MONDE | 12.02.2018 à 07h33 • Mis à jour le 12.02.2018 à 09h29 |

Par Stéphane Mandard

Voisins d'une des plus grandes zones industrielles-portuaires (ZIP) d'Europe, les quelque 100 000 habitants du golfe de Fos savent depuis longtemps que l'air qu'ils respirent n'est pas le plus pur de France. Mais ils ne se doutent pas encore que la viande, les œufs et les moules qu'ils consomment localement sont aussi contaminés par la pollution.

C'est ce que révèle une étude que *Le Monde* a pu consulter et dont les résultats devaient être présentés, lundi 12 février au soir à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), par l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF). Ils constituent les derniers éléments d'un épais dossier que l'association, soutenue par la mairie de Fos-sur-Mer, a décidé, après quinze ans d'alertes, de transmettre à la justice avec le dépôt d'une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

Entre 2009 et 2015, l'ADPLGF a piloté une campagne d'analyses sur des produits alimentaires du pourtour du golfe de Fos, qui compte une vingtaine d'installations industrielles classées Seveso : raffinerie, sidérurgie, chimie, incinérateur d'ordures... Des prélèvements ont été réalisés sur sept produits certifiés AOC (taureau de Camargue, mouton de Crau, fromages de chèvre, œufs de poules élevées en plein air, moules de Carteau à Port-Saint-Louis-du-Rhône, huile d'olive et foie de Crau) et des poissons du golfe. Deux laboratoires spécialisés (Carso, à Lyon, et Wessling, en Isère) ont recherché dans les échantillons une cinquantaine de composés chimiques. Et l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, implanté à Fos et dont le conseil scientifique compte des chercheurs du CNRS, de l'Inserm et de l'INRA, a interprété les résultats.

### Bataille judiciaire

Les conclusions les plus inquiétantes concernent la viande de taureau et les œufs. Des concentrations très élevées en dioxines, polluants organiques persistants considérés comme cancérigènes, y ont été trouvées. Sur les huit essais pratiqués depuis 2009 sur les échantillons de viande bovine, deux valeurs (25 % des échantillons) dépassent le seuil réglementaire (4 TEQ – équivalent toxique international – pg/g de matière grasse) alors que, sur 318 essais analogues réalisés sur toute la France depuis 2009 dans le cadre du plan de contrôle national, seul un dépassement a été enregistré (0,3 %). Concernant les œufs, des dépassements sont constatés sur la moitié des quatre prélèvements réalisés, contre seulement quatre pour 204 essais (2 %) à l'échelle du pays.

La présence de dioxines a aussi été mise en évidence à des valeurs supérieures à la moyenne nationale pour les fromages de chèvre et les moules ; à des niveaux moindres pour les poissons mais en constante augmentation depuis les premières mesures en 2009.

Les analyses ont également révélé des teneurs importantes en PCB (polychlorobiphényles), des perturbateurs endocriniens toxiques pour le développement cérébral et classés cancérigènes probables, pour les moules et les poissons, et des teneurs supérieures aux maximales nationales pour les œufs et la viande bovine. Elles montrent enfin la présence importante de métaux lourds (plomb et cadmium) dans les produits de la mer.

« L'objectif de cette étude n'est pas de détruire les éleveurs de taureaux ou de moules, insiste Daniel Moutet, le président de l'ADPLGF. Ils sont des victimes, au même titre que tous ceux qui ont des cancers à Fos ou à Port-Saint-Louis. » Aussi, Daniel Moutet souhaite les associer à sa démarche judiciaire en leur proposant, comme à tous les habitants du golfe, de déposer, au civil cette fois, des requêtes individuelles pour troubles anormaux du voisinage. « Cette volonté d'agir est le résultat d'un ras-le-bol », résume M<sup>me</sup> Julie Andreu, du cabinet TTLA & associés, spécialisé dans les dossiers santé-environnement (amiante, AZF...), qui déposera plainte contre X auprès du parquet du Marseille dans les prochaines semaines.

### « Etat de santé fragilisé »

« On en a marre, dit Daniel Moutet. Cela fait quinze ans que l'on alerte, que l'on envoie des courriers aux ministres de la santé ou de l'environnement et qu'ils bottent en touche tous les malades. » Les premiers combats de l'association remontent à 2002 avec le projet d'implantation par GDF d'un terminal méthanier sur la presqu'île du Cavaou et à 2003 avec celui de l'incinérateur d'ordures ménagères de Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer.

« Depuis quinze ans, on réclame en vain une vraie étude épidémiologique pour savoir si, effectivement, comme tout le monde le dit, il y a plus de cancers ici. Il n'y a même pas de registre des cancers dans le département », déplore René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer depuis 2004, prêt à soutenir la bataille judiciaire qui s'engage.

Les habitants de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont obtenu de premiers indices sérieux en janvier 2017. Une étude indépendante franco-américaine (Fos Epséal), financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et conduite sur un échantillon de population limité, suggère que la prévalence des cancers, du diabète de type 1 et de l'asthme est supérieure aux moyennes françaises. Quant à l'étude d'imprégnation environnementale appelée de ses vœux par l'édile, c'est l'Institut écocitoyen qui s'y attelle. Les résultats, aussi attendus que craints, doivent être présentés en mai.

Sur la base d'une étude statistique rendue publique fin janvier, l'Agence régionale de santé (ARS) et la direction régionale de l'environnement (Dreal) reconnaissent prudemment « des indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour les effets cancérigènes, liés à la présence de plusieurs polluants sur des zones délimitées [...] à proximité de certaines sources industrielles ». Fin 2017, l'ARS devait publier les résultats de l'Observatoire des cancers du rein, de la vessie et des leucémies aiguës dans le département des Bouches-du-Rhône. Mis en place en 2012 après le constat d'un taux élevé d'hospitalisations pour leucémies aiguës autour de l'étang de Berre, l'observatoire doit permettre de décider de « la pertinence d'installer un registre des cancers ». La publication a été reportée à fin 2018. « Nous sommes conscients que c'est long mais la collecte des données sanitaires et leur consolidation au niveau du département prennent du temps, explique Muriel Andrieu-Semmel, de l'ARS, qui reconnaît un « état de santé fragilisé » sur le golfe de Fos.

### D'importants dépassements de rejets de benzène

Du côté des industriels, « on vit comme une injustice qu'on dise que beaucoup de gens sont malades à cause des usines », témoigne Marc Bayard, le vice-président du Groupement maritime et industriel de Fos qui regroupe les industries de la ZIP. « Nous sommes tellement conscients du problème de la pollution que cela fait quarante ans que nous travaillons de tous les côtés pour réduire les impacts environnementaux, assure-t-il. En dix ans, les rejets des principaux polluants ont diminué de 50 à 70 %, et cela continue. »

Pourtant, la plus grosse installation de Fos, ArcelorMittal, qui emploie environ 3 600 personnes, enregistre d'importants dépassements de rejets de benzène (gaz cancérigène) depuis 2016. Un rapport d'inspection environnementale d'octobre 2017 que *Le Monde* a pu consulter relève ainsi « des concentrations en benzène anormalement élevées (jusqu'à 10 fois la valeur limite) » et « la persistance des dépassements des émissions observées au niveau de la cokerie en 2016 ».

Sur la base de ce rapport, qui pointe également des dépassements pour les composés organiques volatiles ou les oxydes d'azote, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté de mise en demeure le 12 décembre 2017. Il donne à ArcelorMittal, qui demandait des délais supplémentaires, entre six mois et un an pour se mettre en conformité.

« C'est scandaleux et symptomatique, réagit le maire de Fos-sur-Mer. A chaque fois, l'Etat réagit avec retard. » René Raimondi est un enfant du pays. « Souvent, on me demande s'il est dangereux d'habiter à Fos. C'est dur d'entendre ça et de ne pas savoir quoi répondre. Quand quelqu'un est mis en danger, l'Etat doit prendre ses responsabilités. Tchernobyl, plus personne n'y vit. Quand on a construit le barrage de Serre-Ponçon, on a fait déplacer les habitants avant de noyer les villages. Alors qu'on nous rassure ou qu'on nous évacue. »



## Fos-sur-Mer : des aliments contaminés par la pollution ?



La zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer est l'une des plus importantes d'Europe. Photo AFP

**Une association alerte sur la présence à haute dose de polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb dans des aliments produits à Fos-sur-Mer.**

Faut-il s'inquiéter si vous mangez de la nourriture produite à Fos-sur-Mer ?

Des polluants sont présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), selon une étude publiée ce lundi.

L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a fait tester par des laboratoires depuis 2009 sept produits alimentaires d'origine locale (de Fos-sur-Mer à Eyguières), analysant plus de 50 composés chimiques.

### Trop de dioxines dans la viande et les œufs

Résultat : un quart des échantillons de viande bovine testés dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3% des échantillons de viande au niveau du contrôle national.

Le résultat est aussi alarmant sur les œufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, avec un dépassement du seuil réglementaire dans la moitié des échantillons testés (contre 2% au niveau national).

La teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est aussi supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les œufs.

Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde.

### Trop de plomb dans le poisson

Les produits marins ne sont pas épargnés par la pollution. Les poissons pêchés dans la zone présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g.

### L'association envisage de porter plainte

L'association, qui considère les producteurs comme "des victimes" de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui", selon son avocate, Me Julie Andreu.

“ Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire", a assuré l'ADPLGF dans un communiqué. ”

Les pourtours de l'Etang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe, liées notamment au raffinage du pétrole et à la pétrochimie.

Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ces activités, entre la zone industrielle entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.

Par AFP | Publié le 12/02/2018 à 16:58 | Vu 2578 fois

<https://m6info.yahoo.com/fos-sur-mer-la-pollution-industrielle-contamine-les-aliments-selon-un-rapport-153645911.html?guc-counter=1>

## Fos-sur-Mer : la pollution industrielle contamine les aliments, selon un rapport

M6info 12 février 2018



Illustration plage Fos-sur-Mer - AFP

**Les sites industriels de Fos-sur-Mer contamineraient les produits locaux selon une association qui a effectué de prélèvements pendant plusieurs années.**

C'est une question qui taraude et angoisse les habitants de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) : est-ce dangereux pour la santé d'habiter leur ville, située à proximité d'une vingtaine de sites industriels classés Seveso (incinérateur de déchets, raffinerie, usine chimique...) ? Ce lundi soir, l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) va en partie répondre à cette question, en dévoilant les résultats inquiétants d'une enquête menée sur des produits alimentaires locaux.

### Des prélèvements sur sept produits locaux

Le Monde a pu consulter les résultats de l'enquête et en publier certains résultats. Des prélèvements ont été effectués entre 2009 et 2015 sur sept produits certifiés (taureau de Camargue, mouton de Crau, fromages de chèvre, oeufs de poules élevées en plein air, moules de Carteau à Port-Saint-Louis-du-Rhône, huile d'olive et foin de Crau) et des poissons du golfe.

### Des teneurs en dioxines et en PCB bien plus élevées que sur le reste du pays

Et les résultats sont sans équivoque : concernant la teneur en dioxines (considérés comme cancérigènes) sur la viande de taureau, par exemple, sur les huit prélèvements effectués, deux dépassaient le seuil réglementaire en dioxines alors que sur 318 essais effectués sur l'ensemble du pays, un seul était excessif. Idem pour les oeufs, la moitié des quatre prélèvements réalisés dans la région de Fos ont des dépassements contre un seul sur les 204 essais effectués dans tout le pays...

Idem pour les PCB (polychlorobiphényles), des perturbateurs endocriniens toxiques pour le développement cérébral et classés cancérigènes probables : ils sont présents à des doses élevées dans les moules, poissons, les oeufs et la viande bovine de la région, affirme l'association.

### Plus de cancers ?

"L'objectif de cette étude n'est pas de détruire les éleveurs de taureaux ou de moules" (...) "Ils sont des victimes, au même titre que tous ceux qui ont des cancers à Fos ou à Port-Saint-Louis", déclare Daniel Moutet, le président de l'ADPLGF. L'association souhaite que les habitants de Fos-sur-Mer s'associent à leur démarche judiciaire en déposant au civil des requêtes individuelles pour troubles anormaux du voisinage.

L'association veut porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. La maire de Fos-sur-Mer lui a déjà apporté son soutien : "Depuis quinze ans, on réclame en vain une vraie étude épidémiologique pour savoir si, effectivement, comme tout le monde le dit, il y a plus de cancers ici. Il n'y a même pas de registre des cancers dans le département", déplore René Raymond, maire de Fos-sur-Mer depuis 2004.

Une étude indépendante franco-américaine (Fos Epséa), financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avait déjà suggéré que la prévalence des cancers, du diabète de type 1 et de l'asthme était bien supérieure aux moyennes françaises.

À ce sujet, l'Agence Régionale de Santé (ARS) doit rendre le résultat d'une large étude fin 2016.

<https://www.vosgesmatin.fr/actualite/2018/02/12/fos-sur-mer-des-aliments-contamines-par-la-pollution>

## Fos-sur-Mer : des aliments contaminés par la pollution ?

Une association alerte sur la présence à haute dose de polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb dans des aliments produits à Fos-sur-Mer.

VJ 132.F015 | LE 12/02/2018 À 14:59 | MISE À JOUR LE 12/02/2018 À 14:59 | 0 REAGIR |



Faut-il s'inquiéter si vous mangez de la nourriture produite à Fos-sur-Mer ?

Des polluants sont présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), selon une étude publiée ce lundi.

L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a fait tester par des laboratoires depuis 2009 sept produits alimentaires d'origine locale (de Fos-sur-Mer à Eyguières), analysant plus de 50 composés chimiques.

### Trop de dioxines dans la viande et les œufs

Résultat : un quart des échantillons de viande bovine testés dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3% des échantillons de viande au niveau du contrôle national.

Le résultat est aussi alarmant sur les œufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, avec un dépassement du seuil réglementaire dans la moitié des échantillons testés (contre 2% au niveau national).

La teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est aussi supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les œufs.

Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde.

### Trop de plomb dans le poisson

Les produits marins ne sont pas épargnés par la pollution. Les poissons pêchés dans la zone présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g.

### L'association envisage de porter plainte

L'association, qui considère les producteurs comme "des victimes" de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui", selon son avocate, Me Julie Andreu.

“ Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire”, a assuré l'ADPLGF dans un communiqué.

Les pourtours de l'Etang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe, liées notamment au raffinage du pétrole et à la pétrochimie.

Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ces activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.



<http://www.nicematin.com/faits-divers/aliments-contamines-des-habitants-de-la-region-paca-vont-porter-plainte-contre-la-pollution-industrielle-207671>

## Aliments contaminés: des habitants de la région Paca vont porter plainte contre la pollution industrielle



Plus de 200 personnes sont installés dans le secteur de Fos sur-mer (Photo AFP)

**Des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb sont présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer, selon une étude publiée lundi par une association d'habitants.**

L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a fait tester par des laboratoires depuis 2009 sept produits alimentaires d'origine locale (de Fos-sur-Mer à Eyguières), analysant plus de 50 composés chimiques.

Un quart des échantillons de viande bovine testés dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3% des échantillons de viande au niveau du contrôle national.

Le résultat est aussi alarmant sur les œufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, avec un dépassement du seuil réglementaire dans la moitié des échantillons testés (contre 2% au niveau national).

La teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les œufs.

Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde.

Les produits marins ne sont pas épargnés par la pollution, puisque les poissons pêchés dans la zone présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g.

### UNE PLAINTÉ POUR MISE EN DANGER D'AUTRUI ?

*"Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire", a assuré l'ADPLGF dans un communiqué.*

L'association, qui considère les producteurs comme *"des victimes"* de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour *"mise en danger de la vie d'autrui"* selon son avocate Me Julie Andreu.

En mars 2017, une étude du Centre Norbert Elias à Marseille révélait que les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône souffraient davantage d'asthme, de diabète ou de cancers que la population française en moyenne.

Les pourtours de l'Etang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe, liées notamment au raffinage du pétrole et à la pétrochimie.

Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ces activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.

## A Fos-sur-mer, l'alimentation contaminée par la pollution industrielle

Des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb sont présents à hautes doses dans divers aliments produits autour de Fos-sur-mer, selon une recherche présentée ce 12 février.

Par la rédaction d'Allodocteurs.fr, avec AFP

Rédigé le 12/02/2018, mis à jour le 13/02/2018 à 09:40



Photo satellite de l'étang de Berre (cc-by-sa 3.0 - CNES - Spot Image)

L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (**ADPLGF**) a fait tester par des laboratoires depuis 2009 sept produits alimentaires d'origine locale (de Fos-sur-Mer à Eyguières), analysant plus de 50 composés chimiques. Un quart des échantillons de viande bovine testés "dépassent le seuil réglementaire en dioxines", "contre 0,3% des échantillons de viande" selon les données collectées par les autorités au niveau national sur la base de protocoles normés.

Concernant les oeufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, le dépassement du seuil réglementaire est constaté "sur la moitié des échantillons testés" (contre 2% au niveau national).

La teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les oeufs. Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde.

Les produits marins ne sont pas épargnés par la pollution, puisque les poissons pêchés dans la zone présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g.

### Mise en danger de la vie d'autrui

"Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire", a assuré l'ADPLGF dans un communiqué. L'association, qui considère les producteurs comme "des victimes" de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui" selon son avocate, Julie Andreu.

Les pourtours de l'Etang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe, liées notamment au raffinage du pétrole et à la pétrochimie. Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ces activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.

En mars 2017, une étude du Centre Norbert Elias à Marseille révélait que les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône souffraient davantage d'asthme, de diabète ou de cancers que la population française en moyenne.

avec AFP

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/02/12/01016-20180212ARTFIG00141-golfe-de-fos-des-habitants-vont-porter-plainte-contre-la-pollution-industrielle.php>

# Golfe de Fos : des habitants vont porter plainte contre la pollution industrielle

Par  Esther Paolini | Mis à jour le 13/02/2018 à 15:56 / Publié le 12/02/2018 à 12:34



**INFOGRAPHIE - Une nouvelle étude fait état de traces inquiétantes de dioxines et de perturbateurs endocriniens dans au moins sept aliments produits à proximité du site industriel des Bouches-du-Rhône. Ils vont porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui afin de «tirer la sonnette d'alarme».**

Taureau de Camargue, moules de Carteau... Sept produits français certifiés AOC de la région du golfe de Fos (Bouches-du-Rhône) ont été analysés par l'Institut écocitoyen et deux laboratoires spécialisés. Les résultats sont sans appel: des traces de dioxines, polluant cancérigène, sont retrouvées dans tous les aliments, à des degrés plus ou moins importants. Face à cette nouvelle étude qui met en évidence la pollution causée par le complexe industriel, les habitants ont décidé de porter plainte.



[https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-des-aliments-contamines-par-la-pollution\\_2608880.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-des-aliments-contamines-par-la-pollution_2608880.html)

## Fos-sur-Mer : des aliments contaminés par la pollution

Une étude révèle que les aliments produits dans la zone de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) sont contaminés. Une association a testé des échantillons et envisage de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui.

Mis à jour le 13/02/2018 | 17:44  
publié le 13/02/2018 | 16:16



Des polluants présents dans la viande bovine ou dans les œufs produits dans la région de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) : c'est le résultat d'une étude qui confirme les craintes d'habitants, pour beaucoup résignés. L'alerte est lancée par l'association de protection du littoral du golfe de Fos. Entre 2009 et 2015, elle a prélevé sept produits alimentaires d'origine locale et les a fait analyser par deux laboratoires. Le résultat pour les dioxines est alarmant : 25% des échantillons de viande bovine dépasse le seuil réglementaire. Le seuil est aussi dépassé pour la moitié des œufs de poule testés. C'est beaucoup plus que les moyennes nationales.

### Davantage de cancers dans la région

Détaillée en réunion publique, l'étude pointe aussi des teneurs en plomb inquiétantes dans les poissons. Et l'association ne veut pas en rester là, elle a décidé de déposer plainte. "C'est une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui", explique Me François Lafforgue, avocat de l'association ADPLGF, "elle vise à ce que le procureur de la République engage des investigations pour que toute la lumière soit faite dans cette affaire et pour que les responsabilités soient dégagées". Il y a un an, une autre étude révélait que les habitants de la région de Fos-sur-Mer souffraient davantage de cancers. Cette alerte sur les aliments est une source d'inquiétude de plus pour les voisins d'une zone industrialoportuaire parmi les plus grandes d'Europe.

# Pollution : Fos n'est

## Présentée hier soir au grand public, une nouvelle étude révèle des traces de

**10** **minutes de lecture**

Il est possible que nous ne soyons pas les seuls à être pollués. Une nouvelle étude de l'Institut Français pour la Recherche sur l'Environnement et le Développement (IFRED) révèle que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation. L'étude a été menée sur une période de 12 mois et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation. L'étude a été menée sur une période de 12 mois et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation.

Ces données sont en accord avec ce que nous savons déjà : les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation. L'étude a été menée sur une période de 12 mois et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation. L'étude a été menée sur une période de 12 mois et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation.

Les résultats de l'étude sont en accord avec ce que nous savons déjà : les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation. L'étude a été menée sur une période de 12 mois et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation. L'étude a été menée sur une période de 12 mois et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation.



La pollution de l'air est le principal problème de santé publique en France. Les données sont en accord avec ce que nous savons déjà.

### Une étude inédite sur l'état de l'environnement en France

Il y a un an, nous avons publié une étude sur l'état de l'environnement en France. Cette nouvelle étude est le fruit de 12 mois de travail et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation.

Les données de l'étude sont en accord avec ce que nous savons déjà : les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation. L'étude a été menée sur une période de 12 mois et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation.

Les données de l'étude sont en accord avec ce que nous savons déjà : les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation. L'étude a été menée sur une période de 12 mois et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation.

### L'ÉTAT NUANCE LES RÉSULTATS OBTENUS

La Direction générale de l'Environnement, au près de qui l'a été confié, a déclaré que "le fait de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation n'est pas une surprise". Il a ajouté que les résultats de l'étude sont en accord avec ce que nous savons déjà : les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation.

### UNE ÉTUDE INÉDITE

Une étude inédite sur l'état de l'environnement en France. Cette nouvelle étude est le fruit de 12 mois de travail et a permis de constater que les polluants sont présents dans l'air, l'eau, le sol, les aliments et les produits de consommation.

Un rdv au théâtre 2018 avec la programmation

# Vraiment pas dans son assiette

publiés dans le journal, dans la chambre à coucher. Ils s'inspirent de la philosophie de la cuisine. C'est la philosophie de la cuisine.

## L'étude qui fait l'effet d'une bombe

Comme on le sait, les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal.



Les participants à l'étude ont été invités à manger dans un restaurant de leur choix.

Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal.

Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal.

**LES RÉSULTATS**

L'étude a révélé que les participants qui ont suivi le régime ont perdu plus de poids que ceux qui ont suivi le régime standard. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal. Les résultats de l'étude ont été publiés dans le journal.

<http://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/9373/pollution-du-go>

## Pollution du Golfe de Fos: entre inquiétude et colère

Publié le : 13/02/2018 à 10h28 Par G.Saucerotte

**Professionnels et habitants sont venus nombreux assister à la réunion publique organisée lundi soir à Fos-sur-Mer. Thème abordé: les résultats de diverses analyses sur la pollution**

Un raz de marée chez les producteurs! C'est ce qu'ont provoqué les résultats d'analyses réalisées par des laboratoires depuis 2009 sur sept produits d'origine locale. Selon ceux-ci, des polluants comme la dioxine, les métaux lourds ou le plomb seraient présents dans des aliments comme la viande, le fromage ou encore le poisson. Ces résultats ont ainsi été présentés lundi soir aux habitants, en présence de médecins, de sociologues, de scientifiques et d'avocats. De quoi inquiéter davantage la population déjà sous le coup de résultats d'une précédente étude révélant que le nombre de cancers et de maladies respiratoires est plus élevé à Fos que dans le reste du pays. "J'ai un cancer, confie une habitante. Mais c'est dans cette ville que l'on habite. On ne veut pas en partir. Il faut trouver des solutions. Nous sommes prêts à nous battre." Pour cela, l'association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF), à l'origine de l'étude sur les produits alimentaires, a décidé de porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui et troubles anormaux du voisinage. Visant ainsi les industriels du coin, ArcelorMittal et Esso notamment. "Les industriels devront prendre leurs responsabilités, a affirmé Me Julie Andreu, avocate représentant l'association. C'est un procès qui sera long mais nécessaire. Il est temps aujourd'hui, compte tenu de ce qui a été constaté, d'agir."

### Des producteurs sceptiques

De leur côté les producteurs mettent en doute la fiabilité des analyses effectuées. "Je voudrais savoir si le laboratoire est agréé, s'interroge Nieves Castejon, productrice de moules de Carteau. Nous travaillons en bio, par conséquent, nos produits sont analysés très souvent. Et les résultats sont en contradiction. Mais le mal est fait et les consommateurs s'inquiètent. D'ailleurs beaucoup nous ont déjà appelés pour en savoir plus. J'espère qu'il y aura un démenti, parce que c'est une catastrophe." Pour l'association, les professionnels sont aussi des "victimes" de la pollution. "Je voudrais m'excuser auprès des producteurs de moules, il y a eu un malentendu avec le journal Le Monde, a affirmé Daniel Moutet, président de l'ADPLGF lors de la réunion. M'excuser aussi auprès des producteurs de viande de taureau. Ce n'était pas dans notre intention de porter préjudice."

Ecoutez les interviews de Me Julie Andreu, avocate représentant l'association ADPLGF, Nieves Castejon, productrice de moules

Publié le 13/02/2018 à 07:39

# Fos-sur-Mer : bœuf à la dioxine et poisson au plomb

## Environnement

Partager



Réagir 4 réactions



S'ABONNER



L'étang de Berre et ses raffineries de pétrole. / Photo PQR

Des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb sont présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer dans les Bouches-du-Rhône, selon une étude publiée hier par une association d'habitants.

L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a fait tester par des laboratoires depuis 2009 sept produits alimentaires d'origine locale (de Fos-sur-Mer à Eyguières), analysant plus de cinquante composés chimiques.

Un quart des échantillons de viande bovine testés dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3 % des échantillons de viande au niveau du contrôle national. Le résultat est aussi alarmant sur les œufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, avec un dépassement du seuil réglementaire dans la moitié des échantillons testés (contre 2 % au niveau national).

La teneur en PCB (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les œufs. Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte, des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde.

### Plainte pour mise en danger de la vie d'autrui

Les produits marins ne sont pas épargnés par la pollution, puisque les poissons pêchés dans la zone présentent une teneur en plomb de 70 à 275 nanogrammes/gramme contre une moyenne nationale de 11 à 20 ng/g.

«Il n'était pas dans notre intention, avec les résultats de cette étude, d'affoler outre mesure la population, ni de porter préjudice aux producteurs, agriculteurs et éleveurs de notre territoire», a assuré l'ADPLGF.

L'association, qui considère les producteurs comme «des victimes» de la pollution au même titre que les habitants de la zone, envisage de porter plainte pour «mise en danger de la vie d'autrui».

En mars 2017, une étude révélait que les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône souffraient davantage d'asthme, de diabète ou de cancers que la population française en moyenne.

Les pourtours de l'étang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe, liée notamment au raffinage du pétrole et à la pétrochimie.

*La Dépêche du Midi*



<https://www.20minutes.fr/planete/2219715-20180213-fos-mer-polluants-dangereux-jusque-aliments>

## Fos-sur-Mer: Des polluants dangereux jusque dans les aliments

**ENVIRONNEMENT** Des polluants à haute dose ont été retrouvés dans certains aliments cultivés près de la zone industrielle portuaire.

Mariève Collet | Publié le 13/02/18 à 09:27 — Mis à jour le 13/02/18 à 09:27



L'incinérateur régional de Fos-sur-Mer le 2 novembre 2013 — BERTRAND LANGLOIS AFP

- Une réunion publique avait lieu ce lundi à Fos-sur-Mer.
- Une association dévoilait des résultats inquiétants, révélant la présence de polluants dans les aliments.
- L'affaire va être portée devant la justice.

La salle de 600 places est remplie de nombreux habitants du pourtour de l'étang de Berre inquiets. « Dans ma famille, depuis des générations, on élève des poules, parce qu'on préfère avoir des œufs frais, de bonne qualité, explique Sylvia, une quinquagénaire de Fos-sur-Mer. On espérait ainsi manger mieux et on nous dit, qu'en fait, c'est dangereux, à cause de la pollution ! »

Ce lundi, à Fos-sur-Mer, non loin de plusieurs centres industriels, **association de défense de protection du littoral du golfe de Fos** dévoilait en effet une étude alarmante qui démontrait la nocivité des rejets industriels sur les aliments cultivés aux alentours. Des prélèvements de sept produits AOC de l'ensemble du territoire de l'ouest de la Provence jouxtant cette zone industriel-portuaire ont été soumis à des tests en laboratoire, afin de déterminer leur teneur en substances dangereuses pour la santé.

Résultat : des polluants sont présents à haute dose dans certains de ces aliments. Un quart des échantillons de viande bovine testés depuis 2009 dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques selon l'OMS, contre 0,3 % des échantillons de viande au niveau du contrôle national. Le résultat est aussi alarmant sur les œufs de poules élevées en plein air au pied des Alpilles, avec un dépassement du seuil réglementaire dans la moitié des échantillons testés (contre 2 % au niveau national).

### Viandes et œufs

La teneur en **PCB** (polychlorobiphényles) des produits testés par l'association est supérieure aux valeurs maximales nationales pour les viandes et les œufs. Selon l'Anses, une exposition chronique aux PCB peut provoquer des effets neuro-comportementaux chez le jeune enfant, et chez l'adulte des perturbations métaboliques et des effets sur la thyroïde.

De quoi susciter l'inquiétude de certains agriculteurs locaux, qui craignent que cette étude porte le discrédit sur leurs productions. « L'association ne veut pas détruire les producteurs locaux, qui sont autant des victimes [de la pollution émise par les industries] que les riverains malades du cancer », affirme Daniel Moutet, président de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos.

### Deux actions en justice

Selon ce dernier, ces résultats, communiqués à l'association en 2016, ont été rendus publics face à ce qu'il considère comme une inertie des autorités publiques devant les conséquences de la pollution industrielle dans la région. Des études menées ces derniers mois ont en effet déjà démontré un **nombre plus important** que la moyenne de pathologies graves chez les riverains de cette zone pétrochimique.

L'association a donc décidé de porter le dossier devant les tribunaux. Une plainte contre X sera déposée pour « mise en danger de la vie d'autrui ». L'association encourage de plus les habitants présents à la réunion publique à la rejoindre dans son action collective engagée au civil pour « trouble anormal de voisinage ». « Il s'agit d'obtenir réparation de ces pollutions suite à des préjudices subis comme l'asthme », précise Me François Lafforgue. Les parties civiles pourraient obtenir plusieurs dizaines de milliers d'euros selon l'avocat de l'association. Une démarche qu'a décidé d'entreprendre le président de l'office foséen de la mer René Morel, malgré ces 80 printemps. « Ce n'est même pas l'argent des indemnisations que l'on veut. C'est la santé. »

## Pollution dans les aliments à Fos-sur-Mer : et maintenant, on fait quoi ?

Après l'alerte sur les risques industriels, des dents qui grincent et une commission d'enquête parlementaire

Par Pascal Stella



Les habitants regroupés en association vont porter plainte contre X pour "mise en danger".

PHILIPPE MAURIZOT

Si c'était pour faire du bruit, c'est réussi ! Le rapport de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) pointant la présence de polluants dans sept produits locaux AOP du territoire, présenté lundi soir au centre culturel Marcel Pagnol de Fos, a même carrément mis le feu. Au-delà du dépôt de la plainte contre X, soutenue par le maire René Raimondi, pour mise en danger de la vie d'autrui.

Si Daniel Moutet, le président de l'ADPLGF, se défend plus que jamais que "l'objectif de cette étude n'est pas de détruire les éleveurs de bœuf ou de moutons, victimes, au même titre que tous ceux qui ont des cancers à Fos ou à Port-Saint-Louis", la méthode et la communication ont viré un peu à l'indigestion dans les rangs. Alliant même jusqu'à agacer fortement Daniel Moutet, hier soir, critiquant le vilain petit canard médiatique, bouc émissaire tout trouvé face aux répercussions d'une communication bien maladroite, dont le premier écueil a été de pas avoir associé les producteurs.

Bien sûr, l'objectif de cette petite association militante de l'environnement et son désir de "bien vivre avec son industrie" sont louables.

Bien sûr, lassés - après quinze ans d'alertes -, de ne pas être entendus, la volonté des militants est de mettre l'État face à ses responsabilités et de réclamer une véritable transparence sur les effets induits par la pollution industrielle sur la santé des travailleurs et des riverains.

**Et aussi** Fos : des polluants jusque dans les assiettes

Bien sûr, tout le monde applaudit des deux mains quand il s'agit d'alerter sur le droit à la santé et à un environnement sain.

Reste qu'au lieu de tomber dans les jardins de l'État trop souvent silencieux jusqu'à, cette bombe (agricole) a atterri surtout sur les terres des producteurs qui, aujourd'hui, doivent composer avec les raccourcis et un vent de doutes sur leurs produits alors qu'ils répondent à des contrôles drastiques. Ce qui a entraîné, de la part de Daniel Moutet, des excuses en forme de rétro-pédalage aux producteurs de moutons.

Le tableau n'est pas noir pour autant et la question de la pollution devrait s'inviter à l'Assemblée nationale dès aujourd'hui, par la voix du député Pierre Dharréville qui veut aller au-delà de la sonnette d'alarme. "Une commission d'enquête parlementaire va être lancée, assure l'Élu, avec une première réunion ce mercredi, dont je serai le rapporteur. Il faut regarder les choses à la source. On ne s'agit d'agir contre les risques. Il faut une enquête sanitaire publique poussée."

Pour qu'après l'alerte viennent des actes...

Marc Bayard, président de l'Union des industries chimiques (UIC)

Comme beaucoup, Marc Bayard a été profondément surpris par l'étude présentée lundi soir à Fos-sur-Mer. Il ne cherche pas à nier les résultats mais, pour les industries chimiques qu'il représente, il entend dénoncer le mauvais procès qui leur est fait. "Les industriels ont fait beaucoup d'efforts et sont à la fois contrôlés et respectueux des législations. Indique-t-il. Aujourd'hui encore, on nous montre du doigt alors que nous avons évolué, peut-être plus que d'autres professions." Car, selon Marc Bayard, "les sources de pollutions ne sont pas réservées à l'industrie. Aujourd'hui, on sait, par exemple, que la pollution est générée pour moitié par l'industrie et pour l'autre moitié par les transports. Les brûlages également ont de l'influence sur la qualité de l'air. Bien sûr, je ne dis pas que l'industrie ne doit plus fournir d'efforts, il est évident qu'il faut continuer mais il ne faut pas seulement nous montrer du doigt systématiquement. Il peut y avoir des phénomènes accidentels de pollution mais, d'après ce que nous en savons, les résultats de l'étude qui ont été présentés se basent sur des pollutions anciennes, qui ont trente ans." Et Marc Bayard d'évoquer "les PCB dont on a de nouveau entendu parler alors qu'ils sont interdits depuis les années quatre-vingt". Aussi, Marc Bayard évoque l'urgence de réaliser "une étude bien faite qui ne soit pas systématiquement contestée ou mal interprétée car on peut tout faire dire aux chiffres." poursuit-il. Enfin, concernant la contamination des aliments, évoquée, Marc Bayard se dit "étonné". "Je ne suis pas un spécialiste mais il existe des contrôles de qualité de toute la chaîne alimentaire. La question de la compréhension et de l'interprétation de certains résultats pose problème." Quant à une grande étude, Marc Bayard renvoie la responsabilité, logique, aux services de l'État.

Gaby Charroux, maire de Martigues : "Il faut que l'État reprenne la main"

"De la mesure", c'est ce qu'appelle Gaby Charroux. "Il y a une certaine hystérie collective. Je ne conteste pas les intentions, respect pour les lanceurs d'alerte, mais c'est grave que ça sorte aujourd'hui alors que l'on parle d'échantillons depuis 2009 ! Il faut évidemment se protéger et nous protéger des risques industriels, mais je n'ai aucune intention de diaboliser l'industrie. En revanche, produire autrement, exiger de faire encore plus d'efforts et demander plus de transparence et de conformité. Il faut surtout que l'État reprenne la main au travers des organismes scientifiques publics. Il en va de sa responsabilité. Entendre surtout toutes les composantes, je pense notamment aux producteurs qui n'ont pas été consultés. Il faut une étude sérieuse et rapide, nous avons des spécialistes, le CNRS, Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) pour avoir des comparaisons scientifiques. Mais il faut faire vite."

"Avec cette méthode, on fait juste du buzz"

Philippe Maurizot, élu d'opposition LR à Fos

Quel est votre sentiment après cette étude de l'ADPLGF pointant des traces de polluants dans la chaîne alimentaire ? Philippe Maurizot : L'objectif est noble, vouloir améliorer les choses est louable évidemment. Nous ne vivons pas dans les Alpes, on le sait. Maintenant, ce que je critique, c'est la méthode. On porte plainte contre X, c'est à dire contre personne. On nous dit que ce sera au juge d'établir la responsabilité de tel ou tel industriel face aux conséquences. Mais sur la base de quoi ? Il faut un rapport qui soit incontestable. Je ne mets pas en cause la capacité des scientifiques qui travaillent à l'Institut écocitoyen mais il faut des échantillons représentatifs, sur les mêmes périodes, avec les mêmes méthodes d'analyse. Là les échantillons prélevés ne permettent pas une comparaison avec une moyenne nationale et il est difficile d'établir la relation de cause à effet entre les polluants et les types de maladies. Tout ça est du glâchis d'argent public avec 500 000 € de subventions via l'intercommunalité et 200 000 € du Conseil municipal de la ville de Fos, ça fait 700 000 € par an pour des études qui ne semblent pas recevables devant un tribunal.

Ça jette en tout cas le trouble chez les consommateurs et donne une terrible image...

Philippe Maurizot : On joue sur l'affect. On fait du bashing. On met tout le monde dans la même masse, les industriels, les producteurs. On jette le discrédit sur des professions qui se lèvent l'âme pour avoir des labels bios, mais il y a des instituts de contrôles qui font leur travail avec des règles drastiques. On a une perte de valeurs immobilières sur Fos, une publicité négative sur nos produits, or on n'a pas de résultats concrets avec des études scientifiques qui permettraient de toucher au but. On a que le contrecoup négatif, un ressenti de population certes mais il faut des analyses concrètes. Là, ça va jouer contre nous et l'intérêt qu'ils défendent. J'ai peur que ce soit un coup d'épée dans l'eau.

Que préconisez-vous ?

Philippe Maurizot : En 2014, j'avais proposé la mise en place d'une fondation, gérée par un conseil d'administration pour mener à bien une ou deux études par an, avec un cahier des charges scientifiques en faisant un appel d'offres pour avoir un institut ou des labos à la pointe, de réputation nationale dans tel ou tel domaine pour obtenir des résultats incontestables. Je suis révolté par la méthode encore une fois et de la manière dont c'est présenté. Il n'y a eu aucune concertation avec les producteurs. On fait du buzz. Et on voit nos moutons renvoyés par Carrefour. Attention au retour de bâton. Pourquoi cette méthode ? Pourquoi ne pas avoir avancé en concertation avec les producteurs ? Pouvons le jeu de la transparence avec tout le monde au lieu de juste agiter le chiffon rouge ?



<http://destimed.fr/+Une-Etude-de-l-association-de-defense-et-de-protection-du-littoral-du-Golfe-de->

## Fos-sur-Mer - un rapport de l'association ADPLGF révèle la présence de dioxines et de PCB dans certains aliments : la préfecture des Bouches-du-Rhône met en doute cette étude

*mercredi 14 février 2018*

**L'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a présenté, le lundi 12 février, les résultats d'une campagne d'analyse menée sur certains produits alimentaires du pourtour du Golfe de Fos. Cette étude révèle la présence importante de dioxines et de PCB dans la nourriture produite et consommée à proximité des zones industrielles du Golfe de Fos et cible plus spécifiquement des productions primaires (viande, oeufs, poisson...). La préfecture des Bouches-du-Rhône met en doute les résultats de cette étude. Dans un communiqué, elle précise que l'étude de l'ADPLGF, dévoilée lundi, présente une « *méthodologie scientifiquement insuffisante* », un « *nombre trop réduit d'échantillons* » et « *aucune garantie* » concernant l'accréditation d'un des laboratoires chargés de l'analyse.**

La Préfecture rappelle, toujours dans le communiqué, que « *tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire les denrées alimentaires d'origine animale et/ou végétale et les produits destinés à l'alimentation animale font l'objet de plans de surveillance et de plans de contrôle de la contamination (chimiques, physiques et microbiologiques). Ces plans sont basés sur la réalisation de prélèvements réguliers et destinés à vérifier la conformité des denrées par rapport à la réglementation européenne et nationale en vigueur. Cette mission dévolue à l'État peut l'amener à demander rappel et retrait de produits présentant un risque pour la santé publique.* » « *La mise en œuvre de ces plans, est-il écrit dans le communiqué, est soumise à une méthodologie stricte de prélèvements et d'analyses qui seule permet d'en valider les résultats scientifiquement établis. Ainsi sur le département la DDPP a procédé à près de 440 prélèvements et analyses durant la période 2009-2017 sur les contaminants environnementaux : métaux lourds, polluants organiques, pesticides. Ces prélèvements ont été effectués sur des viandes ovines, bovines, porcines et volaille, du miel, des œufs, des produits laitiers, des poissons d'élevage et de pêche et des mollusques et crustacés. Toutes ces analyses se sont révélées conformes à la réglementation européenne. En 2018, en lien avec les professionnels et pour parfaitement informer les consommateurs, il est prévu de renforcer les contrôles sur les denrées animales ou d'origine animale produites sur la zone du Golfe de Fos (viandes ovines et bovines, miel, palourdes, moules, huîtres et poissons d'élevage, œufs et produits laitiers).* » Considère que « *L'étude de l'association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos a été portée à la connaissance de la direction générale de l'alimentation et a fait l'objet d'une évaluation détaillée qui met en avant le caractère insuffisamment représentatif des conclusions locales dont la méthodologie n'est pas scientifiquement assise. Sur l'ensemble des échantillons prélevés et analysés, seuls 2 résultats dépassent les teneurs maximales réglementaires (TM) viande bovine et œuf. Cependant aucune garantie n'est apportée quant à l'accréditation d'un des laboratoires pour les méthodes utilisées. Par ailleurs, le nombre trop réduit d'échantillons prélevés ne permet pas de comparaison avec les résultats nationaux qui s'appuient sur plus d'un millier de prélèvements. Enfin, certaines comparaisons faites par l'association avec des résultats nationaux ne reposent pas sur des périodes identiques. Les différentes actions mises en place par l'État depuis plusieurs années ainsi que celles à venir sur la zone de l'étang de Berre seront présentées la semaine prochaine.* »



<https://reporterre.net/A-Fos-sur-Mer-la-sante-menacee-par-la-pollution-industrielle>

## A Fos-sur-Mer, la santé menacée par la pollution industrielle

14 février 2018 / Pierre Isnard-Dupuy (Reporterre)



Le golfe de Fos, entre le delta du Rhône et l'étang de Berre, concentre de nombreuses industries lourdes. Des études menées par la société civile ont mis en évidence le lien entre la pollution environnementale et la santé des riverains. Devant l'absence de réaction de la part de l'État, les habitants ont décidé de saisir la justice.

• Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), reportage

« C'est bien dommage d'aller en justice, mais il n'y a plus d'autres moyens pour essayer de faire entendre raison. Nous ne sommes plus à l'époque des mines, nous n'acceptons plus d'être de la chair à canon », dit avec tristesse René Raimondi, maire (PS) de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), à une assemblée de près de 400 personnes réunies au théâtre de la ville. La réunion publique est organisée, ce lundi 12 février, par l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF). Elle a pour objet d'informer sur les procédures judiciaires qui vont s'engager pour inciter, enfin, les autorités à réagir sérieusement aux dangers sanitaires que subit la population locale au voisinage de l'un des plus grands complexes portuaires et industriels d'Europe.

La zone industrialo-portuaire (ZIP) concentre 40.000 emplois, la majorité des habitants de Fos-sur-Mer y travaillent. « On tremble tous quand une industrie menace de s'arrêter, mais au fond de nous, on est très inquiets pour notre santé », poursuit le maire. « Nous ne demandons aucune fermeture de site. Nous voulons simplement que l'inégalité environnementale et sanitaire soit prise en compte et que les services de l'État agissent pour faire limiter les pollutions », précise Daniel Moutet, le président de l'ADPLGF.

Avec ses plages et son spot de windsurf, le golfe de Fos aurait pu rester un petit coin de paradis. À une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Marseille, il s'étire de l'étang de Berre à l'embouchure du Rhône. Le village médiéval de Fos domine cette partie sud de la plaine de la Crau. Dans les étangs, les flamants roses paradent au soleil. Sauf que la carte postale s'est dégradée depuis le début des années 1970.

### « Pourquoi a-t-il fallu qu'on aille chercher les preuves nous-même ? »

Dès cette époque, le port autonome de Marseille projetait son agrandissement. Les bassins ouest furent créés de Lavéra (commune de Martigues) à Port-Saint-Louis-du-Rhône, avec leurs terminaux pétroliers, minéraliers et conteneurs. Avec eux furent installées des industries lourdes, classées Seveso : raffineries, pétrochimies, cimenteries et sidérurgies. En 2010, l'incinérateur des déchets de l'aire urbaine de Marseille s'est ajouté au paysage. Les baigneurs sont désormais encadrés par les cargos en attente d'accostage et les cheminées d'usine. PCB, métaux lourds, dioxine, particules fines... les 100.000 habitants de la zone sont exposés à des pollutions dangereuses.

Les études qui mettent en évidence le lien entre la pollution environnementale et la santé des habitants émanent de la société civile. « Pourquoi a-t-il fallu qu'on aille chercher les preuves nous-même ? » interroge Daniel Moutet. Financée par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'étude Fos-Epseal est « la première étude participative en santé environnement ancrée localement menée en Europe », expose, lors de la réunion publique, Yolaine Ferrier anthropologue au CNRS, qui a fait partie des chercheuses impliquées.

« La science est un enjeu de pouvoir. Les 37 études menées par les pouvoirs publics et les industriels ont affirmé qu'il n'y avait pas problème sanitaire. Jusqu'à Fos-Epseal, les citoyens ne bénéficiaient d'aucune étude qui portait de leurs questionnements », dit Yolaine Ferrier. L'étude propose une approche croisée entre épidémiologie, biostatistique, sociologie et anthropologie. Elle est sortie en janvier 2017 et ses résultats révèlent des éléments préoccupants : deux fois plus de cancers par rapport à la moyenne nationale (11,8 % pour le golfe de Fos contre 6 % en France), l'asthme (15 % contre 10 %) et le diabète (12,9 % contre 5,2 %) sont également plus importants ici qu'ailleurs.



Le 26 janvier 2018, Air Paca rendait les conclusions de son étude Scénari, menée sur l'atmosphère de 66 villes du pourtour de l'étang de Berre. L'association a pris en compte 40 substances dangereuses pour la santé dans ses mesures. Son étude met en évidence « l'effet de risques » à Fos, Martigues et Berre pour trois substances qui se cumulent et sont directement liées à l'activité industrielle : benzène, 1,2-dichloroéthane et 1,3-butadiène. Et pour toute la zone, « l'ensemble de la population [...] est concernée par des dépassements du seuil de conformité ».

Les propres analyses de l'ADPLGF, dévoilées lundi 12 février, ont défrayé la chronique. Elles s'intéressent à la présence d'agents polluants dans des produits alimentaires emblématiques de la région. Depuis 2009, l'association a effectué des prélèvements sur de la viande de taureau des Alpilles, de mouton élevé à moins de 20 km de Fos, du fromage de chèvre, de l'huile d'olive, des œufs, du poisson du golfe de Fos, des moules de Carreau et du foin de Crau. Ce travail a été financé grâce à une partie du reliquat de l'association Terry Le Petit Ange. Cette association, animée par Rébecca Horiot pour soutenir son fils atteint d'un cancer aux causes environnementales probables, a légué 53.000 €. Terry est mort à l'âge de trois ans d'un cancer au type indéterminé.

L'ADPLGF a transmis les échantillons alimentaires à deux laboratoires indépendants pour analyse, les résultats, interprétés par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos. Ils montrent l'imprégnation de la chaîne alimentaire en PCB, dioxine et métaux lourds à des seuils dans la plupart des cas inférieurs aux limites réglementaires, mais suffisants pour marquer « la nécessité d'un suivi spécifique du territoire pour la dioxine », selon le directeur de l'Institut écocitoyen, Philippe Chamaret. Deux échantillons de viandes de taureaux (2009 et 2013) et d'œufs (2009 et 2015) dépassent le seuil réglementaire pour les dioxines/furanes et PCB-DL. S'il est difficile d'établir que les polluants proviennent spécifiquement de la ZIP, pour Philippe Chamaret, ces analyses constituent un « élément qui alimente le faisceau d'indices et renseigne sur l'état général de contamination de la végétation et de la chaîne alimentaire ».

### On veut respirer un air pur »

L'Institut écocitoyen, financé par les collectivités locales et créé dans la période de l'implantation de l'incinérateur, mène aussi ses études. Parmi celles-ci, un « cadastre de la pollution », réalisé en 2011 grâce à l'analyse de la bio-imprégnation des lichens. L'Institut mène actuellement une étude d'imprégnation environnementale de la population au travers d'analyses d'urines et de sang, qui « va permettre aux chercheurs de connaître avec précision la nature et la quantité de polluants présents dans l'organisme des habitants riverains de la zone industrielle de Fos-sur-Mer » et dont les résultats seront rendus fin mai. Philippe Chamaret regrette que l'étude Scénari n'ait pas pris en compte les particules « ultrafines, celles qui pénètrent le plus profond dans l'appareil respiratoire ». « Celles qui nous font mourir à petit feu », dit Daniel Moutet.

Les preuves s'accumulent et les services de l'État ne bougent toujours pas. Timidement, l'Agence Régionale de Santé a concédé au journal indépendant Marsactu, lors de la publication de l'étude Scénari, que l'endroit est « une zone inégalitaire pour la santé » par rapport au reste du territoire, « liée à l'environnement particulièrement impacté par l'industrie et le trafic routier et maritime ».

Les habitants venus au théâtre ce lundi soir, savent bien les risques qu'ils prennent à vivre ici. Les témoignages se succèdent pendant près de deux heures. Beaucoup racontent, un proche malade ou lui-même imprégné de substances toxiques. Pour que « l'omerta » cesse, les avocats sont venus présenter les actions juridiques qui vont être engagées. Courant mars, l'ADPLGF va porter plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Une fois saisi, le procureur de la République pourrait décider d'ouvrir une enquête et de mener des poursuites. L'autre procédure sera menée au civil pour « troubles anormaux du voisinage ». Tous les particuliers qui le souhaiteront pourront rejoindre l'action en justice. « Nous voulons faire reconnaître que les riverains des industries n'ont pas un environnement de vie comme ailleurs », explique M<sup>me</sup> Sarah Games, l'avocate de longue date de l'ADPLGF. Elle plaidera avec M<sup>me</sup> Julie Andreu et M<sup>me</sup> François Laforge du cabinet TTLA, spécialisé dans les dossiers difficiles de santé-environnement.

Un médecin de Port-de-Bouc se réjouit de « l'initiative qui devait finir par arriver, vu ce qui défile dans [sa] salle d'attente ». Deux syndicalistes de la CFDT et de la CGT sont venus dire que « les salariés sont en première ligne ». L'action collective se profile pour qu'enfin le golfe de Fos ne soit plus considéré comme « la poubelle du département », tel que le dit M<sup>me</sup> Sarah Games. « On veut respirer un air pur », revendique Daniel Moutet. Présente ce soir-là, Rébecca Horiot peine à retenir ses sanglots : « J'aimerais que nous soyons tous unis et que la mort de mon fils serve à ce que notre santé s'améliore ».



<https://www.usinenouvelle.com/article/pollution-une-etude-associative-denonce-la-contamination-des-aliments-autour-de-l-etang-de-berre.N653294>

## [Pollution] Une étude associative dénonce la contamination des aliments autour de l'étang de Berre

JEAN-CHRISTOPHE BARLA

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

PUBLIÉ LE 14/02/2018 À 07H00

L'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) a rendu publique le 12 février son étude sur la contamination d'aliments par des composés chimiques industriels. Malgré les efforts des industries pour réduire leurs émissions dans l'atmosphère, les relevés révélés démontrent que leur impact resterait insuffisant pour rassurer les riverains.



Voici encore quelques jours, le Grand Port Maritime de Marseille (GPM) annonçait ses ambitions pour de nouveaux développements industriels sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Mais ce 12 février, en présentant les résultats de sa campagne d'analyses sur des produits alimentaires des pourtours de l'étang de Berre, l'association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) a une nouvelle fois mis les pieds dans le plat sur la compatibilité d'activités industrielles dans un territoire urbanisé.

Cette étude, rendue publique à Fos-sur-Mer, atteste que des fromages de chèvre, des œufs, de la viande de taureau, des moules, produites dans l'anse de Carteau sur la commune voisine de Port-Saint-Louis-du-Rhône, des poissons pêchés dans le golfe, contiennent des polluants comme les dioxines et le PCB à des seuils supérieurs ou égaux aux moyennes nationales.

Les prélèvements d'échantillons ont été effectués par l'association, les analyses par deux laboratoires extérieurs à la région, Carso à Lyon et Wessling en Isère, et l'interprétation des résultats par l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, une structure basée à Fos rassemblant des chercheurs, des universitaires, des médecins dans son conseil scientifique, mais aussi des représentants de collectivités territoriales, de citoyens, d'industriels, d'organismes de recherche et de médecins et pharmaciens dans son conseil d'administration.

S'il a déjà conduit plusieurs études sur l'air, l'eau, la santé ou les sols, cet Institut qui affirme agir de manière indépendante promet pour mai 2018 de dévoiler les données d'une étude dite "Index" d'imprégnation humaine d'une cinquantaine de substances (benzène, hydrocarbures, dioxines, métaux lourds) dans le sang et les urines d'environ 200 personnes volontaires. Les premiers retours sont qualifiés de "probants".

### Dépassements constatés

Connue pour s'être opposée à l'implantation du terminal gazier Fos-Cavaou d'Elengy puis de l'incinérateur d'EVERE à Fos-sur-Mer par la communauté urbaine marseillaise, l'ADPLGF explique avoir mené son étude entre 2009 et 2015 sur des produits dans un rayon de 60 km autour de Fos afin d'y rechercher et détecter la présence d'une cinquantaine de composés chimiques potentiellement émis par les industries environnantes ou les milliers de camions et véhicules qui desservent la zone industrialo-portuaire. Les plus impactés par les dépassements des seuils réglementaires de dioxines sont la viande bovine et des œufs de poules élevées en plein air, mais ces dioxines sont également présentes dans les fromages de chèvre et les moules. Les PCB ont été découverts à des niveaux importants dans les poissons, et à nouveau, dans les œufs, la viande de taureau et les moules. La teneur en plomb est également supérieure aux normes nationales dans les poissons du golfe. Ces constatations sidèrent le monde agricole, d'autant plus que nombre de productions sont estampillées AOC ou AOP.

### Réductions insuffisantes

Côté industriels, on garde le silence ou on promet de réagir ultérieurement. Pointé pour ses défaillances dans le respect des limites de rejets de benzène depuis 2016, ce qui lui a valu une mise en demeure de la Préfecture en fin d'année 2017 pour se mettre en conformité, *ArcelorMittal* (2 500 salariés et 1 500 personnes relevant de co-traitants) affirme avoir divisé par trois entre 2005 et 2015 ses émissions de dioxines et de poussières, par deux ses rejets de dioxyde de soufre et réduit de 20% ses émissions de dioxydes d'azote. Elle investit actuellement dans la diminution des rejets de poussières de sa chaîne d'agglomération. L'entreprise rencontre régulièrement les représentants des associations, des riverains et des collectivités dans le cadre de « Commissions locales d'informations et d'échanges » (CLIE). Elle sera sans nul doute mise sur le grill lors de la prochaine réunion.

La raffinerie Esso, également mise en cause, a, elle, profité en 2017 de son grand arrêt pour investir aussi dans la réduction de ses rejets. Tous les industriels arguent des mêmes efforts en matière de préservation de l'environnement.

### Actions en justice

Mais ces discours ne suffisent plus à rassurer, tant du côté des maires (même si tous n'approuvent pas la méthode de l'association, comme le maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône qui l'a dénoncée dans un communiqué, tout en réclamant une amélioration du "contrôle des rejets nuisibles") que de leurs administrés, désireux de savoir si oui ou non, la concentration d'industries sur le périmètre rend leur territoire toujours vivable. L'association et les élus accusent l'Etat et ses services pour leur lenteur à agir. S'ils mènent eux-mêmes des enquêtes de leur côté, ces derniers se défendent en mentionnant que les échantillons objets de cette étude ne sont pas significatifs. L'ADPLGF projette donc des actions en justice devant le TGI d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" (plainte contre X) et pour "troubles anormaux du voisinage", spécifiquement ciblée, elle, sur les industriels.



<https://www.20minutes.fr/planete/2221159-20180214-fos-mer-etat-croit-contaminations-va-renforcer-controles>

## Fos-sur-Mer: L'État ne croit pas aux contaminations mais va renforcer ses contrôles

**POLLUTION** Pierre Dartout, le préfet des Bouches-du-Rhône, s'accroît que peu de crédit à l'étude rendue public lundi mais annonce plus de contrôles.

Afex Mx | Publié le 14/02/18 à 12h44 — Mis à jour le 14/02/18 à 13h44



Illustration du complexe industriel sur le golfe de Fos-sur-Mer. — FOURMY MARIO/SIPA

- Le préfet des Bouches-du-Rhône, Pierre Dartout, considère que la méthodologie employée de l'étude rendue publique lundi ne permet pas de donner une information rigoureuse et objective.
- Daniel Moutet, président de l'association ADPLGF, souhaite que l'État réalise des prélèvements aux mêmes endroits qu'il les a effectués.
- Pierre Dartout a annoncé le renforcement des contrôles en 2018 dans le pourtour du Golfe, sans plus d'indications.

Une étude qui révèle de l'amateurisme. Voici en substance le message qu'a tenu à délivrer Pierre Dartout, le **préfet des Bouches-du-Rhône**, lors d'une conférence de presse. Elle faisait suite à la diffusion d'une étude menée entre 2009 et 2015 par l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF). Elle révélait avoir détecté des polluants à des taux supérieurs aux seuils fixés par l'Union Européenne dans des œufs et de la viande de taureau, prélevés dans le pourtour du Golfe de Fos-sur-Mer.

**René RAIMONDI**  
@RenéRaimondi

Après des études non prises en compte par l'Etat et des demandes ignorées, vient forcément le temps d'actions plus formelles. Pour la vérité, tout simplement. [franceinfo.fr/economie/indus...](http://franceinfo.fr/economie/indus...)



**Painte contre des industriels à Fos-sur-Mer : "Il faut qu'on nous ..."**  
René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), a expliqué lundi sur franceinfo qu'il soutenait l'action des riverains de sa commune. [franceinfo.fr](http://franceinfo.fr)

13 | Voir les autres Tweets de René RAMONDI

« Il y a une différence fondamentale entre le travail rigoureux de l'État et cette étude. Elle n'est pas de nature à donner une information assez rigoureuse et objective »

Selon le préfet, le nombre de prélèvements effectués pour cette étude est inconnu, tout comme l'endroit où ils ont été réalisés.

### 440 prélèvements

Pierre Dartout a tenu à rappeler que, par le biais de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), l'État a réalisé 440 prélèvements entre 2009 et 2017 dans les Bouches-du-Rhône, sans qu'aucun seuil ne soit dépassé. Mais ces prélèvements n'ont, pour autant, pas été ciblés sur le golfe de Fos. « Nous avons conscience qu'il s'agit d'un territoire sensible. L'État travaille sur la pollution de l'air et sur ses retombées en matière de santé. Nous avons le souci de bien informer, de rassurer, sans pour autant cacher des phénomènes. »

**Mathilde Ceilles**  
@MathildeCeilles

A Fos-sur-Mer, manger local nuirait à la santé en raison de la pollution [20minutes.fr/planete/221971...](http://20minutes.fr/planete/221971...) via @20minutes



**Fos-sur-Mer: Des polluants dangereux jusque dans les aliments**

Des polluants à haute dose ont été retrouvés dans certains aliments cultivés près de la zone industrielle-portuaire...

20minutes.fr

2 | Voir les autres Tweets de Mathilde Ceilles

Une déclaration qui fait sourire Daniel Moutet, le président de l'association ADPLGF, à qui le préfet reproche de lui avoir communiqué les éléments que tardivement.

« Dès 2016 nous avons envoyé des courriers avec accusé de réception au ministère de la Santé, de l'Écologie, de l'Agriculture, à la préfecture. Je me suis déplacé personnellement jusqu'à l'ARS (agence régionale de santé) pour les prévenir des résultats, ils n'ont eu aucune réaction. Il a fallu attendre que je les rende publics pour qu'ils réagissent alors qu'ils ne m'avaient jamais répondu. »

>> **A lire aussi : Pourquoi le projet d'une nouvelle piscine géante de déchets nucléaires pose-t-il question?**

### Renforcement des contrôles

Il se dit prêt à entendre toutes les critiques sur la méthodologie employée, mais ne réclame qu'une chose : que l'État procède à des prélèvements aux mêmes endroits que les siens. « Ils sont inscrits sur le rapport, qu'ils ne disent pas le contraire. J'ai la certitude qu'ils obtiendront les mêmes résultats », avance-t-il.



**France Culture**  
@franceculture

A Fos-sur-mer : "Un monstre invisible que l'on respire". Et que l'on mange peut-on dire désormais... Viande de taureau ou moules, la pollution industrielle contamine aussi les aliments selon une étude révélée aujourd'hui.

[franceculture.fr/emissions/les-...](http://franceculture.fr/emissions/les-...)

09:30 - 12 févr. 2018

17 | 31 personnes parlent à ce sujet

Selon lui, le silence de l'État ne signifie rien de bon : « Si leurs résultats sont la vérité, pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour répondre ? », s'interroge-t-il. Le préfet a annoncé un renforcement des contrôles dans le pourtour du Golfe de Fos-sur-Mer en 2018. Quant à savoir s'ils seront effectués aux mêmes endroits que ceux de l'association...



# FRANCE POLLUTION

<https://marsactu.fr/a-fos-lelan-citoyen-contre-pollution/>

## Aliments contaminés par la pollution industrielle à Fos-sur-Mer



### Des aliments contaminés par la pollution industrielle à Fos-sur-Mer

La pollution industrielle, même dans nos assiettes ? En effet, à Fos-sur-Mer, la viande de taureau, moules et autres produits alimentaires contiennent des traces importantes de dioxines et de PCB. La mairie se joint aux habitants et associations pour porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

C'est la révélation faite par le journal « Le Monde » qui a consulté une étude réalisée dans cette région. Les résultats de cette étude ont été rendus publiques ce lundi 12 février par l'Association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF). Cette association lutte depuis 15 ans et elle a décidé, avec le soutien du maire, de porter plainte contre X.

Fos représente 100 000 habitants. 100 000 personnes qui vivent autour de cette immense zone industrialo-portuaire (ZIP) et respirent donc un air très pollué. En plus de respirer un air pollué par les industries, ces derniers sont loin de se douter que leur environnement est contaminé par la pollution industrielle. Leur nourriture est aussi contaminée. En effet, les moules, oeufs et la viande de taureau sont aussi impactés par le problème de pollution industrielle.

### Des aliments au taux de dioxines trop élevé

Ces conclusions plus qu'alarmantes sont celles de l'étude réalisée par l'ADPLGF. De 2009 à 2015, cette association a réalisé certains tests sur des produits alimentaires. 7 produits certifiés AOC comme des fromages de chèvre, moules de Carteau, du taureau de Camargue, du mouton de Crau ou encore de l'huile d'olive. Et enfin, des poissons du golfe.

Ensuite, certains laboratoires spécialisés de Lyon et d'Isère ont analysé ces produits à la recherche de substances chimiques. Enfin, l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions a pu interpréter les résultats.

Les résultats de l'étude sont inquiétants. Premièrement, certains produits testés contiennent un taux élevé de dioxines. Il faut savoir que les dioxines sont cancérigènes car ils sont des polluants organiques persistants.

2 échantillons sur 8 de viande de taureau testés dépassent le seuil réglementaire. Rappelons qu'un seul dépassement de ce type a été enregistré en France (sur 318 échantillons testés).

Deuxièmement, la moitié des échantillons d'oeufs testés dépassent le seuil réglementaire. Contre 4 échantillons sur 204 dans le reste du pays.

De même pour d'autres aliments comme certains fromages de chèvre et les moules. Ces derniers contiennent une valeur de dioxines supérieure à la moyenne nationale. Idem pour les poissons, même si la valeur est moindre, elle est en constante augmentation depuis 2009.

Plus encore, les résultats montrent que moules et poissons analysés ont une teneur en PCB (polychlorobiphényles) importante. Ce sont des perturbateurs endocriniens toxiques au niveau cérébral et considérés comme cancérigènes probables. C'est également le cas de la viande bovine et les oeufs, qui ont des teneurs en PCB dépassant les maximales nationales.

### Le ras le bol des habitants et associations de Fos-sur-Mer face à la pollution industrielle

Enfin, ces conclusions nous révèlent une présence importante de plomb et de cadmium dans les produits venant de la mer. Le président de l'ADPLGF, Daniel Moutet, l'assure, « l'objectif de cette étude n'est pas de détruire les éleveurs de taureaux ou de moules ... Ils sont victimes au même titre que tous ceux qui ont des cancers à Fos ou à Port Saint-Louis ». C'est un ras le bol face à la contamination par la pollution industrielle qui pousse aujourd'hui l'association et les habitants à porter plainte.

Daniel Moutet précise, « On en a marre. Cela fait quinze ans que l'on alerte, que l'on envoie des courriers aux Ministres de la Santé ou de l'Environnement et qu'ils bottent en touche tous les malades ».

L'Association n'en est pas à son premier combat. Par exemple, en 2003, elle avait lutté contre l'installation d'un incinérateur d'ordures ménagères de Marseille à Fos-sur-Mer. Le maire, René Raimondi a choisi son camp. Il déclare « Depuis 15 ans on réclame en vain une vraie étude épidémiologique pour savoir si, effectivement, comme tout le monde le dit, il y a plus de cancers ici. Il n'y a même pas de registre des cancers dans le département ».

C'est pourquoi une étude indépendante franco-américaine et financée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) a été menée. Cette étude conduite sur un échantillon de la population doit rendre ses résultats en mai 2018.

Peut-être qu'une fois les résultats publiés, différents ministres se rendront compte de la gravité du problème qu'engendre la pollution industrielle.

MERCREDI 14/02/2018 à 14H15 · Mis à jour à 14H16 | ÉCOPLANÈTE | FOS-SUR-MER

## Pollution dans les aliments à Fos-sur-Mer : et maintenant, on fait quoi ?

Après l'alerte sur les risques industriels, des dents qui grincent et une commission d'enquête parlementaire

Par Pascal Stella



Si c'était pour faire du bruit, c'est réussi ! Le rapport de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) pointant **la présence de polluants dans sept produits locaux AOP du territoire**, présenté lundi soir au centre culturel Marcel Pagnol de Fos, a même carrément mis le feu. Au-delà du dépôt de la plainte contre X, soutenue par le maire René Raimondi, pour mise en danger de la vie d'autrui.

Si Daniel Moutet, le président de l'ADPLGF, se défend plus que jamais que *"l'objectif de cette étude n'est pas de détruire les éleveurs de taureaux ou de moules, victimes, au même titre que tous ceux qui ont des cancers à Fos ou à Port-Saint-Louis"*, la méthode et la communication ont viré un peu à l'indigestion dans les rangs. Allant même jusqu'à agacer fortement Daniel Moutet, hier soir, critiquant le vilain petit canard médiatique, bouc émissaire tout trouvé face aux répercussions d'une communication bien maladroite, dont le premier écueil a été de pas avoir associé les producteurs.

Bien sûr, l'objectif de cette petite association militante de l'environnement et son désir de "bien vivre avec son industrie" - sont louables.

Bien sûr, lasses - après quinze ans d'alertes -, de ne pas être entendus, la volonté des militants est de mettre l'État face à ses responsabilités et de réclamer une véritable transparence sur les effets induits par la pollution industrielle sur la santé des travailleurs et des riverains.

**Et aussi** Fos : des polluants jusque dans les assiettes

Bien sûr, tout le monde applaudit des deux mains quand il s'agit d'alerter sur le droit à la santé et à un environnement sain.

Reste qu'au lieu de tomber dans les jardins de l'État trop souvent silencieux jusque-là, cette bombe (agricole) a atterri surtout sur les terres des producteurs qui, aujourd'hui, doivent composer avec les raccourcis et un vent de doutes sur leurs produits alors qu'ils répondent à des contrôles drastiques. Ce qui a entraîné, de la part de Daniel Moutet, des excuses en forme de rétropédalage aux producteurs de moules.

Le tableau n'est pas noir pour autant et la question de la pollution devrait s'inviter à l'Assemblée nationale dès aujourd'hui, par la voix du député Pierre Dharréville qui veut aller au-delà de la sonnette d'alarme. *"Une commission d'enquête parlementaire va être lancée, assure l'élu, avec une première réunion ce mercredi, dont je serai le rapporteur. Il faut regarder les choses à la source. L'enjeu, c'est d'agir contre les risques. Il faut une enquête sanitaire publique poussée."*

Pour qu'après l'alerte viennent des actes...

### "Les sources de pollution ne sont pas réservées à l'industrie"

Marc Bayard, président de l'Union des industries chimiques (UIC)

Comme beaucoup, Marc Bayard a été profondément surpris par l'étude présentée lundi soir à Fos-sur-Mer. Il ne cherche pas à nier les résultats mais, pour les industries chimiques qu'il représente, il entend dénoncer le mauvais procès qui leur est fait. *"Les industriels ont fait beaucoup d'efforts et sont à la fois contrôlés et respectueux des législations, indique-t-il. Aujourd'hui encore, on nous montre du doigt alors que nous avons évolué, peut être plus que d'autres professions."* Car, selon Marc Bayard, *"les sources de pollutions ne sont pas réservées à l'industrie. Aujourd'hui, on sait, par exemple, que la pollution est générée pour moitié par l'industrie et pour l'autre moitié par les transports. Les brûlages également ont de l'influence sur la qualité de l'air. Bien sûr, je ne dis pas que l'industrie ne doit plus fournir d'efforts, il est évident qu'il faut continuer mais il ne faut pas seulement nous montrer du doigt systématiquement. Il peut y avoir des phénomènes accidentels de pollution mais, d'après ce que nous en savons, les résultats de l'étude qui ont été présentés se basent sur des pollutions anciennes, qui ont trente ans."* Et Marc Bayard d'évoquer *"les PCB dont on a de nouveau entendu parler alors qu'ils sont interdits depuis les années quatre-vingt"*. Aussi, Marc Bayard évoque l'urgence de réaliser *"une étude bien faite qui ne soit pas systématiquement contestée ou mal interprétée car on peut tout faire dire aux chiffres,"* poursuit-il. Enfin, concernant la contamination des aliments, évoquée, Marc Bayard se dit *"étonné"*. *"Je ne suis pas un spécialiste mais il existe des contrôles de qualité de toute la chaîne alimentaire. La question de la compréhension et de l'interprétation de certains résultats pose problème."* Quant à une grande étude, Marc Bayard renvoie la responsabilité, logique, aux services de l'Etat.

### Gaby Charroux, maire de Martigues : "Il faut que l'Etat reprenne la main"

*"De la mesure", c'est ce qu'appelle Gaby Charroux. "Il y a une certaine hystérie collective. Je ne conteste pas les intentions, respect pour les lanceurs d'alerte, mais c'est grave que ça sorte aujourd'hui alors que l'on parle d'échantillons depuis 2009 ! Il faut évidemment se protéger et nous protéger des risques industriels, mais je n'ai aucune intention de diaboliser l'industrie. En revanche, produire autrement, exiger de faire encore plus d'efforts et demander plus de transparence et de conformité. Il faut surtout que l'Etat reprenne la main au travers des organismes scientifiques publics. Il en va de sa responsabilité. Entendre surtout toutes les composantes, je pense notamment aux producteurs qui n'ont pas été consultés. Il faut une étude sérieuse et rapide, nous avons des spécialistes, le CNRS, Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) pour avoir des comparaisons scientifiques. Mais il faut faire vite."*

### "Avec cette méthode, on fait juste du buzz"

Philippe Maurizot, élu d'opposition LR à Fos

Quel est votre sentiment après cette étude de l'ADPLGF pointant des traces de polluants dans la chaîne alimentaire ?

Philippe Maurizot : L'objectif est noble, vouloir améliorer les choses est louable évidemment. Nous ne vivons pas dans les Alpes, on le sait. Maintenant, ce que je critique, c'est la méthode. On porte plainte contre X, c'est-à-dire contre personne. On nous dit que ce sera au juge d'établir la responsabilité de tel ou tel industriel face aux conséquences. Mais sur la base de quoi ? Il faut un rapport qui soit incontestable. Je ne remets pas en cause la capacité des scientifiques qui travaillent à l'Institut écocitoyen mais il faut des échantillons représentatifs, sur les mêmes périodes, avec les mêmes méthodes d'analyse. Là les échantillons prélevés ne permettent pas une comparaison avec une moyenne nationale et il est difficile d'établir la relation de cause à effet entre les polluants et les types de maladies. Tout ça est du gâchis d'argent public avec 500 000 € de subventions via l'intercommunalité et 200 000 € du Conseil municipal de la ville de Fos, ça fait 700 000 € par an pour des études qui ne semblent pas recevables devant un tribunal.

Ça jette en tout cas le trouble chez les consommateurs et donne une terrible image...

Philippe Maurizot : On joue sur l'affect. On fait du bashing. On met tout le monde dans la même nasse, les industriels, les producteurs. On jette le discrédit sur des professions qui se lèvent l'âme pour avoir des labels bios, mais il y a des instituts de contrôles qui font leur travail avec des règles drastiques. On a une perte de valeurs immobilières sur Fos, une publicité négative sur nos produits, or on n'a pas de résultats concrets avec des études scientifiques qui permettraient de toucher au but. On a que le contrecoup négatif, un ressenti de population certes mais il faut des analyses concrètes. Là, ça va jouer contre nous et l'intérêt qu'ils défendent. J'ai peur que ce soit un coup d'épée dans l'eau.

Que préconisez-vous ?

Philippe Maurizot : En 2014, j'avais proposé la mise en place d'une fondation, gérée par un conseil d'administration pour mener à bien une ou deux études par an, avec un cahier des charges scientifiques en faisant un appel d'offres pour avoir un institut ou des labos à la pointe, de réputation nationale dans tel ou tel domaine pour obtenir des résultats incontestables. Je suis révolté par la méthode encore une fois et de la manière dont c'est présenté. Il n'y a eu aucune concertation avec les producteurs. On fait du buzz. Et on voit nos moules renvoyées par Carrefour. Attention au retour de bâton. Pourquoi cette méthode ? Pourquoi ne pas avoir avancé en concertation avec les producteurs ? Pouvons le jeu de la transparence avec tout le monde au lieu de juste agiter le chiffon rouge".



<https://marsactu.fr/a-fos-lelan-citoyen-contre-pollution/>

## À Fos, la prise de conscience sur la pollution industrielle s'étend

Actualité | Violette Artaud 14 Fév 2018

Selon une étude citoyenne, certains aliments AOC Provence seraient largement plus contaminés par des polluants que la moyenne nationale. Avec ces nouveaux éléments qui font le lien entre pollution industrielle et risques sanitaires sur le pourtour de l'étang de Berre, la prise de conscience semble s'amplifier.

Ce lundi soir, le vent qui souffle par grosses rafales semble pousser les habitants dans le Théâtre de Fos-sur-Mer. Avec une capacité de 600 places, la salle est quasiment comble quand Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos prend la parole. Depuis le matin, l'info tourne en boucle : l'association vient de rendre publique une nouvelle étude qui révèle la présence de polluants dans plusieurs aliments produits localement. "Il a fallu que nous allions chercher nous-mêmes des preuves scientifiques. Aujourd'hui nous les avons, entame le militant associatif. J'ai écrit au ministère de la santé et de l'environnement, au préfet et à l'ARS [agence régionale de la santé. Ndlr]. Ils n'ont même pas daigné accuser réception. Alors aujourd'hui, nous allons nous faire entendre encore plus fort." Tonnerre d'applaudissement. Sans même connaître les preuves scientifiques en question, l'assemblée approuve. Ils sont plus de 400 ce soir à être rassemblés dans l'élégante salle du théâtre. Habitants de la commune, mais aussi de Miramas, Port-de-Bouc ou encore Port-Saint-Louis ils sont pêle-mêle membres de syndicats ouvriers, agriculteurs, conchyliculteurs, médecins ou simples citoyens du cru. Tous sont venus entendre les résultats de l'étude menée depuis 2009 par l'association de défense du golfe de Fos et l'Institut écocitoyen, association financée par la Ville de Fos et le conseil de territoire Ouest Provence. C'est donc Philippe Chamaret, chimiste de formation et président de l'Institut écocitoyen qui explique que des aliments typiques du coin, labellisés AOC Provence, ont des taux de contamination pour certains polluants qui dépassent les seuils réglementaires définis pour ces denrées. Avec un point noir sur la viande de taureau et les œufs de poules des Alpilles pour lesquels les dépassements sont largement supérieurs à la moyenne nationale. "Le dépassement des limites réglementaires ne veut pas dire qu'on va mourir demain mais qu'il y a un problème de contamination sur le territoire qui doit susciter une surveillance particulière", détaille à l'assemblée Philippe Chamaret.

### ÉNIÈME SIGNAL

Après l'étude participative Epsal sur les maladies à Fos et Port-Saint-Louis et l'étude Scenarii d'Air Paca publiée le mois dernier, les résultats de ces analyses sur les aliments résonnent comme un énième signal. Depuis deux ans, Daniel Moutet les gardait dans un tiroir. "Le moment paraissait opportun. Et puis j'en ai eu marre aussi. Cela fait deux ans que je toque à toutes les portes et qu'on m'envoie balades", rend-il compte. Alors que du côté de la préfecture on fait remarquer que "le nombre réduit d'échantillons prélevés ne permet aucune comparaison avec des fourchettes de moyennes nationales", du côté de l'ARS on n'ose pas se prononcer "tant que l'ANSES [l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail] n'a pas rendu son avis". Aucune étude officielle ne peut donc à ce jour confirmer ou infirmer le travail de l'association de défense du golfe de Fos et de l'Institut écocitoyen. En revanche, les interrogations et les inquiétudes de la population elles, sont persistantes. "Que pouvons-nous faire ? Je suis grand-père de deux enfants qui sont sous Ventoline, et je peux vous dire que ce n'est pas facile ! Devons nous arrêter de payer nos impôts pour que l'on nous écoute ?", s'exclame un homme dans la salle. "Je suis arrivé ici il y a 15 ans et je peux vous dire que j'ai été horrifié de découvrir ma salle d'attente", ajoute un médecin généraliste de Port-Saint-Louis. Face à ce genre de discours récurrents et las de l'inaction des pouvoirs publics sur la question, l'association de défense du golfe de Fos a elle choisi de livrer sa bataille sur le terrain judiciaire.

### "PLUS IL Y AURA DE PLAIGNANTS, PLUS ON FERA PRESSION"

"Nous allons déposer une plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui au parquet de Marseille. Mais nous vous incitons aussi à prendre contact avec l'association pour déposer des plaintes individuelles", annonce maître Julie Andreu, avocate de l'association. "Si la responsabilité pénale est effectivement recherchée par un juge d'instruction, ce sera un symbole fort pour la population, explique la juriste. Les procédures civiles peuvent elles avoir un impact financier fort. Plus il y aura de plaignants, plus l'indemnisation sera grande et plus on fera pression." Si pour l'instant l'association n'a pas encore de retour sur le nombre de personnes prêtes à lui emboîter le pas, plusieurs étaient volontaires, ce lundi soir. Mais cette bataille passe aussi par le terrain médiatique. En amont de la réunion publique, l'association de défense du golfe de Fos a pris soin de communiquer les résultats des analyses à deux grands médias nationaux, à savoir *Le Monde* et *France Inter*. Et cette agitation médiatique a provoqué des remous locaux. Ce mardi soir, au théâtre de Fos, une dizaine de conchyliculteurs se sont en effet déplacés avec la ferme intention de faire savoir qu'ils n'appréciaient pas vraiment cette mauvaise publicité.

### "UNE BOMBE ATOMIQUE"

"Daniel, c'est une bombe atomique que tu nous a lâché dans la presse là !", lance Denis Manias, président du conseil d'administration de la société coopérative aquacole de Port-Saint-Louis-du-Rhône, avant d'être rejoint par d'autres pêcheurs moins tendres. Inquiets pour la vente de leur récolte, les producteurs de moules ont rappelé tous les contrôles qu'ils subissent. "On est dans les normes il faut arrêter. Comment on va faire nous si plus personne ne veut acheter nos moules !", ont-ils martelé. Les moules de Carreau, qui ont été analysées dans cette étude, ne présentent en effet pas de dépassement des seuils réglementaires. L'étude relève tout de même des contaminations par certains polluants au-dessus de la moyenne nationale. Dans la salle du théâtre de Fos-sur-Mer ce lundi soir, peu de responsables politiques sont présents. Un détail que le maire PS de Fos, René Raimondi, n'a pas manqué de faire remarquer : "Je passe encore pour les troubles, mais tant pis, ma carrière politique est derrière moi. Pour moi, ça paraît évident que les élus doivent se mobiliser sur ces questions". L'édile se bat depuis plusieurs années pour enjoindre les services de l'Etat à prendre leurs responsabilités et réaliser des études. "Si la pollution est effectivement un problème pour les êtres humains et la production locale, alors il faut que l'Etat prenne ses responsabilités". "Les témoignages que nous avons entendu hier soir, a finalement rendu compte au lendemain de la réunion Philippe Chamaret, font ressortir des histoires de vie. Cette question a fait naître un conflit mais nous avons tous un combat à mener contre cette pollution qui nous divise." Dans quelques mois, l'Institut écocitoyen doit publier une nouvelle étude sur l'imprégnation de la pollution dans le sang et les urines des habitants de ce territoire. Comme celles qui l'ont précédé, elle contribuera sûrement à pousser encore un peu la prise de conscience et faire sauter des verrous pour qu'un jour, on ne puisse plus détourner le regard.

L'étude porte sur sept aliments AOC : le taureau de Camargue, le mouton de Crau, les fromages de chèvre et œufs de poules des Alpilles, les poissons du golfe de Fos, les moules de Carreau et l'huile d'olive produite aux Alpilles. Sur ces sept produits, qui ont été prélevés une fois par an entre 2009 et 2015, plusieurs polluants dont les PCB et dioxines ont été recherchés. Les résultats de ces analyses ont ensuite été comparés avec une moyenne nationale réalisée sur plus de 300 échantillons par le ministère de l'agriculture. Résultats : pour la viande de taureau et les œufs de poules, les voyants sont au rouge. Ces deux produits, dépassent en effet les seuils réglementaires en dioxine de façon beaucoup plus fréquente que la moyenne nationale. Sur 8 prélèvements 2 dépassent les seuils, soit 25 %, un pourcentage qui est de 0,3 % à l'échelle nationale.



## Pollutions industrielles: A Fos-sur-Mer comme ailleurs, quel droit de regard pour les communes?

**POUVOIRS PUBLICS** Les communes semblent en difficulté pour intervenir face à des sites industriels installés parfois depuis des décennies sur leurs territoires, comme à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

Aziza Laïtine Elraoui | Publié le 14/02/18 à 10h16 — Mis à jour le 15/02/18 à 11h05



Illustration du complexe industriel sur la rive de Fos-sur-Mer. — FOURMY MARIO/SIPA

- Une étude publiée lundi révèle la contamination de produits alimentaires de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) par divers polluants.
- La mairie, dirigée par René Raimondi, soutient le dépôt d'une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.
- Les communes semblent disposer d'un pouvoir limité face à des entreprises potentiellement dangereuses installées parfois depuis des décennies sur leur territoire.
- Des grandes entreprises peuvent freiner des mesures pour diminuer les pollutions en effectuant des pressions ou des menaces à l'emploi, juge l'ancienne ministre Corinne Lepage.

Des habitants et une commune face à une pollution multiforme. Une étude de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) publiée lundi révèle que des produits alimentaires de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) **sont contaminés par de la dioxine, du PCB ou du plomb**. L'association d'habitants, soutenue par la mairie, souhaite porter plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Sur ce territoire, comme dans d'autres en France, les communes ont-elles un droit de regard sur les sites industriels potentiellement dangereux ? La question n'est pas si simple...

### >> A lire aussi: Fos-sur-Mer: Des polluants dangereux jusque dans les aliments

« A Fos, chaque industrie respecte les normes de pollutions, mais on ne travaille pas sur les pollutions additionnées [de ces industries installées depuis des décennies]. Le vrai problème est le cumul des polluants et personne ne bouge pour changer la situation », déplore René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer, auprès de 20 Minutes.

### Compétences des préfets et non des maires

La réglementation française sur la **prévention des risques environnementaux est pourtant stricte**, souligne l'avocate Laurence Esteve de Palmas, du cabinet EdP. Dans le cas de sites industriels classés, « ce sont les préfets, et non les maires, qui sont compétents dans ces dossiers extrêmement techniques, en délivrant des autorisations ou des obligations de mise en conformité par exemple », rappelle l'avocate spécialisée en droit de l'environnement.

### >> Connaitre les risques près de chez soi sur le site de Géorisques

Les communes sont consultées par les préfetures avant d'accueillir un site polluant, via un plan de prévention, et seraient d'ailleurs frileuses pour gérer elles-mêmes ces dossiers. « Les communes n'ont pas les compétences en interne pour comprendre l'information de ces documents, car il faut des ingénieurs spécialisés: Le choix est donc la confiance avec l'administration [de l'Etat] qui a les techniciens », souligne Yves Blein, président de l'association des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS).

Accueillir une industrie peut d'ailleurs constituer une aubaine pour une commune. Exemple parmi d'autres, la **centrale du Tricastin**, construite en 1980, a apporté à la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) des emplois et **permis de créer de nombreuses infrastructures**. Mais vient ensuite « l'après » et parfois, cela ne se passe pas si bien qu'annoncé...

### >> A lire aussi: Fos-sur-Mer: Trois fois plus de cancers qu'ailleurs en France

« En cas de problème, les communes devraient pouvoir être mieux entendues. Il pourrait exister un mécanisme d'alerte et de pression contraignant pour solliciter plus rapidement les services de l'Etat », juge Franck Riester, député contréiste de la Seine-et-Marne et ancien maire de Coulommiers (Seine-et-Marne). Un commentaire battu en brèche par Yves Blein, président de l'association AMARIS et député du Rhône. « Il y a assez de règles aujourd'hui et je ne crois pas qu'un texte contraignant le préfet soit une bonne chose. Je crois à l'intelligence collective et à un dialogue entre les élus locaux et les services de l'Etat », estime l'ex-maire de Feyzin. Car tout n'est pas rose entre les différents acteurs. « Trop souvent, les élus locaux sont perçus comme des emmerdeurs. Il faudrait que l'Etat accepte la logique de partenaire avec les élus locaux et ne reste figé dans sa doctrine », juge Yves Blein.

Pour le maire de Fos-sur-Mer René Raimondi, c'est bien la préfecture, donc l'Etat, qui est à la traîne pour gérer le problème des pollutions dans sa commune. « Daniel Moutet, président de l'ADPLGF, a vu le préfet et n'a pas eu de réponses [à son étude lancée en 2009 sur la contamination des aliments] », tranche-t-il. « Avec le dépôt de plainte, je ne sais pas si l'on va faire trembler la République. A Fos, on parle d'exploitants, avec des emplois et des familles derrière. J'espère que des lobbys ne vont pas sacrifier notre territoire sur l'autel de l'économie », déplore l'élu local.

### La pression des entreprises

Les lobbys industriels contraindraient-ils l'Etat ? Pour **Corinne Lepage**, ancienne ministre et avocate chez Huglo Lepage Avocats, la réponse est claire : « Juridiquement, tout existe dans la législation pour sanctionner des industriels qui l'enfreindraient. Mais la question est politique », tranche cette spécialiste du droit de l'environnement. « L'Etat hésite à prendre des sanctions face à des grandes entreprises qui menacent de faire du chantage à l'emploi », estime cette spécialiste du droit de l'environnement.

L'ancienne ministre de l'Environnement (1995-1997) évoque les **boues rouges dans les Bouches-du-Rhône** pour illustrer des dysfonctionnements. « Ministre, j'ai négocié avec l'usine Altéo, alors à Pechiney, un plan sur 20 ans de réduction puis d'arrêt complet des rejets. Or, l'entreprise n'a rien fait jusqu'en 2014, soit deux ans avant la fin de ce plan, pour réduire ces rejets. Elle a ensuite déclaré qu'il lui était impossible de mener à bien cette réduction des pollutions dans le temps qu'il lui était imparti. On a laissé dégénérer la situation », relate-t-elle. Pour l'ancienne ministre, « c'est toujours la même chose avec les grandes entreprises, puisqu'elles disposent de moyens de pression. La France n'a plus beaucoup de raffineries. Si on les contraint, ces entreprises vont dire qu'elles vont délocaliser... ».

### Des sites ou des déchets « orphelins »

Autre cas mentionné par Corinne Lepage, celui de certains sites industriels en Lorraine sans responsable connu ou insolvable. « On a vu des **exploitants [siderurgiques] mettre la clef sous la porte et disparaître**, laissant un terrain pollué sans personne à qui s'adresser pour procéder au traitement de ces sites », souligne l'avocate.

A ces « sites orphelins », il existe aussi les « déchets orphelins » des entreprises disparues. Liquidée par le tribunal de commerce de Niort en 2016, la société de recyclage Profiler Recycling, a laissé sur son site à Fontenay-le-Comte (Vendée) un cadeau empoisonné : **15.000 tonnes de déchets y ont été abandonnées à ciel ouvert**. Autant de déchets dont il faut aujourd'hui s'occuper...

« A la fin de l'histoire, les communes sont doublement victimes : ses habitants sont lésés et son territoire est pollué », juge Corinne Lepage. L'ancienne ministre avertit : « ces pollutions ont des conséquences. Elles coûtent très cher à la société car nous soignons les maladies qu'elles ont engendrées. Et c'est vous et moi qui payons ».

<http://www.lamarseillaise.fr/marseille/developpement-durable/67694-des-vagues-dans-le-golfe-de-fos>

## Des vagues dans le Golfe de Fos

Écrit par **Jean-François Arnichand** | jeudi 15 février 2018 15:18 | Imprimer



Sarah Games, avocate, Daniel Moutet (Adplgf) et Philippe Chamaret (Institut éco-citoyen de connaissance des pollutions) lors de la conférence de presse. Photo J.-F.A. L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise

L'étude de l'Association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ou sa traduction médiatique ?) a soulevé la colère des producteurs de moules. Une nouvelle illustration de la complexité d'un territoire.

La publication des résultats de l'étude Fos Epséal début 2017, avait déjà montré le retentissement médiatique qu'a désormais tout ce qui touche aux rapports entre santé, environnement et pollution sur la zone Etang de Berre-Golfe de Fos. Dès lundi matin, avant même la tenue de la conférence de presse et la réunion publique organisées par l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos, l'étude faisait des vagues. Et Daniel Moutet, président de l'Adplgf, qui souhaite que « tous soient unis sur ce dossier » a dû rapidement démentir certaines informations.

Selon le rapport produit par l'association qui a bénéficié de l'apport scientifique de l'Institut pour l'analyse des résultats fournis par les deux laboratoires, « les teneurs en dioxines/furanes mesurées dans les moules prélevées dans le cadre de la présente étude (menée de 2009 à 2015, Ndlr) sont constantes et nettement supérieures aux moyennes nationales pour les bivalves mais restent inférieures aux maximales nationales pour la période 2009-2015 ».

Le constat est donc nuancé mais l'impact médiatique est tel que les producteurs de moules de Carreau ont exprimé une colère bien compréhensible lors de la réunion publique qui a réuni 380 à 400 personnes au Centre culturel Marcel Pagnol.

« Un malentendu dramatique pour les producteurs de la zone »

Dans un « droit de réponse » adressé au quotidien Le Monde, l'association évoque un « raccourci journalistique qui nuit à tous » et un « emballement médiatique qui génère un malentendu dramatique pour les producteurs de la zone dont les méthodes et l'engagement ne font de doute chez personne ».

Rappelant que « l'ensemble de la zone est impactée par de nombreux polluants », l'association considère qu'il n'est « pas surprenant que les productions agricoles locales soient également concernées ». Les prélèvements effectués sur une zone Alpilles-Crau-Golfe de Fos portaient sur sept produits : viande de taureau et de mouton, huiles, moules, poissons, oeufs et fromages.

Et les teneurs relevées dans le rapport ne font état d'« aucun danger immédiat » quant à la consommation de ces produits. « Adplgf ne porte pas plainte contre X à cause des teneurs relevées dans les analyses mais en raison du faisceau de toutes les études concordantes » précise l'association, « les données présentées au public ne sont qu'un indicateur, comme toutes les autres études conduites sur la zone ces derniers temps ».

L'association fosséenne qui réclame la révision des normes et le droit de « respirer un air pur » selon les termes de Daniel Moutet, rappelle qu'elle a « transmis les résultats de ces analyses à l'ensemble des pouvoirs publics (ministères, services de l'Etat, chambre d'agriculture) sans que jamais aucun de ces services ne s'en saisisse ». D'où « l'envie de saisir la justice pour qu'elle fasse toute la lumière car, pour nous, il y suffisamment d'éléments » soulignait l'avocate Julie Andreu lors de la conférence de presse.



<https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/4838995/la-prefecture-demonte-letude-sur-la-pollution-des-aliments-letude-sur-la-pollution-a-la-dioxin>

## Pollution dans les aliments à Fos-sur-Mer : la préfecture démonte l'étude

L'étude sur la pollution à la dioxine sur de la viande et des oeufs est jugée "peu rigoureuse"

Par Eric Miguet



La saison des incendies n'est pas encore ouverte, le préfet de région allume déjà le contre-feu. Une tenue de soldat du feu sortie suite à la publication d'une étude alarmante sur la pollution à la dioxine, aux PCB et aux métaux lourds dans au moins sept aliments produits à proximité des usines de Fos-sur-Mer. Dans le détail, quatre échantillons de viande bovine et d'oeufs se sont révélés être au-dessus du seuil réglementaire. La preuve selon Daniel Moutet de l'impact des rejets industriels sur la production agricole. Le symbole du franchissement de la ligne rouge. L'occasion dans les prochaines semaines de déposer plainte contre X auprès du parquet de Marseille.

Publiés lundi par son Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), les résultats ont fait l'effet d'une bombe. Déclenchée aussi par l'enquête Epséal de février 2017 mettant en évidence une prévalence des cancers du côté de Fos... De quoi ajouter de l'inquiétude à au malaise déjà existant même si Daniel Moutet prévenait en début de semaine : "il faudrait manger tous les jours de grandes quantités de ces produits pour avoir des conséquences."

### "Étude insuffisante"

Bien malgré lui, le mal est désormais fait pour ce lanceur d'alerte version santé publique. Livré à la vindicte des producteurs de viande, d'oeufs et de moule de son secteur qu'il soutient pourtant. Et au discrédit du préfet de région, Pierre Dartout. Conscient de la "sensibilité" du sujet, le haut fonctionnaire a organisé hier à la hâte une conférence de presse à Marseille pour rappeler la conformité entre 2009 et 2017 des 440 prélèvements d'aliments effectués par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP). Pour dénoncer ensuite "une étude au fondement méthodologique insuffisant". Pas spécialiste sur ce point, il laisse alors la parole à Benoît Hass, directeur départemental de la DDPP. Sans envolées lyriques, froidement, le scientifique a alors démonté l'étude de l'association coupable à ses yeux de ne pas avoir fait avant 2016 de "signalements" à l'État sur le dépassement de seuil réglementaire dans les prélèvements de viande et d'oeufs. Coupable aussi "d'agiter des peurs" en se basant sur des résultats "non représentatifs".

D'une part car l'un des laboratoires d'analyse n'est selon lui pas accrédité. D'autre part car les prélèvements supérieurs aux seuils réglementaires n'ont ni date, ni lieu. "Et on ne sait pas comment ils ont été prélevés". Bref, une analyse en rien scientifique. Une attaque en règle contre le travail de Daniel Moutet "abasourdi" par ces critiques. "Pour moi, les deux laboratoires sont certifiés", pose-t-il en préambule avant de rappeler sa tentative de connexion depuis des années avec les services de l'État pour valider sa démarche. "J'ai alerté la préfecture, j'ai écrit au précédent ministre de l'Écologie, à Nicolas Hulot, au ministre de la Santé et l'Agriculture. Pas de réponse. J'ai demandé un suivi de mes mesures. Je les ai portés à l'Agence régionale de santé (ARS) mais ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas l'argent pour le traiter", se défend-il avant de se faire plus discret sur l'origine et les lieux des échantillons incriminés. "Je ne veux pas le dire. je ne veux pas, répond-il du tac au tac sans élever la voix. N'insistez pas. Si je le dis à quelqu'un, je le dirai au préfet. Si je vous le dis maintenant, je ne veux pas que quelqu'un vienne avec un pistolet", lâche Daniel Moutet inquiet de la réaction de la filière agricole. Soutenue par la préfecture, elle va subir dès cette année des analyses plus poussées de la part de la DDPP pour tenter d'écarter les craintes. Dès la semaine prochaine, le préfet va présenter les résultats de ces analyses sur les aliments dans le département et le territoire de Fos en particulier. Suffisant pour lever les doutes sur les risques sanitaires ? Sans doute pas. "Seule une étude épidémiologique sur la population permettra de le savoir", martèle le maire de Fos-sur-Mer René Raimondi.

<http://www.lefigaro.fr/sciences/2017/02/15/01008-20170215ARTFIG00255-les-habitants-du-golf-de-fos-victimes-de-la-pollution-industrielle.php>

## Les habitants du Golfe de Fos victimes de la pollution industrielle

Par Guillaume Descours | Mis à jour le 15/02/2017 à 17:08 | Publié le 15/02/2017 à 16:38



**Plus de cancers, de diabétiques ou encore d'asthmatiques : ce sont les conséquences de la pollution dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône à l'ouest de Marseille, selon des chiffres que révèle une étude indépendante.**

Les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône vivent dans un environnement pollué qui les expose à de nombreuses maladies. C'est ce que révèle une étude indépendante (FOS EPSEAL), financée par l'Agence nationale de la sécurité sanitaire (Anses). Menée depuis juin 2015 par des chercheurs américains et français, elle révèle que 63% de la population interrogée rapporte au moins une maladie chronique contre 36,6% en France. Les résultats montrent une évolution «de l'asthme cumulatif chez les adultes» (15,8% de prévalence contre 10% en France), et des cancers, notamment chez les femmes où trois fois plus ont eu un cancer du col de l'utérus ces derniers mois. Enfin, les diabètes de tout types sont présents chez deux fois plus de personnes (11,6% contre 6% dans le reste de l'Hexagone).

«Ce sont des résultats à prendre vraiment au sérieux», explique Yolaine Ferrier, chargée de l'étude FOS EPSEAL et anthropologue au Centre Norbert Elias à Marseille, contactée par *Le Figaro*. «Ils ont souvent été dissimulés aux habitants de la région. On leur expliquait que la pollution n'est pas pire ici qu'ailleurs. Mais si ce n'est pas la pollution alors c'est quoi?», s'interroge la chercheuse.

**«Si ce n'est pas la pollution alors qu'est-ce que c'est ?»**

*Yolaine Ferrier, chargée de l'étude FOS EPSEAL.*

Situées dans une des zones les plus industrialisées d'Europe, les deux villes sont notamment exposées à la pollution venant de l'étang de Berre. En effet, c'est là que sont implantés les raffineries et les hauts-fourneaux d'Arcelor Mittal. Un port pétrolier ainsi qu'un incinérateur de déchets se dressent également autour du port de Fos. Parmi les polluants, les perturbateurs endocriniens sont émis de manière massive. Tout comme la pollution atmosphérique aux particules ultrafines ou encore le dioxyde de soufre. «Il y a plus d'une centaine de polluants dans l'air qui interagissent et provoque un effet 'cocktail'», affirme Yolaine Ferrier.

### Une nouvelle étude en préparation

L'étude a été menée en deux temps. De juin à décembre 2015 d'abord, les chercheurs ont fait du porte-à-porte dans les deux villes auprès de 816 répondants. Après la communication des premiers résultats, des ateliers d'analyse ont été mis en place jusqu'en décembre 2016. Une méthodologie utilisée pour la première fois en Europe et importée des États-Unis, qui intègre les habitants. «Cette méthode nous permet d'obtenir des résultats plus pertinents et plus rigoureux. Elle a été éprouvée et institutionnalisée outre Atlantique», précise Yolaine Ferrier.

Pour les habitants des deux villes c'est un soulagement qu'une étude scientifique prouve, en chiffre, leurs inquiétudes. «Enfin on a une étude qui montre la vérité quant à la santé des citoyens des deux villes. Ça fait plus de 15 ans qu'on dit que nous sommes pollués mais jusqu'à présent l'État a toujours cherché à dédramatiser la situation. Il y a bien sûr un intérêt économique derrière mais ça ne doit pas être au détriment de la santé publique», déclare au *Figaro* Daniel Moutet, président de l'association de Protection du Littoral de Fos. Il souhaite que l'État prenne en considération ces résultats et mette en place des mesures pour faire diminuer la pollution dans la zone.

Une seconde étude a été lancée en septembre par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP). «On arrive coup sur coup à deux études majeures sur un territoire qui en faisait la demande depuis plus de 40 ans. Cette étude permettra de connaître la nature et la quantité de polluants présents dans l'organisme des habitants de la zone par rapport à une population témoin», explique Philippe Chamaret, directeur de l'IECP. Elle sera complémentaire de celle financée par l'Anses. En effet, les chercheurs de l'IECP vont eux travailler à partir d'échantillons de sang et d'urine. «Nous sommes en contact avec eux et nous rassemblerons nos résultats dans une étude commune», déclare Yolaine Ferrier. Les premiers résultats sont attendus pour le troisième trimestre 2017.



<http://www.leparisien.fr/laparisienne/sante/pollution-industrielle-davantage-de-cancers-et-d-asthme-a-fos-sur-mer-15-02-2017-6682722.php>



Les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, deux villes situées au bord d'une zone industrialo-portuaire près de Marseille, souffrent davantage d'asthme, de diabète ou de cancer que la population française en moyenne, révèle une étude.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a établi ses conclusions à partir d'une étude\* sur la santé de 816 répondants de la zone de l'étang de Berre.

Les affections respiratoires concernent près d'un adulte sur deux, et un enfant sur quatre dans la zone étudiée. "Les habitants sont préoccupés par la qualité de leur environnement, les sources locales de pollution, et leur lien avec leur santé. Ils font la chronique d'une pollution devenue ordinaire, de débordements industriels qui se cumulent à d'autres formes d'exposition locale à la pollution", rapporte l'Anses.

Les résultats montrent notamment une élévation de l'asthme cumulatif chez les adultes (15,8% de prévalence contre 10% en France), débutant le plus souvent à l'âge adulte. L'élévation des cancers est aussi significative, notamment chez les femmes de Fos et Port-Saint-Louis, qui à 14,5% ont eu un cancer, contre 5,4% des femmes en France. Les diabètes tous types sont présents chez deux fois plus de personnes (11,6% contre 6% dans le reste de l'Hexagone).

63% de la population interrogée rapporte au moins une maladie chronique (parmi : asthme, maladie respiratoire autre que l'asthme, allergie respiratoire autre qu'au pollen, affection dermatologique, cancer, maladie auto-immune, maladie endocrinienne et/ou diabète), contre 36,6% en France.

"Les maladies chroniques et symptômes aigus constituent donc une expérience de santé commune et partagée au sein de la population des deux villes, bien que la plupart des répondants jugent leur santé générale comme excellente ou bonne", conclut l'étude.

Les pourtours de l'Etang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe. Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ses activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.

En septembre 2016, un institut scientifique a lancé une étude des polluants présents dans le sang et les urines des riverains de la zone industrielle de Fos-sur-Mer pour tenter de mesurer l'impact de la pollution industrielle sur les habitants.

Dans le passé, des études menées dans la région de l'Etang de Berre ont montré une surmortalité liée aux maladies respiratoires. Une étude menée par l'InVS entre 2004 et 2007 a notamment révélé que les pathologies cardiovasculaires, les cancers des poumons, de la plèvre, et de la vessie comme les leucémies aiguës sont significativement élevés chez les hommes vivant autour de l'étang de Berre.

\*Etude indépendante financée sur des fonds confiés à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail par l'ITMO Cancer d'AVIESAN (ANSES PNREST 2014/1/023, 2015-2017)



[https://www.francetvinfo.fr/sante/cancer/pollution-industrielle-inquietantes-statistiques-sur-les-cancers-et-l-asthme-a-fos-sur-mer\\_2061471.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/cancer/pollution-industrielle-inquietantes-statistiques-sur-les-cancers-et-l-asthme-a-fos-sur-mer_2061471.html)

## Pollution industrielle : inquiétantes statistiques sur les cancers et l'asthme à proximité de l'étang de Berre

Une étude scientifique révélée par "Le Parisien" s'est penchée sur la santé de 864 familles habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône.



Mis à jour le 15/02/2017 | 13:51  
publié le 15/02/2017 | 13:29

Inquiétude aux abords de l'étang de Berre. Les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, deux villes situées au bord de l'étang de Berre, une zone industrialo-portuaire près de Marseille, souffrent davantage d'asthme, de diabète ou de cancer que la population française en moyenne, selon une étude révélée par Le Parisien dans son édition du mardi 14 février.

D'après le quotidien francilien, cette étude, financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), s'est penchée sur la santé de 864 familles habitants dans cette zone. Et il apparaît que les affections respiratoires concernent près d'un adulte sur deux, et un enfant sur quatre.

### Deux fois plus de malades chroniques

Les résultats montrent notamment une élévation de l'asthme chez les adultes (15,8% de prévalence contre 10% en France). L'élévation des cancers est aussi significative, notamment chez les femmes de Fos et Port-Saint-Louis, qui à 14,5% ont ou ont eu un cancer, contre 5,4% des femmes en France. Les diabètes tous types sont présents chez deux fois plus de personnes (11,6% contre 6% dans le reste de l'Hexagone).

63% de la population interrogée rapporte au moins une maladie chronique (asthme, maladie respiratoire autre que l'asthme, allergie respiratoire autre qu'au pollen, affection dermatologique, cancer, maladie auto-immune, maladie endocrinienne et/ou diabète), contre 36,6% en France.

*"Les maladies chroniques et symptômes aigus constituent donc une expérience de santé commune et partagée au sein de la population des deux villes, bien que la plupart des répondants jugent leur santé générale comme excellente ou bonne",* conclut l'étude, que l'AFP a également pu consulter.

### Une zone très industrielle (et très polluée)

Les pourtours de l'Etang de Berre sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe. Les habitants du golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ses activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.

Dans le passé, des études menées dans la région de l'Etang de Berre ont montré une surmortalité liée aux maladies respiratoires. Une étude menée par l'InVS entre 2004 et 2007 a notamment révélé que les pathologies cardiovasculaires, les cancers des poumons, de la plèvre, et de la vessie comme les leucémies aiguës sont significativement élevés chez les hommes vivant autour de l'étang de Berre.

<http://www.leparisien.fr/societe/pollution-aux-dioxines-fos-porte-plainte-contre-x-16-02-2018-7562121.php>

## Pollution aux dioxines : Fos porte plainte contre X

16 février 2018, 10h00 | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Google+](#) | [RSS](#)



Une étude vient de révéler une présence importante de dioxines et de PCB dans des produits alimentaires produits et consommés localement. Les habitants s'insurgent.

« Nous n'avons rien contre les producteurs de moules, les éleveurs et les agriculteurs locaux, bien au contraire, ils sont eux aussi victimes de la pollution. L'étude réalisée est là pour alerter les autorités, pas pour les montrer du doigt ! »

Président de l'Association de défense et de protection du littoral et du golfe de Fos (ADPLGF), Daniel Moutet a lancé une bombe lundi soir en annonçant le dépôt d'une plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « trouble anormal du voisinage », mais aussi en communiquant les résultats d'une étude toxicologique menée pendant six ans. Car ces résultats montrent qu'une bonne partie des échantillons de fruits de mer, oeufs, viande de taureau ou fromages produits localement présentent des taux de PCB et de dioxines supérieurs à la moyenne nationale, tout en restant dans les normes européennes.

Les analyses se multiplient ces derniers mois au sujet de la situation sanitaire des environs de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), l'une des plus vastes et plus denses zones industrielles de France, entre étang de Berre et Camargue, qui compte une vingtaine d'installations classées Seveso : raffinerie, sidérurgie, chimie, incinérateur d'ordures... Quelques-unes ont même montré des taux de pollution inquiétants pour la santé et suggèrent, pour certaines maladies respiratoires, les cancers et le diabète, une prévalence supérieure aux moyennes françaises.

### Des cocktails de polluants

« L'étude que nous avons menée sur les aliments montre que la pollution est présente, même s'il n'y a pas de quoi s'empoisonner, poursuit Daniel Moutet. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat et aux autorités de santé une véritable étude épidémiologique de grande ampleur pour savoir où nous en sommes vraiment. »

« Ces nouvelles analyses prouvent que la pollution s'étend bien au-delà d'une ville dont les habitants s'inquiètent, reprend René Raimondi, le maire de Fos-sur-Mer. Il faut se pencher sur les autorisations accordées aux industries. Toutes les usines, tous les ateliers sont aux normes, mais nous ne disposons d'aucune étude sur les effets des cocktails de polluants auxquels nous sommes soumis. »

Elus et associations martèlent qu'ils ne sont pas opposés à la présence des nombreuses usines, sources principales de l'emploi local, mais demandent l'installation de nouvelles technologies antipollution.

De son côté, la préfecture des Bouches-du-Rhône conteste les résultats de l'étude de l'ADPLGF, dénonçant même un « manque de rigueur ».

Selon les résultats des études menées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Paca), avec 440 prélèvements sur de la viande bovine et porcine, des crustacés, des oeufs et des poissons entre 2009 et 2017, « aucun contaminant environnemental n'a franchi le seuil réglementaire ». Pourtant, les Fosséens attendent désormais avec une inquiétude mêlée de fatalisme les résultats d'une nouvelle étude épidémiologique qui doit être menée cette année par l'agence régionale de santé sur l'ensemble du département.

# Le préfet conteste la rigueur de l'étude

## Pollution

Pierre Dartout réagissait hier à la polémique autour d'une étude de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos concluant à la présence de polluants dans des aliments.

**Pour le représentant de l'État, elle manque de sérieux et ses résultats sont en contradiction avec les analyses réalisées par ses services.**

## BOUCHES-DU-RHÔNE

Depuis la publication lundi de l'étude pilotée sur la période 2009-2015 par l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (AD-PLGF) pointant la présence de dioxine, un polluant organique persistant considéré comme cancérigène dans des œufs et de la viande taurine, la polémique enfle. D'autant que l'étude souligne aussi la présence de métaux lourds, de PCB et perturbateurs endocriniens dans des produits de la mer.

Au regard de l'emballage médiatique, le préfet a décidé de prendre la parole hier dans l'après-midi « pour que les peurs ne montent pas ». « Entre 2009 et 2017 il y a eu 440 prélèvements effectués par les services de l'État sur des produits alimentaires très variés, aucun franchissement des normes n'a été constaté », affirme-t-il.

« L'étude qui a été communiquée lundi s'est déroulée entre 2009 et 2015. Les résultats qui pourraient dépasser les seuils autorisés - ils sont au nombre de deux sur un total qui reste inconnu - ont été relevés en 2009 et n'ont été portés à la connaissance des services de l'État qu'en 2016-2017. Par ailleurs les analyses ont été confiées à deux laboratoires dont un seul est accrédité pour cela », développe-t-il. Mettant en doute la « rigueur de la méthodologie » de l'étude de l'ADPLGF, il promet de communiquer la semaine prochaine l'ensemble des résultats des études menées par les services de l'État. « Il ne



« Seuls 2 prélèvements sur la période 2009-2015 dépassent les normes » dans cette étude à la « méthodologie critiquable », indique le préfet. PHOTO L.F.

*faut rien dissimuler à la population, nous ne nions pas un certain nombre de phénomènes mais donner des informations objectives », insiste-t-il en rappelant que « les dispositifs industriels se sont améliorés avec le temps » et que la « circulation automobile » est aussi une source importante de pollution.*

### Contrôles renforcés en 2018

Au côté du préfet, Benoit Haas, directeur départemental de la protection des populations, souligne le fait que « les deux prélèvements faits en 2009 qui ne sont pas conformes à la teneur maximum réglementaire auraient dû faire l'objet de signalement mais les services de l'État n'en n'ont été informés qu'en 2016 » alors qu'aucune contre-expertise n'était plus possible sur les produits mis en cause. « Il est maladroit de conclure que deux prélèvements isolés et réalisés dans des conditions que l'on ne connaît pas sont représentatifs. C'est agiter des peurs, fragiliser des filières, causer un tort, inquiéter inutilement les consommateurs », avance-t-il.

Le préfet sera présent au ministère de Nicolas Hulot aujourd'hui pour évoquer avec ses homologues la question de la pollution de l'air et annoncer que les contrôles seront renforcés en 2018.

Léo Purguette



<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/port-saint-louis-du-rhone/port-saint-louis-agriculteurs-victimes-pollution-communication-1426603.html>

## Fos-sur-Mer : polémique autour d'une enquête sur la pollution des aliments



© Photo Clément Mahodaux/MafPPP

Une étude commandée par une association de défense de l'environnement a mis le feu aux poudres la semaine dernière. Elle pointe des traces de polluants dans la chaîne alimentaire. Les producteurs de moules et de viande de taureaux sont réagissant.

Par Ghislaine Millet Publié le 19/02/2018 à 18:32 Mis à jour le 19/02/2018 à 19:20

Un rapport de l'**Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF)** a déclenché une vague de contestation parmi les acteurs de la filière agricole du secteur de Fos-su-Mer. Présenté lundi soir au centre culturel Marcel Pagnol de Fos, cette étude pointe **la présence de polluants dans sept produits AOP du territoire**, notamment les coquillages, les oeufs et les taureaux.

Le journal Le Monde qui s'était procuré le document à l'avance, a répercuté **cette information dans ses pages**.

Le quotidien précise :

"Ils constituent les derniers éléments d'un épais dossier que l'association, soutenue par la mairie de Fos-sur-Mer, a décidé, **après quinze ans d'alertes, de transmettre à la justice avec le dépôt d'une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.**"



12/13

## Les producteurs de coquillages réagissent

Les réactions ont été immédiates. Les éleveurs de taureaux AOP réfléchissent sur une possible riposte. De leur côté, les producteurs de coquillages ont fait connaître les conditions drastiques dans lesquelles ils travaillent en regard de la loi : contrôles bi-mensuels de l'Ifremer, et hebdomadaires en période estivale; surveillance régulière de présence de métaux lourds par les services sanitaires du département.

Denis Manias, président de la Coopaport (coopérative des conchyliculteurs de Port-Saint-Louis) confie que

les services de l'État ne nous ont jamais fait part d'une présence anormale de PCB ni de dioxine sur les parcs.

Deux jours après, les services de la préfecture réagissaient à leur tour. **Les prélèvements réalisés pour l'enquête en question ont été réalisés en 2009, mais "portés à la connaissance des services de l'Etat qu'en 2016"**. Selon la préfecture, l'un des laboratoires n'avait pas d'agrément et le nombre total de prélèvements est inconnu.

Il y a incontestablement des phénomènes de pollution de l'air dans ce secteur mais les choses se sont améliorées, et il serait inexact de dire que rien n'a été fait

explique le préfet Pierre Dartout.

Les industriels se sont aussi exprimés, par la voix de Marc Bayard, le président de l'Union des industries chimiques (UIC) :

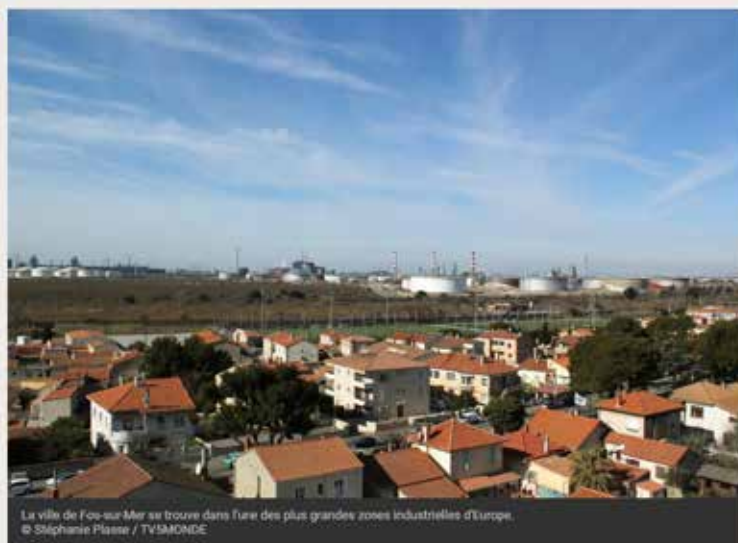
Aujourd'hui encore, on nous montre du doigt alors que nous avons évolué, peut être plus que d'autres professions.

Pour le maire de Martigues, Gaby Charroux, on n'est pas loin "d'une hystérie collective", même s'il y a "respect pour les lanceurs d'alerte".

**Bref l'affaire s'annonce complexe.** Le député communiste Pierre Dharréville a porté le sujet à l'Assemblée nationale, réclamant une commission parlementaire d'enquête sur ce dossier.



## A Fos-sur-Mer, au milieu des usines, une vie empoisonnée



La ville de Fos-sur-Mer se trouve dans l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe.  
© Stéphanie Plasse / TV5MONDE

Selon une étude rendue publique le 12 février 2018, des polluants à haute dose ont été retrouvés dans certains aliments cultivés près de la zone industrielle du Golfe de Fos, dans le Sud de la France. Les habitants viennent de saisir la justice pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « troubles anormaux du voisinage ». Nous sommes allés à leur rencontre.

18 FÉV 2018 Mise à jour 19.02.2018 à 12:33 par TV5MONDE Stéphanie Plasse  
dans Actualité, Info, Environnement en péri, Actualité en France

Originaire d'Auvergne, Michel Dufraigne est parti s'installer en 1971 dans cette zone alors « en pleine expansion » où « les industries recrutent massivement ». Alerté par l'odeur et les fumées douteuses qui émanent des usines, ce militant écologiste de la première heure a co-fondé en 2002 l'association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) pour sensibiliser la population aux problèmes environnementaux. C'est dans ce but que l'ADPLGF a décidé de piloter une étude sur sept produits AOC de l'ensemble du territoire de l'ouest de la Provence jouxtant cette zone industrialo-portuaire afin de déterminer leur teneur en substances dangereuses pour la santé. Résultat : les échantillons de viande de taureau et les œufs dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques. Toutefois, malgré un taux au-delà de la normale, le président de l'ADPLGF Daniel Moutet se montre rassurant : « Ces produits ne sont dangereux que si on en mange tous les jours ».

### Des fumées "tantôt rouges, tantôt noires, tantôt marrons"

Depuis la publication de cette étude, cet ancien conducteur d'engins dans le grand port autonome de Marseille reçoit les appels d'habitants inquiets et de producteurs révoltés : « Je veux tirer la sonnette d'alarme, mon but n'est pas de critiquer les producteurs locaux qui sont aussi des victimes ». Depuis plusieurs années maintenant, Daniel Moutet photographie les fumées qui sortent des usines. « Tantôt rouges, tantôt noires, tantôt marrons », commente le président de l'ADPLGF qui fait défiler les photos prises avec son smartphone. Il en est convaincu, les industriels ne font pas d'efforts pour limiter l'émanation des polluants et l'État ne fait rien pour arranger la situation. « J'ai envoyé plusieurs lettres au ministère de l'Écologie, personne ne m'a répondu » explique, exaspéré, Daniel Moutet. L'association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos a décidé de porter plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Elle va déposer également une série de plaintes au civil



Daniel Moutet, 60 ans, président de l'association de défense et de préservation du littoral du golfe de Fos (ADPLGF)  
© Stéphanie Plasse / TV5MONDE

contre les industriels du secteur pour « troubles anormaux du voisinage ». Sont visés notamment ArcelorMittal. D'après le quotidien *Le Monde*, qui a pu consulter un rapport d'inspection environnementale daté d'octobre 2017, la plus importante installation de Fos-sur-Mer enregistre d'importants dépassements de rejets de benzène (gaz cancérigène) depuis 2016.



© Stéphanie Plasse / TV5MONDE

### « C'est terrible ce qui se passe ici »

En déposant une plainte au civil, Sylvie Anane, souhaite que l'information se répande partout en France. « Les entreprises doivent faire un gros effort car, si elles ne font rien, elles vont perdre leurs employés qui vont mourir à petit feu comme nous ». A 54 ans, cette maman de deux enfants vient d'être une nouvelle fois hospitalisée. On vient de lui poser un troisième stents (une reperfusion par voie percutanée). Depuis 2002, cette habitante de Fos-sur-Mer qui souffre d'une maladie cardio-vasculaire multiplie les pathologies : cancer de l'ovaire, du sein, de la thyroïde et du diabète. Les membres de sa famille ne sont pas non plus épargnés. Son mari a dû se faire opérer de la thyroïde

et sa petite fille souffre d'asthme. « C'est terrible ce qui se passe ici », souffle Michel Dufraigne. Lui aussi est touché. Depuis la retraite, il souffre d'un diabète de type 2 qui le contraint à vérifier sa glycémie tous les jours et a dû subir un double pontage coronarien.

### Deux fois plus de cancers, d'asthme et de diabète qu'ailleurs en France

Depuis dix ans, les études de santé menées dans les environs de Fos-sur-Mer sont alarmantes. En 2010, l'Institut de veille sanitaire a révélé un excès d'hospitalisations pour des leucémies aiguës et des maladies cardiovasculaires, à l'ouest de l'étang de Berre. Et la dernière en date, l'étude Fos EPSEAL, publiée début 2017, montre qu'il y a deux fois plus de cancers, d'asthme et de diabète qu'ailleurs en France. Pourtant, malgré ces résultats, aucun lien de causalité n'a pu être établi entre ces maladies et les pollutions industrielles. « Il existe une forte présomption de ce lien mais cela reste très difficile à prouver scientifiquement », explique Sylvaine Goix, chargée de mission Santé et Environnement à l'Institut Ecocitoyen, un organisme financé par les collectivités locales qui a montré en 2011 que l'air de Fos-sur-Mer était composé de particules fines à 80 %.

Comme beaucoup d'habitants, Michel Dufraigne ne sait pas si ces polluants sont responsables de son état de santé. Ce retraité de l'industrie sidérurgique qui était « en première ligne » fait juste « des constatations : quand j'étais encore en activité, plusieurs de mes collègues avaient du mal à respirer et souffraient d'asthme, l'un d'entre eux a même déménagé car ses enfants n'arrêtaient pas de tousser ». Aujourd'hui, Michel Dufraigne souhaite que les travailleurs « constamment dans la pollution tapent du poing sur la table. On leur fait voir les résultats des études mais c'est à eux de réagir ». Dans le centre-ville historique de Fos-sur-Mer, Vasco Rodrigues, 76 ans, souhaite également que les employés s'emparent de cette question. Cet ancien soudeur, né à Lisbonne, au Portugal, a travaillé dans plusieurs industries du Golfe de Fos (Shell, Total, Esso, BP, NaphtaChimie) jusqu'en 2000. Dans les usines, personne ne lui a parlé des risques qu'il encourait quand il soudait des métaux qui dégageaient des gaz et de la fumée : « A l'époque, on ne parlait pas des maladies professionnelles. Nous avions juste des visites annuelles chez le médecin du travail qui nous auscultait. Naphtachimie était la seule entreprise qui nous a demandé de faire des analyses de sang tous les ans pour vérifier le taux de benzène (gaz cancérigène), les autres n'ont jamais rien fait ». Aujourd'hui, Vasco Rodrigues souffre notamment d'arythmie (trouble du rythme cardiaque) et de diabète de type 1.



[https://www.allodocteurs.fr/bien-etre-psycho/environnement-et-sante/pollution-de-l-air/etang-de-berre-les-habitants-denoncent-les-effets-de-la-pollution-industrielle-sur-leur-sante\\_24225.html](https://www.allodocteurs.fr/bien-etre-psycho/environnement-et-sante/pollution-de-l-air/etang-de-berre-les-habitants-denoncent-les-effets-de-la-pollution-industrielle-sur-leur-sante_24225.html)

## Étang de Berre : les habitants dénoncent les effets de la pollution industrielle sur leur santé

Selon des études financées par des associations, les cultures de la région sont contaminées au-delà des seuils réglementaires par des polluants.

Par la rédaction d'Allodocteurs.fr  
Rédigé le 22/02/2018

Le pourtour de l'étang de Berre est l'une des zones les plus industrialisées d'Europe. Selon une étude indépendante, le nombre de cancers et de diabètes y sont plus élevés que dans le reste de la France. Lundi 12 février 2018, l'association de défense du littoral du golfe de Fos a appelé les habitants à se mobiliser contre la pollution qu'ils estiment responsable d'une situation sanitaire inquiétante.

### La santé des habitants menacée par la pollution industrielle ?

Pétrochimie, sidérurgie, métallurgie, aciérie... À Fos-sur-Mer, certaines associations s'inquiètent depuis longtemps de l'impact des polluants sur la santé. Pourtant, Air PACA, l'organisme qui mesure la qualité de l'air, assure que les normes sont respectées.

Depuis seize ans, les associations tentent d'alerter les autorités sanitaires sans succès. Dernière action en date, des prélèvements ont été réalisés sur des produits AOC de la région, comme les œufs, les moules, le fromage de chèvre, le poisson ou le taureau... Objectif : vérifier s'ils étaient contaminés par des polluants.

Les résultats ont montré que les produits du golfe étaient touchés par des polluants. Par exemple, deux des huit échantillons de viande bovine analysés contiennent un taux de dioxines qui dépasse le seuil réglementaire. Il ne s'agit pas d'une preuve que les aliments sont toxiques mais simplement que l'environnement est trop imprégné de ce polluant.

### À lire aussi : A Fos-sur-mer, l'alimentation contaminée par la pollution industrielle

Daniel Moutet, président de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos, souhaite à présent mobiliser la population en présentant les résultats de son étude publiquement. Une étude qu'il a pu réaliser grâce au don d'une habitante de la région, dont le fils est décédé des suites d'un cancer à l'âge de 3 ans.

Les résultats d'une étude publiés en 2017 étaient déjà alarmants, comme le rappelle Yoïaine Ferrier, chercheuse à l'université Aix-Marseille : *"Pour les cancers de manière globale, nous avons deux fois plus de cancers. Pour les diabètes, tous confondus, nous avons deux fois plus de prévalence de diabètes dans les villes (du pourtour de l'étang de Berre) par rapport au reste de la France"*. Mais le lien entre ces maladies et la pollution n'a jamais été étudié.

### La justice saisie

Aujourd'hui, les habitants de la région veulent savoir s'ils sont en danger. À court de solutions, l'association DPLGF se tourne désormais vers la justice. Elle va porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. Elle incite aussi les habitants à porter plainte à titre individuel.

En réponse à cette étude de l'association de défense du littoral du golfe de Fos sur la **présence de polluants dans les aliments**, le préfet des Bouches-du-Rhône a mis en doute sa fiabilité. Ce dernier a rappelé qu'aucune des analyses des services de l'Etat n'avait conclu à un dépassement des seuils réglementaires sur ces aliments entre 2009 et 2017 dans les Bouches-du-Rhône. Selon le préfet, *"il y a incontestablement des phénomènes de pollution de l'air dans ce secteur depuis longtemps"*, mais *"il est inexact de dire que rien n'a été fait"*.



## SCENARII: étude de pollution autour de l'étang de Berre

Présentée par *Gilles Nalbone*

DEMAIN LA TERRE | LUNDI 26 FÉVRIER À 11H00 | DURÉE ÉMISSION : 27 MIN



Avec Dominique ROBIN, Directeur d'Air-PACA.



INTÉGRER À MON SITE

PARTAGER

L'étude Scenarii a été réalisée dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement pour répondre à l'objectif de réduction et de contrôle des expositions nocives des industries, des transports et des navires ayant un impact néfaste certain sur la santé. Cette étude a permis d'identifier des zones pour lesquelles des dépassements des seuils de gestion de certains polluants sont observés. Nous verrons quels polluants et quelles zones sont concernés et quelles sont les solutions pour enfin remédier à cette situation sanitaire critique pour les habitants de cette zone.

[https://www.lesechos.fr/12/03/2018/lesechos.fr/0301329359838\\_la-pollution-atmospherique-empoisonne-les-relations-entre-l-industrie-et-les-habitants-de-fos-sur-mer.htm](https://www.lesechos.fr/12/03/2018/lesechos.fr/0301329359838_la-pollution-atmospherique-empoisonne-les-relations-entre-l-industrie-et-les-habitants-de-fos-sur-mer.htm)

## La pollution atmosphérique empoisonne les relations entre l'industrie et les habitants de Fos-sur-Mer

PAUL MOLGA - PAUL MOLGA | LE 12/03/18 À 20H20

Plusieurs études dénoncent les impacts environnementaux de la principale zone industrielle d'Europe. Des polluants jugés cancérigènes sont dans le collimateur des associations mais certaines méthodologies d'analyses font débat.

Le malaise grandit autour de l'étang de Berre après la publication d'une nouvelle étude incriminant la responsabilité des industriels dans la dégradation de l'état de santé des quelque 100.000 habitants vivant à proximité de cette zone industrialo-portuaire créée dans les Trente Glorieuses. L'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos-sur-Mer (ADPLGF), à l'origine de cette étude restée confidentielle depuis 2016, s'est intéressée à la teneur d'une cinquantaine de composés chimiques dans 7 produits labellisés AOP de ce territoire.

Entre 2009 et 2015, cette association militante a organisé une campagne de prélèvements et confié l'analyse de ses échantillons à deux laboratoires indépendants. Conclusion : la viande de taureau de Camargue et les oeufs de poules élevés en plein air présenteraient des concentrations très élevées en dioxyde, dépassant les seuils réglementaires fixés par l'Europe, dans un quart des cas pour la viande bovine et dans deux des quatre prélèvements réalisés dans le cas des oeufs. Les analyses ont également révélé des teneurs importantes en PCB (un composé interdit depuis 1987 mais très persistant dans l'environnement) dans les moules de Carteau et dans des poissons pêchés dans le golfe. L'un et l'autre de ces polluants sont considérés comme cancérigènes très probables.

### Résultats contestés

L'Etat n'a cependant pas tardé à contester les résultats de cette étude, dénonçant « *un fondement méthodologique insuffisant* », autrement dit un manque de rigueur. « *L'étude de l'association a fait l'objet d'une évaluation détaillée de la Direction générale de l'alimentation, qui met en avant le caractère insuffisamment représentatif des conclusions dont la méthodologie n'est pas scientifiquement assise* », explique la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans un communiqué. Sur la même période que celle considérée par l'association,

les services de la direction départementale de la protection des populations ont ainsi procédé à près de 440 prélèvements et analyses sur des viandes de toutes origines, mais aussi du miel, des oeufs, des produits laitiers, des poissons d'élevage et de pêche, et des mollusques et crustacés. Leur conclusion : « *Aucun contaminant environnemental n'a franchi le seuil réglementaire.* »

Ca n'est pourtant pas la première étude contradictoire qui dénonce la toxicité régionale de l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe, qui compte près de 200 industries lourdes, dont une trentaine d'installations classées Seveso, telles que raffineries, dépôts pétroliers, aciéries, usines chimiques et autres incinérateurs d'ordures. Début 2017, après qu'une alerte de l'Institut de veille sanitaire a révélé un excès local d'hospitalisation pour des leucémies aiguës, de nouveaux éléments ont été apportés par l'étude franco-américaine Fos Epseal, supportée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). « *Le diabète de type 1 est presque 4 fois plus élevé dans notre étude qu'en France, et à Fos-sur-Mer quasiment 10 % des habitants ont, ou ont eu, un cancer dans leur vie, contre 6 % à l'échelle nationale* », expliquait alors la chercheuse Yolaine Ferrier, qui a réalisé ces travaux.

### Effet cocktail

Une autre étude de santé environnementale, baptisée « *Scenarii* », a été présentée par Air Paca, l'organisme de surveillance local de la qualité de l'air. Mais au lieu de viser spécifiquement l'industrie, elle intègre l'ensemble des sources de pollution, dont les transports, le chauffage et les navires, et 39 substances polluantes sur 66 communes du pourtour de l'étang de Berre. Principale conclusion : le respect annuel des seuils réglementaires depuis 2014.

Reste « *la présence délimitée à proximité de certaines sources industrielles* » de polluants à effet cancérigène (benzène, butadiène, dichloroéthane...) et la méconnaissance de l'effet des mélanges de polluants. Au coeur de la plainte pour mise en danger de la vie d'autrui que compte déposer l'ADPLGF figure la mesure de l'« effet cocktail » des émanations polluantes. « *Pour échapper aux responsabilités, on mesure indépendamment les effets toxiques sans tenir compte de l'effet cumulatif des polluants* », dénonce Daniel Moutet, responsable de l'association.

**Mars 2018**

(Analyse de l'étude Fos-EPSEAL  
Santé Publique France)



## Fos-sur-Mer. L'état de santé des habitants "fragilisé" dans la zone industrielle

Publié 20/03/2018 21:34

Les habitants de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer connaissent "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale", a estimé Muriel Andrieu-Semmel, de l'ARS Paca, mardi 20 mars 2018 à Istres (Bouches-du-Rhône).

"On n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action, on en est convaincus", a ajouté la responsable du département santé environnement de l'Agence régionale de santé (ARS), lors d'une conférence de presse.

L'ARS présentait mardi les conclusions de l'agence gouvernementale Santé Publique France, qu'elle avait chargée en mars 2017 d'analyser les conclusions d'une étude indépendante aux résultats alarmants sur la santé des habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône. Celle-ci, baptisée Fos-Epséal et menée par une équipe franco-américaine, avait été accueillie avec méfiance en raison de son approche inhabituelle en France: elle impliquait étroitement les riverains dans la réalisation même du questionnaire de santé.

Cette étude a démontré "la nécessité de partager les données avec les populations", a assuré Muriel Andrieu-Semmel: "On doit aussi faire participer les habitants, on ne peut plus se permettre de se réunir sur ces sujets sans un représentant de la population de la zone". Un an plus tôt, la publication Fos-Epséal avait provoqué de fortes inquiétudes dans le pourtour de l'Etang de Berre, puisqu'elle concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancer que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

Les scientifiques de Santé Publique France concluent que malgré certains "biais", notamment sur la sélection des 800 répondants, l'étude publiée dans la revue scientifique "Journal of public health" a eu "le mérite de mettre en évidence certains signaux comme la prévalence du diabète de type 1 qu'on n'atteint pas par une approche épidémiologique classique".

"La participation des habitants au processus de recherche permet d'augmenter la rigueur de l'étude", a réagi dans un communiqué l'équipe Fos-Epséal mardi, se disant prête à apporter des informations complémentaires pour répondre à certaines critiques du rapport de SPF.

Les résultats de Fos-Epséal "vont dans la même direction" que ceux relevés par ailleurs par l'Observatoire régional de santé (ORS) qui a noté sur les deux communes une mortalité par cancer supérieure de 34% chez les hommes à la moyenne nationale de 2009 à 2013.

Pierre Verger, directeur de l'ORS Paca, a toutefois observé que "contrairement à l'étude Epséal, aucune différence significative n'est retrouvée chez les femmes", pour la mortalité par cancers notamment.

Une étude plus ciblée sur les cancers professionnels et environnementaux dans le département, Revela 13, doit rendre des premiers résultats publics au premier trimestre 2019, a annoncé l'ARS. "Il y a un tribut important payé par les travailleurs", estime Muriel Andrieu-Semmel.

L'Etat a aussi promis d'intervenir auprès des pollueurs pour renforcer la surveillance des émissions polluantes des industriels de Fos-Berre-Lavéra et les faire réduire.

[http://www.lepoint.fr/societe/fos-sur-mer-l-etat-de-sante-des-habitants-fragilise-dans-la-zone-industrielle-selon-les-autorites-20-03-2018-2204273\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/fos-sur-mer-l-etat-de-sante-des-habitants-fragilise-dans-la-zone-industrielle-selon-les-autorites-20-03-2018-2204273_23.php)

## Fos-sur-Mer: l'état de santé des habitants "fragilisé" dans la zone industrielle, selon les autorités

AFP

Publié le 20/03/2018 à 23:22 | AFP



Les habitants de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer connaissent "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale", a estimé Muriel Andrieu-Semmel, de l'ARS Paca, mardi à Istres (Bouches-du-Rhône).

"On n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action, on en est convaincus", a ajouté la responsable du département santé environnement de l'Agence régionale de santé (ARS), lors d'une conférence de presse.

LARS présentait mardi les conclusions de l'agence gouvernementale Santé Publique France, qu'elle avait chargée en mars 2017 d'analyser les conclusions d'une étude indépendante aux résultats alarmants sur la santé des habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône. Celle-ci, baptisée Fos-Epséal et menée par une équipe franco-américaine, avait été accueillie avec méfiance en raison de son approche inhabituelle en France: elle impliquait étroitement les riverains dans la réalisation même du questionnaire de santé.

Cette étude a démontré "la nécessité de partager les données avec les populations", a assuré Muriel Andrieu-Semmel: "On doit aussi faire participer les habitants, on ne peut plus se permettre de se réunir sur ces sujets sans un représentant de la population de la zone". Un an plus tôt, la publication Fos-Epséal avait provoqué de fortes inquiétudes dans le pourtour de l'Étang de Berre, puisqu'elle concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancer que la moyenne nationale, ou encore que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36 % en France.

Les scientifiques de Santé Publique France concluent que malgré certains "biais", notamment sur la sélection des 800 répondants, l'étude publiée dans la revue scientifique "Journal of public health" a eu "le mérite de mettre en évidence certains signaux comme la prévalence du diabète de type 1 qu'on n'atteint pas par une approche épidémiologique classique".

"La participation des habitants au processus de recherche permet d'augmenter la rigueur de l'étude", a réagi dans un communiqué l'équipe Fos-Epséal mardi, se disant prête à apporter des informations complémentaires pour répondre à certaines critiques du rapport de SPF.

Les résultats de Fos-Epséal "vont dans la même direction" que ceux relevés par ailleurs par l'Observatoire régional de santé (ORS) qui a noté sur les deux communes une mortalité par cancer supérieure de 34 % chez les hommes à la moyenne nationale de 2009 à 2013.

Pierre Verger, directeur de l'ORS Paca, a toutefois observé que "contrairement à l'étude Epséal, aucune différence significative n'est retrouvée chez les femmes", pour la mortalité par cancers notamment.

Une étude plus ciblée sur les cancers professionnels et environnementaux dans le département, Revela 13, doit rendre des premiers résultats publics au premier trimestre 2019, a annoncé l'ARS. "Il y a un tribut important payé par les travailleurs", estime Muriel Andrieu-Semmel.

L'État a aussi promis d'intervenir auprès des pollueurs pour renforcer la surveillance des émissions polluantes des industriels de Fos-Berre-Lavéra et les faire réduire.

20/03/2018 23:21:38 - Istres (AFP) - © 2018 AFP



## Fos-sur-Mer: l'état de santé des habitants "fragilisé" dans la zone industrielle, selon les autorités

Par AFP le 20.03.2018 à 23h21

Les habitants de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer connaissent "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale", a estimé Muriel Andrieu-Semmel, de l'ARS Paca, mardi à Istres (Bouches-du-Rhône).

"On n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action, on en est convaincus", a ajouté la responsable du département santé environnement de l'Agence régionale de santé (ARS), lors d'une conférence de presse.

L'ARS présentait mardi les conclusions de l'agence gouvernementale Santé Publique France, qu'elle avait chargée en mars 2017 d'analyser les conclusions d'une étude indépendante aux résultats alarmants sur la santé des habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône. Celle-ci, baptisée Fos-Epséal et menée par une équipe franco-américaine, avait été accueillie avec méfiance en raison de son approche inhabituelle en France: elle impliquait étroitement les riverains dans la réalisation même du questionnaire de santé.

Cette étude a démontré "la nécessité de partager les données avec les populations", a assuré Muriel Andrieu-Semmel: "On doit aussi faire participer les habitants, on ne peut plus se permettre de se réunir sur ces sujets sans un représentant de la population de la zone". Un an plus tôt, la publication Fos-Epséal avait provoqué de fortes inquiétudes dans le pourtour de l'étang de Berre, puisqu'elle concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancer que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

Les scientifiques de Santé Publique France concluent que malgré certains "biais", notamment sur la sélection des 800 répondants, l'étude publiée dans la revue scientifique "Journal of public health" a eu "le mérite de démontrer l'évidence certains signaux comme la prévalence du diabète de type 1 qu'on n'atteint pas par une approche épidémiologique classique".

"La participation des habitants au processus de recherche permet d'augmenter la rigueur de l'étude", a réagi dans un communiqué l'équipe Fos-Epséal mardi, se disant prête à apporter des informations complémentaires pour répondre à certaines critiques du rapport de SPF.

Les résultats de Fos-Epséal "vont dans la même direction" que ceux relevés par ailleurs par l'Observatoire régional de santé (ORS) qui a noté sur les deux communes une mortalité par cancer supérieure de 34% chez les hommes à la moyenne nationale de 2009 à 2013.

Pierre Verger, directeur de l'ORS Paca, a toutefois observé que "contrairement à l'étude Epséal, aucune différence significative n'est retrouvée chez les femmes", pour la mortalité par cancers notamment.

Une étude plus ciblée sur les cancers professionnels et environnementaux dans le département, Revela 13, doit rendre des premiers résultats publics au premier trimestre 2019, a annoncé l'ARS. "Il y a un tribut important payé par les travailleurs", estime Muriel Andrieu-Semmel.

L'État a aussi promis d'intervenir auprès des pollueurs pour renforcer la surveillance des émissions polluantes des industriels de Fos-Berre-Lavéra et les faire réduire.



## Pollution à Fos-sur-Mer: Davantage de cancer, mais les autorités ne veulent pas faire le lien avec la pollution

**POLLUTION** Les autorités donnaient leurs conclusions de l'étude Fos Epséal publiée il y a un an, qui met en lumière le nombre important de cancer sur le bassin de Fos-sur-Mer...

Publié le 20/03/18 à 19h15 — Mis à jour le 20/03/18 à 19h40



29/09/2010 Activité pétro chimique du port autonome de Marseille autour de Martigues, Port de boue et Fos sur Mer. Des pétroliers en attente dans la rade de Fos suite au blocage de la CGT — P.MAGNIEN / 20 MINUTES

- Le sous-préfet d'Istres, l'ARS, la Dreal et Santé publique France tenaient ce mardi une conférence de presse pour faire part de leurs conclusions quant à l'étude Fos Epséal, rendue publique il y a un an.
- Ils considèrent cette étude comme non représentative, mais admettent qu'elle amène des nouvelles perspectives, comme des hypothèses de travail pour de futures études.
- L'ARS et la Dreal ont conscience des problèmes de santé et de pollution environnementale dans le bassin de Fos-sur-Mer et prévoient des actions.

Plus d'un an après [la publication de l'étude Fos Epséal](#), qui révélait un nombre de certains [cancers](#) supérieur à la moyenne nationale dans le bassin de Fos-sur-Mer ([Bouche-du-Rhône](#)), le sous-préfet d'Istres, Jean-Marc Sénateur, l'Agence régionale de Santé (ARS), la Dreal et Santé publique France tenaient une conférence de presse ce mardi après-midi à Istres.

[» A lire aussi : Trois fois plus de cancers à Fos-sur-Mer? L'ARS demande une expertise](#)

Plus tôt, des élus du territoire et des adhérents du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions (SPPPI) avaient été conviés pour leur présenter les conclusions sur cette étude. « Nous considérons les résultats de cette étude comme non représentatifs, même si elle apporte des avancées », a expliqué Méliana Le Barbier, chercheuse au sein de Santé publique France.

### Des avancées

Elle critique notamment la constitution de l'échantillonnage, qui présente par exemple deux fois plus d'enfants sur la commune de Port-Saint-Louis alors qu'en réalité ils sont plus nombreux à Fos-sur-Mer. « Ils nous ont expliqué frapper à la porte d'un foyer sur cinq, alors qu'ils ont questionné 3.776 foyers sur 10.000. Nous ne savons pas comment ils ont choisi d'interroger telle personne plutôt que telle autre dans un foyer », précise-t-elle. Les catégories socioprofessionnelles n'ont pas non plus été assez prises en compte.

Pourtant, Santé Publique France, par la voix de son directeur, Sébastien Denys, a aussi reconnu des avancées.

« Il est très important d'avoir une approche complémentaire qui associe les riverains. Cela permet de mettre en évidence certains signaux qui n'étaient pas pris en compte. »

[» A lire aussi : A Fos-sur-Mer, des polluants dangereux jusque dans les aliments](#)

Cette étude a donc le mérite de remettre la santé telle qu'elle est vécue par les citoyens au centre du dialogue. Les résultats pourront aussi servir d'hypothèses de travail pour de future étude.

### Une surreprésentation de cancer chez les hommes

Si la méthodologie est critiquée, les résultats de l'étude semblent corroborer ceux de l'observatoire régional de la santé en Paca que préside Pierre Verger. Ils ont collecté dans des bases « médico-administratives » des données entre 2009 et 2013 sur le bassin de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis :

- Il y a 19 % de décès prématurés chez les hommes de plus sur ce bassin que dans le reste de la région.
- Il y a 31 % de cancer en plus chez les hommes que dans le reste de la région
- Il y a 40 % de cancer du poulmon en plus chez les hommes que dans le reste de la région
- Ces différences ne sont pas présentes chez les femmes
- Il n'y a pas de différence pour l'asthme.
- Les maladies chroniques et la surmortalité liée au diabète sont surreprésentées environ de 22 % chez les hommes et 17 % chez les femmes en comparaison à la moyenne régionale.

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/03/21/fos-sur-mer-etat-de-sante-des-habitants-fragilise-par-la-pollution-environnementale-estime-lars-paca\\_856272](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/03/21/fos-sur-mer-etat-de-sante-des-habitants-fragilise-par-la-pollution-environnementale-estime-lars-paca_856272)

## Fos-sur-Mer : état de santé des habitants fragilisé par la pollution environnementale, estime l'ARS PACA

Fabienne Rigal | 21.03.2018

L'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a présenté les conclusions de Santé Publique France (SPF) sur l'étude [Fos-Epséal](#) menée par une équipe franco-américaine (et parue dans le « Journal of Public Health » il y a un an). Les habitants de la zone de Fos-sur-Mer connaissent « un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale », a indiqué la responsable de son département santé environnement, Muriel Andrieu-Semmel, lors d'une conférence de presse mardi, selon l'AFP.

L'étude Fos-Epséal avait conclu que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, et que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36 % en France. Les résultats étant jugés préoccupants, et la méthodologie ayant été remise en cause, l'ARS PACA avait demandé à SPF d'analyser la méthode et les résultats présentés.

### Des faiblesses méthodologiques, mais une démarche complémentaire de l'approche traditionnelle

Le [rapport d'analyse de SPF](#) avait pour but « l'analyse critique de la méthode et des résultats de l'étude ; l'apport de la dynamique participative proposée par l'étude ».

Les experts réunis par SPF soulignent le « retentissement médiatique, tant au niveau local que national » de la diffusion de cette étude en janvier 2017. Ils rappellent que ce territoire a fait déjà l'objet de [nombreuses études](#) - environnementales, en sciences humaines et sociales - sur des thèmes très divers et depuis de nombreuses années.

Mais l'étude Fos-Epséal fonde sa légitimité sur « une insuffisante association des habitants » et une « prise en compte des enjeux locaux » non optimale des précédentes études. Les experts notent que l'équipe américaine à l'origine de l'étude « est connue pour la filiation de ses travaux dans le domaine de la "community-based participatory research for health" et la "community science" ». Ce type d'études est « fondé sur une alliance chercheurs-citoyens et une méthode intégralement participative » et cherche à s'« ancrer localement » avec d'autres acteurs « comme des associations qui n'auraient pas eu voix au chapitre, ou directement des particuliers, qui ne se sentiraient pas correctement représentés par leurs élus ou leurs représentants officiels ».

Le comité estime l'approche participative « intéressante » même s'il constate des « biais de sélection » dans « l'échantillon enquêté, les références retenues et les méthodes d'ajustement utilisées ».

« La démarche d'épidémiologie ancrée localement, fondée sur les perceptions et l'expérience des populations, apparaît complémentaire à l'approche de l'épidémiologie traditionnelle. La coexistence de ces deux approches est utile pour maintenir la crédibilité et optimiser l'efficacité du système français d'alerte en santé environnementale », indique-t-il.

### Ressenti des personnes

Quant aux résultats, le comité relève que « malgré ses faiblesses, les données présentées confirment que ce territoire, qui subit notamment une pollution environnementale importante avec un impact sanitaire observé par différentes méthodes, nécessite une grande attention de la part des autorités publiques. »

Il souligne par exemple que « les associations décrites entre pollution perçue et certains symptômes sont valides en ce sens qu'elles témoignent du ressenti des personnes ayant participé à l'étude. Mais l'étude ne permet pas d'apporter la preuve de l'existence d'un excès local de pathologies en lien avec une exposition à un excès de pollution. »

MI-février, c'était un [rapport de l'association](#) de défense et de protection du littoral du golfe de Fos qui dénonçait la présence de dioxines et de PCB dans certains aliments de la région.

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/les-services-de-l-etat-le-confirment-la-pollution-fragilise-la-sante-des-habitants-du-pourtour-de-l-1521619121>

## Les services de l'État le confirment : la pollution fragilise la santé des habitants du pourtour de l'étang de Berre

Mercredi 21 mars 2018 à 9:08

Par Florent Le Saux et Fabien Le Dô, France Bleu Provence et France Bleu



Selon la dernière étude de l'ARS (Agence régionale de santé), les habitants vivant autour de l'étang de Berre ont **18% de risque supplémentaire de mourir d'un cancer par rapport à la moyenne de la région PACA**. Davantage de cancers du poumon chez les hommes, notamment.



Des usines autour de l'Étang de Berre © Maxppp - P. Roux

 Étang de Berre, France

29 communes du pourtour de l'Étang de Berre ont été observées à la loupe, notamment Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône. Le constat est accablant : **une surmortalité prématurée de 11,9% (19% pour les hommes) supérieure à la moyenne de Provence-Alpes-Côte d'Azur**, des maladies cardiorespiratoires plus nombreuses et une morbidité liée au diabète plus importante. Une surmortalité de 40%, liée au cancer du poumon est aussi constatée chez les hommes.

### Quatre gros polluants

L'Agence Régionale de Santé évalue les risques depuis 15 ans et pointe encore 4 importants polluants : les particule diesel, le benzène, le butadiène et le dichloroéthane. Les particules de ces substances nocives sont directement rejetées par les industries mais aussi par les transports, ce qui peut accentuer les risques de maladies comme **la leucémie**.

Un plan pour réduire cette pollution doit maintenant être actionné : il prévoit par exemple de placer des filtres dans les usines et de **changer le carburant des navires** du port autonome de Marseille-Fos.



Interview de Muriel Andrieu-Semmel, responsable du département santé environnement à l'Agence Régionale de Santé





Publié le 21/03/2018

## Risques de la pollution à Fos-sur-Mer : des biais certains, mais une attention nécessaire



Fos-sur-Mer, le mercredi 21 mars 2018  
- Au printemps 2017, Fos-sur-Mer devenait l'emblème des villes sacrifiées sur l'autel de la production industrielle. Une étude menée par des

chercheurs américains et français dont les résultats étaient publiés dans le *Journal of Public Health* suggérait un très lourd impact de la pollution environnementale sur l'état de santé des habitants de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis du Rhône. Parmi les faits les plus inquiétants signalés par l'étude, on retrouvait un taux de cancer trois fois plus élevé chez les femmes vivant dans le pourtour de l'Etang de Berre que la moyenne nationale, tandis que 63 % des personnes ciblées présentaient une maladie chronique contre 36 % en France.

L'étude, baptisée Fos-Epseal, avait été très commentée et critiquée. Certains biais avaient notamment été épinglés et en particulier le fait que les questionnaires étaient en partie élaborés par les participants à l'étude. Certains avaient également estimé que la précarité pouvait expliquer certaines des différences retrouvées par rapport à la population générale. Face à ces différentes observations, l'Agence régionale de Santé (ARS) avait saisi Santé publique France afin qu'elle réalise une analyse approfondie des résultats de l'étude.

## Fos-sur-Mer : l'état de santé des habitants « fragilisé » dans la zone industrielle, selon les autorités

Publié le :  
21/03/2018  
Last updated:  
21/03/2018 09h19

Newsletter Commentaires 0 Imprimer Envoyer Partager

Istres (AFP) – Les habitants de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer connaissent « un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale », a estimé Muriel Andrieu-Semmel, de l'ARS Paca, mardi à Istres (Bouches-du-Rhône).

« On n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action, on en est convaincu », a ajouté la responsable du département santé environnement de l'Agence régionale de santé (ARS), lors d'une conférence de presse.



Des gens sur la plage de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, le 21 juin 2017  
© AFP/Archives ANNE-CHRISTINE POUJOLAT

L'ARS présentait mardi les conclusions de l'agence gouvernementale Santé Publique France, qu'elle avait chargée en mars 2017 d'analyser les conclusions d'une étude indépendante aux résultats alarmants sur la santé des habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône. Celle-ci, baptisée Fos-Epséal et menée par une équipe franco-américaine, avait été accueillie avec méfiance en raison de son approche inhabituelle en France: elle impliquait étroitement les riverains dans la réalisation même du questionnaire de santé.

Cette étude a démontré « la nécessité de partager les données avec les populations », a assuré Muriel Andrieu-Semmel: « On doit aussi faire participer les habitants, on ne peut plus se permettre de se réunir sur ces sujets sans un représentant de la population de la zone ». Un an plus tôt, la publication Fos-Epséal avait provoqué de fortes inquiétudes dans le pourtour de l'Étang de Berre, puisqu'elle concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancer que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

Les scientifiques de Santé Publique France concluent que malgré certains « biais », notamment sur la sélection des 800 répondants, l'étude publiée dans la revue scientifique « Journal of public health » a eu « le mérite de mettre en évidence certains signaux comme la prévalence du diabète de type 1 qu'on n'atteint pas par une approche épidémiologique classique ».

« La participation des habitants au processus de recherche permet d'augmenter la rigueur de l'étude », a réagi dans un communiqué l'équipe Fos-Epséal mardi, se disant prête à apporter des informations complémentaires pour répondre à certaines critiques du rapport de SPF.

Les résultats de Fos-Epséal « vont dans la même direction » que ceux relevés par ailleurs par l'Observatoire régional de santé (ORS) qui a noté sur les deux communes une mortalité par cancer supérieure de 34% chez les hommes à la moyenne nationale de 2009 à 2013.

Pierre Verger, directeur de l'ORS Paca, a toutefois observé que « contrairement à l'étude Epséal, aucune différence significative n'est retrouvée chez les femmes », pour la mortalité par cancers notamment.

Une étude plus ciblée sur les cancers professionnels et environnementaux dans le département, Revela 13, doit rendre des premiers résultats publics au premier trimestre 2019, a annoncé l'ARS. « Il y a un tribut important payé par les travailleurs », estime Muriel Andrieu-Semmel.

L'État a aussi promis d'intervenir auprès des pollueurs pour renforcer la surveillance des

## Les responsabilités environnementales demeurent encore des hypothèses

Les chercheurs de l'institut ont remis hier leur conclusion. Ils confirment l'existence de biais regrettables, mais reconnaissent à l'étude d'avoir su mettre en avant la fragilité spécifique de la population de Fos-sur-Mer. « Le comité conclut que le rapport (l'étude Fos-Espeal, ndr) aurait gagné à avoir une présentation claire des méthodes utilisées et une structuration rigoureuse séparant les résultats statistiques de leur interprétation. La comparaison des résultats statistiques basés sur les déclarations des personnes interrogées à des données de référence régionales ou nationales fait apparaître des excès de risque pour plusieurs pathologies au sein de l'échantillon de populations des communes enquêtées. Toutefois, le comité a estimé que l'existence de ces excès et leur ampleur est limitée par des biais de sélection de l'échantillon enquêté, les références retenues et les méthodes d'ajustement utilisées. Malgré des faiblesses méthodologiques, les résultats présentés confirment que ce territoire nécessite une grande attention de la part des autorités publiques. Les argumentaires utilisés pour faire le lien entre un résultat sanitaire (une pathologie localement observée en excès) et une cause environnementale, présentés dans l'étude comme des "éléments d'analyse participative", doivent être considérés comme des hypothèses émises par les chercheurs et les populations, que des études ad hoc plus précises seraient en mesure de confirmer » peut-on lire dans le résumé de cette étude. Parmi les éléments qui avaient été mis en avant et que Santé publique France ne peut confirmer, figure l'excès de risque de cancer chez les femmes. A contrario, les auteurs de Santé publique France remarquent que le rapport Fos-Epséal a eu « le mérite de mettre en évidence certains signaux comme la prévalence du diabète de type 1 qu'on n'atteint pas par une approche épidémiologique classique ».

## Les études sont-elles nécessaires quand on est déjà convaincu ?

Cette analyse confirme une nouvelle fois les limites de certaines lectures, lectures parfois guidées par des positions idéologiques associées à la défense de l'environnement et à la protection des citoyens. Confirmant un certain embarras, la directrice de l'ARS aura finalement minimisé l'importance des données scientifiques (qu'elle avait pourtant elles-mêmes souhaité) : « On n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action, on en est



## Étude sur la surmortalité à Fos : l'État critique la méthode mais reconnaît le problème

En 2017, une étude participative avançait qu'il y a à Fos et Port-Saint-Louis deux fois plus de cancers qu'ailleurs. L'État tente aujourd'hui de prendre position face à ces résultats. Sans en nier la valeur, les pouvoirs publics restent frileux au sujet de cette méthodologie innovante, pourtant reconnue dans d'autres pays.



Par Violette Artaud, le 21 Mar 2018

Lien : <https://marsactu.fr/etude-sur-la-surmortalite-a-fos-letat-critique-la-methode-mais/>

Il aura fallu attendre un an. Un an pour que l'État s'exprime officiellement et en détails sur les résultats d'une étude qui, en février dernier, a eu l'effet d'un pavé dans la mare. Selon cette étude participative qui porte le nom d'Epséal, il y aurait en effet à Fos-sur-mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône deux fois plus de cancers que dans le reste de la France. Serait-on plus malade dans le bassin industriel de l'étang de Berre qu'ailleurs ? Jusque-là, aucune étude scientifiquement rigoureuse n'avait apporté d'éléments de réponse aussi complets à cette question qui taraude nombre d'habitants et d'associations dans le secteur.

« C'est du déclaratif, c'est du sentiment et ce n'est pas de la mesure rationnelle », disait à l'époque Claude D'Harcourt le directeur général de l'Agence régionale de la santé (ARS) à propos de cette étude menée par une équipe d'universitaires aux méthodes novatrices, impliquant les citoyens directement (lire notre interview). Dans la foulée, Claude D'Harcourt saisissait Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, pour qu'elle analyse la méthodologie et les résultats d'Epséal. C'est cette analyse que l'Agence régionale de santé et la préfecture ont rendu publique auprès d'élus et responsables associatifs du bassin ce mardi, à Istres (l'étude est à lire ici).

### Des résultats « préoccupants »

Cette opération de communication avait deux volets. L'ARS, l'agence Santé publique France, la préfecture des Bouches-du-Rhône, et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), ont présenté cette analyse devant une centaine de personnes parmi lesquelles plusieurs élus locaux, quelques parlementaires, des conseillers régionaux et métropolitains, des membres du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPI PACA), de l'institut écocitoyen de Fos ainsi que d'associations locales. Ils ont ensuite rencontré la presse.



« Il s'agit d'une méthodologie inédite et les résultats sont préoccupants. Nous saluons les moyens mis en place pour mettre le citoyen au cœur du dispositif, entame Mélina Le Barbier, représentante de Santé publique France. Mais nous regrettons que ces résultats soient entachés de biais », ajoute-elle sans tarder. L'agence Santé publique France reproche à Epséal deux principaux travers.

### ...mais un échantillon « pas représentatif »

Le premier : se baser sur un échantillon « qui n'est pas représentatif ». « La méthode de cheminement aléatoire consiste à taper à une porte sur cinq. Mais comment ont répondu les personnes une fois que l'enquêteur a frappé à la porte ? Cela a été décrit trop succinctement dans cette enquête. Nous n'avons, par exemple, pas d'explication sur les biais de non réponse. Aussi, les catégories sociaux-professionnelles n'ont pas été assez prises en compte », poursuit la jeune femme qui, après demande de précisions ajoute un autre exemple : « Dans l'échantillon d'Epséal, il y a 2,5 fois plus d'enfants à Port-Saint-Louis alors que dans la population générale il y en a 2,5 fois plus à Fos. »

La seconde critique repose sur l'utilisation de données « déclaratives », c'est-à-dire obtenues en questionnant les habitants et donc, basées uniquement sur des témoignages. Pour SPF, ces données ne peuvent être comparées à des données « de référence », à savoir des statistiques nationales. Si l'agence Santé publique France reconnaît par la voix de son directeur général, qu'Epséal apporte « une approche complémentaire », cette étude ne serait donc pas pour autant comparable aux études menées par l'État lui-même, des études basées elles sur des données « médico-administratives ».

### « Procédures bien établies dans d'autres pays »

L'équipe d'universitaires d'Epséal – qui doit rencontrer ce mercredi les services de l'État – compte – bien apporter des réponses à ces critiques. « L'équipe est satisfaite de la manière dont le travail scientifique a permis de minimiser les biais potentiels et pense que les résultats de l'étude peuvent être généralisables à l'ensemble de la population de ces deux villes », argumente par voie de communiqué Alison Cohen, épidémiologiste de l'équipe de recherche. Quant à la question du « déclaratif » et de sa comparaison avec les statistiques, on peut encore lire : « L'étude a été conduite en utilisant des méthodes épidémiologiques rigoureuses. Les questions de santé étaient formulées de la manière suivante : un médecin ou un professionnel de santé vous a-t-il déjà dit si vous aviez de l'asthme, un cancer, une maladie respiratoire etc ? Cette manière de poser les questions est commune dans les études de santé réalisées pour des études nationales dans de nombreux pays.[...] La standardisation des données avait pour but de pouvoir réaliser des comparaisons avec des données régionales et nationales, ce qui relève de procédures bien établies en épidémiologie. »

### Des données de l'État qui vont « dans le même sens »

L'équipe d'universitaires doit encore argumenter pour défendre son approche, en soulignant par exemple que ses résultats sont publiés depuis 2017 dans le *Journal of public Health*, une revue scientifique internationale de premier plan, dotée d'un comité de lecture. Elle estime pourtant que la reconnaissance de cette méthode et de ses résultats n'est pas si loin. « Le rapport de Santé publique France, permet de conclure que l'étude Fos EPSEAL renforce des perspectives d'intérêt qui pourraient orienter des études épidémiologiques ultérieures, tant sur les thématiques proposées que sur les méthodes à développer », notent les rédacteurs, résolument optimistes.

L'espoir semble fondé. Au cours de la conférence de presse organisée par la préfecture des Bouches-du-Rhône, le directeur des études à l'Observatoire régional de la santé, Pierre Verger dit avoir collecté des résultats « différents mais qui vont dans la même direction » qu'Epséal. Ces résultats, en ligne depuis plusieurs années sur le site [www.sirsepaca.org](http://www.sirsepaca.org), résonnent en effet fortement avec ceux d'Epséal.

### « Mortalité prématurée supérieure de 19% au reste de la région »

« Nous avons trouvé une mortalité prématurée, à Fos et Port-Saint-Louis, chez les hommes, supérieure de 19 % comparé au reste de la région, et de 31 % en ce qui concerne le cancer, 40 % pour le cancer du poumon », indique Pierre Verger, sans pouvoir en dire autant pour les femmes. Pour ce scientifique, « la méthodologie utilisée pour Epséal n'est pas reconnue en France, mais l'est dans d'autres pays. Aux États-Unis notamment. »

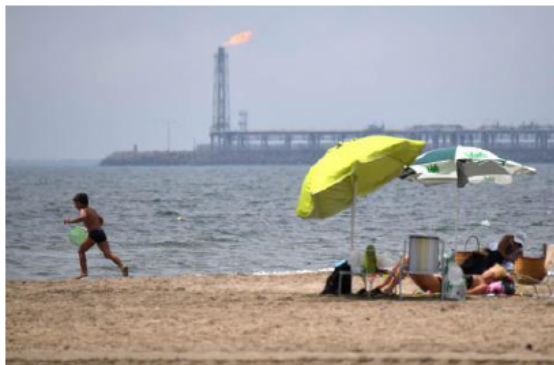
Petit à petit, une réponse se dessine qui amène une seconde question devient inéluctable : « à cause de quoi ? » Au niveau national, des chiffres sur les facteurs de pathologies, les « parts attribuables » disent les spécialistes, existent. Ainsi, en France, pour le cancer, le « comportement santé » (tabagisme, alimentation, sport...) représente 40 % de cette part attribuable, l'exposition professionnelle 5 % et seulement de 4 à 8 % pour la pollution environnementale et notamment, celle de l'air.

« Il existe aussi des données locales, comme à Lyon en ce qui concerne le cancer du poumon par exemple, explique Pierre Verger. Ici, nous n'avons pas encore ces chiffres. Il existe pourtant un grand nombre de données disponibles. », explique en aparté Pierre Verger avant d'être rapidement coupé par le sous-préfet d'Istres. « On est d'accord sur le fond de cette étude [Epséal, Ndlr], mais on n'a pas les mêmes bases, ce qui est pourtant nécessaire pour se comprendre, veut faire savoir Jean-Marc Sénateur. On ne peut pas se permettre de se tromper, ce qu'on va dire aura une incidence sur des enjeux économiques et sur notre responsabilité par rapport aux personnes malades ».

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/03/21/fos-sur-mer-etat-de-sante-des-habitants-fragilise-par-la-pollution-environnementale-estime-lars-paca\\_856272](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/03/21/fos-sur-mer-etat-de-sante-des-habitants-fragilise-par-la-pollution-environnementale-estime-lars-paca_856272)

## Fos-sur-Mer : état de santé des habitants fragilisé par la pollution environnementale, estime l'ARS PACA

By Fabienne Rigal



L'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a présenté les conclusions de Santé Publique France (SPF) sur l'étude **Fos-Epséal** menée par une équipe franco-américaine (et parue dans le « Journal of Public Health » il y a un an). Les habitants de la zone de Fos-sur-Mer connaissent « un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale », a indiqué la responsable de son département santé environnement, Muriel Andrieu-Semmel, lors d'une conférence de presse mardi, selon l'AFP.

L'étude Fos-Epséal avait conclu que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, et que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36 % en France. Les résultats étant jugés préoccupants, et la méthodologie ayant été remise en cause, l'ARS PACA avait demandé à SPF d'analyser la méthode et les résultats présentés.

Des faiblesses méthodologiques, mais une démarche complémentaire de l'approche traditionnelle

Le **rapport d'analyse de SPF** avait pour but « l'analyse critique de la méthode et des résultats de l'étude ; l'apport de la dynamique participative proposée par l'étude ».

Les experts réunis par SPF soulignent le « retentissement médiatique, tant au niveau local que national » de la diffusion de cette étude en janvier 2017. Ils rappellent que ce territoire a fait déjà l'objet de **nombreuses études** - environnementales, en sciences humaines et sociales - sur des thèmes très divers et depuis de nombreuses années.

Mais l'étude Fos-Epséal fonde sa légitimité sur « une insuffisante association des habitants » et une « prise en compte des enjeux locaux » non optimale des précédentes études. Les experts notent que l'équipe américaine à l'origine de l'étude « est connue pour la filiation de ses travaux dans le domaine de la "community-based participatory research for health" et la "community science" ». Ce type d'études est « fondé sur une alliance chercheurs-citoyens et une méthode intégralement participative » et cherche à s'« ancrer localement » avec d'autres acteurs « comme des associations qui n'auraient pas eu voix au chapitre, ou directement des particuliers, qui ne se sentiraient pas correctement représentés par leurs élus ou leurs représentants officiels ».

Le comité estime l'approche participative « intéressante » même s'il constate des « biais de sélection » dans « l'échantillon enquêté, les références retenues et les méthodes d'ajustement utilisées ».

« La démarche d'épidémiologie ancrée localement, fondée sur les perceptions et l'expérience des populations, apparaît complémentaire à l'approche de l'épidémiologie traditionnelle. La coexistence de ces deux approches est utile pour maintenir la crédibilité et optimiser l'efficacité du système français d'alerte en santé environnementale », indique-t-il.

Ressenti des personnes

Quant aux résultats, le comité relève que « malgré ses faiblesses, les données présentées confirment que ce territoire, qui subit notamment une pollution environnementale importante avec un impact sanitaire observé par différentes méthodes, nécessite une grande attention de la part des autorités publiques. »

Il souligne par exemple que « les associations décrites entre pollution perçue et certains symptômes sont valides en ce sens qu'elles témoignent du ressenti des personnes ayant participé à l'étude. Mais l'étude ne permet pas d'apporter la preuve de l'existence d'un excès local de pathologies en lien avec une exposition à un excès de pollution. »

Mi-février, c'était un **rapport de l'association** de défense et de protection du littoral du golfe de Fos qui dénonçait la présence de dioxines et de PCB dans certains aliments de la région.

e fragilisée par la pollution environnementale", a assuré Muriel Andrieu-Semmel, responsable du département Santé et Environnement de l'Agence régionale de santé (ARS) Paca, mardi 30 mars. A l'occasion d'une conférence de presse, l'ARS Paca a présenté les conclusions de l'agence gouvernementale Santé publique France, un organisme chargé en mars 2017 d'analyser **les conclusions d'une étude indépendante autant alarmante que**

**polémique** : l'étude Fos-Epséal concernant la santé des habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

"On n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action, on en est convaincus", a ajouté la responsable de l'ARS.

### L'étude alarmante de Fos-Epséal jugée fiable

Menée par une équipe franco-américaine, elle présentait des résultats alarmants. Elle avait par ailleurs été accueillie avec méfiance en raison de son approche inhabituelle en France, consistant à impliquer étroitement les riverains dans la réalisation même du questionnaire de santé. Mardi, Muriel Andrieu-Semmel a balayé cette critique : "On doit aussi faire participer les habitants, on ne peut plus se permettre de se réunir sur ces sujets sans un représentant de la population de la zone", a-t-elle argumenté.

Cette étude avait conclu que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France. Les scientifiques de Santé publique France concluaient pour leur part que, malgré certains "biais", notamment sur la sélection des 800 répondants, l'étude publiée dans la revue scientifique "Journal of public health" est fiable. Elle a eu "le mérite de mettre en évidence certains signaux comme la prévalence du diabète de type 1 qu'on n'atteint pas par une approche épidémiologique classique", a noté Santé publique France.

"La participation des habitants au processus de recherche permet d'augmenter la rigueur de l'étude", a réagi dans un communiqué l'équipe Fos-Epséal mardi. Leurs résultats "vont dans la même direction" que ceux relevés par ailleurs par l'Observatoire régional de santé (ORS) qui a noté sur les deux communes une mortalité par cancer supérieure de 34% chez les hommes à la moyenne nationale de 2009 à 2013.





<https://www.usinenouvelle.com/article/l-impact-des-activites-industrielles-de-l-etang-de-berre-sur-la-sante.N669634>

## L'impact des activités industrielles de l'étang de Berre sur la santé

JEAN-CHRISTOPHE BARLA | PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, SANTÉ, E-SANTÉ | PUBLIÉ LE 21/03/2018 À 14H45

Les résultats de l'étude "Fos Epeal" publiée en 2017 sur les impacts des pollutions environnementales sur la santé des habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône avaient fait du bruit sur le territoire. Après un an consacré à leur analyse, l'Etat conteste des points de la méthode mais admet des similitudes de données sur des pathologies.



"L'Agence régionale de santé n'a pas besoin qu'une étude démontre les effets de l'environnement sur la santé, nous le savons déjà", explique Muriel Andrieu Semmel, responsable du département Santé-Environnement de l'ARS. © Jean-Christophe Barla

Depuis plusieurs années, les élus et habitants du pourtour de l'étang de Berre réclament des études sur l'impact des activités industrielles sur leur santé. En février 2017, l'étude franco-américaine "Fos Epeal" menée sur 2 000 habitants et foyers de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône) révèle une prévalence plus élevée d'asthme, cancers et diabète chez les adultes des deux communes. L'Etat mandate dans la foulée Santé publique France (SPF) et l'Agence régionale de santé pour en analyser "les résultats préoccupants et la méthodologie inédite". "Ces sujets touchent à la protection des populations, ils exigent des précautions", a rappelé le sous-préfet d'Istres, Jean-Marc Sénateur, à l'occasion de la présentation, le 20 mars, des travaux conduits ces derniers mois. L'auditoire était constitué d'élus locaux, d'industriels, de représentants associatifs, membres du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI), et des auteurs de l'étude Fos Epeal.

### Comparaisons ardues

L'analyse de ce rapport critique d'abord l'élaboration de l'échantillon étudié, "pas représentatif de la population générale", en particulier sur les spécificités démographiques et socio-économiques des foyers concernés qui peuvent entraîner des "perceptions très différentes" mentionne Méлина Le Barbier, responsable de l'unité de surveillance des pathologies liées à l'environnement chez Santé publique France. Surtout, elle pointe des conclusions "entachées de biais non discutés qui rendent ardues les comparaisons". En revanche, elle souligne comme une "avancée" l'approche participative consistant à recueillir les perceptions des habitants du territoire pour compléter les données épidémiologiques. "C'est très complémentaire pour la mise en évidence de signaux qu'on ne voit pas toujours, comme les saignements de nez ou les maux de tête, mais les causalités sont difficiles à établir" précise Sébastien Denis (direction Santé environnement de SPF).

### Similitudes réelle

L'Observatoire régional de la santé (ORS) valide cependant des points communs entre les données de son système d'information régional de santé et celles de Fos-Epeal, en particulier chez les hommes, sur les mortalités par cancer (+ 34 %) et les mortalités prématurées (+ 19 %). "Les excès de morbidité par diabète de type 1 et de maladies chroniques se trouvent également dans les deux études, mais dans des proportions moindres chez nous que chez eux car les données de base diffèrent. Nous n'avons pas trouvé en revanche plus d'asthme ou de maladies respiratoires", souligne Pierre Verger, directeur de l'ORS Paca. Pour ce dernier, certains écarts peuvent s'expliquer par d'autres éléments que la pollution environnementale, comme les comportements de santé ou l'exposition professionnelle. En soulignant les efforts historiquement accomplis pour faire chuter les émissions de polluants, les services de l'Etat tiennent à montrer aux populations concernées qu'ils persistent à se préoccuper des risques sanitaires. "L'Agence régionale de santé n'a pas besoin qu'une étude démontre les effets de l'environnement sur la santé, nous le savons déjà", explique Muriel Andrieu Semmel, responsable du département Santé-Environnement de l'ARS. Un nouvel observatoire, "Revela 13", a été mis sur pied pour des cancers liés à la pollution de l'air et aux expositions professionnelles (rein, vessie, leucémies aiguës). Les premiers résultats seront dévoilés au 1er trimestre 2019.

Jean-Christophe Barla

## Pollution à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis : des résultats "préoccupants" selon l'État

L'État a livré son analyse de l'étude Fos-Epseal, qui avait fait grand bruit l'an dernier. Ses résultats "préoccupants" ont été analysés, la zone Fos - Port-Saint-Louis étant bien "fragilisée"

Par Éric Goubert



L'État a demandé à son agence nationale une analyse de l'étude Fos Epseal et parle désormais d'une "zone fragilisée" en évoquant Fos et Port-Saint-Louis. Photo Serge Guérault

- 555 Partages
- 
- 

En révélant, il y a un an, que les taux d'asthme, de cancers ou de diabètes étaient plus élevés à Fos-sur-Mer et à Port-Saint-Louis (de 10 à 15% de plus) qu'ailleurs en France, l'étude Fos-Epseal avait jeté un sacré pavé dans la mare.

Ménée par une équipe franco-américaine, en utilisant une méthodologie fréquente outre-Atlantique mais inédite dans l'Hexagone, elle avait suscité maintes réactions. Ne cachant pas sa "surprise" face à l'ampleur des résultats, l'Agence régionale de santé avait décidé de prendre du temps pour l'analyser, et avait confié ce travail à "Santé publique France". Laquelle a rendu son analyse ce mardi, en présence des élus de l'ouest des Bouches-du-Rhône, d'associations, d'intervenants qualifiés, et des auteurs de l'étude, qui n'ont pas manqué de réagir. "L'État étant garant de la norme, il fallait que cette étude fasse l'objet d'une expertise", notait le sous-préfet d'Istres, Jean-Marc Sénateur.

[Et aussi Pays d'Aix : la santé des habitants du bassin minier auscultée](#)

Tout en pointant des faiblesses méthodologiques - "Toute étude en comporte", notait Mélanie Le Barbier, l'une des responsables de l'agence - et des "excès de risque", "Santé publique France" confirme que le territoire concerné est bien "fragilisé", comme le reconnaissait Muriel Andrieu-Semmel, responsable du département "santé environnement" à l'Agence régionale de santé.

"Les résultats présentés confirment que ce territoire nécessite une grande attention de la part des autorités publiques, note "Santé publique France". Les argumentaires utilisés pour faire le lien entre un résultat sanitaire (une pathologie localement observée en excès) et une cause environnementale, doivent être considérés comme des hypothèses émises par les chercheurs et les populations, que des études ad hoc plus précises seraient en mesure de confirmer."

Autres points forts concédés par l'État à Fos-Epseal : la "prise en compte de la santé telle qu'elle est exprimée par la population et les concertations mises en place lors de l'étude".

Cette étude, couplée à "Scenarii", rendue publique par l'État et aux travaux en cours de l'observatoire "Revela 13", sur les cancers de la vessie, des reins et des leucémies, tendent tous à la conclusion que Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis sont bel et bien impactées par la pollution. Ce qui n'est pas une grande révélation. Reste une difficulté majeure : lier les pathologies à l'environnement industriel, alors que les scientifiques estiment que 50 % des cancers sont d'abord liés à des comportements de santé, tabac, alcool et alimentation étant en première ligne. Mais l'importance de l'exposition aux polluants et les causes professionnelles, aujourd'hui estimées à environ 5 %, pourraient être revues à la hausse dans l'avenir, en vertu de nouveaux travaux scientifiques.

"Santé publique France" est "l'agence nationale de santé publique au service des populations". Elle réunit l'InVs (institut de veille sanitaire), l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) et l'Eprus (Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires).

[Et aussi Cancers à Fos : "L'ampleur des chiffres nous surprend"](#)

### La réaction de Fos-Epseal : "Ravis de ce partenariat"

Dans un long communiqué, l'équipe de l'étude Fos-Epseal, dirigée par la sociologue Barbara Allen, a réagi hier après-midi aux observations de "Santé publique France". "Nous sommes satisfaits de voir que les pouvoirs publics français et leurs agences étatiques prennent nos conclusions au sérieux, et nous serions ravis de travailler en partenariat avec eux afin de pouvoir envisager les suites de cette étude", dit cette chercheuse. "Le protocole scientifique de

*l'étude Fos Epseal a permis d'obtenir une photographie complète des problèmes de santé affectant les habitants à Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis, y compris pour des pathologies peu étudiées et des symptômes aigus, note encore l'équipe, engagée dans la démocratisation du savoir et de la connaissance par et pour les habitants."*

### Cancers : les hommes sont plus concernés



Jean-Marc Sénateur, sous-préfet, Melina Le Barbier et Sébastien Denys ("Santé publique") ont présenté leurs observations.

Directeur de l'observatoire régional de la santé (ORS), Pierre Verger a présenté hier lors de la conférence de presse quelques données importantes en matière de santé publique, sur la zone de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône, comme sur un périmètre plus élargi, allant de Fos-sur-Mer à Berre l'Étang en passant par Martigues. Issues d'un outil de cartographie interactive, accessible sur internet (sirsepaca.org), elles permettent de fournir des statistiques complémentaires à celles de Fos-Epseal.

En prenant en compte les particularités socioprofessionnelles des deux villes (où les ouvriers sont plus représentés que dans la moyenne nationale, et les cadres moins), l'ORS a ainsi établi que pour la période 2009-2013 la mortalité "toutes causes" était supérieure de 14 % chez les hommes. "Chez les hommes les cancers y sont plus élevés (+34 %), et les cancers du poumon aussi (+40 %) notait encore Pierre Verger. C'est un peu moins que les chiffres d'Epseal, ce qui s'explique par nos différences de données prises en compte. Chez les femmes, il n'y a pas de différence notable".

D'autres données ont été étudiées, concernant le diabète ou l'asthme. "Pour l'asthme, nous ne constatons pas de différence notable avec le reste du territoire. Ce qui s'explique aussi parce que c'est une maladie mieux prise en charge, et qu'on en décède désormais rarement".

Face à ces chiffres, l'agence régionale de santé a rappelé hier ses politiques mises en place, de la prévention au soin en passant par l'éducation thérapeutique. "L'offre de soin doit être adaptée, précisait Karine Huet. C'est dans ce but qu'une consultation "maladie professionnelle" a été financée à destination de l'hôpital de Martigues. Elle pourrait être installée à Port-de-Bouc."



[https://www.allodocteurs.fr/bien-etre-psycho/environnement-et-sante/les-autorites-sanitaires-convaincues-de-l-impact-de-la-pollution-de-l-etang-de-berre-sur-la-sante\\_24443.html](https://www.allodocteurs.fr/bien-etre-psycho/environnement-et-sante/les-autorites-sanitaires-convaincues-de-l-impact-de-la-pollution-de-l-etang-de-berre-sur-la-sante_24443.html)

## Les autorités sanitaires "convaincues" de l'impact de la pollution de l'étang de Berre sur la santé

Les habitants de Fos-sur-Mer connaissent "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale", a déclaré le 20 mars l'ARS Paca.

Par la rédaction d'Allodocteurs.fr, avec AFP  
Rédigé le 23/03/2018



Les autorités sanitaires "convaincues" de l'impact de la pollution de l'étang de Berre sur la santé

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes Côte d'Azur présentait ce 20 mars les conclusions de l'agence *Santé publique France*, chargée en 2017 d'analyser une étude indépendante aux résultats alarmants sur la santé des habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

L'étude Fos-Epséal et menée par une équipe franco-américaine, avait été accueillie avec méfiance en raison d'une implication étroite des riverains dans la réalisation même du questionnaire de santé. Les chercheurs de *Santé publique France* ont conclu que "malgré certains biais", notamment sur la sélection des 800 répondants, l'étude publiée dans la revue *Journal of public health* avait "le mérite de mettre en évidence certains signaux comme la prévalence du diabète de type 1, qu'on n'atteint pas par une approche épidémiologique classique".

Dans un communiqué, l'équipe de Fos-Epséal a commenté ces conclusions, expliquant que "la participation des habitants au processus de recherche permet d'augmenter la rigueur de l'étude". Elle s'est déclarée prête à apporter des informations complémentaires pour répondre à certaines critiques du rapport de *Santé publique France*.

### Plaidoyer pour plus de participation et de transparence

Au cours d'une conférence de presse tenue à Istres (Bouches-du-Rhône), Muriel Andrieu-Semmel, responsable du département santé environnement de l'ARS Paca, a déclaré que "[l'on] n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action : on en est convaincus".

Muriel Andrieu-Semmel a poursuivi en expliquant que l'étude avait démontré "la nécessité de partager les données avec les populations" : "on doit aussi faire participer les habitants, on ne peut plus se permettre de se réunir sur ces sujets sans un représentant de la population de la zone".

### Plaidoyer pour plus de participation et de transparence

Au cours d'une conférence de presse tenue à Istres (Bouches-du-Rhône), Muriel Andrieu-Semmel, responsable du département santé environnement de l'ARS Paca, a déclaré que "[l'on] n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action : on en est convaincus".

Muriel Andrieu-Semmel a poursuivi en expliquant que l'étude avait démontré "la nécessité de partager les données avec les populations" : "on doit aussi faire participer les habitants, on ne peut plus se permettre de se réunir sur ces sujets sans un représentant de la population de la zone".

### Des résultats convergents, et d'autres qui demandent confirmation

Un an plus tôt, la publication Fos-Epséal avait provoqué de fortes inquiétudes dans le pourtour de l'Étang de Berre, puisqu'elle concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancer que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

Les résultats de Fos-Epséal "vont dans la même direction" que ceux relevés par ailleurs par l'Observatoire régional de santé (ORS) qui a noté sur les deux communes une mortalité par cancer supérieure de 34% chez les hommes à la moyenne nationale de 2009 à 2013. Pierre Verger, directeur de l'ORS Paca, a toutefois observé que "contrairement à l'étude Epséal, aucune différence significative n'est retrouvée chez les femmes", pour la mortalité par cancers notamment.

Une étude plus ciblée sur les cancers professionnels et environnementaux dans le département, Revela 13, doit rendre des premiers résultats publics au premier trimestre 2019, a annoncé l'ARS. "Il y a un tribut important payé par les travailleurs", estime Muriel Andrieu-Semmel.

L'État a aussi promis d'intervenir auprès des pollueurs pour renforcer la surveillance des émissions polluantes des industriels de Fos-Berre-Lavéra et les faire réduire.

la rédaction d'Allodocteurs, avec AFP



## Pollution industrielle : l'état de santé des habitants de Fos-sur-Mer inquiète

Par Sciences et Avenir avec AFP le 24.03.2018 à 17h00

Dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer, l'état de santé de la population est "fragilisé", estime l'Agence régionale de santé.



Les émissions de Fos-Epséal "vont dans la même direction" que ceux relevés par l'Observatoire régional de santé qui a noté une mortalité par cancer supérieure de 34% chez les hommes.

© CREDIT : CLAUDE FAVRE/AFR/94

➤ LUS • COMMENTÉS • PARTAGER

Les habitants de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer connaissent "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale", a estimé Muriel Andrieu-Semmel, de l'ARS Paca, le 20 mars 2018 à Istres (Bouches-du-Rhône). "On n'a pas besoin de démontrer par une étude qu'une part de cet état de santé est liée à l'environnement pour adapter notre action, on en est convaincus", a ajouté la responsable du département santé environnement de l'Agence régionale de santé (ARS), lors d'une conférence de presse.

## Trois fois plus de risque de cancer ?

L'ARS a présenté les conclusions de l'agence gouvernementale Santé Publique France, qu'elle avait chargée en mars 2017 d'analyser les conclusions d'une étude indépendante aux résultats alarmants sur la santé des habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône. Celle-ci, baptisée Fos-Epséal et menée par une équipe franco-américaine, avait été accueillie avec méfiance en raison de son approche inhabituelle en France : elle impliquait étroitement les riverains dans la réalisation même du questionnaire de santé.

Cette étude a démontré "la nécessité de partager les données avec les populations", a assuré Muriel Andrieu-Semmel. "On doit aussi faire participer les habitants, on ne peut plus se permettre de se réunir sur ces sujets sans un représentant de la population de la zone". Un an plus tôt, la publication Fos-Epséal avait provoqué de fortes inquiétudes dans le pourtour de l'Étang de Berre, puisqu'elle concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancer que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

## L'Etat promet d'intervenir

Les scientifiques de Santé Publique France concluent que malgré certains "biais", notamment sur la sélection des 800 répondants, l'étude publiée dans le *Journal of Public Health* a eu "le mérite de mettre en évidence certains signaux comme la prévalence du diabète de type 1 qu'on n'atteint pas par une approche épidémiologique classique". "La participation des habitants au processus de recherche permet d'augmenter la rigueur de l'étude", a réagi dans un communiqué l'équipe Fos-Epséal le 20 mars, se disant prête à apporter des informations complémentaires pour répondre à certaines critiques du rapport de SPF.

Les résultats de Fos-Epséal "vont dans la même direction" que ceux relevés par ailleurs par l'Observatoire régional de santé (ORS) qui a noté sur les deux communes une mortalité par cancer supérieure de 34% chez les hommes à la moyenne nationale de 2009 à 2013. Pierre Verger, directeur de l'ORS Paca, a toutefois observé que "contrairement à l'étude Epséal, aucune différence significative n'est retrouvée chez les femmes", pour la mortalité par cancers notamment.

Une étude plus ciblée sur les cancers professionnels et environnementaux dans le département, Revela 13, doit rendre des premiers résultats publics au premier trimestre 2019, a annoncé l'ARS. "Il y a un tribut important payé par les travailleurs", estime Muriel Andrieu-Semmel. L'État a aussi promis d'intervenir auprès des pollueurs pour renforcer la surveillance des émissions polluantes des industriels de Fos-Berre-Lavéra et les faire réduire.

<https://www.provenceazur-tv.fr/fos-sur-mer-un-arrete-prefectoral-contre-les-polluants/>



ACTU, REPLAY

## Fos-sur-Mer : un arrêté préfectoral contre les polluants

27 mars 2018

A Fos, le préfet souhaite limiter la pollution industrielle en durcissant la réglementation. Dans son viseur : les fuites de particules fines de certains industriels.

# Bientôt un arrêté préfectoral anti-pollution pour le golfe de Fos

Écrit par Léo Purguette | samedi 31 mars 2018 09:06 | Imprimer



Le préfet entouré des représentants des différents services de l'État. Photo L.P.

Après avoir vivement réagi mi février à la publication d'une étude pilotée sur la période 2009-2015 par l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) réalisée sur des denrées alimentaires et dont il contestait la rigueur, le préfet Pierre Dartout présentait hier la démarche de l'État en matière de lutte contre la pollution.

« Il y a une réalité dans ce territoire, c'est la pollution de l'air qui a des conséquences sur la santé. Il appartient aux pouvoirs publics et notamment à l'État de mettre en place une action déterminée pour poursuivre les efforts déjà menés », indique en préambule le haut fonctionnaire. S'il ne nie pas que le problème demeure, il affirme que « la pollution de l'air par les activités industrielles s'est fortement réduite en raison du durcissement de la législation et de la réglementation ». Le préfet rappelle également que d'autres facteurs entrent en jeu dans la pollution de l'air notamment « la circulation automobile très concentrée sur des axes importants mais aussi certains usages domestiques comme le chauffage ».

Patrick Couturier de l'unité 13 de la Dréal, le service de l'État en charge de l'environnement, insiste sur les progrès réalisés. « Depuis une dizaine d'années les émissions de dioxyde de soufre ont diminué de 70%, le dioxyde d'azote de -40% et les composés organiques volatiles (COV) qui sont à l'origine des pics d'ozone ont baissé de -50% », énumère-t-il.

## Différents leviers d'actions

Pour réduire encore significativement les émissions de COV, et singulièrement ceux dont les conséquences sanitaires sont pointées du doigt : dichloroéthane, butadiène et benzène, le préfet Dartout prendra un arrêté fin mai début juin obligeant les industriels à faire la chasse aux micro-fuites dans les kilomètres de canalisations de leurs installations. Le texte encadrera mieux les rejets liés aux torches des sites pétrochimiques et devrait également avoir pour conséquence de réduire l'exposition professionnelle. Un chantier d'importance suivi par la Direccte, le service de l'État chargé des entreprises, qui n'était pas représentée hier.

Des informations alarmantes sur l'exposition du personnel de la cokerie d'ArcelorMittal ont pourtant filtré. « Le premier arrêté que j'ai pris en arrivant dans ce département était une mise en demeure de cette entreprise », précise Pierre Dartout avant d'ajouter qu'un « groupe d'alerte en santé au travail (Gast) est en train d'être constitué au niveau régional, il aura vocation à être saisi ou à se saisir lui-même de tout problème sanitaire rencontré dans le cadre d'une activité économique ».

Quant aux autres sources de pollution de l'air, elles sont non-négligeables pour Dominique Robin, président d'Air Paca « entre 40 et 60% selon les composés ». Les poids lourds, les activités portuaires et la circulation automobile en sont en bonne partie responsables. Cette donnée du problème inquiète-t-elle l'État alors que le démantèlement du service public ferroviaire et le remplacement de certaines lignes de TER par des bus sont à l'ordre du jour ? Diplômé, le préfet Dartout assure que l'électrification des lignes est coûteuse et qu'il faut à moyen terme regarder du côté des locomotives à hydrogène. Il souhaite également promouvoir fortement le covoiturage.



## De Fos à Paris, une marche pour la santé environnementale



Une "marche pour la santé environnementale" reliera Fos-sur-mer à Paris entre le 1er mai et le 30 juin, pour appeler l'Etat à agir plus fortement contre les pollutions, la "malbouffe" ou encore l'exposition aux produits toxiques. AFP/ARCHIVES - ROMAIN LAPARRIGUE

Une "marche pour la santé environnementale" reliera Fos-sur-mer à Paris entre le 1er mai et le 30 juin, pour appeler l'État à agir plus fortement contre les pollutions, la "malbouffe" ou encore l'exposition aux produits toxiques, ont annoncé les organisateurs lundi.

"Alors que les maladies infectieuses ont baissé au XXe siècle grâce à l'hygiène et la nutrition, les maladies chroniques dites +de société+ ont explosé (...) pour cause de dégradation de notre environnement", dénoncent la trentaine d'ONG et associations de victimes portant l'initiative, née après l'affaire du Levothyrox.

L'idée est de "rompre l'isolement des victimes" et de "créer un mouvement citoyen contre l'inertie des pouvoirs publics en matière de santé environnementale", souligne leur communiqué.

Parmi les organisations derrière cette marche, l'Association des malades de la thyroïde (AFMT), l'APESAC/Depakine, Cantine Sans Plastique, Générations futures, les Amis de la Terre ou encore le Réseau Sortir du nucléaire.

Les députés européens Michèle Rivasi, Guillaume Balas, l'ex-magistrate du Pôle santé de la Cour d'appel de Paris Marie Odile Bertella Geffroy, le philosophe et vice-président de la Fondation pour la nature et l'homme (FNH) Dominique Bourg, l'architecte Rudy Ricciotti, le biologiste Jacques Testart, comptent parmi les soutiens.

Les marcheurs réclament au gouvernement "la justice, la réparation et la reconnaissance des responsabilités, avec l'inversion de la charge de la preuve (à l'industriel de prouver l'innocuité de son produit)".

"Marchons pour en finir avec le tout pouvoir des lobbys industriels qui s'infiltrent dans les évaluations scientifiques et la réglementation. Marchons pour exiger le droit fondamental à un air sain, une alimentation saine, une médecine saine. Refusons d'être des cobayes!", appellent-ils.

La marche partira le 1er mai de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), territoire très exposé aux pollutions industrielles.

Chaque étape, où seront organisées des réunions publiques, déclinera différents problèmes environnementaux: stockage de boues rouges (résidus de production d'alumine) à Bouc-Bel-Air, pollution de rivière à Saint-Auban, nanotechnologies à Grenoble, pollution de l'air à Chambéry, nitrites dans la charcuterie à Aoste, santé des sous-traitants de l'industrie nucléaire à Belleville-sur-Loire ou sels d'aluminium à Créteil...

Les marcheurs, qui se relayeront le long du parcours, accompagnés d'une voiture médicalisée, doivent arriver le 30 juin à Paris, où ils souhaitent manifester depuis l'incinérateur d'Ivry jusqu'à l'Hôtel de ville.

<http://m.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/economie/69281-le-patronat-plaide-pour-la-fermeté>

# Le patronat plaide pour la fermeté

Écrit par La Marseillaise | jeudi 12 avril 2018 17:14 | Imprimer



Johan Bencivenga, 2e à gauche, entouré de responsables patronaux de l'étang de Berre : François Bourrassé, Thierry Zarka et Marc Bayard. Photo L.P. L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La

Johan Bencivenga, président de l'UPE 13-Medef, ciblait mercredi les cheminots et la CGT qu'il appelle à cesser la grève. L'occasion pour lui de s'exprimer aussi sur l'extension de l'ouverture dominicale des commerces à Marseille et la pollution dans le golfe de Fos.

Le mouvement social en cours commence à irriter le Medef. Mercredi, au siège de l'Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône (UPE 13), son président, Johan Bencivenga s'est agacé de « la grève perlée qui ne dit pas son nom à la SNCF ». Pour lui, « la CGT est cramponnée sur une lutte des classes qui date de 75 ans. J'appelle les cheminots grévistes à réfléchir aux conséquences de leurs actes », lance-t-il.

« Chaque jour de grève c'est une perte de 1,38 milliard d'euros du chiffre d'affaires, soit 10% du volume d'activité quotidien. Ici le tourisme est le plus touché avec des séminaires, des nuitées, des réservations annulées, on est sur du -20% d'activité ! », dénonce le patron des patrons des Bouches-du-Rhône.

Même si, en creux, les chiffres avancés soulignent combien le service public ferroviaire est un vecteur de développement économique, Johan Bencivenga plaide la fermeté. La réforme du gouvernement vaut-elle le coup ? « Si je regardais les intérêts individuels de chaque entreprise à court terme, je répondrais non, mais si on prend un peu de recul, qu'on pense à l'intérêt et à l'avenir du pays, je réponds oui. Ça coûte cher mais c'est une nécessité », assure Johan Bencivenga.

Selon lui, il n'y a pas de convergence qui se dessine autour du mouvement des cheminots. « Je pense que le peuple a compris qu'on ne pouvait plus continuer comme ça », espère-t-il considérant que l'opinion était plutôt sur l'idée « qu'ils arrêtent de nous emmerder ».

« Sur l'ouverture du dimanche, on s'est manqué »

Poursuivant sur le reste de l'actualité économique, Johan Bencivenga, arrivé à mi-mandat, martèle son credo : « Décloisonner les mondes. » Pour lui c'est chose faite au sein du patronat « avec une liste commune pour les prud'hommes », mais également entre le patronat et le monde politique, avec la métropole, et enfin entre les chefs d'entreprises et les syndicats de salariés avec le collectif « mon entreprise ma ville » qui rassemble les organisations d'employeurs et FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC. « Nous avons pris position ensemble depuis le siège de FO, ce qui est historique », souligne-t-il.

Signataires d'un accord pour l'ouverture dominicale au centre-ville de Marseille, ces organisations s'opposent en revanche à l'extension de la zone touristique qu'elles jugent prématurée. « On s'est manqué sur un petit périmètre, on ne va pas en plus l'élargir sans concertation », insiste Johan Bencivenga qui comprend la volonté des commerçants du 8e d'ouvrir eux aussi le dimanche. « C'est incontestablement une zone touristique mais on ne peut pas passer du CP à la 1ère », martèle-t-il, considérant qu'il revient « aux institutionnels de tenir leurs engagements en premier lieu au centre-ville ».

En compagnie de responsables patronaux de l'étang de Berre, Johan Bencivenga réagit à la polémique sur la pollution de l'air. « L'industrie n'est pas la seule source en pollution mais on va être clair : ce ne sera pas la santé ou l'emploi, ce sera les deux. » Bientôt confrontés à un nouvel arrêté préfectoral, les industriels promettent de nouveaux investissements permettant de réduire l'impact environnemental et suggèrent la mise en place d'un organisme tiers, géré collégialement pour faire l'interface sur les questions de santé et d'environnement entre les populations, les pouvoirs publics et eux-mêmes.

Affaire à suivre.

# La Provence

EDITION MARSEILLE

Jeudi 12 avril 2018

## Marseille

# Ces polémiques qui font bouillir le patron des patrons

Ouverture dominicale, cheminots, pollution, Johan Bencivenga fait le point

**A**yant fait du "décloisonnement des mondes", le fil rouge de la première partie de sa mandature, le président de l'UPE13, Johan Bencivenga, a beaucoup de mal à admettre que certains puissent continuer à la jouer "solo". Et de prendre comme exemple trois polémiques récentes, nées selon lui, de cette propension qu'ont certains décideurs à faire cavalier seul.

Concernant tout d'abord la décision de la municipalité phocéenne d'autoriser l'ouverture des commerces le dimanche - à laquelle il se dit favorable sur le principe -, "le patron des patrons" en dénonce à la fois la forme et le fond.

"Si l'on veut que cette ville décolle, il faut ouvrir le dimanche, mais nous ne sommes pas en phase avec la méthode ni avec le calendrier". Et de s'étonner que la municipalité ait inscrit ce dossier à l'ordre du jour de son conseil "sans même avoir abordé le sujet avec nous". D'autre part, souligne le président de l'UPE13, "pour ouvrir efficacement le dimanche, il faut que toutes les conditions soient réunies, notamment en matière de propreté, de transports, de stationnement et de sécurité. Or pratiquement rien n'a été fait, malgré les nombreux engagements officiels". Et de conclure: "N'entendons pas à d'autres quartiers



De gauche à droite, François Bourasse (président du GMIF), Johan Bencivenga, Thierry Zarka (UPE13 Etang) et Marc Bayard. PH. G.

quelque chose qui ne marche déjà pas dans l'hypercentre".

Abordant ensuite la situation de la SNCF, le président de l'UPE13, analyse avec sévérité le conflit social en cours "parce qu'il a déjà fait perdre 20 à 30% de chiffre d'affaires à l'hôtellerie-restauration". Et s'il considère le mouvement des cheminots comme "le baroud d'honneur d'une CGT cramponnée à une lutte des classes qui date de 75 ans", c'est surtout le fait que la grève ait été déclenchée "avant même l'ouverture de négociations, qui le scandalise. D'au-

tant, souligne-t-il, que "seules les nouvelles embauches seront concernées". Sur le fond du dossier, Johan Bencivenga juge la réforme nécessaire puisque, "dans sa configuration actuelle, la SNCF ne fonctionne pas, les retards s'accumulent et les clients sont mécontents".

Concernant enfin le débat récurrent sur la pollution industrielle autour de l'Etang de Berre, Johan Bencivenga dénonce "les médias nationaux qui influencent l'opinion avec des reportages à charge".

Rappelant que ce secteur em-

ploie 400 000 personnes en Paca, dont 80 000 à 100 000 autour de l'étang, le président de l'UPE estime que "c'est un trésor à préserver, au même titre que la santé des gens", précisant que "l'objectif, c'est la bonne santé et l'emploi; pas l'un ou l'autre". Et d'ajouter: "Que certains puissent penser qu'en 2018, un industriel se désintéresse encore des questions de pollution, est non seulement une véritable caricature mais aussi une grande injustice, compte tenu des efforts engagés depuis 15 ans pour améliorer les choses". Une croyance qu'il attribue d'ailleurs à l'absence de... décloisonnement, "ce qui fait qu'on a des personnes qui ne se parlent pas et ne se comprennent pas. Le seul moyen de cohabiter est alors de mettre en place une véritable concertation pilotée par un tiers de conscience".

"Le S3PI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels, Ndlr) pourrait constituer ce tiers, en raison de sa gouvernance collégiale qui réunit les riverains, les collectivités, l'Etat, les salariés et les industriels, suggère Marc Bayard, membre de l'UPE13 et vice-président du Groupement maritime et industriel de Fos et sa région (GMIF). Il organiserait pour cela des ateliers citoyens afin d'échanger sur la base d'informations vérifiées".

Philippe GALLINI



<https://www.bastamag.net/A-Fos-sur-Mer-les-habitants-sont-toujours-confrontes-a-une-grande-opacite-face>

SANTÉ PUBLIQUE

## À Fos-sur-Mer, les habitants sont toujours confrontés à une grande opacité face aux pollutions industrielles

PAR NICOLAS BÉRARD (L'ÂGE DE FAIRE) 25 AVRIL 2018



À Fos-sur-Mer comme ailleurs, l'État rechigne à faire la lumière sur les conséquences réelles de la pollution générée par ces zones industrielles. Pourtant, salariés et habitants la subissent de plein fouet. « *Les affections respiratoires concernent près d'un adulte sur deux, et un enfant sur quatre* », indiquait une étude scientifique participative. Un an plus tard, les agences de santé publique n'ont toujours pas livré de nouveaux éléments, ni mis en place un registre des cancers, comme cela existe dans d'autres départements. Via des associations et un institut éco-citoyen, des habitants cherchent à en savoir plus. Un reportage de L'Âge de faire.

*Cet article a initialement été publié dans le journal L'âge de faire (voir en dessous de l'article)*

*« Entendre dire que si on tombe plus souvent malade, c'est parce qu'on est une région ouvrière et que, donc, on boit et on fume plus qu'ailleurs... C'est écoeurant ! »*

Président de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), Daniel Moutet est parti avant la fin d'une réunion organisée par la préfecture des Bouches-du-Rhône, le 20 mars. Santé Publique France [1] y parlait pourtant d'un dossier qui l'intéresse au plus haut point : les effets sanitaires des pollutions industrielles à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis. Plus exactement, l'agence publique livrait son interprétation des résultats d'une étude indépendante, publiée un an plus tôt.

Cette étude participative avait notamment établi une prévalence plus élevée de l'asthme, des cancers – notamment chez les femmes – et des diabètes sur cette zone que sur le reste du territoire. « *Les affections respiratoires concernent près d'un adulte sur deux, et un enfant sur quatre* », concluait également l'étude [2]. Les services de l'État, via Santé Publique France, s'étaient saisis des résultats, qui avaient évidemment fait grand bruit, et promis de les expertiser. Mais c'est sans surprise que Daniel Moutet a entendu, le 20 mars, que l'agence publique avait trouvé des « *biais* » à l'étude et d'autres « *faiblesses méthodologiques* ». Pour le reste, on vous laisse savourer le langage tout technocratique de l'agence : « *Les argumentaires utilisés pour faire le lien entre un résultat sanitaire (une pathologie localement observée en excès) et une cause environnementale, doivent être considérés comme des hypothèses émises par les chercheurs et les populations, que des études ad hoc plus précises seraient en mesure de confirmer.* »

### « Pas de données environnementales et sanitaires pertinentes sur la zone »

Entre mer Méditerranée et étang de Berre, Fos accueille quelques-unes des plus grandes usines du pays. Des géants de fer et d'acier, où les tuyaux n'en finissent plus de s'entremêler, où les cheminées semblent recracher leur fumée non sans une certaine fierté, à quelques centaines de mètres du centre-ville. Pour les habitants, le fait qu'il y ait de la pollution et qu'elle ait des effets sur leur santé ne fait guère de doute. Mais à quel niveau ? Quels sont les risques réels ? Que pourrait-on mettre en place pour les limiter ? C'est à toutes ces questions que les riverains aimeraient obtenir des réponses. Mais les services de l'État ne semblent ni disposés, ni même en mesure de leur en donner. Et, de fait, « *on ne possède pas de données environnementales et sanitaires pertinentes sur la zone* », regrette Philippe Chamaret, le directeur de l'institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions.

Exemple, avec la teneur en particules fines. Certes, celle-ci est observée par l'État depuis une vingtaine d'années. Mais seules les particules PM10, relativement « *grosses* », sont prises en compte. « *Quand on fait une étude plus approfondie sur les particules, sur leur taille, leur composition dans la zone, on se rend compte que 80 % d'entre elles sont inférieures à 0,01 micron, c'est à dire qu'elles sont 1000 fois plus petites que celles qui sont visées par la réglementation. Il n'y a aucune mesure de ces particules ultrafines* », rapporte Philippe Chamaret.

### Administrés et ouvriers respirent bel et bien le cumul des pollutions

Autre carence, l'effet cumulatif. C'est ce que dénonce régulièrement le maire de Fos, René Raimondi (PS) : chaque usine respecte à peu près les seuils réglementaires d'émissions. Mais administrés et ouvriers respirent bel et bien le cumul des pollutions émises par l'ensemble des usines de la zone. Or, pour ce cumul, il n'y a pas de norme établie. Si bien qu'il a été récemment envisagé d'implanter deux centrales à charbon sur la zone de Fos : du moment que ces dernières respectaient les seuils, la préfecture n'y voyait pas d'objection particulière... Quand bien même existerait-il des normes pour ces cumuls, celles-ci ne seraient d'ailleurs pas forcément en mesure de protéger la population. Car « *lorsqu'une limite est fixée, cela ne se fait pas sur des critères sanitaires, mais sur la capacité des industriels à parvenir habituellement à cette valeur là*, explique Philippe Chamaret. C'est ce qu'on appelle la règle des « *meilleures techniques disponibles* » : on va seulement interdire à l'industriel d'émettre plus qu'une quantité « *normale* » de polluants en fonction de sa production et des techniques disponibles. »

Exemple, avec la teneur en particules fines. Certes, celle-ci est observée par l'État depuis une vingtaine d'années. Mais seules les particules PM10, relativement « *grosses* », sont prises en compte. « *Quand on fait une étude plus approfondie sur les particules, sur leur taille, leur composition dans la zone, on se rend compte que 80 % d'entre elles sont inférieures à 0,01 micron, c'est à dire qu'elles sont 1000 fois plus petites que celles qui sont visées par la réglementation. Il n'y a aucune mesure de ces particules ultrafines* », rapporte Philippe Chamaret.

### Administrés et ouvriers respirent bel et bien le cumul des pollutions

Autre carence, l'effet cumulatif. C'est ce que dénonce régulièrement le maire de Fos, René Raimondi (PS) : chaque usine respecte à peu près les seuils réglementaires d'émissions. Mais administrés et ouvriers respirent bel et bien le cumul des pollutions émises par l'ensemble des usines de la zone. Or, pour ce cumul, il n'y a pas de norme établie. Si bien qu'il a été récemment envisagé d'implanter deux centrales à charbon sur la zone de Fos : du moment que ces dernières respectaient les seuils, la préfecture n'y voyait pas d'objection particulière... Quand bien même existerait-il des normes pour ces cumuls, celles-ci ne seraient d'ailleurs pas forcément en mesure de protéger la population. Car « *lorsqu'une limite est fixée, cela ne se fait pas sur des critères sanitaires, mais sur la capacité des industriels à parvenir habituellement à cette valeur là*, explique Philippe Chamaret. C'est ce qu'on appelle la règle des « *meilleures techniques disponibles* » : on va seulement interdire à l'industriel d'émettre plus qu'une quantité « *normale* » de polluants en fonction de sa production et des techniques disponibles. »

L'État manque-t-il de bonne volonté pour faire toute la lumière sur les retombées sanitaires des pollutions ? Certaines observations le laissent penser. Il n'existe pas, par exemple, de registre du cancer dans les Bouches-du-Rhône. Une telle structure existe en revanche dans le Limousin, département pourtant nettement moins industrialisé.

# Depuis le Golfe de Fos la « marche des cobayes » veut lancer l’alerte

Écrit par [Jean-François Arnichand](#) | lundi 30 avril 2018 09:28 | Imprimer



La marche « vérité et justice pour la santé environnementale » partira le 2 mai des Arènes de Fos. L’initiative destinée à faire progresser la lutte contre les pollutions fera étape dans plusieurs villes des Bouches-du-Rhône.

Une centaine de collectifs, associations, personnalités appellent à participer à une marche « vérité et justice pour la santé environnementale » destinée à alerter sur les effets des pollutions, de la « malbouffe » et de l’exposition aux produits toxiques (pesticides notamment) sur la santé. Au cœur de plusieurs études récentes (Fos

Epsal, recherche en santé participative menée par une équipe pluridisciplinaire franco-américaine mais aussi les travaux de l’Institut éco-citoyen de connaissance des pollutions), la zone du Golfe de Fos, marquée par une forte concentration de sites industriels, sera le point de départ symbolique de cette (longue) marche. Les participants partiront des arènes de Fos (à 9h30), avant de se diriger vers Martigues où ils seront accueillis devant l’hôtel de ville, à 17h. Le collectif « Alternatiba » local prendra part à l’initiative.

La « marche des cobayes », puisque c’est ainsi qu’elle s’est désignée, parcourra la France jusqu’à Paris (arrivée prévue le 30 juin) avant de gagner Bruxelles, chacune des nombreuses étapes étant destinée à mettre l’accent sur une réalité locale prégnante.

## Avant la marche, le forum

Dès le 1er mai, à 17h, un forum organisé à la Maison de la mer de Fos réunira les associations dont l’Apdlgf (Association pour la protection et la défense du littoral du Golfe de Fos) et la députée européenne EELV, Michèle Rivasi. On y abordera notamment la menace de suppression des CHSCT, considérés comme des contre-pouvoirs et des lanceurs d’alerte en matière de santé au travail. Un rassemblement pour leur maintien s’est déjà tenu cet hiver à Martigues, à l’initiative des syndicats CGT. La question de la santé au travail, des effets de l’exposition à l’amiante et aux produits toxiques employés dans l’agriculture est au cœur du remarquable documentaire de Pierre Pézerat « Les sentinelles », projeté en soirée. Le réalisateur, des salariés de l’entreprise bretonne « Triskalia » et le militant syndical de Solidaires, Serge Le Quéau participeront au débat.

La marche fera ensuite plusieurs étapes dans les Bouches-du-Rhône : du 3 au 5 mai à Marseille, avec halte à l’Estaque pour une rencontre-débat sur la pollution des sites industriels du littoral Nord, un rassemblement devant l’école « Oasis » des Ayalades le 4 mai, un pique-nique devant le Stade vélodrome pour poser la question des pelouses synthétiques (les petites billes noires sont considérées comme potentiellement dangereuses par les militants écologistes), un arrêt sur le site de l’ancienne usine Legré Mante... Le samedi 5 mai, après un rassemblement sur le Vieux-Port, la marche fera étape à la Calade pour alerter sur l’émission de particules fines par les bateaux de croisière, avant de prendre la direction de Cabriès.

Le programme peut paraître « plombé » certes, mais pour les organisateurs, il s’agit « d’exiger une recherche, une expertise et une justice indépendantes » et « l’inversion de la charge de la preuve » : à l’industriel de prouver l’innocuité de son produit et non plus à la victime de prouver « le lien de causalité entre sa pathologie et le facteur de pollution ou le produit toxique ».

**Avril 2018**

(La Marche des Cobayes)



# Fos-sur-Mer: départ imminent des cobayes !

ENVIRONNEMENT

30/04/2018 À 10H00

02:42



1/1 La cartes des 60 étapes de la marche des cobayes

C'est le surnom qui est donné à celles et ceux qui rejoindront la grande marche pour la santé environnementale. Départ le 1er mai à Fos-sur-mer...



Véronique Dolot, membre de ADPLGF



Sébastien Barles, coordinateur de la marche

L'arrivée des marcheurs aura lieu le 30 juin à Paris. Soixante étapes sont prévues durant ce périple dont l'objectif est d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la production industrielle. Durant chaque étape, les problématiques locales seront abordées: les boues rouges à Gardanne, le nucléaire à Cadarache... "On attend une prise en compte, explique Sébastien Barles, le coordinateur de la marche. On demande des études supplémentaires sur ce que l'on respire, l'on consomme, les pathologies qui nous touchent... Il y a une opacité sur les sources de pollution." Partir de Fos était une signal fort pour les organisateurs de la marche. "C'est un territoire emblématique de toutes les sources de pollution", poursuit le coordinateur. Associations, citoyens, victimes de tous types de pollution (amiante, pesticide, malbouffe, médicaments, métaux lourds ...) sont donc conviés à venir marcher quelques kilomètres ou jusqu'à Paris. "Les pollutions de la plus grande zone industrielle sont invisibles quand on regarde avec les lunettes de l'Etat, constate Véronique Dolot, membre de l'ADPLGF (association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos). On mène le combat de la prise en compte de la santé des citoyens depuis 15 ans. L'inscription dans cette marche se fera à ce titre-là."

<https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Environnement/Environnement-marche-cobayes-contre-les-experimentations-industriels-2018-05-01-1200935681>

## Environnement : une « marche des cobayes » contre « les expérimentations des industriels »

Projet recueilli par l'ère Thomasset, le 05/05/2018 à 16h4  
Mia à jour le 05/05/2018 à 16h47

**ENTRETIEN** Des dizaines d'associations, d'élus et de personnalités lancent mardi 1<sup>er</sup> mai une « *marche des cobayes* » de deux mois pour obtenir « *vérité et justice pour la santé environnementale* » (1).

L'eurodéputé écologiste Michèle Rivasi explique les enjeux de ce vaste projet.



Michèle Rivasi participe à une manifestation devant la préfecture de Marseille contre le veto des boues rouges au large des côtes provençales, le 26 septembre 2016. / Clément Milet/Le Parisien/Magnum

**La Croix :** Comment est née l'idée de cette « *marche des cobayes* », qui démarre à Fos-sur-Mer le 1<sup>er</sup> mai et doit arriver, après plusieurs étapes, à Bruxelles début juillet ?

**Michèle Rivasi :** Nous voulions rassembler toutes les associations qui luttent pour la santé environnementale et contre les pollutions de l'eau, de l'air, par l'amiante, les médicaments... L'enjeu est de nous retrouver pour militer non seulement pour un environnement plus sain, mais aussi contre les dysfonctionnements de notre système.

Parmi eux, on peut citer la trop faible reconnaissance des victimes, le manque d'indépendance des expertises – portant sur les liens entre des produits, des pollutions et des problèmes de santé –, et de la justice. Dans tous les scandales sanitaires, ce ne sont jamais les entreprises, jamais les responsables qui paient les dommages et intérêts aux victimes.

**C'est parce qu'il est souvent difficile de prouver le lien entre la pollution et la maladie. En évoquant des sujets aussi divers que les métaux lourds, les boues rouges, le Lévothyrox ou les compteurs Linky, ne craignez-vous pas de tout mélanger ?**

**M. R. :** Dans tous ces sujets, il y a des points communs, comme le fait, justement, que les experts soient financés par des laboratoires ou des firmes ce qui gêne l'établissement de liens entre les pollutions et la santé. Par ailleurs, dans ces différents dossiers, on a mis dans l'environnement des techniques ou des molécules nouvelles sans en évaluer l'impact en amont. D'où le nom de « *cobayes* » : nous subissons tous les expérimentations des industriels. On le voit dans le secteur de l'alimentation par exemple, avec les pesticides, les OGM...

Pendant longtemps, les politiques ont lâché la bride aux industriels et par conséquent on ne fait les études qu'après coup, quand il est trop tard. On a attendu la destruction des colonies d'abeilles pour s'attaquer à la question des néonicotinoïdes.

De même pour les perturbateurs endocriniens : si on avait évalué leur impact avant, on n'en aurait pas partout aujourd'hui. On est dans un système que j'appelle des 3D : les industriels décident, désinforment, puis diffèrent les études. On ne peut plus continuer comme ça.

**Qu'est-ce qui ferait selon vous la réussite de cette marche ?**

**M. R. :** Il faut qu'il y ait du monde : ce n'est que par la prise de conscience des citoyens et leur mobilisation contre les scandales environnementaux que les choses peuvent bouger. C'est ce qui s'est produit pour les néonicotinoïdes, pour la commission d'enquête européenne sur le glyphosate... À chaque étape, dans chaque ville de la marche, on va créer des débats avec des chercheurs, des associations, des élus... Il faut que les citoyens participent.

Par ailleurs, à la fin de la marche, on regroupera les pistes qui en auront émergé et nous solliciterons des rendez-vous, notamment aux ministères de la santé et de la transition écologique pour les présenter. »



<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/05/01/01016-20180501ARTFIG00004-les-cobayes-marchent-pour-la-reconnaissance-des-crimes-industriels.php>

## «Les cobayes» marchent pour la reconnaissance des «crimes industriels»

Par  Camille Calvier | Mis à jour le 01/05/2018 à 09:24 / Publié le 01/05/2018 à 06:00



Organisée par un collectif d'association qui milite pour la « santé environnementale », une marche citoyenne doit partir le 1er mai pour la reconnaissance des « crimes industriels » face aux répercussions de la pollution sur la santé.

«Les cobayes» s'élancent. Au départ de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ce mardi 1er mai, une marche «pour la santé environnementale» doit atteindre Paris le 30 juin. Le collectif associatif «Citoyens, Santé, Environnement» invite les citoyens à participer à un parcours de 1200 kilomètres afin d'interpeller les pouvoirs publics sur la recrudescence des «maladies chroniques liées à la dégradation de l'environnement». «L'objectif est de créer un éveil des consciences», explique au Figaro Sarah Ferrandi, coordinatrice de la marche.

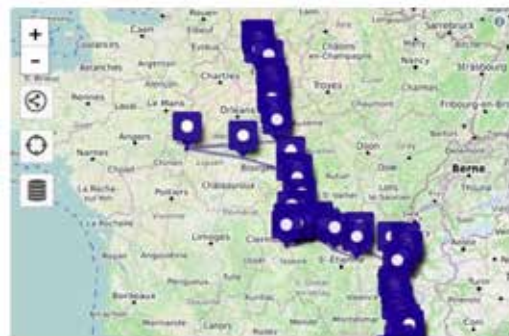
Cette mobilisation citoyenne a germé à l'occasion de l'affaire du Levothyrox initiée par la députée européenne Europe Ecologie Les Verts, Michèle Rivasi, et de l'Association française des malades de la thyroïde. «Mais le projet de la marche est porté par les associations», défend Sarah Ferrandi. Une centaine d'associations prennent part au projet qui est aussi soutenu par une quarantaine de personnalités scientifiques et politiques comme Jean-Luc Mélenchon ou Olivier Besancenot.

«C'est une marche des victimes», explique au Figaro Sébastien Barles, l'un des organisateurs de la marche. Pour la reconnaissance et la protections des victimes et des cobayes, comme ils s'appellent, de la «malbouffe, de la pollution, exposition aux produits toxiques, du pouvoir des lobbys pharmaceutiques...». Maladies respiratoires, cardio-vasculaires, neuro-dégénératives, cancers, allergies, obésité, perturbations hormonales, effets secondaires de certains médicaments... Ces maladies chroniques, liées en partie à des facteurs environnementaux, sont la première cause de mortalité dans le monde, responsable de 63% des décès selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

### Victimes de «crimes industriels»

Cette marche milite pour la reconnaissance des «crimes industriels». C'est-à-dire la création d'une catégorie juridique qui permettrait «que ce soit les industriels qui prouvent l'innocuité de leurs produits, et non plus les citoyens, pour qu'ils soient condamnés à indemniser les victimes dans le cas contraire», explique Sébastien Barles. La marche réclame une expertise scientifique indépendante, reprochant les «conflits d'intérêts entre les organismes de recherche et les politiques», ainsi que «la mise en place de centres médicaux dédiés aux pathologies environnementales», poursuit Sébastien Barles. «Si le lien de causalité entre la pathologie et la pollution est difficile à prouver», admet l'organisateur, «il s'agit de faire du préventif et non plus du curatif». La pétition qui porte ces revendications compte à ce jour plus de 15.000 signatures.

Une soixantaine d'étapes thématiques dans différentes villes et villages sont prévues tout au long du périple, où les problématiques locales seront abordées: pollution des sols et de l'eau à Marseille, les pesticides à Grenoble, lobbys pharmaceutiques à Lyon... À Fos-sur-Mer ce 1er mai, l'une des villes les plus polluées de France, la marche débutera par une réunion autour de la pollution industrielle.



Et le collectif compte bien porter ses revendications jusqu'au gouvernement. À leur arrivée à Paris le 30 juin, il a demandé à être reçu par «Nicolas Hulot et le ministère de la Santé», raconte Sébastien Barles. Avant de se rendre au Parlement européen les 1er et 2 juillet.





<http://www.europe1.fr/societe/une-marche-des-cobaye-au-nom-de-la-sante-environnementale-3640487>

## Une "Marche des cobayes" au nom de la santé environnementale

© 1939, le 01 mai 2018, modifié à 12h21, le 01 mai 2018

A



**Associatifs, militants écologues, élus ou encore personnalités du monde de la culture entament mardi une traversée de la France en deux mois, pour sensibiliser aux différents types de pollution.**

C'est une marche très différente des traditionnels rassemblements syndicaux du 1er-Mai. La "[Marche des cobayes](#)", lancée mardi, veut réunir tous ceux qui s'estiment victimes des [pollutions](#), mais aussi de la malbouffe et des scandales sanitaires en tout genre. Des citoyens, mais aussi des associations, des lanceurs d'alerte, des médecins, des célébrités comme Annie Duperey, des politiques tels qu'Olivier Besancenot ou encore Jean-Luc Mélenchon vont participer à cette marche qui va traverser la France au nom de la santé environnementale.

Ils vont marcher pendant deux mois, et s'arrêter dans une cinquantaine d'étapes pour visiter une centaine de sites pollués, plus ou moins connus, et que ces "cobayes" entendent dénoncer : usines, écoles bâties sur des sols suspects ou infrastructures soupçonnées d'être dangereuses pour la santé.

**Proposer des alternatives plus naturelles.** "On fera une étape à côté du stade Vélodrome de Marseille, sur un terrain synthétique. Il y a des études américaines qui disent que ces terrains, avec leurs nanoparticules de plastique, sont dangereux pour la santé des enfants qui y jouent au foot", cite en guise d'exemple Sébastien Barle, militant EELV et l'un des organisateurs de cette marche. "On veut alerter là-dessus et demander à ce qu'il y ait un moratoire, que l'on arrête de construire ce type de terrain synthétique et que l'on fasse comme aux Pays-Bas, où ils utilisent des billes en lièges, beaucoup plus naturelles", pointe-il.

**Un cahier de doléances à l'attention des pouvoirs publics.** Cette marche doit aussi permettre aux victimes des pollutions de s'exprimer et de sortir de leur isolement, comme Bernard, qui habite [Fos-sur-Mer, une ville symbolique avec ses sites industriels](#), et par conséquent l'une des premières étapes où les "cobayes" vont faire halte. "On s'intoxique. Il faut mettre à distance l'ensemble des lobbies, établir de nouvelles normes dans la région de Fos", plaide Bernard auprès d'Europe 1. "Des infirmiers me signalaient une prévalence des cancers de la vessie qui n'existaient pas avant. On voit bien qu'il y a des impacts, des cas systémiques", relève-t-il. Une fois cette traversée de la France achevée, un cahier de doléances sera remis début juillet à Bruxelles et à Paris au ministère de la Santé.

<https://www.lepoint.fr/societe/de-fos-sur-mer-a-bruxelles-une-marche-pour-la-sante-environnementale>

## De Fos-sur-Mer à Bruxelles, une marche "pour la santé environnementale"

AFP

Publié le 02/05/2018 à 13:19 | AFP



Une cinquantaine de défenseurs de l'environnement ont pris mercredi à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) le départ d'une marche en 60 étapes jusqu'à Bruxelles pour "exiger le droit fondamental à un air sain, une alimentation saine" et pour la reconnaissance "des crimes industriels".

Précédés d'une banderoles "Marche vérité et justice pour la santé environnementale", contre "la malbouffe, la pollution, l'exposition aux produits toxiques", les manifestants ont entonné des slogans tels que "Lobbies, pollution, basta".

"On ne veut plus être des cobayes qui subissent, on se bagarre pour la qualité de l'environnement et ne pas mourir à petit feu", a déclaré à l'AFP la députée européenne Michèle Rivasi, présente au début de la marche. "Nous voulons une qualité de vie sans pollution, une alimentation sans pesticides et perturbateurs endocriniens, une surveillance plus draconienne des industriels", a-t-elle poursuivi.

Au moment où l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme, dans un rapport publié mercredi, que la pollution de l'air tue chaque année sept millions de personnes dans le monde et que neuf personnes sur dix y respire un air pollué, "nous réclamons l'accès à l'information, la reconnaissance de nos maladies liées à la pollution, une justice plus indépendante qui va jusqu'au bout pour poursuivre les auteurs de scandales sanitaires", a déclaré Mme Rivasi. "Sous couvert d'emplois, tout leur est permis", a-t-elle encore dénoncé.



La marche a été décidée par un collectif d'associations impliquées dans la défense de l'environnement, venues de toute la France. Fos-sur-Mer, dans une zone industrialo-portuaire particulièrement polluée, a été choisie pour l'engagement de plusieurs initiatives citoyennes dénonçant cette situation. Les habitants de Fos connaissent "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale", a reconnu récemment l'Agence régionale de santé.

Prochaines étapes de la "marche des cobayes" qui se relayeront tout au long du parcours: Martigues puis Marseille, les 3, 4 et 5 mai.

02/05/2018 13:18:47 - Fos-sur-Mer (France) (AFP) -  
© 2018 AFP



## La Marche pour la "santé environnementale" a fini son tour de France

SYBILLE AOUJPHANE | SANTÉ, NUCLEAIRE, E-SANTÉ, L'USINE SANTÉ, ENVIRONNEMENT

PUBLIÉ LE 02/05/2018 À 15H00. MIS À JOUR LE 09/07/2018 À 13H04

Durant près de deux mois, une cinquantaine de personnes ont marché de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) à Paris dans une action fédératrice de différentes revendications. Leurs inquiétudes portent principalement sur les pollutions chimique et industrielle, le nucléaire et la santé.



Une cinquantaine de personnes marchent de Fos-sur-Mer à Paris pendant deux mois pour la "vérité et justice pour la santé environnementale". © Marche des cobayes

Après deux mois de route et une soixantaine d'étapes dans toute la France, la marche du mouvement **Tous Cobayes** a pris fin le 4 juillet 2018. Les membres du mouvement ont rencontré les cabinets du ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, et du président du Parlement européen, Antonio Tajani, quelques jours avant la dernière étape à Bruxelles. Dans la capitale belge, ils ont surtout retrouvé plusieurs associations s'exprimant sur les mêmes combats.

### Les Etats généraux de la santé environnementale

Le 2 juillet, le mouvement a rencontré le cabinet de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire. Il a été question de créer des Etats généraux sur le sujet de la santé environnementale, précise Tous Cobayes sur leur site internet. Le cabinet envisage de créer cet événement en deux temps : "des assises régionales de la santé environnementale, puis assises nationales début 2019".

Les représentants ont aussi pointé du doigt le "déficit d'information" concernant la pollution autour de sites industriels. Ils ont demandé la mise en place de groupes de travail avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE). "Un rendez-vous fin juillet est prévu avec le Ministre lui-même pour avoir son retour sur notre cahier de doléances", indique les Cobayes.

### Réduire de 30 % les maladies chroniques

Le lendemain, 3 juillet 2018, les marcheurs ont aussi rencontré le cabinet du président du Parlement européen, Antonio Tajani. Ils décrivent avoir mené un dialogue "à la lisière de l'incompréhension" et ils ont jugé les idées du Parlement "obsolètes". Le mouvement a été soutenu par plusieurs députés européens comme Michèle Rivasi, Karima Delli et Yannick Jadot. "Un accord s'est esquissé" autour des objectifs de l'OMS de réduire de 30 % les maladies chroniques "souvent liées à des facteurs environnementaux et des polluants tels que les perturbateurs endocriniens".

### Pollution atmosphérique à Chambéry, Levothyrox à Lyon...

"Malbouffe, pollutions, exposition aux produits toxiques, lobbys : Basta", Tous Cobayes était parti de Fos-sur-mer mercredi 2 mai (Bouches-du-Rhône), banderoles à la main. La marche, nommée "Vérité et justice pour la santé environnementale" est née en réaction au scandale de la santé Levothyrox. "Nous avons remarqué que les victimes étaient trop isolées et qu'il fallait fédérer les différentes thématiques, explique Sarah Ferrandi, coordinatrice de la marche. C'est pourquoi nous sommes partis de Fos-sur-Mer, symbole de tous ces enjeux, notamment de la pollution".

Conférences, réunions publiques, films, voire festivités, etc, ont été organisées à chaque étape "qui permettent de soulever une thématique particulière", précise Sarah Ferrandi. Lors de l'étape du 22 mai à Chambéry, une manifestation pour un air de qualité a été organisée. Un atelier créatif et une table ronde sur la mobilité et la qualité de l'air ont aussi été mis en place. Entre le 24 et 28 mai, les étapes à Lyon ont dénoncé le scandale sanitaire du Levothyrox devant le laboratoire **Merck** mais aussi les risques nucléaires à Bugey.

L'arrivée à Paris le 30 juin a voulu être forte en symboles. Les marcheurs sont partis de l'incinérateur d'Ivry jusqu'au centre de la capitale. Ils sont passés par Jussieu pour faire un point sur la question de l'amiante puis devant le palais de Justice pour discuter de la justice indépendante. La carte interactive de leur itinérance peut être consultée [sur leur site](#).

"Un comité de scientifiques s'est déjà réuni pour formaliser les différentes lois que nous voulons changer et ce que nous voulons faire concrètement, mais tout cela va se préciser au fur et à mesure", indique Sarah Ferrandi. Un bilan sera dressé le 22 septembre sur toutes les discussions engendrées par la marche.



[https://www.liberation.fr/france/2018/05/02/a-la-marche-des-cobayes-les-luttes-ecologistes-se-rejoignent\\_1647296](https://www.liberation.fr/france/2018/05/02/a-la-marche-des-cobayes-les-luttes-ecologistes-se-rejoignent_1647296)

## A la Marche des cobayes, les luttes écologistes se rejoignent

Par Stéphanie Harounyan, correspondante à Marseille — 2 mai 2018 à 18:41



Le départ de la Marche des cobayes, à Fos-sur-Mer, mercredi. (Photo Boris Horvat, AFP)

De Fos-sur-Mer, mardi, jusqu'à Paris, le 30 juin, citoyens, militants associatifs, scientifiques et politiques vont porter leur message de «vérité et justice pour la santé environnementale». Au programme de cette marche, la malbouffe, les pesticides, les pollutions industrielles...

### ➔ A la Marche des cobayes, les luttes écologistes se rejoignent

Michèle Rivasi doit encore enfiler ses baskets avant de rejoindre le groupe sur un parking de Fos-sur-Mer. Aux côtés de la députée européenne EE-LV, ils sont une quarantaine, mercredi matin, à se lancer dans la première étape de la Marche des cobayes. Jusqu'au 30 juin, citoyens, militants associatifs, scientifiques et politiques vont porter jusqu'à Paris leur message de «vérité et justice pour la santé environnementale». Victimes de la malbouffe, des pesticides, de pollutions industrielles, de scandales sanitaires de toutes sortes... Comme sur le front social, les «cobayes» entendent jouer la convergence des luttes. «Sur tous ces sujets, il y a des invariants : le manque de transparence et la non-reconnaissance des victimes, explique Michèle Rivasi, l'une des initiatrices du projet. Il y a aussi un problème de justice : en France, la victime doit prouver le lien entre sa pathologie et le produit toxique alors que dans d'autres pays, en Allemagne par exemple, c'est à l'industriel de prouver l'innocuité de son produit.» Obtenir l'inversion de la charge de la preuve, des expertises indépendantes, fédérer les victimes : le collectif organisateur veut interpellier les différents ministères concernés, avant un ultime rendez-vous à Bruxelles auprès des instances européennes.

### Se nourrir des causes des autres

A chacune des soixante étapes du parcours, une thématique sera mise en lumière, selon le territoire traversé : jeudi, à Marseille, on parlera notamment, face au stade Vélodrome, des dangers sur la santé des pelouses synthétiques. Fin mai, ce seront les nitrites dans la charcuterie à Aoste. A Fos, point de départ de la marche, mardi, c'est la pollution de l'air, générée par l'activité industrialo-portuaire, qui était dans le viseur. Une zone «emblématique de notre combat contre la non prise en compte des citoyens», relève Sébastien Barles, militant EELV et

animateur sudiste de la marche. En 2017, une étude participative pilotée par des universitaires, baptisée Epséal, avait montré que ce territoire autour de l'étang de Berre concentrait deux fois plus de cancers que le reste de la France. Un an après, la préfecture des Bouches-du-Rhône avait fini par réagir... pour contester la méthodologie de l'enquête. «Un déni, dénonce Sébastien Barles. Normalement, ce serait aux agences de santé de lancer ce type d'étude. Or, ici comme ailleurs, ce sont toujours les citoyens qui alertent.»

Daniel Moutet est de ceux qui tirent inlassablement la sonnette d'alarme. Au début des années 2000, le président d'une association de défense de l'environnement du golfe de Fos s'est battu contre l'implantation d'un terminal méthanier. En vain, malgré des décisions de justice favorables. «C'est comme pour l'étude Epséal, les autorités ne veulent pas nous entendre», peste-t-il en crapahutant sur le sentier. En participant à la marche, il espère «faire parler de Fos partout en France», mais aussi se nourrir des causes des autres : «Par exemple, sur la Bretagne, j'aurais jamais cru que c'est ce qui nous nourrit qui pollue la planète...»

### «50 000 morts potentiels chaque année»

Le dossier breton, Jean-François Deleume le porte dans son sac à dos ce matin. Le médecin, représentant l'association Eaux et rivières de Bretagne, a fait le voyage à Fos pour sensibiliser sur les particules fines. «En Bretagne, on émet la moitié du quota français d'ammoniaque, expose-t-il. Parce qu'on y élève 56% des cochons du pays, 42% des volailles et 25% des bovins, le tout sur 5% du territoire français...» Conséquence, des pics de maladies cardiovasculaires et respiratoires. «On arrive à 50 000 morts potentiels chaque année en France en lien avec les particules fines, poursuit-il. Mais comme on ne fait pas la somme de toutes les causes, c'est invisible. On réclame donc des indicateurs globaux.» Lui repartira avec en poche l'étude menée à Fos : «Ces rencontres nous permettent, à nous environnementalistes, d'acquérir une plus grande technicité pour pouvoir contrer les industriels et sensibiliser les citoyens.»

Réussir cette sensibilisation, Christian Jouault veut y croire, malgré les coups durs. Cet agriculteur de 63 ans débarque lui aussi de Bretagne pour le lancement de la marche. Depuis trois ans, un cancer de la prostate l'a éloigné de ses champs bios. La faute à trente ans d'exposition aux pesticides. «Je n'avais pas conscience des dangers, je ne voyais que le miracle», confie-t-il. Aujourd'hui, il tente de faire reconnaître sa maladie auprès de la MSA, la sécurité sociale agricole, et a rejoint une association de soutien aux victimes des pesticides. Pour lui, et pour sa femme, morte d'un lymphome, probablement dû aux produits toxiques. Christian en parle encore difficilement. «Je suis là pour essayer d'expliquer aux gens que les pesticides, c'est dangereux, répète-t-il simplement. Moi, ça a bousillé ma vie...»

Pour se faire entendre, les «cobayes» ont prévu, pour chaque étape, des visites de sites pollués, des conférences, des projections de films et des rencontres avec des personnalités politiques ou scientifiques. L'arrivée est prévue à Paris le 30 juin, avec une grande manifestation. ➔

[https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/pollution-une-marche-des-cobayes-part-de-fos-sur-mer-pour-interpeller-le-gouvernement-sur-la-responsabilite-des-industriels\\_2733349.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/pollution-une-marche-des-cobayes-part-de-fos-sur-mer-pour-interpeller-le-gouvernement-sur-la-responsabilite-des-industriels_2733349.html)

## Pollution : une "marche des cobayes" part de Fos-sur-Mer pour interpeller le gouvernement sur la responsabilité des industriels

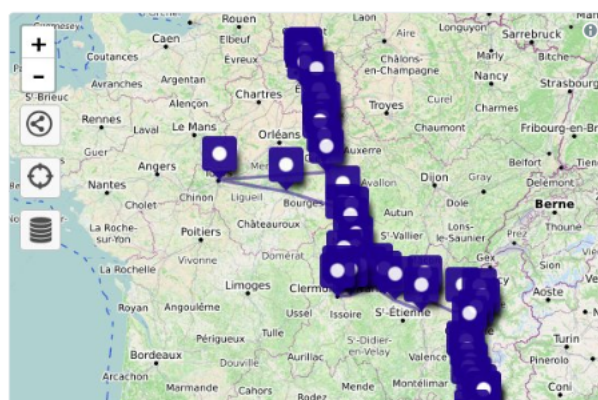
Environ 150 associations de victimes et de collectifs de protection de la santé et de l'environnement lancent mercredi cette marche pour dénoncer les pollutions qui font de plus en plus de victimes tous les ans.



La "Marche des cobayes", lancée mercredi 2 mai par quelque 150 associations, démarre depuis Fos-sur-Mer : avec l'étang de Berre à proximité, la région est en effet l'une des plus polluées d'Europe. "Ici, la situation est l'une des plus préoccupantes à cause de la pollution, du nombre de maladies et de cancers, plus nombreux qu'ailleurs", indique Daniel Moutet, responsable de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos. *Et l'État n'a pas l'air d'être convaincu...*"

### 48 000 décès prématurés par an liés à la pollution

C'est donc pour convaincre l'État que des dizaines d'organisations se sont unies pour cette marche. "Le premier objectif est de rendre visible des victimes de diverses sources de pollution : pollution atmosphérique, pollution des eaux, pollution due à des produits de santé dangereux", explique Sarah Ferrandi, la coordinatrice de la marche. 48 000 décès prématurés en France par an sont liés à la pollution, selon une étude publiée en juin 2016 par l'agence Santé publique France.



**Les cobayes lancent l'alerte**  
@marchecobayes

Découvrez le parcours détaillé des 60 étapes de notre [#marchedescobayes](https://marchedescobayes.org/le-parcours) qui démarre dans une semaine !  
[marchedescobayes.org/le-parcours](https://marchedescobayes.org/le-parcours) :-)

18:43 - 24 avr. 2018

6 Voir les autres Tweets de Les cobayes lancent l'alerte

Le problème pour les victimes de pollution est de prouver que leur maladie en est la conséquence. "Le lien de causalité est très difficile à établir", déplore Sébastien Barles, l'un des organisateurs de la marche. *Nous aimerions que la charge de la preuve soit inversée, c'est-à-dire que cela soit à l'industriel de prouver l'innocuité de son produit.*"

Les "cobayes" marcheront une quinzaine de kilomètres par jour en moyenne en se relayant, avec un débat, un film ou une conférence au soir de chaque étape. Arrivée prévue le 30 juin à Paris, au terme de 60 jours de marche, avec une grande manifestation.



<https://reporterre.net/Une-marche-des-cobayes-pour-la-sante-environnementale-avance-de-Fos-vers-Paris>

## Une « marche des cobayes » pour la santé environnementale avance de Fos vers Paris

3 mai 2018 / Pierre Inaré-Dupey (Reporterre)



Organisée par près de 90 associations et collectifs qui se battent contre les pollutions, la « marche des cobayes » est partie le 2 mai de Fos-sur-Mer. Au terme de 60 étapes et de 1.200 km de route, elle ralliera Paris le 30 juin.

• Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), reportage

« Empoisonnés, intoxiqués, tous concernés, tous cobayes », entonnent une cinquantaine de marcheurs, entre les étangs. D'un bon pas, ils viennent tout juste de quitter Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), ce mercredi 2 mai, pour la première étape de la « marche des cobayes ». Elle aboutira à Paris, au terme d'un parcours de 1.200 km. L'initiative est portée par près de 90 associations et collectifs qui, des rejets industriels aux pesticides, en passant par les ondes électromagnétiques, dénoncent toutes les formes de pollutions portant atteinte à la santé.

Cette marche est soutenue par des personnalités comme François Veillerette, de l'association Générations futures, Michèle Rivas, eurodéputée EELV, Corine Lepage, ancienne ministre de l'environnement, Jean-Luc Mélenchon, leader de la France insoumise, Marie-Monique Robin, réalisatrice de documentaires, Olivier Besancenot, du NPA...

« C'est la marche des associations de victimes des crimes industriels », nous dit Sébastien Barles, militant écologiste marseillais et attaché parlementaire de Michèle Rivas. « Elle est partie d'une idée de Chantal L'Hoir, la présidente de l'Association française des malades de la thyroïde qui alerte sur la dangerosité du Lévothyrox, un médicament qui leur est prescrit », dit-il. Comme pour les autres associations, « elle en a marre que son combat ne soit pas reconnu ». Pour François Lalande, le secrétaire de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), « l'État ne fait pas toujours son travail à fond », concernant la santé des populations, « ou autrement dit, il y a une inertie de l'État ».

« Fos, c'est un symbole d'un territoire qui a été sacrifié pour l'industrie mais aussi de la résistance des habitants »

Pour le départ de cette grande marche, Fos-sur-Mer n'a pas été choisi par hasard... « Ce n'est pas partout en France qu'il y a une zone portuaire avec plus d'une dizaine d'industries en Seveso seuil haut », rappelle François Lalande. La pollution atmosphérique du golfe de Fos et de l'étang de Berre est combattue depuis des années par l'ADPLGF. « Fos, c'est un symbole d'un territoire qui a été sacrifié pour l'industrie mais aussi de la résistance des habitants. Quand on l'a proposé comme point de départ, ça n'a même pas fait débat entre les associations », dit Sébastien Barles.

La marche va se dérouler en 60 étapes pour autant de thèmes abordés. Les pollutions de l'industrie pétrochimique et autres industries lourdes sont au programme des 12 km de cette première journée jusqu'à Martigues. Puis, ce jeudi 3 mai, la marche reliera Marseille. Dans la cité phocéenne, comme tout au cours de son trajet, elle mettra en lumière des sources de pollution parfois peu connues, comme les billes des terrains de sport synthétiques.

Elle sera aussi l'occasion de réaffirmer une vigilance nécessaire pour de gros dossiers. Pour ce faire, des militants de toute la France ont tenu à être au départ de Fos. « Si je vous dis que je viens de Gardanne, vous savez pourquoi je suis là ! » nous dit la conseillère municipale EELV d'opposition Brigitte Apothéoz. L'ex-bassin minier des Bouches-du-Rhône sera le théâtre, samedi 5 mai, d'un autre temps fort de la marche dans les Bouches-du-Rhône. Elle se rendra sur la colline de Mange-Garri, site de stockage des boues rouges de l'usine d'alumine Alteo. De là s'envolent des poussières toxiques, ce qui a provoqué récemment un dépôt de plainte du maire de la commune de Bouc-Bel-Air.

### « Renverser la charge de la preuve pour mettre fin aux crimes industriels »

Serge Le Quéau est venu de Rennes (Ille-et-Vilaine) en tant que syndicaliste de Solidaires et « défenseur des salariés de la coopérative agricole Triskalia qui ont été intoxiqués en 2010 aux pesticides ». Pour eux, le combat continue pour la pleine reconnaissance de leur maladie professionnelle. Serge Le Quéau veut « mettre en lumière le grand scandale des produits chimiques ». Le 19 mai, l'association Eau et Rivières de Bretagne organisera un événement sur les pesticides en écho à la « marche des cobayes ». Étienne Louis habite Ivry-sur-Seine. Avec le collectif 3R, il lutte contre la reconstruction de l'incinérateur implanté dans la ville du Val-de-Marne. « Il sera source de dioxines, de perturbateurs endocriniens..., bref de toutes sortes de poisons », dit-il. Une problématique qui résonne à Fos-sur-Mer. Qu'elles viennent des industries ou de l'incinérateur de la communauté urbaine de Marseille, « les particules fines nous tuent à petit feu », ne manque pas d'appuyer Daniel Moutet, le président de l'ADPLGF. Lorsque la marche partira le 30 mai d'Ivry pour la dernière étape jusqu'à Paris, Étienne Louis souhaite « une grande manifestation pour rendre visible le danger de cette usine de mort ». À Fos, il est venu pour établir des liens avec les autres associations.



De gauche à droite, Serge Le Quéau, syndicaliste des salariés bretons de Triskalia, et Daniel Moutet, président de l'ADPLGF.

Cette marche réussira au minimum le maillage entre toutes les associations adhérentes pour des synergies futures. François Lalande, de l'ADPLGF, espère qu'elle permettra « la prise en compte de l'effet cocktail des polluants » par les pouvoirs publics. Sébastien Barles veut quant à lui « renverser la charge de la preuve pour mettre fin aux crimes industriels. Ce devrait être à eux de prouver l'innocuité de leur produit ou de leurs rejets et non aux associations de victimes de démontrer leur dangerosité. »



<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/contre-pollution-malbouffe-lobbies-marche-cobayes-passage-isere-1479369.html>

## Contre la pollution, la malbouffe et les lobbies, "la marche des cobayes" de passage en Isère

Tous cobayes ! C'est le mot d'ordre de ces lanceurs d'alerte. Ils luttent pour une bonne santé environnementale, contre la malbouffe, les pollutions et les lobbies industriels. Et pour cela, ils parcourent la France à pieds. La "**marche des cobayes**" est partie de Fos-sur-Mer le 1er mai 2018. Arrivée prévue à Paris le 30 juin.

Ces marcheurs engagés sont régulièrement rejoints par des associations locales. C'était le cas ce lundi 21 mai 2018, lors du passage des "cobayes" en Isère.

Sur l'étape du jour, entre le Touvet et Pontcharra, ils ont notamment reçu le renfort du collectif "Coll'air Pur", mobilisé contre la pollution dans la vallée de l'Arve.

Au programme du jour : 23 kilomètres à parcourir avant une table ronde, ce soir, autour de la question "*Pourquoi continuer la lutte contre le Lyon-Turin?*" en présence de la députée européenne EELV Michèle Rivasi.

Samedi dernier, les "cobayes" avaient fait escale à Grenoble pour participer à une marche contre Monsanto.

Pendant deux mois, ils remplissent un cahier de doléances, qu'ils présenteront à Paris, à Bruxelles et à Strasbourg.

La "**marche des cobayes**" continue dans la région, avec une prochaine escale à Chambéry le 22 mai sur la qualité de l'air, avant une étape à Chimilin le 23 mai, puis à Lyon du 24 au 29 mai.



Marche des cobayes

Intervenants : Bruno, cuisinier ; Camille, "Tous cobayes" ; Muriel AuPrince, collectif "Coll'air pur". - Reportage : Gilles Ragris, Didier Albrand et Philippe Caillat

[https://www.allodocteurs.fr/emissions/le-magazine-de-la-sante/le-magazine-de-la-sante-du-25-05-2018\\_26797.html#mitrielle\\_5255346\\_3244.html](https://www.allodocteurs.fr/emissions/le-magazine-de-la-sante/le-magazine-de-la-sante-du-25-05-2018_26797.html#mitrielle_5255346_3244.html)

## Le magazine de la santé

Présenté par  
**Michel Cymes et Marina Carrère d'Encausse**

Diffusé le 25-05-2018  
Replay | Durée : 55 minutes



Chaque jour, grâce à Michel Cymes, Marina Carrère d'Encausse et Benoît Thevenet, la santé n'est plus un sujet tabou. Les deux médecins et leur complice abordent en direct, avec précision et souvent avec humour, la santé qui est un sujet de préoccupation majeure des Français. Ils décryptent l'actualité santé, toujours très riche.

### IN VIVO

La série In Vivo plonge le téléspectateur dans le quotidien des professionnels de la médecine et de leurs patients, tel un révélateur de la société, de ses progrès, de ses difficultés, tensions et évolutions. Chaque reportage raconte des histoires d'hommes et de femmes de conviction, c'est un véritable feuilleton du réel.

Cette semaine dans In Vivo, nous partons dans les bouches du Rhône dans la région de l'étang de Berre. L'implantation de plus d'une centaine d'usines de pétrochimie, de sidérurgie et d'aciérie en font l'une des régions les plus polluées de France. Une étude participative, publiée il y a un an, relevait que les habitants étaient plus touchés qu'ailleurs en France par des maladies respiratoires, du diabète, et certains cancers.

Nous avons été à la rencontre de chercheurs, de médecins et de la population pour tenter de comprendre l'impact de cette concentration industrielle sur leur santé.

- Etang de Berre : victimes de la pollution

### SITES WEB :

- [Facebook.com/Le magazine de la santé](https://www.facebook.com/LeMagazineDeLaSante)
- [Youtube.com/allodocteur](https://www.youtube.com/allodocteur)

**Mai 2018**

(Étude «Index»  
IECP)



[https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/02/12/a-fos-sur-mer-les-aliments-aussi-sont-contamines-par-la-pollution-industrielle\\_5255346\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/02/12/a-fos-sur-mer-les-aliments-aussi-sont-contamines-par-la-pollution-industrielle_5255346_3244.html)

## Bouches-du-Rhône : les habitants de Fos-sur-Mer sont surexposés à trois polluants industriels

Une étude s'interroge sur un éventuel "effet cocktail" de la pollution à trois polluants "typiques des émissions industrielles".



Mis à jour le 28/05/2018 | 21:42  
publié le 28/05/2018 | 21:42

Les habitants de Fos-sur-Mer présentent une *"surimprégnation"* à trois polluants *"typiques des émissions industrielles"*, selon l'étude Index de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP), publiée lundi 28 mai. Les résidents sont surexposés au plomb, à deux furanes (des polluants rattachés aux dioxines) et au benzène.

L'étude, qui visait à établir le cheminement des polluants et les conditions dans lesquelles ils franchissent la barrière de l'organisme, a recherché la présence de 50 substances dans le sang et les urines des habitants de Fos-sur-Mer. Ces derniers sont particulièrement exposés à la pollution générée par l'activité industrielle de l'Etang de Berre, l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe. Le test a porté sur 138 personnes âgées de 30 à 65 ans, réparties en deux groupes afin de pouvoir comparer les résultats : 80 habitants de Fos et 58 résidents d'une zone témoin (Saint-Martin-de Crau), située à 20 kilomètres, entre septembre et novembre 2016.

### L'étude s'interroge sur un potentiel "effet cocktail"

Outre la surexposition à trois polluants liée à l'inhalation, l'étude montre que *"le fait de jardiner dans la zone exposée entraîne des niveaux d'imprégnation supérieurs en PCB-DL par rapport à la même pratique en zone témoin"*. Les PCB sont considérés comme cancérigènes, comme le cadmium dont les taux se sont également révélés plus importants parmi les participants consommant des légumes produits dans un potager situé à Fos que chez ceux de la zone témoin. *"Bien que les teneurs restent en dessous des seuils, la diversité des polluants présents pose toutefois la question de l'effet cocktail, encore mal connu par la recherche"*, amerte l'étude.

Des études atmosphériques ont également été menées, confirmant que la commune est plus exposée aux polluants que la zone témoin. La campagne de mesure des particules ultrafines menée entre août et novembre 2017 montre ainsi que Fos a enregistré 227 pics supérieurs à 30 000 particules par cm<sup>3</sup>, contre 63 pour la zone témoin. Les conséquences de cette exposition restent à étudier, prévient l'Institut, alors que la présence des particules ultrafines ne peut se doser dans l'organisme. Le plomb *"pourrait être présent dans l'air sous forme de particules ultrafines, ce qui favoriserait son assimilation dans l'organisme par inhalation"*, avance toutefois l'IECP.

Une étude publiée en début d'année par l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) avait déjà révélé que des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb étaient présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/05/28/97001-20180528FILWWW00327-fos-sur-mer-les-habitants-surexposes-a-3-polluants-industriels.php3665645mlee-2018-05-29-1200942713>

## Fos-sur-Mer: les habitants surexposés à 3 polluants industriels

Par Le Figaro.fr avec AFP | Mis à jour le 28/05/2018 à 20:46 / Publié le 28/05/2018 à 20:37

Les habitants de Fos-sur-Mer présentent une "surimprégnation" à trois polluants "typiques des émissions industrielles", qui ne dépasse toutefois pas les seuils réglementaires, pointe aujourd'hui une étude qui s'interroge sur un éventuel "effet cocktail". "Les habitants de Fos-sur-Mer ne sont pas globalement plus imprégnés que ceux de la zone témoin, sauf pour trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles", le plomb, deux furanes (polluant rattachés aux dioxines) et le benzène, résume l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) à l'origine de l'étude Index.

L'étude, qui visait à établir le cheminement des polluants et les conditions dans lesquelles ils franchissent la barrière de l'organisme, a recherché la présence de 50 substances dans le sang et les urines des habitants de Fos-sur-Mer particulièrement exposés à la pollution générée par l'activité industrielle de l'Etang de Berre, l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe. Le test a porté sur 138 personnes âgées de 30 à 65 ans, réparties en deux groupes afin de pouvoir comparer les résultats: 80 habitants de Fos et 58 résidents d'une zone témoin (Saint-Martin-de-Crau), située à 20 kilomètres, entre septembre et novembre 2016.

Outre la surexposition à trois polluants liée à l'inhalation, l'étude montre que "le fait de jardiner dans la zone exposée entraîne des niveaux d'imprégnation supérieurs en PCB-DL par rapport à la même pratique en zone témoin". Les PCB sont considérés comme cancérigènes, comme le cadmium dont les taux se sont également révélés plus importants parmi les participants consommant des légumes produits dans un potager situé à Fos que chez ceux de la zone témoin. "Bien que les teneurs restent en dessous des seuils, la diversité des polluants présents pose toutefois la question de l'effet cocktail, encore mal connu par la recherche", s'interroge l'étude.

### » LIRE AUSSI - [Les habitants du Golfe de Fos victimes de la pollution industrielle](#)

Des études atmosphériques ont également été menées, confirmant que la commune est plus exposée aux polluants que la zone témoin. La campagne de mesure des particules ultrafines menée entre août et novembre 2017 montre ainsi que Fos a enregistré 227 pics supérieurs à 30.000 particules par cm<sup>3</sup>, contre 63 pour la zone témoin. Les conséquences de cette exposition restent à étudier prévient l'Institut, alors que la présence des particules ultrafines ne peut se doser dans l'organisme. Le plomb "pourrait être présent dans l'air sous forme de particules ultrafines, ce qui favoriserait son assimilation dans l'organisme par inhalation", avance-t-il simplement.

Des études atmosphériques ont également été menées, confirmant que la commune est plus exposée aux polluants que la zone témoin. La campagne de mesure des particules ultrafines menée entre août et novembre 2017 montre ainsi que Fos a enregistré 227 pics supérieurs à 30.000 particules par cm<sup>3</sup>, contre 63 pour la zone témoin. Les conséquences de cette exposition restent à étudier prévient l'Institut, alors que la présence des particules ultrafines ne peut se doser dans l'organisme. Le plomb "pourrait être présent dans l'air sous forme de particules ultrafines, ce qui favoriserait son assimilation dans l'organisme par inhalation", avance-t-il simplement.

### » LIRE AUSSI - [Les effets de la pollution de l'air en cinq chiffres](#)

Une étude publiée en début d'année par l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) avait déjà révélé que des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb étaient présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

# Pollution : l'État cible aussi l'industrie

Dans sa feuille de route pour améliorer la qualité de l'air, le préfet annonce des contrôles accrus sur les usines

**A** Paris, ils sont, cette semaine, ceux que l'on courtise: ainsi, les élus se pressent dans les allées du salon Global Industrie et lundi, Emmanuel Macron lui-même a reçu plus de 150 industriels au palais de l'Élysée, les appelant à "réinvestir en France". Hier encore, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, annonçait envisager un allègement de la fiscalité des entreprises industrielles (celles-ci réclament notamment la baisse des impôts de production, payés localement)...

**100 M€**

l'amende qui pourrait frapper la France.



Acélor Mittal a été mis en demeure il y a trois mois de respecter les seuils de rejets polluants. / PHOTO SA.

allons créer, en Paca, un *Groupement d'alerte de la santé au travail*, composé de personnels de la Direction ou de médecins, qui pourra être saisi par divers acteurs, "dont les élus".

Un autre chantier consistera en l'évaluation de "la *traçabilité des agents aux éléments chimiques dangereux*", une demande émanant du ministère du Travail. La Dcéal compte aussi proposer un texte, imposant aux industriels de réduire leurs émissions lors des épisodes de pollution.

"On est face à la nécessité de *changer les choses*", a reconnu Pierre Dartout. Cela se traduit dans cette feuille de route, comprenant "55 actions" portant sur le développement des transports "les plus propres", une meilleure performance énergétique du bâti ou la réduction des émissions industrielles. Ce document arrive en complé-

## PLUS DE CANCERS

En janvier, la préfecture, l'ARS et Air Paca dévoilaient les résultats de l'étude *Scenarii*, mesurant la présence de 40 polluants sur 66 communes autour de l'étang de Berre. Des substances que l'on retrouve justement dans les émissions venant de l'activité industrielle. Elle a ainsi conclu qu'à Fos, Martigues et Berre-l'Étang, trois de ces molécules entraînent un risque probable pour la santé (elles sont cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques). Ces invisibles tueurs sont le benzène, le dichloroéthane et le butadiène. Air Paca, qui a mené cette étude, a calculé que le risque concernait potentiellement plus d'un habitant.



[https://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/05/28/la-pollution-industrielle-impregne-les-habitants-de-fos-sur-mer\\_5305981\\_1652666.html](https://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/05/28/la-pollution-industrielle-impregne-les-habitants-de-fos-sur-mer_5305981_1652666.html)

## La pollution industrielle imprègne les habitants de Fos-sur-Mer

Une étude inédite à laquelle « Le Monde » a eu accès relève une « surimprégnation » notamment en plomb et une « surexposition » aux particules ultrafines. Elle pointe un « effet cocktail ».

Le Monde | 28.05.2018 à 17h31 • Mis à jour le 30.05.2018 à 09h15 |

Par Stéphane Mandard

Abonnez-vous à partir de 1 € 🔍 Rechercher 🌟 Ajouter 📄 Imprimer 📧 Partager (3 607) 🐦 Tweeter



Le doute n'est plus permis. Les habitants de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) sont bien contaminés par les gaz toxiques qui s'échappent des cheminées de la zone industrialo-portuaire (ZIP) voisine. Rendue publique lundi 28 mai, l'étude Index permet pour la première fois de connaître le niveau d'imprégnation des populations locales aux polluants issus de l'une des plus importantes ZIP d'Europe, qui concentre des activités de sidérurgie (ArcelorMittal), de raffinerie et de pétrochimie.

Elle était très attendue depuis une autre étude alarmante (Fos Epseal) publiée en janvier 2017. Une équipe universitaire franco-américaine révélait en effet que les cas de cancers et de diabète de type 1 étaient deux fois plus nombreux à Fos que dans le reste de la France.

Portée par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) et validée par l'Agence régionale de santé PACA, Index conclut à une « surimprégnation de la population de Fos-sur-Mer en certains polluants ». Il s'agit de « trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles » : le plomb, deux furanes heptachlorés (famille des dioxines) et le benzène (chez les individus les plus âgés). Si le plomb et le benzène sont reconnus comme cancérigènes, les deux furanes identifiés présentent des niveaux de toxicité bien moindres que la funeste « dioxine de Seveso ».

### Pas de dépassements des seuils réglementaires

Au total, cinquante substances ont été recherchées dans le sang et les urines de 138 personnes âgées de 30 à 65 ans, réparties en deux groupes afin de pouvoir comparer les résultats : 80 habitants de Fos et 58 résidents d'une zone témoin (Saint-Martin-de-Crau), à 20 kilomètres.

En dehors du plomb, des furanes et du benzène, les riverains de la ZIP ne sont « pas globalement plus imprégnés » que ceux de la zone témoin. Les concentrations de ces biomarqueurs ne sont pas non plus supérieures aux niveaux nationaux, mais la dernière étude nationale date de 2006-2007 alors que les prélèvements d'Index ont été réalisés entre septembre et novembre 2016. La prochaine étude de biosurveillance nationale (Esteban), attendue en 2019, devrait permettre une meilleure comparaison.

Pris polluant par polluant, les résultats d'Index ne montrent pas non plus de dépassements des seuils réglementaires. Mais, note le rapport, la diversité des polluants présents pose la question de « l'effet cocktail », à savoir les conséquences sanitaires d'un cumul de substances toxiques à petites doses. Un effet favorisé par certaines activités liées à l'usage d'un environnement lui-même « surimpacté » par la présence de la zone industrielle.

Ainsi la pratique du jardinage est-elle associée à une augmentation de l'imprégnation en PCB-DL (pour « dioxin-like », c'est-à-dire ayant le même comportement que les dioxines) et la consommation de légumes du jardin à celle du cadmium (classé cancérigène). La consommation fréquente de produits de la mer locaux (poissons ou fruits de mer) est associée à une augmentation de l'imprégnation en PCB, dioxines et furanes, mercure et chrome.

### « Robustesse scientifique »

Sur ce dernier point, Index confirme les résultats d'une autre étude mettant en évidence la présence de ces substances cancérigènes dans des produits alimentaires certifiés AOC comme la viande de taureau, les œufs ou les moules. Présentée en février, elle avait suscité la colère des conchyliculteurs et la préfecture des Bouches-du-Rhône l'avait balayée d'un revers de la main, jugeant son « fondement méthodologique insuffisant ».

« Cette fois, personne ne pourra remettre en question la robustesse scientifique de l'étude, estime Véronique Granier, de l'IECP. Elle a été reconnue par Santé publique France. » L'organisme a participé au comité de pilotage mais s'est retiré quelques jours avant la publication des résultats, jugeant ne pas avoir assez de temps pour les valider.

Autre point inquiétant relevé par Index : la « surexposition » aux particules ultrafines (de diamètre inférieur à 0,1 micromètre), les plus dangereuses car elles pénètrent dans le sang et peuvent atteindre le cerveau. Le comptage en continu de ces particules a été effectué entre août et novembre 2017 : 227 pics (au-delà de 30 000 particules par cm<sup>3</sup>) ont été enregistrés à Fos, contre seulement 63 en zone témoin. Problème, ces nanoparticules ne peuvent se doser dans l'organisme.

« Nous espérons désormais que les industriels se saisiront de ces résultats pour cibler leurs actions afin de réduire la pollution et notamment les émissions de particules ultrafines », commente Sylvaine Goix, l'investigatrice principale de l'étude.

Pour l'IECP, Index doit surtout désormais déboucher sur des études épidémiologiques. L'institut prévoit d'en lancer une prochainement sur le diabète de type 1. Et s'attend, comme le précise Sylvaine Goix, à ce que les autorités sanitaires « ouvrent enfin un registre des cancers que nous réclamons depuis de nombreuses années et que nous ne voyons toujours pas venir ».



[http://www.maritima.info/actualites/sante/fos-sur-mer/9617/index-les-fostrielle\\_5255346\\_3244.html](http://www.maritima.info/actualites/sante/fos-sur-mer/9617/index-les-fostrielle_5255346_3244.html)

# Index. Les Fosséens sont surexposés à 3 polluants industriels

Les habitants de Fos-sur-Mer présentent une "surimprégnation" à trois polluants "typiques des émissions industrielles", qui ne dépasse toutefois pas les seuils réglementaires, a révélé hier l'étude "Index".

"Les habitants de Fos-sur-Mer ne sont pas globalement plus imprégnés que ceux de la zone témoin, sauf pour trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles", le plomb, deux furanes (polluant rattachés aux dioxines) et le benzène, résume l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) à l'origine de l'étude Index. L'étude, qui visait à établir le cheminement des polluants et les conditions dans lesquelles ils franchissent la barrière de l'organisme, a recherché la présence de 50 substances dans le sang et les urines des habitants de Fos-sur-Mer particulièrement exposés à la pollution générée par l'activité industrielle de l'Etang de Berre, l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe.

Le test a porté sur 138 personnes âgées de 30 à 65 ans, réparties en deux groupes afin de pouvoir comparer les résultats: 80 habitants de Fos et 58 résidents d'une zone témoin (Saint-Martin-de Crau), située à 20 kilomètres, entre septembre et novembre 2016. Outre la surexposition à trois polluants liée à l'inhalation, l'étude montre que "le fait de jardiner dans la zone exposée entraîne des niveaux d'imprégnation supérieurs en PCB-DL par rapport à la même pratique en zone témoin".

Les PCB sont considérés comme cancérigènes, comme le cadmium dont les taux se sont également révélés plus importants parmi les participants consommant des légumes produits dans un potager situé à Fos que chez ceux de la zone témoin. "Bien que les teneurs restent en dessous des seuils, la diversité des polluants présents pose toutefois la question de l'effet cocktail, encore mal connu par la recherche", s'interroge l'étude. Des études atmosphériques ont également été menées, confirmant que la commune est plus exposée aux polluants que la zone témoin.

La campagne de mesure des particules ultrafines menée entre août et novembre 2017 montre ainsi que Fos a enregistré 227 pics supérieurs à 30.000 particules par cm<sup>3</sup>, contre 63 pour la zone témoin. Les conséquences de cette exposition restent à étudier prévient l'Institut, alors que la présence des particules ultrafines ne peut se doser dans l'organisme. Le plomb "pourrait être présent dans l'air sous forme de particules ultrafines, ce qui favoriserait son assimilation dans l'organisme par inhalation", avance-t-il simplement.

Une étude publiée en début d'année par l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) avait déjà révélé que des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb étaient présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

**En vidéo, regardez l'interview de Sylvaine Goix, chargée de mission "Santé et bio-imprégnation humaine" au sein de l'Institut Éco-Citoyen pour la Connaissance des Pollutions. (Images de Cédric Lombard)**

Publié le :  
29/05/2018 à 14h30  
Par R.Chape



<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/lyon-la-marche-des-cobayes-porte-la-parole-des-gens-invisibles/>

ACTUALITÉ



Marche des cobayes à Villeurbanne.

## Lyon : la marche des cobayes "porte la parole des gens invisibles"

📅 29 MAI 2018 À 17:27 👤 PAR LÉA DUBUC

Depuis jeudi dernier, la marche des cobayes est présente à Lyon. Ce mardi, les "marcheurs" étaient sur le départ à la gare d'Oullins, pour dénoncer la pollution due à l'autoroute A450, et à la contamination à l'amiante des verriers de Givors, en marchant près de 16 km.

Une trentaine de personnes se sont lancées, ce mardi matin, dans 16 km de marche, dans le cadre de la marche des cobayes. Ils dénonçaient, ce jour, la contamination des verriers l'usine de Givors à l'amiante, ainsi que la pollution due au passage sur l'autoroute A450. La marche des cobayes, projet citoyen, est partie de Fos-sur-Mer (près de Marseille) pour rejoindre jusqu'à Paris afin de dénoncer les problématiques de santé environnementale. "C'est une vraie démarche citoyenne avec une convergence des luttes dans le domaine de la santé environnementale", explique Axel Marin, militant écologiste et coordinateur de l'événement. Tout au long de ce trajet, les "marcheurs" vont à la rencontre de victimes et d'associations luttant contre ces problématiques. "Nous marchons dans toute la France pour que les politiques sanitaires soient au service de l'humain, et non au service de l'économie. Les témoignages que nous récoltons sont très importants, on porte la parole des gens invisibles", confie Camille Lambert, coordinatrice du mouvement. Ce mardi, la lutte contre les particules fines et la reconnaissance de maladies professionnelles étaient au cœur de la marche. La première étape sous un pont de l'A450 dénonçait la présence de particules fines dans l'air ambiant qui peuvent contaminer les habitants.

### Les verriers de Givors au cœur du débat

Cela fait maintenant quinze ans que la verrerie de Givors a fermé ses portes. Depuis 2003, de nombreux anciens verriers sont atteints par diverses pathologies causant souvent leur mort. Ces maladies sont dues à un manque de protection et à de mauvaises conditions de travail. Ces anciens salariés ont été contaminés en grande partie par de l'amiante. Ils se battent depuis maintenant quinze ans pour la reconnaissance de leurs pathologies comme maladies professionnelles. Les marcheurs sont allés à leur rencontre pour comprendre les difficultés de leur combat et pouvoir porter leurs revendications : "On se bat parce que nous ne voulons plus être des cobayes, qu'on arrête de tester les produits sur l'homme. Nous voulons que les entreprises vérifient tous leurs produits avant de les mettre à disposition de l'être humain, déclare le militant écologiste Axel Marin, on essaye au maximum de rencontrer les élus locaux pour les sensibiliser". Concernant les élus, Jean-Charles Kohlhaas, élu écologiste à la région Auvergne-Rhône-Alpes, a très vite adhéré au mouvement. "La marche m'a très vite interpellé sur des thématiques qui me sont chères. Explique-t-il. Dans l'opposition on ne peut plus vraiment être actif sur le thème de la Santé et l'environnement à cause de la majorité républicaine. Alors je me mobilise dans la marche pour continuer de soutenir ces mobilisations."





<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Fos-sur-Mer-pollution-impregnation-plomb-furanes-benzene-etude-Index-IECP-31364.php4mee-2018-05-29-1200942713>

## Les habitants de Fos-sur-Mer sont sur-impregnés au plomb, aux furanes et au benzène

Les habitants de l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe sont sur-impregnés à trois polluants selon une nouvelle étude locale. Ces résultats viennent conforter des analyses préalables alertant sur un risque sanitaire accru.

Risques | 29 mai 2018 | Laurent Radisson



"Une sur-impregnation de la population de Fos-sur-Mer à trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles." Telle est la conclusion à laquelle aboutit l'étude Index menée par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) dans l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe à cheval sur les pourtours de l'Étang de Berre et du Golfe de Fos.

"Située au voisinage de la zone industrielle-portuaire, sous l'influence des complexes pétrochimiques de Lavera, Berre et La Mède et à proximité de l'axe routier reliant l'Italie et l'Espagne, la ville de Fos-sur-Mer subit l'influence d'un ensemble de sources combinées de polluants particulaires et gazeux", souligne l'Institut qui associe citoyens, élus, industriels et scientifiques. D'où sa décision de lancer en 2016 la première étude française de bio-impregnation humaine multi-polluants aux abords d'une zone industrielle.

### Pics de particules ultra-fines

L'Institut a comparé l'impregnation des habitants de la commune de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), exposés aux pollutions industrielles et portuaires, à celle des habitants d'une zone témoin, située à plus de 15 km des sources d'émission des polluants analysés, dans les communes de Saint-Martin-de-Crau et de Mouriers. Les auteurs de l'étude ont effectué des prélèvements de sang et d'urine sur 138 personnes entre septembre et novembre 2016 afin d'analyser une cinquantaine de polluants : des métaux comme le plomb ou le cadmium, des composés organiques volatils (COV) comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ou le benzène, et des composés organochlorés comme les dioxines et furanes.

Parallèlement, une campagne de mesure des particules ultrafines (de diamètre inférieur à 1 micromètre), menée entre août et novembre 2017, a montré un nombre de pics (> 30.000 part/cm<sup>3</sup>) s'élevant à 227 en zones exposées contre 63 en zone témoin. Le prélèvement de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) sur filtres ont également montré des concentrations plus importantes en métaux lourds et benzène dans la zone exposée. Des échantillons sur lichens ont, eux-aussi, montré des teneurs en métaux lourds, hydrocarbures, dioxines et furanes supérieures à ceux de la zone témoin.

### Présence généralisée de dioxines

Concernant l'exposition des populations, l'étude montre une sur-impregnation des habitants de Fos-sur-Mer en plomb, en furanes et en benzène, du fait d'une exposition par inhalation des polluants. Cette sur-impregnation résulte aussi de la contamination de l'environnement. Une consommation fréquente de produits de la mer locaux est associée à une augmentation de l'impregnation en PCB, dioxines/furanes, mercure et chrome. "La consommation de légumes du jardin en zone exposée [est] associée à une augmentation de l'impregnation en cadmium", révèle aussi l'étude. De même, la pratique du jardinage est associée à une augmentation de l'impregnation en PCB de type dioxine.

Ces résultats font suite à deux études préalables qui alertaient sur les risques sanitaires dans cette zone. Une étude participative franco-américaine Fos Epeal soutenue par l'Anses, publiée en janvier 2017, avait montré que la prévalence de l'asthme, des cancers et des diabètes était plus élevée à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, par rapport à la moyenne française. En février dernier, une campagne d'analyses menée par l'Association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) a montré une présence généralisée des dioxines au sein des produits alimentaires d'origine locale, une présence en PCB dans un grand nombre d'échantillons, ainsi qu'une contamination au plomb et au cadmium dans le milieu marin.

### L'impact sanitaire de la pollution reste à explorer

Plusieurs éléments pourraient toutefois laisser à penser que les résultats ne sont pas si alarmants. "Pris polluant par polluant, les résultats ne montrent pas de dépassements des seuils réglementaires", indique en effet l'Institut. "Le problème vient du fait que la réglementation ne regarde pas les bonnes choses", décrypte Véronique Granier, chargée de communication à l'IECP, qui explique que les expositions chroniques ne sont pas prises en compte.

De même, l'étude indique que, pour l'ensemble des polluants analysés, "les impregnations sont en moyenne du même ordre de grandeur, voire inférieure à celles relevées dans l'étude nationale de référence". Toutefois, l'étude nationale nutrition santé (ENNS), qui sert de point de repère, date de plus de dix ans. Aussi, l'Institut estime "probable que les niveaux d'impregnation nationaux aient diminué (...) en lien avec l'effet de diverses réglementations sur la pollution de l'air", comme cela a pu être constaté aux Etats-Unis. La réponse sera donnée par l'étude Esteban, menée par Santé Publique France, dont la publication est prévue d'ici l'année prochaine et qui porte sur des périodes d'analyse proche de celle de l'étude Index.

"Bien qu'aucun seuil ne soit dépassé, ces données ouvrent la voie à de plus amples recherches relatives à l'effet cocktail ou à l'impact sanitaire de la pollution aux particules ultrafines", explique l'Institut. En effet, l'exposition à ces dernières ne peut être mesurée par une étude d'impregnation. "Nous demandons maintenant à l'Etat le lancement d'une étude épidémiologique et l'ouverture d'un registre des cancers dans le département", déclare par conséquent Véronique Granier à la lumière de ces résultats.



Laurent Radisson, journaliste  
Rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE



<https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Environnement/Fos-sur-Mer-l'impact-pollution-habitants-confir-mee-2018-05-29-1200942713>

## Fos-sur-Mer, l'impact de la pollution sur les habitants confirmé

Coralie Bonnefoy, le 29/05/2018 à 14h22

Une étude menée par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, révèle une « sur-imprégnation » de la population à trois polluants d'origine industrielle.



Sur une plage à Fos-sur-Mer. / Anne-Christine Pochoulat/AFIP

### Que montre cette enquête ?

L'étude « Index » a mis en évidence chez les habitants de Fos-sur-Mer une sur-imprégnation à trois polluants typiques des émissions industrielles – deux furanes heptachlorés (famille des dioxines) et du plomb – « qui s'explique par le seul fait de résider à Fos-sur-Mer », indique Sylvaine Golx, chercheuse qui a piloté les recherches.

Les résultats montrent également chez les habitants de Fos-sur-Mer une surexposition aux polluants « par l'utilisation d'un environnement lui-même contaminé », reprend la scientifique. Sont notamment en cause : la pratique du jardinage, qui augmente l'exposition aux PCB (polychlorobiphényles) ; la consommation des végétaux cultivés, qui aggrave le risque d'une contamination au cadmium ; et celle de fruits de mer ou poissons de la pêche locale plus d'une fois par semaine, qui fait grimper les teneurs en PCB, dioxines, mercure et chrome.

« Certaines teneurs restent en dessous des seuils, mais l'étude démontre bien l'exposition à un cumul de polluants », poursuit la scientifique. Ce qui, selon elle, soulève la question de « l'effet cocktail », cette possible interaction entre polluants présents même à faible dose.

### En quoi cette étude est-elle pionnière ?

D'autres études ont déjà été menées localement. La dernière en date, en février, montrait que les aliments produits dans le golfe de Fos présentent un taux de polluants bien supérieur aux seuils légaux.

Mais l'étude Index menée en 2016 et 2017 est la première étude de bio-imprégnation humaine menée en France sur des multi-polluants aux abords d'une zone industrielle. En l'espèce celle de Fos-sur-Mer, où sont implantés 46 sites : sidérurgie, pétrochimie, raffinerie, incinérateur, terminal pétrolier.

Cette enquête a pisté une cinquantaine de polluants industriels dans les prélèvements sanguins et les analyses d'urines de deux groupes de volontaires non-fumeurs âgés de 30 à 65 ans : 80 habitent Fos-sur-Mer ; 58 vivent à Saint-Martin-de-Crau, à trente kilomètres, zone témoin exposée aux mêmes conditions de trafic routier, mais éloignée des cheminées d'usines.

« Il ne s'agit pas d'une recherche sur les effets sanitaires de cette sur-imprégnation mais sur la manière dont les polluants entrent et se stockent dans le corps », précise Véronique Granler porte-parole de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) qui a piloté cette étude, avec le soutien de l'Agence régionale de Santé.

Elle assure que le but n'est pas de « faire fermer les usines » mais, sur la base d'un « cadastre » réalisé, de demander aux industriels d'agir sur les rejets de polluants bien ciblés. « À eux et aux services de l'État de se saisir de cet outil », poursuit Véronique Granler.

Coralie Bonnefoy



<https://www.usinenouvelle.com/article/les-habitants-de-fos-sur-mer-plus-pollues-que-leurs-voisins-de-la-crau.N699354mee-2018-05-29-1200942713>

## Les habitants de Fos-sur-Mer plus "pollués" que leurs voisins de la Crau

JEAN-CHRISTOPHE BARLA

PROVINCE ALPES-CÔTE D'AZUR

Publié le 29/05/2018 à 19h34

L'Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) a publié le 28 mai son étude INDEX. S'il ne se prononce pas sur l'impact sanitaire et admet des teneurs inférieures aux normes imposées, les résultats démontrent que le sang et les urines d'un échantillon de riverains de la zone de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) contiennent plus de polluants que des habitants du pays d'Ariès.



Selon l'Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) créé à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) en 2010 pour étudier l'environnement et les effets des pollutions sur la santé, il y a plus de risque d'être contaminé par l'air respiré, la pêche et le maraîchage locaux à proximité de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer que dans des communes qui en sont éloignées. Menée sur 138 personnes répondant à des critères spécifiques\*, son étude INDEX de bio-imprégnation humaine "multi-polluants" du territoire démontre en effet sur certaines substances une surcontamination du sang et des urines de 80 Fosséens par rapport à un échantillon témoin de 58 habitants de Saint-Martin-de-Crau, dans la plaine de la Crau, et de Mouriès, au pied des Alpilles.

**Sur le même thème: L'impact des activités industrielles de l'étang de Berre sur la santé**

*"Les 50 polluants étudiés se situent en-dessous des seuils sanitaires réglementaires, précise Sylvaine Goix, chargée de mission santé-environnement de l'IECP, qui a officialisé les résultats le 28 mai à Fos de cette étude lancée en septembre 2016. Mais les personnes étudiées démontrent une surexposition au plomb et dioxines par l'air qu'elles respirent, aux PCB-DL et au cadmium lorsqu'elles mangent les légumes issus de potagers locaux, en raison de l'ingestion de polluants des sols, et au mercure et PCB lorsqu'elles pêchent ou mangent des poissons et crustacés du golfe de Fos. Même si c'est en-dessous des normes, l'étude atteste bien que ces habitants vivent dans un environnement contaminé".*

Le constat varie selon l'âge, le sexe, la corpulence, mais les causes d'imprégnation semblent bien identifiées. *"Nous ne disposons pas d'éléments relatifs aux impacts sanitaires des niveaux d'imprégnation mesurés. On peut cependant se poser la question de l'effet cocktail de ce cumul de polluants à petites doses sur la durée"* poursuit-elle.

### Réfléchir à la prévention

En matière de pollution atmosphérique, l'IECP a relevé, entre août et novembre 2017, 227 pics de particules ultrafines toxiques sur la zone de Fos contre 63 en zone témoin. Sur les particules fines, les concentrations sont également plus fortes en métaux lourds, hydrocarbures et benzène. La teneur de ces polluants se retrouve aussi accentuée dans les lichens analysés sur la zone de Fos. Les taux d'imprégnation par inhalation sont supérieurs sur deux furanes et le plomb, attribués à des émissions industrielles.

Mais l'Institut admet des concentrations "largement inférieures au seuil recommandé par les autorités de santé". *"Cette étude n'a pas vocation à créer la polémique mais à développer la connaissance pour améliorer l'environnement et réduire les risques, indique le directeur de l'IECP, Philippe Chamaret. Aux services de l'Etat et aux industriels de ne pas en minimiser les résultats afin d'engager les mesures de prévention et de diminution des polluants identifiés".* *"S'ils ne présagent en rien de la santé des personnes, ces résultats sont cohérents avec l'ensemble des autres études que nous avons déjà effectuées"*, insiste le président de l'IECP, Henri Wortham.

L'Institut réclame la création d'un registre des cancers qui n'existe pas sur le territoire et des études épidémiologiques pour approfondir le travail.

### Œuvrer en commun à réduire les risques

Elu le 25 mai à la présidence de l'Union des Industries Chimiques Méditerranée (UIC), Michel Auboiron s'avoue partisan d'une large concertation associant l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs du pourtour de l'étang de Berre pour progresser encore. Il se refuse à voir l'industrie systématiquement dénigrée alors qu'à ses yeux, elle n'a jamais produit autant d'efforts pour être propre et respectueuse des réglementations. *"Il faut éviter, étude après étude, de prendre le risque de susciter un vent de panique dans les populations. Si des molécules problématiques sont pointées par des études aux résultats et aux méthodologies validés, les industriels sont ouverts à travailler sur le sujet afin que des pistes d'amélioration efficaces soient définies en commun".*

**Jean-Christophe Barla**

*\*De 30 à 65 ans, résidant depuis plus de trois ans et exerçant son activité principale à Fos-sur-Mer pour la zone exposée, le groupe témoin de Saint-Martin-de-Crau/Mouriès devant résider et travailler depuis plus de trois ans en zone non-exposée. Les fumeurs et personnes ayant travaillé les 10 années précédentes dans des industries émettrices de substances étudiées ont été, entre autres, exclus du périmètre de l'étude.*

<https://www.marianne.net/societe/paca-les-habitants-de-fos-sur-mer-surexposes-trois-polluants-industrielspolluantes.html#2018-05-29-1200942713>

Paca

## Les habitants de Fos-sur-Mer surexposés à trois polluants industriels

Par Anna Breteau

Publié le 29/05/2018 à 11:06

Une étude publiée ce lundi 28 mai s'inquiète de la présence de polluants dans l'organisme des habitants de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, où se trouve l'une des plus grandes zones industrielles de France.

Une "surimprégnation" au plomb, une "surexposition" aux particules fines, et la crainte d'un "effet cocktail" : ce sont les conclusions d'une étude menée par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP), une association qui travaille en collaboration avec des citoyens, des élus et des scientifiques, dont les conclusions ont été publiées ce lundi 28 mai par *Le Monde*. Elle montre notamment que les habitants de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, seraient exposés au plomb et au benzène (tous deux reconnus comme cancérigènes) ainsi qu'à deux types de furanes, des

L'étude a été menée sur 138 personnes, âgées de 30 à 65 ans : 80 habitent à Fos-sur-Mer, 58 habitent à Saint-Martin-de-Crau, une "zone témoin" qui se trouve à 20km de Fos. Entre septembre et novembre 2016, des analyses de sang et d'urine ont permis de constater une nette différence d'absorption de plusieurs polluants entre les habitants des deux villes.

L'activité industrielle de l'étang de Berre, une des principales zones industrialo-portuaires françaises, est pointée comme responsable de l'émission de gaz toxiques contenant une quantité de polluants supérieure à la normale. Outre le plomb, le benzène et les furanes, c'est la présence de cadmium - une substance cancérigène - dans un certain nombre de légumes cultivés qui est révélée. Par ailleurs, il est constaté que "le fait de jardiner dans la zone exposée entraîne des niveaux d'imprégnation supérieurs en PCB-DL (particules polluantes qui se trouvent dans le sol), par rapport à la même pratique en zone témoin". Les poissons et fruits de mer consommés à Fos-sur-Mer sont aussi présentés comme contenant divers polluants, notamment des dioxines, du mercure et du chrome.

En dehors de ces cancérigènes, c'est également la contamination aux particules ultrafines absorbées par inhalation qui inquiète les chercheurs de l'IECP. Présentées comme plus dangereuses car pouvant atteindre le sang et le cerveau, 227 pics ont été enregistrés à Fos entre août et novembre 2016, contre 63 dans la zone témoin.

### La crainte d'un "effet cocktail"

Les taux d'imprégnation ne dépassent pas, à ce stade, les seuils réglementaires mais les chercheurs qui ont mené l'étude s'inquiètent d'un possible "effet cocktail" dont ils mesurent encore difficilement les potentielles conséquences. "Bien que les teneurs restent en dessous des seuils, la diversité des polluants présents pose toutefois la question de l'effet cocktail, encore mal connu par la recherche", signale l'Institut.

Sylvaine Goix, investigatrice principale de l'étude, a expliqué **auprès du Monde** vouloir maintenant "que les industriels se saisi(ssent) de ces résultats pour cibler leurs actions afin de réduire la pollution et notamment les émissions de particules ultrafines". Après la publication de **ces résultats**, l'IECP demande également d'ouvrir "un registre des cancers" que les citoyens réclament "depuis de nombreuses années".

En janvier 2017, déjà, une étude menée par une équipe universitaire franco-américaine avait révélé que les cas de cancers et de diabète de type 1 étaient deux fois plus nombreux à Fos que dans le reste de la France.



<http://www.europe1.fr/sante/les-habitants-de-fos-sur-mer-surexposes-a-trois-polluants-industriels-selon-une-etude-3665645mlee-2018-05-29-1200942713>

## Les habitants de Fos-sur-Mer surexposés à trois polluants industriels, selon une étude

© DRN07, le 29 mai 2018, modifié à DRN05, le 29 mai 2018

«A



Les trois polluants dont sont "surimprégnés" les habitants de Fos-sur-Mer sont "typiques des émissions industrielles", rapporte l'étude. Image d'illustration. © ANNE-CHRISTINE POUJOLAT / AFP

Partagez sur :



**Par rapport à ceux d'une zone témoin, les habitants de Fos-sur-Mer sont "surimprégnés" par trois polluants, selon une étude publiée lundi.**

Les habitants de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône présentent une "surimprégnation" à trois polluants "typiques des émissions industrielles", qui ne dépasse toutefois pas les seuils réglementaires, pointe lundi une étude qui s'interroge sur un éventuel "effet cocktail".

**Plomb et benzène** "Les habitants de Fos-sur-Mer ne sont pas globalement plus imprégnés que ceux de la zone témoin, sauf pour trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles", le plomb, deux furanes (polluant rattachés aux dioxines) et le benzène, résume l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) à l'origine de l'étude Index. "Bien que les teneurs restent en dessous des seuils, la diversité des polluants présents pose toutefois la question de l'effet cocktail, encore mal connu par la recherche", s'interroge l'étude.

**Quelle méthode ?** L'étude, qui visait à établir le cheminement des polluants et les conditions dans lesquelles ils franchissent la barrière de l'organisme, a recherché la présence de 50 substances dans le sang et les urines des habitants de Fos-sur-Mer particulièrement exposés à la pollution générée par l'activité industrielle de l'Etang de Berre, l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe. Le test a porté sur 138 personnes âgées de 30 à 65 ans, réparties en deux groupes afin de pouvoir comparer les résultats : 80 habitants de Fos et 58 résidents d'une zone témoin (Saint-Martin-de Crau), située à 20 kilomètres, entre septembre et novembre 2016.

**Les jardiniers davantage exposés.** Outre la surexposition à trois polluants liée à l'inhalation, l'étude montre que "le fait de jardiner dans la zone exposée entraîne des niveaux d'imprégnation supérieurs en PCB-DL par rapport à la même pratique en zone témoin". Les PCB sont considérés comme cancérigènes, comme le cadmium dont les taux se sont également révélés plus importants parmi les participants consommant des légumes produits dans un potager situé à Fos que chez ceux de la zone témoin.

Une étude publiée en début d'année par l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) avait déjà révélé que des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb **étaient présents à haute dose dans des aliments**, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrielo-portuaire de Fos-sur-Mer.

**L'air particulièrement pollué.** Des études atmosphériques ont également été menées, confirmant que la commune est plus exposée aux polluants que la zone témoin. La campagne de mesure des particules ultrafines menée entre août et novembre 2017 montre ainsi que Fos a enregistré 227 pics supérieurs à 30.000 particules par cm<sup>3</sup>, contre 63 pour la zone témoin. Les conséquences de cette exposition restent à étudier prévient l'Institut, alors que la présence des particules ultrafines ne peut se doser dans l'organisme. Le plomb "pourrait être présent dans l'air sous forme de particules ultrafines, ce qui favoriserait son assimilation dans l'organisme par inhalation", avance-t-il simplement.



<https://www.nouvelobs.com/planete/20180529.OBS7381/fos-sur-mer-une-exposition-inquietante-a-des-substances-chimiques-polluantes.html>lee-2018-05-29-1200942713

## Fos-sur-Mer : une exposition inquiétante à des substances chimiques polluantes



Les substances émises dans l'air et contenues dans la nourriture représentent un réel danger pour les habitants de la commune du sud de la France.

Par **L'Obs** Publié le 29 mai 2018 à 15h38

Les résultats sont alarmants. L'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) a publié une étude, lundi 28 mai, sur la pollution à Fos-sur-Mer, ville située à quelques kilomètres de Marseille. Résultat des recherches, les habitants de la commune présentent une surimprégnation à trois polluants : le plomb, deux furanes (polluants rattachés aux dioxines) et le benzène.

L'IECP a cherché le cheminement des polluants et tenté d'établir les conditions dans lesquelles ces derniers franchissent la barrière de l'organisme. La méthode : des tests sanguins et urinaires d'habitants de la zone. Au total, 50 substances ont été recherchées sur 138 personnes âgées de 30 à 65 ans, réparties en deux groupes afin de comparer les résultats : 80 habitants de Fos et 58 d'une zone témoin (Saint-Martin). Les expositions aux substances hors plomb, furanes et benzène, sont à peu près les mêmes chez toutes les personnes enquêtées.

## Plus vaste zone industrielle de France

Le rejet de ces substances est facilement explicable. Fos-sur-Mer est l'un des lieux les plus pollués des environs, mais aussi une des plus vastes zones industrielles en Europe. La plus grande en France. Elle concentre à elle seule les usines d'Arcelor Mittal, Kem One, Lyondell Chimie, Esso Raffinage, Foselev industries, Lafarge ciments, Bayer Polyvols, etc. Les productions émises par ces mastodontes du ciment, de la raffinerie ou encore de la chimie constituent une source d'émissions nocives concentrées.

C'est pour déterminer leur impact que l'IECP a mené, parallèlement aux analyses sur la population, des études atmosphériques. Une fois de plus, Fos-sur-Mer se retrouve plus exposée que la zone témoin. La campagne de mesure des particules fines est sans appel : Fos a enregistré 227 pics supérieurs à 30.000 particules par cm<sup>3</sup>, contre 63 pour la zone témoin.

Le plomb "pourrait être présent dans l'air sous forme de particules ultrafines, ce qui favoriserait son assimilation dans l'organisme par inhalation". L'étude s'interroge sur un éventuel "effet cocktail", combinaison de différents produits inhalés, phénomène "encore mal connu par la recherche".

## Contamination des aliments

Au-delà de l'inhalation d'éléments chimiques et autres particules, les chercheurs démontrent que "le fait de jardiner dans la zone entraîne des niveaux d'imprégnation supérieurs en PCB-DL par rapport à la zone témoin"

En 2017, une autre étude, issue de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) avait déjà révélé que des aliments, notamment la viande et le poisson ou les œufs contenaient de hautes doses de dioxine, de PCB ou de plomb. Ces éléments provoquent chez ceux qui les consomment du diabète de type 1 ou des cancers, deux fois plus nombreux que dans le reste de la France.

Membre de l'IECP, Véronique Granier se réjouit en demi-teinte. Elle confie au "Monde" que "personne ne pourra remettre en question la robustesse scientifique de l'étude de l'IECP. Elle a été reconnue par Santé publique France". Pour le centre de recherches, ces analyses doivent mener à des études épidémiologiques ainsi qu'à l'ouverture d'un "registre des cancers" réclamé depuis de nombreuses années, confie Sylvaine Goix, investigatrice principale de l'étude.

M.K.

<https://www.latribune.fr/regions/paca/les-habitants-de-fos-sur-mer-surexposes-a-trois-polluants-industriels-779940.html>

## Les habitants de Fos-sur-Mer surexposés à trois polluants industriels

Par [latribune.fr](#) | 29/05/2018, 9:12 | 454 mots

**Les habitants de Fos-sur-Mer présentent une "surimprégnation" à trois polluants "typiques des émissions industrielles", qui ne dépasse toutefois pas les seuils réglementaires, pointe lundi une étude qui s'interroge sur un éventuel "effet cocktail".**

Selon l'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) à l'origine de l'étude, les habitants de Fos-sur-Mer ne sont pas globalement plus imprégnés que ceux de la zone témoin, sauf pour trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles, le plomb, deux furanes (polluants rattachés aux dioxines) et le benzène.

L'étude, qui visait à établir le cheminement des polluants et les conditions dans lesquelles ils franchissent la barrière de l'organisme, a recherché la présence de 50 substances dans le sang et les urines des habitants de Fos-sur-Mer particulièrement exposés à la pollution générée par l'activité industrielle de l'étang de Berre, l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe. Le test a porté sur 138 personnes âgées de 30 à 65 ans, réparties en deux groupes afin de pouvoir comparer les résultats: 80 habitants de Fos et 58 résidents d'une zone témoin (Saint-Martin-de-Crau), située à 20 kilomètres, entre septembre et novembre 2016.

### Des produits hautement cancérigènes

*Outre la surexposition à trois polluants liée à l'inhalation, l'étude montre que "le fait de jardiner dans la zone exposée entraîne des niveaux d'imprégnation supérieurs en PCB-DL par rapport à la même pratique en zone témoin".*

Les PCB sont considérés comme cancérigènes, comme le cadmium dont les taux se sont également révélés plus importants parmi les participants consommant des légumes produits dans un potager situé à Fos que chez ceux de la zone témoin.

"Bien que les teneurs restent en dessous des seuils, la diversité des polluants présents pose toutefois la question de l'effet cocktail, encore mal connu par la recherche", s'interroge l'étude.

Des études atmosphériques ont également été menées, confirmant que la commune est plus exposée aux polluants que la zone témoin.

La campagne de mesure des particules ultrafines menée entre août et novembre 2017 montre ainsi que Fos a enregistré 227 pics supérieurs à 30.000 particules par cm<sup>3</sup>, contre 63 pour la zone témoin. Les conséquences de cette exposition restent à étudier, prévient l'Institut, alors que la présence des particules ultrafines ne peut se doser dans l'organisme.

Le plomb "pourrait être présent dans l'air sous forme de particules ultrafines, ce qui favoriserait son assimilation dans l'organisme par inhalation", avance-t-il simplement.

Une étude publiée en début d'année par l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) avait déjà révélé que des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb étaient présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

## Les habitants de Fos-sur-Mer surexposés à trois polluants industriels



Des baigneurs sur fond d'industrie pétrolière à Fos-sur-Mer, le 21 juin 2017  
afp.com - ANNE-CHRISTINE POLJOULAT

28 MAI 2018 Mise à jour 28.05.2018 à 21:00 [AJE](#) © 2018 AFP

dans [Accueil](#), [Info](#)

Les habitants de Fos-sur-Mer présentent une "surimprégnation" à trois polluants "typiques des émissions industrielles", qui ne dépasse toutefois pas les seuils réglementaires, pointe lundi une étude qui s'interroge sur un éventuel "effet cocktail".

"Les habitants de Fos-sur-Mer ne sont pas globalement plus imprégnés que ceux de la zone témoin, sauf pour trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles", le plomb, deux furanes (polluant rattachés aux dioxines) et le benzène, résume l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECF) à l'origine de l'étude Index.

L'étude, qui vise à établir le cheminement des polluants et les conditions dans lesquelles ils franchissent la barrière de l'organisme, a recherché la présence de 50 substances dans le sang et les urines des habitants de Fos-sur-Mer particulièrement exposés à la pollution générée par l'activité industrielle de l'Étang de Berre, l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe.

Le test a porté sur 138 personnes âgées de 30 à 65 ans, réparties en deux groupes afin de pouvoir comparer les résultats: 80 habitants de Fos et 58 résidents d'une zone témoin (Saint-Martin-de Crau), située à 20 kilomètres, entre septembre et novembre 2016.

Outre la surexposition à trois polluants liée à l'inhalation, l'étude montre que "le fait de jardiner dans la zone exposée entraîne des niveaux d'imprégnation supérieurs en PCB-DL par rapport à la même pratique en zone témoin".

Les PCB sont considérés comme cancérogènes, comme le cadmium dont les taux se sont également révélés plus importants parmi les participants consommant des légumes produits dans un potager situé à Fos que chez ceux de la zone témoin.

"Bien que les teneurs restent en dessous des seuils, la diversité des polluants présents pose toutefois la question de l'effet cocktail, encore mal connu par la recherche", s'interroge l'étude.

Des études atmosphériques ont également été menées, confirmant que la commune est plus exposée aux polluants que la zone témoin.

La campagne de mesure des particules ultrafines menée entre août et novembre 2017 montre ainsi que Fos a enregistré 227 pics supérieurs à 30.000 particules par cm<sup>3</sup>, contre 63 pour la zone témoin. Les conséquences de cette exposition restent à étudier prévient l'Institut, alors que la présence des particules ultrafines ne peut se doser dans l'organisme.

Le plomb "pourrait être présent dans l'air sous forme de particules ultrafines, ce qui favoriserait son assimilation dans l'organisme par inhalation", avance-t-il simplement.

Une étude publiée en début d'année par l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) avait déjà révélé que des polluants comme la dioxine, le PCB ou le plomb étaient présents à haute dose dans des aliments, notamment de la viande, produits dans la région de la zone industrielle et portuaire de Fos-sur-Mer.



<https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/videos/a-fos-mer-habitants-surexposes-a-pollution.html>

## À Fos-sur-mer, des habitants surexposés à la pollution

Une étude rendue publique lundi 28 mai montre que les habitants de la Fos-sur-mer sont contaminés par les émanations de la zone industrialo-portuaire voisine. Plombs, furanes, benzènes, particules ultrafines : les seuils ne dépassent pas les taux réglementaires mais la multiplication des

En savoir plus : Yann Barthes



<https://www.20minutes.fr/planete/2279243-20180529-fos-mer-habitants-particulierement-exposes-polluants-comme-plomb>

## Fos-sur-Mer: Les habitants particulièrement exposés aux polluants comme le plomb

**ENVIRONNEMENT** Une étude scientifique démontre la contamination des habitants de Fos-sur-Mer à des polluants liés à l'activité industrielle...

Mathilde Ceilles | Publié le 29/05/18 à 07h35 — Mis à jour le 29/05/18 à 07h35

- Fos-sur-Mer est l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe.
- Une étude a été menée sur les habitants pour savoir si cette pollution s'imprégnait dans leurs corps.
- Des polluants comme le plomb ont été retrouvés à plus grande échelle chez ces habitants.

Est-ce que le simple fait de vivre à [Fos-sur-Mer](#), dans les [Bouches-du-Rhône](#), surexpose à certains polluants ? Dans une étude intitulée [Index](#) et présentée ce lundi soir lors d'une réunion publique, l'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer démontre le fait que les polluants qui s'échappent des épaisses fumées de l'une des zones industrielles les plus vastes d'Europe ont contaminé les habitants.



**Mathilde Ceilles**  
@MathildeCeilles



Avec son étude [Index](#), l'institut écocitoyen de Fos-sur-Mer montre que la [#pollution](#) industrielle s'est infiltré jusque dans le corps des habitants de la commune, sur-imprégnés à certains polluants dont le plomb [@20Minutes](#)

18:28 - 28 mai 2018

Voir les autres Tweets de Mathilde Ceilles



Pour parvenir à ce constat, les scientifiques de l'institut ont procédé entre septembre et novembre 2016 à des prélèvements d'urine et de sang chez 120 volontaires entre 30 et 65 ans, non-fumeur et vivant dans la commune depuis plus de trois ans. Les personnes exposées dans le cadre professionnel n'ont pas participé afin de déterminer si cette imprégnation était liée au seul lieu de vie.

### Des polluants dans le corps des habitants de Fos

Une partie de ces volontaires réside sur Fos-sur-Mer. L'autre vit à quelques kilomètres de là, à Saint-Martin-de-Crau et Mouriès. Deux communes d'une superficie similaire, proche de Fos mais suffisamment éloignées des entreprises pétrochimiques pour ne pas être concernées par la pollution industrielle. Les prélèvements ont été analysés sur une cinquantaine de polluants, puis comparés.

Résultat : des polluants sont bien présents dans le corps des habitants de Fos-sur-Mer, et en plus grande quantité que dans les analyses relevées chez les habitants de la zone témoin. A titre d'exemple, la présence de plomb chez les habitants de Fos-sur-Mer est 15 % plus importante que chez les habitants de la zone témoin. Les Fosséens sont également imprégnés à plus grande échelle au chrome, aux PCB et au mercure.

### Une pollution liée à l'activité industrielle

« Si on exclut l'imprégnation au PCB, qui peut provenir du Rhône, les autres polluants sont clairement liés à l'activité industrielle sur le golfe de Fos-sur-Mer », analyse Sylvaine Goix, chargée de mission santé environnement à l'institut écocitoyen. Certaines activités ou habitudes de consommation exposent particulièrement les Fosséens à ces polluants liés à l'industrie.

Ainsi, les Fosséens consommant fréquemment des fruits de mer issus du golfe de Fos sont près de deux fois plus exposés aux PCB que ceux consommant également de manière fréquente des produits de la mer lambda. De quoi faire écho à une [précédente étude qui parvenait aux mêmes résultats](#).

### Des seuils respectés

Et aux chercheurs d'adresser un message aux industriels : « Nous avons ciblé des polluants pour lesquels la population est surexposée, les entreprises ont le champ libre dans leurs travaux de recherche et développement pour limiter en priorité ces molécules, indique Sylvaine Goix. L'étude [Index](#) est un outil à leur disposition. »

« Les résultats ne sont pas alarmants car ils ne dépassent pas les seuils, note toutefois Muriel Andrieu-Semmel, responsable du département santé environnement de l'agence régionale de santé Paca. Il s'agit toutefois d'une étude de plus qui éclaire sur la fragilité du secteur sur le plan sanitaire. »

### La question de la santé reste en suspens

C'est en effet la grande question qui reste en suspens à l'issue de cette étude : cette exposition plus importante à certains polluants a-t-elle des conséquences sur la santé des Fosséens ? L'étude ne le montre pas, cette question ne relevant pas de son champ d'investigation.

Dans leur conclusion, les chercheurs s'interrogent toutefois sur un potentiel « effet cocktail » de cette surexposition à plusieurs polluants. Pour rappel, en 2017, [l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail \(Anses\)](#) avait révélé que les habitants de [Fos-sur-Mer](#) et [Port-Saint-Louis-du-Rhône](#) souffrent en moyenne davantage d'asthme, de diabète ou de cancer que la population française.

CHIFFRE

# 3 polluants

— 29 mai 2018 à 20:36

---

➔ 3 polluants

---

C'est le nombre de polluants «*typiques des émissions industrielles*» auxquels sont exposés les habitants de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), riverains de la zone industrialo-portuaire voisine (l'une des plus importantes d'Europe), selon une étude de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions. Elle révèle qu'ils sont soumis à une «*surimprégnation*» au plomb, aux furanes et au benzène. Si les taux ne dépassent pas les seuils réglementaires, les scientifiques pointent le risque d'un «*effet cocktail*» sur la santé. ◀



## Etang de Berre : l'impact de la pollution confirmé

Selon une étude, les habitants de Fos-sur-mer dans les Bouches-du-Rhône sont surexposés à des polluants industriels.



La rédaction  
d'Allodocteurs.fr  
France Télévisions

Mis à jour le 29/05/2018 | 16:38  
publié le 29/05/2018 | 16:15

À l'oeil nu, on se doute que l'air au dessus de Fos-sur-mer est saturé en polluants et cette étude confirme une intuition. Les dioxines, le benzène et le plomb se retrouvent en plus grande quantité dans l'organisme des habitants de la région. Autre révélation : la consommation de produits locaux peut être dangereuse pour la santé.

*"Si on consommait par exemple les légumes du jardin à Fos-Sur-Mer, on aurait des concentrations en cadmium plus importantes que ceux qui consommeraient les légumes du jardin dans l'autre zone témoin. Et puis de la même manière pour la pratique du jardinage on va ingérer des particules de sol, on se retrouve avec des concentrations en PCB plus importantes à Fos que dans la zone témoin. Et le dernier facteur c'est la consommation de produits marins locaux qui provenaient du golfe de Fos. Les individus avaient des concentrations notamment en PCB en dioxines en mercure ou en chrome plus importantes que les gens qui consommaient fréquemment des produits qui provenaient d'autres régions",* explique Sylvaine Goix, chargée de mission santé environnement, de l'Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions.

### Des seuils d'alerte trois fois plus importants

Les seuils d'alerte aux polluants sont trois fois plus nombreux à Fos-sur-mer que 20 km plus loin. L'étude s'interroge aussi sur la dangerosité des particules ultra fines dégagée par l'industrie. Difficilement mesurables, leur nocivité est pourtant connue.

*"Les grosses particules s'arrêtent en général dans le nez la gorge et les particules les plus fines vont jusqu'aux alvéoles elles peuvent traverser la membrane qui sépare les poumons du sang et de là, être véhiculées sur l'ensemble de l'organisme",* explique le Pr Denis Charpin, Pneumologue à l'hôpital de la Timone à Marseille.

Ces particules ultra fines sont responsables de l'asthme chronique mais aussi de maladies plus graves. Le cancer du poumon peut être favorisé par des concentrations en PCB ou cadmium dans l'organisme.

## Oullins: une marche des "cobayes" pour sauver l'humanité



La "marche des cobayes" a fait étape à Lyon pendant 5 jours. L'étape d'aujourd'hui: de Oullins à Givors dans la Métropole de Lyon. Ces marcheurs traversent la France et veulent lancer un appel pour préserver la santé des générations futures, contre les atteintes environnementales de notre société.

Par Renaud Gardette

Publié le 29/05/2018 à 12:19 Mis à jour le 29/05/2018 à 12:26

Ils ont commencé leur longue marche le 1er mai à Fos-sur-Mer, et s'arrêteront le 30 juin à Bruxelles. **La marche des cobayes**, aussi appelée "marche vérité et justice pour la santé environnementale", veut alerter l'opinion publique sur les problèmes environnementaux.

Aujourd'hui ils sont une quinzaine à marcher à Oullins, direction Givors. A chaque étape, les militants veulent mettre en avant des victimes de la pollution de notre société actuelle, dont les anciens **verriers de Givors**.

**Le reportage de Sandra Méallier, Benjamin Métral et Patrick Dehais:**



LA VOIX DU NORD DIMANCHE 3 JUIN 2018

## « La CUD engagera aussi des études » sur la pollution des aliments

**DUNKERQUOIS.** Satisfait de l'intérêt déployé par le député Paul Christophe à propos d'une étude sur la pollution des aliments produits localement, Damien Carême, a tenu à faire part d'actions similaires sur la commune de Grande-Synthe et les parcelles agricoles détenues par la communauté urbaine de Dunkerque (CUD).

### EN DESSOUS DES SEUILS À GRANDE-SYNTHÉ

« Ici, comme à Fos-sur-Mer, on peut se questionner sur les nuisances liées à l'activité industrielle, pointe Damien Carême, vice-président à la CUD notamment chargé de la transformation écologique du territoire et maire de Grande-Synthe, en réaction à la sollicitation lancée par Paul Christophe à l'ARS (agence régionale de santé). Dans le même souci de savoir, la CUD engagera des études et analyses des sols sur les parcelles où elle favorisera l'exploitation bio. On aura ainsi des indications en complément de ce que l'ARS pourra faire. » Propriétaire d'environ 250 hectares de surface agricole, en mars, la CUD a acté la volonté de convertir ces terres en bio. « La communauté avancera progressivement, il faudra



« Grande-Synthe mène sa troisième campagne d'analyse des sols », rappelle le maire Damien Carême. PHOTO ARCHIVE MARC DEMEURE

travailler aussi avec le monde industriel. »

Par ailleurs, le maire grand-synthois tient à rappeler la position de la commune sur ce sujet à l'heure de son projet de ferme urbaine : « Nous sommes à la troisième campagne d'analyse des sols servant à rechercher des métaux

lourds. Nous sommes au pied des usines, mais il a été mis en évidence que les traces retrouvées dans les sols présentent des taux très en dessous des seuils français et européens. Si les sols sont pollués, je prendrai un arrêté pour fermer les jardins, parcelles, etc. » ■

GIULIA DE MEULEMESTER



POLLUTION SUR L'ÉTANG DE BERRE

## Le coup de gueule de Thierry Zarka P.3

MARTIGUES

## Linky : une réunion pour comprendre la fronde P.2

# La Provence

N° 7674

Martigues - Istres

Lundi 18 juin 2018

Lundi 18 Juin 2018  
www.laprovence.com

Martigues

3

## Thierry Zarka

### "Irresponsable de jouer avec la peur des gens"

Après les enquêtes sur la pollution et de la santé, le responsable de l'UPE étang de Berre est en colère

#### "POINT FORT"

Thierry Zarka, directeur de Spur Environnement et Sarp Industries à Rognac, est un industriel engagé dans la défense des entreprises auprès de l'UPE 13, dont il est président pour l'ensemble du secteur de l'étang de Berre, comprenant trois territoires très complémentaires, entre les zones de Vitrolles-Marignane, Martigues-Istres et Salon-Miramas. "L'étang de Berre est le 3<sup>e</sup> grand point fort de la Métropole avec Aix et Marseille, l'un de ses piliers économiques. Il occupe une position stratégique dans son développement", assure-t-il régulièrement. La santé au travail est aujourd'hui l'une de ses préoccupations majeures.

Quelle analyse faites-vous des résultats des différentes études publiées ces derniers mois, par des associations comme par l'État ?

Je ne vous cache pas que je suis en colère, notamment après les conclusions des études Epséal et Index, portées par une méthodologie américaine et l'institut écocitoyen financé par la mairie de Fos. Je suis en revanche beaucoup plus intéressé par Scenarii, l'étude complète publiée par les services de l'État. Sans cacher quoi que ce soit, sans éluder le niveau de responsabilité des industriels, j'affirme que jouer avec la peur des gens, dans ce domaine, c'est irresponsable.

Que reprochez-vous à Epséal et Index ?

Surtout les conclusions qui en sont tirées. Être lanceur d'alerte, c'est louable. Avec une limite, celle de ne pas devenir activiste. Pour Epséal, qui s'appuie sur une méthode américaine, on se rend compte en s'intéressant à la méthodologie qu'il s'agit d'une enquête d'opinion. Très bien, c'est respectable, mais en déduire des statistiques épidémiologiques, comme certains médias nationaux l'ont relayé, c'est tronquer les résultats. Annoncer qu'il y a davantage de cancers à Fos et Port Saint Louis qu'ailleurs en fonction de l'importance du tissu industriel, c'est une hérésie. Et ça me choque, en tant qu'industriel engagé dans la défense de l'environnement.

Pour Index, l'institut écocitoyen, qui s'est autoproclamé compétent en la matière, a révélé que trois substances étaient davantage présentes dans les organismes dans



Thierry Zarka, ici dans les jardins de la villa Kharissa à Martigues, souhaite relancer la concertation sur la pollution atmosphérique sous l'égide du SPPPI. PHOTO SERGE RUEPPEL

un échantillon de population. Mais cela reste inférieur aux normes de l'Agence régionale de santé.

L'effet cocktail est aussi souvent évoqué...

Oui, sans que les scientifiques ne savent vraiment eux-mêmes comment l'appréhender. Et sans ces bases scientifiques...

Vous faites davantage confiance à Scenarii, l'étude publiée par les services de l'État, notamment AirPaca. Pourquoi ? Parce que c'est une étude sérieuse, com-

plète, documentée autant que possible dans l'état actuel de nos connaissances, qui ne font qu'évoluer. Scenarii a montré une chose, c'est que la pollution est autant produite par l'industrie que les transports ou les activités tertiaires, chauffage et autres. À Salon, qui est un nœud autoroutier, la pollution existe mais est différente de celle constatée à Fos, Berre ou Lavéra, où l'industrie est prégnante.

Que suggérez-vous pour améliorer la situation ?

Je ne cherche pas à me cacher derrière ces

## L'entretien du lundi

arguments pour dire que tout va bien, et que l'industrie ne peut rien faire de plus. Non ! Chaque fois qu'ils l'ont pu, depuis 40 ans, les industriels ont fait les investissements nécessaires pour adapter les outils, en fonction de normes qui sont parmi les plus sévères au monde. Et nous allons continuer ! Il faut aussi comprendre que l'État n'est pas à la solde des industriels, que nous sommes soumis à des contrôles réguliers et sévères. Aujourd'hui, il faut dire les choses telles qu'elles sont, en ayant à l'esprit que nous allons continuer à nous améliorer. Mais supprimer l'industrie, comme je l'entends parfois, ce serait une hérésie, d'autant que ça ne réglerait pas tous les problèmes de pollution, d'autres facteurs étant en cause, comme l'a montré l'étude des services de l'État. L'important, c'est que chacun ait la bonne information.

Comment ?

Il faut relancer une concertation permanente, sur laquelle nous travaillons déjà, sous la houlette du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles). Il faut renouer le dialogue entre la population, le monde économique, les industriels, les associations. Comment ? C'est le but d'un groupe de travail qui a commencé à plancher sur un cahier des charges, qui j'espère sera rédigé d'ici la fin de l'année. Mais dès le 3 octobre, j'organiserai à Rognac une table ronde sur les mutations industrielles en cours, au cours de laquelle le sujet sera abordé.

Tout cela va prendre visiblement beaucoup de temps ?

Ce n'est pas grave ! Je ne fais pas ça pour gagner du temps, ou cacher quoi que ce soit, mais pour que les populations aient le bon niveau d'information. Sur nos terres industrielles, l'histoire joue aussi un rôle, avec des procédés qui ont beaucoup évolué, l'utilisation de matériaux, il y a 40 ans, dont on ne connaissait pas la nocivité. On paie aussi un passif, mais les industriels font de leur mieux, tout en sachant que le "0 rejet", ça n'existera jamais. On ne cherche pas à se dédouaner de nos responsabilités, mais il faut qu'elles soient appréciées à leur juste mesure. Regardons la vérité en face, et agissons !

Propos recueillis par ÉRIC GOUBERT

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/06/30/ils-marchent-pour-la-sante-et-l-environnement\\_5323726\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/06/30/ils-marchent-pour-la-sante-et-l-environnement_5323726_3244.html)

## Ils marchent pour la santé et l'environnement

De Fos-sur-mer à Paris, le « groupe des cobayes » a alerté sur les risques sanitaires de la pollution. Ils arrivent samedi 30 juin à Paris après un périple de deux mois et 1 100 kilomètres de marche.

LE MONDE | 30.06.2018 à 13h04 • Mis à jour le 30.06.2018 à 15h51 |

Par Rémi Barroux

Abonnez-vous à partir de 1 € Réagir Apurer Partager (205) Tweeter



Partie de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) le 1<sup>er</sup> mai, la petite troupe de la Marche des cobayes arrive à Paris samedi 30 juin. Pendant les deux mois de leur périple, qu'ils aient arpenté des terres agricoles polluées ou discuté dans un local associatif, les marcheurs se sont montrés à l'écoute des problèmes sanitaires et environnementaux locaux et toujours prompts à dénoncer les risques que courent les populations.

Chaussures de randonnée gris et mauve bien entamées par 1 100 kilomètres de marche, Marie Ebermeyer, présente depuis le début de l'action, est une victime des effets secondaires de la nouvelle formule du Levothyrox, un médicament destiné à réguler la thyroïde. « J'ai pris du poids, j'étais épuisée et les autorités, la ministre de la santé en tête, nous disaient que c'était un effet psychologique, un effet "nocebo", témoigne cette jeune retraitée, qui a travaillé quarante ans comme infirmière à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Le ministère, comme les agences régionales de santé [ARS] ne jouent pas le rôle d'alerte, c'est scandaleux. » Pour elle, il faut faire du préventif, pas seulement du curatif, et créer des pôles de santé environnementale dans les ARS.

Chaque étape de leur longue marche fut l'occasion pour les « cobayes » de dénoncer divers scandales sanitaires : terres agricoles polluées par les pesticides dont le glyphosate, écoles mises en danger par une industrie voisine, diesel, amiante, rejets des incinérateurs, champs électromagnétiques, chlordécone, aluminium dans les vaccins... « Sept millions de personnes meurent chaque année dans le monde à cause de la pollution, 2,5 millions de salariés français sont exposés à des produits cancérigènes, sans compter la malbouffe, le tabac... Nous avons tous les éléments pour vivre dans un environnement sain, nous avons les moyens d'évaluation, de contrôle, des outils réglementaires, mais tout est gangrené par les conflits d'intérêts, les lobbies et le mépris des institutions », dénonce Michèle Rivas, députée européenne écologiste en grande partie à l'origine de la marche. Mercredi, la députée accompagnait une petite délégation des marcheurs devant le ministère de la santé, à Paris, pour y déposer des dizaines de croix portant les noms de ces scandales sanitaires.

### Refus de « mourir empoisonné »

Naggla (le nom a été modifié) a vu passer la marche à Fos-sur-Mer, et a décidé de la rejoindre. Adepte du shiatsu, elle veut que le bien-être et la santé deviennent des priorités pour les autorités. Comme elle, Patrick Bourque, membre de Stop nucléaire Besançon, marche pour dire son refus d'être un « cobaye des multinationales » et de « mourir empoisonné ».

« Nous voulons un inversement de la charge de la preuve, insiste Michèle Rivas. Les victimes sont non seulement malades, mais elles font aussi face au déni des autorités. C'est aux industriels, aux laboratoires de démontrer que leurs produits ne causent pas d'effets secondaires, qu'ils ne sont pas dangereux pour la santé. » Après Paris, la troupe se rendra, mardi 3 et mercredi 4 juillet, à la rencontre des institutions et des députés européens à Bruxelles, puis à Strasbourg.



<https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-29-juillet-2018>



**Alimentation Citoyens Environnement et santé Lanceurs d'alerte**  
**Organismes génétiquement modifiés Pesticides Pollution Santé Société**  
**Transparence et Démocratie**

## Marche des Cobayes : premier bilan

5 juillet 2018



Karima Delli

Michèle Rivasi

Pascal Durand

Yannick Jadot

Marche des cobayes

Michèle RIVASI a organisé avec un collectif composé d'une centaine d'associations de victimes et de défense de la Santé-environnement une Marche vérité et justice pour la santé environnementale baptisée « les cobayes lancent l'alerte » qui a reliée Fos-sur-mer à Paris entre le premier mai et le 30 juin. Cette marche a fait des étapes communes avec le Tour Alternatiba à Vierzon, et à Lyon avec la Marche des Migrants. Karima DELLI, Pascal DURAND et Yannick JADOT ont également rejoint la marche sur plusieurs étapes.

Les cobayes ont marché pour ne plus mourir empoisonnés / asphyxiés / intoxiqués ; pour en finir avec la malbouffe, les pollutions, l'exposition des salariés sentinelles et des citoyens aux produits toxiques et aux lobbys industriels qui nous empoisonnent.

Ils ont marché pour :

1. **Rassembler les personnes isolées**, invisibles et victimes dans leur travail, dans leur lieu de vie, dans leur alimentation, dans leurs soins... de produits toxiques, de produits de santé défectueux, de polluants dangereux...
2. **Créer un mouvement citoyen et un éveil des consciences** contre l'inertie des pouvoirs publics en matière de santé environnementale
3. **Faire entendre la voix des victimes** du système et de la capture scientifique et réglementaire des lobbys sur nos vies
4. **Contraindre à l'action les pouvoirs publics** sur cette quatrième crise écologique, la crise sanitaire et environnementale qui compromet notre futur et celui des générations à venir
5. **Réclamer Justice / réparation / reconnaissance / indemnisation des victimes** de la crise sanitaire et environnementale avec l'inversion de la charge de la preuve (ce doit être à l'industriel de prouver l'innocuité de son produit et non à la victime de prouver le lien de causalité entre sa pathologie et le facteur de pollution ou le produit toxique)
6. **Exiger une recherche, une expertise et une justice indépendante** et refonder toutes les méthodes d'évaluation et d'homologation avec un contrôle citoyen
7. **Renforcer la protection de la santé au travail** en rétablissant les CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Arrivée à Paris le 30 juin et à Strasbourg le 3 juillet devant le Parlement européen, la Marche des cobayes a rassemblé plusieurs milliers de personnes (environ 10 000) tout au long de son parcours (1 100 km et 60 étapes).

Une délégation de la Marche des cobayes a été reçue lundi 2 juillet par le cabinet de Nicolas Hulot. Cela a été l'occasion de porter à la connaissance du ministre nos principales revendications : mise en place d'Etats généraux de la santé environnement, création de 3 centres spécialisés en médecine environnementale dont un à Marseille, reconnaissance du crime industriel et environnemental, pour changer de paradigme et passer d'une logique médicale curative à une logique préventive prenant en compte les nouveaux facteurs de risque environnementaux. Ce dernier point est pour nous essentiel à la veille de l'Assemblée de l'ONU en septembre qui doit se prononcer sur l'objectif de réduction de 30% des maladies chroniques en pleine explosion dans les décennies à venir.

Une autre rencontre a eu lieu au Parlement européen suite au rassemblement de la Marche des cobayes en matinée devant l'Institution européenne pour l'ouverture de la session plénière estivale.

Un accord s'est toutefois esquissé quant à la mise en débat d'une résolution pour épouser les objectifs de l'OMS qui seront débattus en septembre lors de l'Assemblée générale de l'ONU pour réduire de 30% les décès prématurés souvent liés à des facteurs environnementaux et des polluants tels que les perturbateurs endocriniens.

La Marche des cobayes appelle au terme de cette folle aventure tous les acteurs rencontrés lors de la Marche, les associations et ONG travaillant dans le champ de la santé environnementale, les scientifiques et les personnalités politiques qui nous ont soutenus depuis le début à une journée de travail le 22 septembre à Paris pour dresser le bilan et envisager des perspectives communes pour poursuivre et renforcer la mobilisation citoyenne contre les lobbys industriels qui nous empoisonnent et des pouvoirs publics qui démissionnent et qui restent passifs face à la crise sanitaire qui frappe des populations intoxiquées par les diverses sources de pollution.

Plus que jamais nous sommes déterminés à agir pour la santé et l'environnement et pour en finir avec les permis de tuer délivrés aux industries et aux multinationales.



<https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-29-juillet-2018>

Dimanche 29 juillet 2018 par **Philippe Bardonnaud**, **Vanessa Descouraux**

## **Pollution industrielle : des particules et des hommes**

▶ 45 minutes

**Aujourd'hui, nous allons tout près de la Méditerranée. Pas pour un sujet estival mais pour parler du mal du siècle : la pollution !**



*Fumée sortant de l'une des cheminées de l'aciérie Arcelor-Mittal à Fos-sur-Mer © AFP / Boris Horvat*

Nous nous arrêtons à l'Étang de Berre, la plus grande zone industrielle de France. Un port pétrolier, des raffineries, des industries lourdes comme la pétro chimie, ou la sidérurgie.

Et malgré cela, des alertes à la pollution y sont rarement déclenchées. Ce qui soulève une question simple : la pollution industrielle y est-elle bien mesurée ?

Pour répondre à cette interrogation, Géraldine Hallot est allée dans l'ouest de l'étang de Berre (29 sites Seveso). Dans un paysage dominé par des cheminées crachant leurs fumées, elle est allée précisément entre Port Saint Louis et Fos sur Mer.

C'est dans ces deux villes du pourtour industriel qu'une étude sanitaire a été menée sur près de 3 ans. Conclusion : il y a ici 2 fois plus de cancers que dans le reste de la France. Même proportion troublante pour des maladies chroniques, comme l'asthme ou le diabète.

La main qui nourrit les 40 mille salariés du site est-elle la même qui les tue à petits feux ? Le golfe de Fos est prospère sur le plan économique, c'est aussi un désastre sur le plan sanitaire.

« Pollution industrielle : des particules et des hommes »

C'est le reportage de Géraldine Hallot, et François Rivalan à la prise de son. Réalisation : Michelle Soulier, assistée de Stéphane Cosme

...

**Octobre 2018**

(Étude ADPLGF)

[https://www.francetvinfo.fr/economie/industrie/video-pollution-industrielle-50-des-oeufs-elevés-en-plein-air-ans-la-region-de-fos-sur-mer-sont-chargés-de-matières-toxiques\\_2966795.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/industrie/video-pollution-industrielle-50-des-oeufs-elevés-en-plein-air-ans-la-region-de-fos-sur-mer-sont-chargés-de-matières-toxiques_2966795.html) <https://www.francetvinfo.fr/economie/industrie/video-pollution-in->

## VIDEO. Plomb, dioxine, métaux lourds... Près de Fos-sur-Mer, 50% des œufs de poule élevés en plein air sont chargés de matières toxiques

Dans le golfe de Fos-sur-Mer, une association de défense de l'environnement a produit une étude scientifique qui démontre les conséquences de la pollution industrielle sur la santé des riverains. Elle a fait analyser sept produits alimentaires d'origine locale. Dioxine, PCB, plomb, les résultats sont édifiants... Extrait de "Pièces à conviction" à voir le 3 octobre 2018.



PIECES A CONVICTION / FRANCE 3

France 3  
Événement Télévisions

Mis à jour le 02/10/2018 à 15:38  
publié le 02/10/2018 à 11:20

Dans toute la France, des citoyens et des militants se battent pour préserver leur santé et défendre leur environnement, dénonçant les pratiques d'industriels peu prompts à prendre en compte les impératifs sanitaires et environnementaux. "Pièces à conviction" a suivi certains de ces combats.

A Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), commune voisine d'une des plus grandes zones industrialo-portuaire d'Europe avec 17 usines classées Seveso, des citoyens engagés ont découvert la vérité sur les risques de la pollution pour leur santé. L'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos a fait analyser des produits alimentaires d'origine locale entre 2009 et 2015. Sept denrées ont donc été examinées, dont la viande bovine, les œufs de poule ou les moules.

### ● "L'Etat ne fait pas d'analyses dans les endroits à risque"

Daniel Moutet, ancien docker et président de l'association, montre le rapport de cette campagne d'analyses : dioxine, polychlorobiphényles (PCB), plomb... Les résultats ont montré que nombre de denrées étaient contaminées. *"On voit beaucoup de plomb, on voit beaucoup de PCB, de dioxine, de métaux lourds, de furane... toute la panoplie de ce que rejettent nos industries"*, explique-t-il.

Pour les œufs de poule, les chiffres sont *"énormes"* souligne-t-il. Sur quatre échantillons analysés, deux dépassent le seuil réglementaire, soit 50%, contre 2% dans le reste de la France. *"La poule va picorer les vers, elle mange tous les dépôts qui sont depuis quarante ans sur la terre. On croit manger bio, on croit manger bien, mais les œufs élevés en plein air dans notre région, je ne les conseillerais pas..."* Idem pour la viande bovine : un quart des échantillons dépassent la limite réglementaire pour les dioxines et les PCB.

Daniel Moutet a transmis ces résultats à plusieurs ministères ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Sans suite à ce jour. *"Je veux que l'Etat fasse les mêmes analyses que moi, et sur les mêmes produits ! Parce qu'aujourd'hui, l'Etat ne fait pas des analyses dans les endroits à risque. Pourquoi on sait pas la vérité ? Qu'ils la disent, la vérité !"*, s'insurge-t-il.

Extrait de *"Pollution industrielle : l'enfumage continue"*, une enquête diffusée dans *"Pièces à conviction"* le 3 octobre 2018.



[https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-des-associations-denoncent-la-pollution-industrielle-invisible-a-fos-sur-mer\\_2968807.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-des-associations-denoncent-la-pollution-industrielle-invisible-a-fos-sur-mer_2968807.html)

## Bouche-du-Rhône : des associations dénoncent la pollution industrielle invisible à Fos-sur-Mer

La pollution industrielle gagne du terrain à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), où elle touche même les aliments. Un phénomène inquiétant auquel s'est intéressé le magazine de France 3 "Pièces à Conviction", diffusé mercredi 3 octobre à 23h30.



Les associations de Fos-sur-Mer (Bouche-du-Rhône) tirent la sonnette d'alarme. Dans cette ville à la fois industrielle et portuaire, la pollution a gagné les sols et même les denrées alimentaires. C'est l'un des éléments de l'enquête du magazine de France 3 "Pièces à Conviction", diffusé mercredi 3 octobre à 23h30.

### Un rapport alarmant

Face à ce phénomène qui n'est pas mesuré, certains habitants ont décidé de prendre les choses en main. C'est le cas de Daniel Mouttet, président de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos. Entre 2009 et 2015, il a fait analyser 7 produits alimentaires du golfe de Fos, tels que la viande bovine, les œufs et les moules. Le résultat est sans appel : *"On voit beaucoup de plomb, de PCB, de métaux lourds... Toute la panoplie de ce que rejette nos industries"*, déplore-t-il.

[https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-des-associations-denoncent-la-pollution-industrielle-invisible-a-fos-sur-mer\\_2968807.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-des-associations-denoncent-la-pollution-industrielle-invisible-a-fos-sur-mer_2968807.html)



## Pièces à conviction Pollution industrielle

diffusé le mer. 03.10.18 à 23h30

reportages | 68min | tous publics

Alors qu'à Paris, Nicolas Hulot démissionne pour alerter sur l'état de la planète, partout en France, citoyens et militants se battent pour leur environnement. A Bouc-Bel-Air, les boues rouges de l'usine Alteo, longtemps déversées en mer, sont désormais stockées sur terre. Les populations doivent aussi affronter l'inertie de certains élus. C'est le cas à Lacq, où l'affaire Sanofi a défrayé la chronique pour des taux de rejets de matières dangereuses 190 000 supérieurs aux seuils autorisés. A Fos-sur-Mer, citoyens, élus et chercheurs se mobilisent pour produire leurs propres études scientifiques, qui démontrent les conséquences de cette pollution massive. Enfin au Havre, un industriel, censé dépolluer, pollue sans vergogne. Cette affaire concentre les dysfonctionnements : laxisme des autorités et complaisance des élus locaux.

<https://www.nouvellespublications.com/-industry-pride-autour-de-l-etang-de-berre-1647.html>

## « Industry Pride » autour de l'étang de Berre

le 04 octobre 2018 - Jean-Christophe BARLA - Économie



La section Etang de Berre de l'UPE 13 a organisé le 3 octobre à Rognac un débat intitulé « Le grand défi ». Au programme, la recherche d'un nouvel équilibre entre industrie, santé et environnement. Par la concertation et l'action.

« Nous voulons expliquer ce qu'est l'industrie de l'avenir, qui innove, qui s'améliore depuis 40 ans... Nous ne voulons pas l'emploi ou la santé, mais l'emploi et la santé », a indiqué **Thierry Zarka**, en ouverture du débat tenu à Rognac le 3 octobre. A la tête de la section Etang de Berre de l'Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône (UPE 13), il souhaite « une concertation pour un dialogue apaisé afin que cesse le bashing permanent. Elus, services de l'Etat, associations, industriels et scientifiques pourront ensemble définir un cahier des charges sur la base d'éléments vérifiés et validés. La qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne que ces 20 dernières années ! ».

Thierry Zarka s'avoue convaincu de la nécessité d'établir de nouveaux équilibres au moment où le territoire offre 83 hectares de foncier disponible à Fos, Berre, Lavera et La Mède pour de nouvelles implantations, à travers l'appel à manifestation d'intérêt **Provence Industry'Nov**. Des filières novatrices émergent dans les bioindustries, la transition énergétique, l'écologie industrielle, susceptibles de s'ancrer durablement dans le département. « Nous vivons autour de l'étang de Berre, nous voulons continuer à y vivre bien et longtemps », a rappelé **Jean-Michel Diaz**, administrateur du GMIF, groupement d'industriels du bassin. *Pour réindustrialiser, le secret du changement est de construire le futur, pas de lutter contre le passé.* « D'autant que les efforts accomplis pour mieux préserver les populations et l'environnement n'ont pas été vains.

### Améliorations notables

« Depuis 1990, ils ont permis une évolution positive de plusieurs indicateurs de pollution atmosphérique, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote ou les PM10 [particules en suspension, NDLR], a indiqué **Boualem Mesbah**, ingénieur responsable QSE d'AtmoSud (ex-Air Paca). Mais il reste des marges de progrès sur l'ozone, sur des zones urbanisées à proximité des axes routiers ou sous les vents des industriels et sur les transports. » Sous-Préfet d'Istres, **Jean-Marc Sénateur** s'est employé à démontrer que le pourtour de l'étang de Berre avait été souvent pionnier en France dans le suivi des problématiques environnementales, avec Air Paca ou le SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) qui coordonne la concertation entre toutes les parties. « Nous sommes aujourd'hui au début d'un processus de discours de réalité. Les sources de pollution varient en fonction des territoires, des activités... Il faut user de pédagogie et de rationalité. L'action de l'Etat repose sur un triptyque : équilibres économiques, préservation de l'environnement et protection des populations. »

### Pistes prometteuses

Le débat a exposé des solutions combinant ces trois ambitions. **Marc-Antoine Authier** (Institut Montaigne) a expliqué les enjeux de l'économie circulaire qui transforme un déchet en ressource.

**« Un tel modèle crée de la valeur en préservant le capital naturel et en limitant les ressources non-renouvelables. Cela implique un changement d'approche, de mentalités, pas une révolution », dit-il.**

« L'économie circulaire est accessible à tout le monde et génère de nouveaux business. Et environnementalement parlant, c'est à effet immédiat ! », a renchéri **Thierry Zarka**. Impliquée dans le projet Vasco2 (valorisation biochimique du CO2 par microalgues réutilisables), **Coldep** apporte un exemple concret au traitement de la pollution industrielle à Fos, aux côtés du Grand port maritime de Marseille, du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et de nombreux industriels. **Spur** et **Innovaplast** s'investissent dans un projet de R&D visant à concevoir des contenants à partir de plastiques 100% recyclés. « Nous avons ici une multitude de filières. Nous pouvons donc faire de l'économie circulaire partout », a conclu **Johan Bencivenga**, président de l'UPE 13.



# La Provence

EDITION VITROLLES MARIGNANE  
Lundi 8 10 18

## Autour de l'étang

# Économie et santé, les vrais enjeux des professionnels

**ROGNAC.** L'UPE13 avait organisé une soirée sur le thème de l'étang de Berre



La volonté de l'UPE13 était d'abord de présenter un état des lieux pragmatique et les opportunités d'une filière souvent décriée. /PHOTO F.S.

L'Union Patronale des Entreprises des Bouches du Rhône (UPE13) a organisé dernièrement une soirée économique sur le thème "Étang de Berre : le grand défi".

En présence du sous-préfet Jean Marc Sénateur, du maire de Rognac Stéphane Le Rudulier et de sa 1<sup>er</sup> adjointe Sylvie Micelli-Houdais, les présidents Johan Bencivenga de l'UPE13 et Thierry Zarka de l'UPE Étang de Berre avaient donc invité de nombreuses personnalités de la sphère publique ou privée à écouter une forme d'encouragement à destination des professionnels de l'industrie du bassin de l'étang.

Mais loin d'être un panégyrique, la volonté était d'abord de présenter un état des lieux pragmatique et les opportunités d'une filière souvent décriée en matière d'environnement.

### La santé en filigrane

En introduction, la 1<sup>er</sup> adjointe Sylvie Micelli-Houdais a tenu à remercier l'initiative de l'UPE qui "soulève des enjeux environnementaux essentiels sur

lesquels les communes restent attentives. La contradiction entre les enjeux industriels et les enjeux environnementaux est une époque révolue" explique-t-elle.

Sans doute l'étude indépendante, menée en 2015 par l'Agence nationale de la sécurité sanitaire (Anses) restait présente dans les esprits car incriminante et alarmante. Mais s'il ne s'agissait pas pour les organisateurs de la soirée de contester d'emblée cette étude, ils se devaient de ponctuer la méthode et les données avancées qui leur paraissent restrictives au regard de la réalité des émissions de polluants et de leur réduction.

### Un engagement qui doit être reconnu

Dès lors, sous la forme de tables rondes se sont succédés sur scène différents acteurs et experts liés directement ou indirectement à l'industrie, et la présentation chiffrée de Boualem MESBAH d'AtmoSud (AirPaca) a servi de première caution factuelle afin de mettre en lumière les efforts environnementaux consentis par les industries. Car

loin de vouloir minimiser leur impact en termes de pollution, Thierry Zarka tenait aussi à valoriser ces efforts réalisés depuis 40 ans. "Les industries doivent se sentir soutenues" confie-t-il.

### Réconcilier santé et emploi

Avec la conviction que la filière constitue un véritable enjeu d'avenir, cette soirée devait permettre selon lui de redonner un équilibre dans la réalité économique. Car "si l'industrie est un enjeu important en termes d'emplois, son développement ne doit pas se faire au détriment de la santé des salariés. L'industrie a fait une partie de ce territoire de l'Étang de Berre, il faut le défendre, ainsi que les 40 000 emplois qui y sont liés" assure-t-il.

Persuadés que cette industrie est une industrie de l'avenir qui innove, le pari de Thierry Zarka est de ne plus opposer la santé à l'emploi, mais bien de les rendre indissociables, donnant du sens à une véritable responsabilité sociétale des entreprises. Stéphane Le Rudulier

reste toutefois prudent. "La déclaration d'intention est à saluer mais il ne faut pas qu'elle soit trop éloignée de la réalité. Mais en effet, rapprocher l'habitat de l'emploi constitue aussi un enjeu environnemental".

L'occasion alors pour Marc-Antoine Authier (institut Montaigne) de présenter lors de la deuxième table ronde les prin-

**"Non les industriels ne font pas de chantage à l'emploi"**

THIERRY ZARKA

cipes de l'économie circulaire qui favorisent une "croissance verte".

Au terme des travaux, un cocktail a clôturé la soirée au cours de laquelle chacun aura pu apprécier les interventions et l'espace de dialogue apaisé souhaité par les responsables de l'UPE13 face au grand défi qui les attend.

F.S.



<https://marsactu.fr/les-rejets-de-la-centrale-edf-critiques-apres-une-rechute-ecologique-de-letang-de-berre/>

## Les rejets de la centrale EDF critiqués après une rechute écologique de l'étang de Berre

À la une | Violette Artaud 13 Oct 2018

Cet été, l'étang de Berre a connu un inquiétant épisode de malaïgue ou mauvaises eaux, conduisant à la surmortalité de certains organismes. Alors que la centrale hydraulique de Saint-Chamas est mise en cause par une association qui prévoit ce dimanche une manifestation, l'État et EDF nie son impact.

*"Vous voyez, là bas, sur l'eau, la démarcation ? Et bien ce sont les rejets de la centrale."* Malgré une pluie battante, Jean-Luc Platon a donné rendez-vous à Marsactu devant la centrale hydroélectrique EDF de Saint-Chamas, sur la rive nord de l'étang de Berre, ce mercredi. Devant l'imposante infrastructure, depuis laquelle d'énormes tuyaux dévalent jusqu'à la mer, l'eau est marron. Plus loin, au large, elle récupère son bleu naturel. *"C'est pas joli à voir, hein ?"*

Jean-Luc Platon fait partie de l'association *L'étang nouveau*, qui œuvre pour la réhabilitation de la mer de Berre, plus grand étang salé d'Europe pollué depuis des décennies par ces apports brutaux d'eau douce. Ce dimanche, l'association organise une manifestation devant la centrale pour demander l'arrêt total des rejets. *"Nous avons constaté d'importants rejets boueux en juin. Alors on a fait un communiqué. À la base, on ne comptait pas faire cette manifestation, jusqu'à ce que l'on soit sollicité à la fin de l'été par des habitants de Marignane surpris par la couleur de l'eau."* Une forte canicule, peu de mistral et un temps sec : ces éléments cumulés laissent peu de doute sur le phénomène qui est à l'origine de ce changement de couleur.

### ET EDF CONTINUE DE TURBINER...

Dit phénomène "d'eaux colorées" (en général marron ou vertes), cette réaction est le résultat de ce que l'on appelle un *"bloom planctonique"*, c'est-à-dire une forte croissance du phytoplancton (algues ou micro-organismes unicellulaires) dû à un apport important de nutriments dans l'eau. Responsable d'une importante consommation d'oxygène, le bloom planctonique peut avoir de graves conséquences sur l'écologie marine, et même engendrer ce que l'on appelle des "zones mortes" ([lire cet entretien à ce sujet](#)). On parle alors d'épisode de malaïgue – mauvaises eaux –, qui entraînent la mortalité de nombreux organismes.

Pour Jean-Luc Platon et son association, le lien entre ce phénomène et la centrale EDF de Saint-Chamas ne fait pas doute. *"La météo peut accentuer ce phénomène mais les rejets de la centrale en sont en grande partie responsable"*, s'agace-t-il en sortant tout un tas de documents sur le sujet.

Car si le bloom planctonique peut être d'origine naturelle, il peut aussi être favorisé par une pollution d'origine humaine. Sur son site, le Gipreb, syndicat mixte de surveillance de l'étang de Berre qui mêle scientifiques et pouvoirs publics, fait aussi le lien : *"Dans un contexte de crise écologique due à une importante crise anoxique (absence d'oxygène), EDF continue de turbiner dans l'étang des eaux chargées..."*, peut-on y lire avant d'observer une photo aérienne de l'étang où, en zones plus claires, le phénomène "d'eaux colorées" est clairement visible.



### MORTALITÉ INTÉGRALE DES PALOURDES ET ANGUILLES ÉCHOUÉES

*"EDF fait peser une pression permanente sur l'étang. Elle n'a pas forcément été plus forte cet été, mais elle s'est inscrite dans un contexte climatique différent"*, explique Raphaël Grisel, directeur du Gipreb. Les eaux que rejette la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas sont en effet chargées en sédiments, ce qui participe à la raréfaction de l'oxygène. Ainsi, le Gipreb, face à une situation qu'il considère être urgente, interpelle l'État pour demander, entre autres, de réduire immédiatement les rejets de la centrale de 50 %. Car les dégâts de cette crise écologique estivale sont bien là.

*"Nous avons constaté une mortalité intégrale des palourdes"*, poursuit Raphaël Grisel. *"Nous sommes clairement dans un épisode de malaïgue"*. Mais les coquillages ne sont pas les seuls en danger. Sur les réseaux sociaux des phénomènes anormaux ont été signalés durant l'été. *Des poissons morts qui s'échouent sur les plages*, par exemple.



Photo prise par un internaute aux alentours du 4 août au Ranquet à Istres.

Contacté par Marsactu, EDF conteste toute implication de sa centrale dans ce phénomène. *"Je regrette ce qui est arrivé cet été dans l'étang mais ça ne vient pas du turbinage"*, répond Franck Belotti, directeur d'exploitation Durance Verdon. *Et pour preuve, l'été on ne turbine pas. Uniquement l'hiver."* Ou plutôt, presque pas. Comme l'indique la préfecture également sollicitée :

*"En août 2018, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance (SMAVD) devait faire des travaux de confortement des digues de la zone industrielle de Châteaurenard. Pour que cette réalisation se passe dans les meilleures conditions, notamment de sécurité, des apports d'eau trop importants ne pouvaient pas se faire dans la Durance en aval de Mallemort. C'est donc au titre de ces rejets exceptionnels qu'EDF a sollicité l'État afin de pouvoir restituer, en août 2018, les chutes de Salon et de Saint-Chamas dans l'étang de Berre."*

*"Pour être plus précis, des rejets exceptionnels ont eu lieu le 8, 9, 14, 15 et 17 août, concède finalement le directeur d'exploitation. Nous avons donc dû turbiner en direction de Saint-Chamas. Mais on est sur des quantités extrêmement faibles."*

<https://www.youtube.com/watch?v=4rj8TB25n4w>



Manifestation pour sauver l'Etang de Berre

476 vues

👍 8 🗑️ 2 ➦ PARTAGER 📄 ⋮

3

France 3 Provence-Alpes Côte d'Azur ✓

Ajoutée le 13 oct. 2018

Les associations de défense de l'environnement se mobilisent de nouveau contre l'usine EDF de Saint-Chamas. Des rejets limoneux, ajoutés à la canicule de l'été dernier, ont eu un fort impact sur l'équilibre de la faune.



<https://www.youtube.com/watch?v=Umt4aEcmzXw>



Manifestation à l'usine de Saint-Chamas pour sauver l'Etang de Berre

1 008 vues

👍 12    💬 2    ➦ PARTAGER    ☰    ⋮

France 3 Provence-Alpes Côte d'Azur ✓

Ajoutée le 14 oct. 2018

Ils étaient plusieurs centaines ce dimanche 14 octobre pour dénoncer les rejets d'eau douce de la centrale EDF de Saint-Chamas

<https://www.maritima.info/actualites/etang-de-berre/etang-de-berre/10046/les-amoureux-de-l-etang-de-berre-mobilises-pour-sa-sante.html>

## Les amoureux de l'étang de Berre mobilisés pour sa santé

ETANG DE BERRE

14/10/2018 A 17H29

01:27



1/4 Les amoureux de l'étang de Berre mobilisés pour sa santé

Les citoyens se mobilisent de plus en plus pour leur environnement. Ce matin, c'est devant la centrale EDF de Saint-Chamas que plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées pour défendre l'étang de Berre.



Quelques réactions de participants et des images de la manifestation



Interview de Guislaine Doret, coordinatrice de l'association Nosta mar à Rognac

Celui que l'on appelait aussi "la mer de Berre" a beaucoup souffert depuis cet été caniculaire et sans grands vents. Véritablement étouffé, il a vu beaucoup de ses embellies écologiques réduites à néant.

Des eaux noircies ou brunâtres, des fonds sans oxygène qui ont provoqué la mort de très nombreuses anguilles... Les nageurs de l'étang n'ont pas été gâtés cet été et beaucoup de riverains s'en sont émus. Ce sont d'ailleurs eux que l'on croissait ce matin, habitants de Saint-Chamas, Lançon-Provence, Aurons, Berre-l'étang ou encore Rognac. Ils se sont retrouvés en surfant sur les réseaux sociaux et les blogs associatifs et ont organisé cette manifestation, sous la houlette logistique de L'étang nouveau.

Les représentants de différentes pages internet ou associations se sont succédé à la tribune, certains mettant en cause les turbinages de la centrale hydroélectrique devant laquelle le rendez-vous avait été donné tandis que d'autres appelaient à se rassembler ainsi le plus souvent possible pour peser sur l'État qui ne fait pas avancer le dossier du percement d'une voie d'eau dans le tunnel du Rove, victime d'un éboulement et obstrué depuis 1962.

Les pêcheurs étaient également présents, faisant griller des sardines au barbecue en bordure d'étang et les offrant aux manifestants, tandis que les plaisanciers solidaires étaient sur l'eau, tous proches.

La fin du rendez-vous fut festive à coups de chansons, percussions et marionnettes géantes.

**En vidéo, quelques réactions des participants avec des images du rassemblement et l'interview de Guislaine Doret, coordinatrice d'une des associations, "Nosta mar" à Rognac.**







<https://www.laprovence.com/article/societe/5197489/pollution-du-golfe-de-fos-la-plainte-pour-savoir.html>

## Pollution du Golfe de Fos : la plainte "pour savoir"

Le président de l'Association de défense et de protection du littoral et du golfe de Fos attend enfin des vraies réponses dans la lutte contre la pollution

Par Pascal Stella



Comme des récentes actions en justice dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), ou encore en Bretagne, le collectif de Daniel Moutet va porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

PHOTO THIERRY GARRO

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/56024/fos-l-adplgf-appelle-a-l-action-collective-en-justice-contre-la-pollution.html>

## Fos: l'ADPLGF appelle à l'action collective en justice contre la pollution

ENVIRONNEMENT

🕒 24/10/2018 À 10H32

🕒 01:12



1/1 Fos: l'ADPLGF appelle à l'action collective en justice contre la pollution

L'association Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos a organisé, le 17 octobre dernier, une réunion afin de présenter le travail de plusieurs années d'investigation sur notre territoire. Il en ressort que les industriels du pourtour de l'étang de Berre dépassent régulièrement de 400 fois la norme européenne autorisée. À ce jour, aucune injonction du Préfet ou mise en demeure de l'État n'a eu d'effet sur les industries.

L'association a déposé plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Si l'ADPLGF est soutenue par les associations locales, elle appelle les citoyens à rejoindre le mouvement en les encourageant à déposer eux-mêmes plainte à titre individuel. Pour cela, l'association a mis un formulaire téléchargeable sur son site. Et après y avoir joint une copie de la carte d'identité (recto/verso), les documents devront être envoyés par mail, par courrier ou portés à l'association **impérativement avant le 5 novembre**.

Un bus au départ de Fos se rendra **le 9 novembre** au tribunal d'instance d'Aix-en-Provence afin d'y déposer les plaintes collectées. Le formulaire d'inscription pour le transport en bus est aussi téléchargeable sur le site de l'ADPLGF.

<http://stop-pollution.fr/plainte-pour-mise-en-danger-de-la-vie-action-en-trouble-du-voisinage>

[https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution/arcelormittal-condamne-a-payer-une-amende-pour-pollution\\_130552](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution/arcelormittal-condamne-a-payer-une-amende-pour-pollution_130552)

## ArcelorMittal condamné à payer une amende pour pollution de l'air

Par Sciences et Avenir avec AFP le 31.12.2018 à 14h13

Le groupe sidérurgique ArcelorMittal a été condamné par l'Etat pour pollution de l'air. La directrice de l'association France Nature Environnement Paca y voit une sanction "encourageante".



L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une zone des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés le 27 décembre 2018. L'aciérie avait été mise en demeure en 2017 de respecter les limites de rejets de benzène, "*substance classée cancérigène et mutagène*" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

## ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements"

"Notre objectif est d'être 100% conforme avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné. Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "A la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...). La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

## Une pollution qui fragilise la santé des riverains

La sanction infligée par l'Etat est "*encourageante*" et plutôt "*rare*" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en justice fin novembre 2018 la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects. "*Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs*" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté. La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "*mise en danger de la vie d'autrui*" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer. En mars 2018, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "*fragilisait*" l'état de santé de la population locale.



<http://m.lamarseillaise.fr/analyses-de-la-redaction/dossier-du-jour/73123-il-est-grand-temps-de-sauver-l-etang-de-berre>

## Il est grand temps de sauver l'étang de Berre

Écrit par Marius Rivière - dimanche 4 novembre 2018 12:06 - Imprimer



### Dérivation ou turbines ?

Pour certains, les limites de rejets sont de toute manière toujours trop élevées. « Devant l'étendue des dégâts, on demande à l'État la limitation immédiate des rejets à 600 000 millions de mètres cube », exige Bernard Niccolini, président de la « Sauvegarde pour l'étang de Berre ». Lui et d'autres collectifs seront le 17 novembre prochain devant la sous-préfecture d'Istres pour soutenir cette mesure. Mais pas seulement. « On souhaite créer un système de dérivation de l'eau douce. En clair, on creuse un tunnel pour amener cette eau douce au delta du Rhône et ainsi la Durance retrouve son issue naturelle », indique-t-il. Le coût d'un tel projet ? 2 milliards d'euros, selon une étude de réalisation commandée par le collectif. « C'est un investissement vite remboursé, avec le retour de la pêche, le développement des activités nautiques et de loisirs, on peut créer des milliers d'emplois », soutient Serge Andréoni. Autre avantage présenté par cette solution : EDF pourrait continuer de turbiner, et ce, sans limite. Une étude en ce sens a été présentée à Nicolas Hulot, encore ministre de l'Écologie. François de Rugy, son successeur n'a pas encore réagi à ce rapport.

Quoi qu'il en soit, pour René Benedetto, la solution est ailleurs. « La dérivation coûte trop cher et les eaux douces fourniraient en fait le littoral qui n'en a pas besoin », souffle-t-il. Lui, défend un système de « pompage-turbinage ». « Le système permet de turbiner l'eau pendant les heures de pointe et de remonter l'eau pendant les heures creuses », appuie-t-il. Un système déjà utilisé à Sainte-Croix-du-Verdon et qui aurait démontré son efficacité affirme-t-il.

Une mesure tout de même fait l'unanimité : la réouverture du tunnel du Rove. Ouvert en 1927, après 18 ans de travaux pharaoniques ayant coûté la vie de dizaines d'ouvriers, il relie l'étang de Bolmon à l'Éstaque mais est inutilisable depuis un éboulement survenu en 1963. Sa remise en service coûterait 16 millions d'euros selon une étude de la Sogrea commandée par le Gipreb. « L'Agence de l'eau et le conseil départemental se sont déjà engagés à financer le projet dans son intégralité », assure Serge Andréoni. De l'avis de tous, le projet est faisable mais loin d'être suffisant. Pour Bernard Niccolini : « Ce serait un premier geste de la part de l'État ».

Marius Rivière

Annoncez

**FLYER A6**

**IMBATTABLE**

16€  
1000 ex

18€  
1000 ex

LES MARCHÉS

Fin profil

Flyers Pas Chers et de Qualité

L'étang de Berre va mal. Aggravation des conditions climatiques exceptionnelles, difficulté de renouvellement de l'eau, rejets d'eau douce par EDF : les causes sont nombreuses. Les bonnes volontés pour résoudre le problème aussi. Encore faut-il s'entendre sur les moyens d'y parvenir.

Easyflyer

CONSULTER

Des poissons et des hippocampes morts baignant dans une eau macron-noire, l'étang de Berre se serait bien passé de cette carte postale estivale. D'autant que la

qualité de la lagune semblait s'améliorer depuis plusieurs années. La pêche à la palourde, longtemps interdite avait même été autorisée à nouveau en février dernier. « Tout ce qui avait été gagné en quelques années a été dévoré en quelques jours. Entre 3 et 9 mètres, il n'y a plus une molécule d'oxygène, l'étang a été ravagé », se désole Serge Andréoni, président du Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (Gipreb), syndicat mixte regroupant élus locaux et collectifs citoyens. La raison d'un tel fiasco ? L'absence totale d'oxygène dans l'eau. Des conditions climatiques exceptionnelles (une absence de mistral qui mélange habituellement les eaux couplées à de fortes chaleurs) expliquent, en partie, le phénomène. En partie seulement, car la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas est aussi montée du doigt pour ses rejets d'eau douce et de limons qui désalinisent l'eau et perturbent l'écosystème de l'étang. Le 14 octobre dernier, entre 600 et 700 manifestants ont crié leur colère devant la centrale. Depuis 1966, EDF utilise l'eau détournée de la Durance pour produire de l'électricité. Certaines années, la compagnie a turbiné sept fois le volume de l'étang ! Face à ce bouleversement écologique, la mobilisation citoyenne s'organise. « Sauvegarde de l'étang de Berre », « l'étang Nouveau », « Nostra Mar », « L'étang Marin » les collectifs citoyens poussent comme des champignons au fil des ans. En 1997, un référendum « pour la vie » est même organisé. Le scrutin est déclaré illégal mais avec 60% de participation et 96% en faveur de l'arrêt des rejets, la mobilisation est un succès encourageant. En 2004, une plainte des pêcheurs de l'étang aboutit à la condamnation de la France par la Commission Européenne. EDF doit limiter ses rejets à 1,2 milliard de mètres cube/an. Aujourd'hui l'électricien assure respecter scrupuleusement les seuils réglementaires. « Pourtant, l'eau est bien noire. Des eaux boueuses se sont bien déversées dans l'étang cet été. Qui a autorisé ces rejets ? », interroge René Benedetto, président de « L'étang Nouveau » et co-organisateur de la manifestation du 14 octobre.

# Pollution de l'air : les industriels contre-attaquent

L'union patronale demande à la justice de déclarer irrecevable la plainte de l'association ADPGLF. Celle-ci sera déposée demain pour "mise en danger délibérée de la vie d'autrui"

**L**es industriels ne sont pas des assassins". C'est le titre choc d'un communiqué publié hier par l'UPE 13, Johan Berchevga, président de cette instance représentant les chefs d'entreprise, entend ainsi prendre les devants, avant la plainte que l'association ADPGLF (Association de défense et protection du littoral du Golfe de Fos) va déposer demain après-midi à Aix-en-Provence. Celle-ci, comme annoncé lors d'une réunion publique du 17 octobre à Fos (lire *La Provence* du 18), a décidé d'aller en justice en portant plainte contre X pour "mise en danger délibérée de la vie d'autrui". En ligne de mire, la pollution générée par les usines, tout comme leur contrôle-géré par les services de l'Etat.

Une poignée du genre dans la région, portée et financée par l'association, avec les



La pollution atmosphérique est au cœur de la plainte que déposera demain l'association présidée par Daniel Moutet. Pour l'UPE 13, cette démarche "vient saboter un processus générateur de progrès".

**"Provoquer une prise de conscience"**

DANIEL MOUTET

conseils de deux avocats, M'Andrieu et M' Gamara, d'ant le but avait été résumé d'une autre formule lapidaire par Daniel Moutet lors de cette réunion: "L'objectif c'est de faire peur, de provoquer une prise de conscience. Parce qu'une entreprise peut être rendue morte physiquement. Ce qui n'est pas un objectif de son dirigeant". René Raymond, maire de Fos-sur-Mer, avait néanmoins répliqué: "Il faut continuer à promouvoir l'industrie en France, c'est une réalité. Cette plainte, ce n'est surtout pas une déclarations de guerre contre l'industrie! Nous voulons aussi voir les autoritaires s'expliquer qu'on leur donne". Le cumul des productions est aussi régulièrement évoqué, de même que les dépassements de rejet des établissements, dont les avocats insistent avoir des preuves.

Po portant plainte contre X, l'association "ne vise personne

en particulier, mais tout le monde", comme l'avait expliqué M'Andrieu. A ce jour, plus de 110 personnes ont annoncé s'associer à sa démarche, qui a donc provoqué cette réaction courroucée du président des patrons du département.

Tout en mettant en avant un nouveau dispositif, la concertation baptisée "Reponses" (lire

ci-dessous), le président de l'UPE rappelle "que le vrai défi est avant tout de préserver la santé des populations, tout en maintenant et développant l'emploi. Les militants écologistes à l'origine de la plainte citent très clairement des industriels locaux, dont l'activité serait à l'origine de provoquer des maladies chroniques graves. La

qualification de "délibérée" pré suppose un acte volontaire, acte pénalement et s'inscrit de fait dans le droit de la responsabilité pénale. L'UPE 13 juge inacceptable que de telles accusations soient portées à l'encontre de chefs d'entreprise".

Dans ce texte officiel, Johan

**"L'UPE 13 demande que cette plainte soit déclarée irrecevable".**

JOHAN BERCHEVGA

Berchevga évoque aussi les efforts et les investissements des industriels. "Des sommes colossales, autour de milliards d'euros, ont été mises en jeu, et ça va continuer! Comment peut-on croire qu'un industriel ne tente pas ce qu'il peut, alors même qu'il pense au jour de son arrêt? Notre volonté, c'est de développer l'emploi et la santé, et pas d'attaquer l'industrie!".

La plainte de l'association présidée par Johan Berchevga a qualifié encore de sabotage "La démarche "Reponses": un nous pourrions de nos nos trouver, avec des gens qui ont vraiment porté plainte les uns contre les autres juste avant? C'est insensé et surtout très de se servir de données aussi incertaines à des fins totalement électoralistes, pour des gens qui s'expriment dans le cadre de commerce. L'UPE 13 demande officiellement que cette plainte soit jugée irrecevable par la justice".

Daniel Moutet rétorque que les plaintes seront bien déposées demain, après que Johan Berchevga espère encore l'inverse. Ce sera ensuite à la justice de se prononcer sur leur recevabilité.

ère courant



Daniel Moutet, président d'ADPGLF, lors de la réunion du 17 octobre.



Johan Berchevga, président de l'UPE 13.

## UN NOUVEL ARRÊTÉ SUR LES "COV"

Réduire les émissions de polluants, c'est l'un des objectifs qui est régulièrement fixés aux industriels par l'Etat. En avril dernier, la préfecture des Bouches-du-Rhône a fixé de nouvelles normes à plusieurs industriels du secteur en matière de composés organiques volatils (COV), des composés organiques pouvant facilement se trouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Essu, Fos, Naphthachimie, Ineos, LyondellBasell, et Sarnone ont fait l'objet de nouvelles prescriptions, qui l'on peut lire sur le site internet de la préfecture, au chapitre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les COV constituent une famille de produits très large. Leur visibilité leur confère l'aptitude de se propager plus ou moins loin de leur lieu d'émission, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur les animaux et la nature.

## L'AGENDA

**AUJOURD'HUI** • Les animations de la médiathèque. Atelier de conversation, par Marie-Thérèse Comès, à 14h; ateliers "Bibliothèques" à 14h; ateliers théâtraux à 14h. • Enseignements au 7.04.02.01.01.

• Martigues Jazz. 3<sup>e</sup> édition (quatrième jusqu'à la 6<sup>e</sup> édition). Au programme: Jazz du 11<sup>e</sup> quartet, au pub 13h30 à 14h. • Enseignements au 7.04.02.01.01.

• Exposition "Le Jardin enchanté-Fable de Fagge-paintures 1975-2018". De Jacques Villard, installé à la salle de l'Aj-galler, place du 8 mai, jusqu'au 10 novembre. Entrée libre du mardi au samedi de 14h à 18h (vaches commentées et ateliers tous les mardis et samedis après-midi). • Enseignements au 7.04.02.01.01.

• Exposition "Martigues, la paix retrouvée". Présente dans le cadre de la commémoration nationale du centenaire de la Première Guerre mondiale, visible jusqu'à la fin de l'été au musée de la Paix. Entrée libre du mardi au samedi de 14h à 18h. • Enseignements au 7.04.02.01.01.

• Exposition "Toute une histoire... de jazz". Présente dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition de Martigues Jazz, à la médiathèque Prosper Guichard, jusqu'au 7<sup>e</sup> décembre. Entrée libre du mardi au samedi de 14h à 18h, et mercredi et samedi de 14h à 12h et de 14h à 18h. • Enseignements au 7.04.02.01.01.

• Exposition "Interactions". D'Alfred Guezennec, jusqu'au 2 février au musée Ziem, entrée libre du mercredi au dimanche de 14h à 18h. • Enseignements au 7.04.02.01.01.

## DEMAIN

• Maison des jeunes et de la culture. Atelier d'écriture de chansons "Makout" avec Jean-Jacques Blanc, de 14h à 16h. Ouvert à tous, participation libre. • Enseignements au 7.04.02.01.01.

• Spectacle centenaire 1918. Si ce n'est pas le 11 novembre des ateliers théâtre de l'Octobre 1918 avec les CM2 et toutes les lycées de la commune. • Enseignements au 7.04.02.01.01.

• Conférence. Dans le cadre de la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Première Guerre mondiale.



## la Marseillaise

Vendredi 9 novembre 2018

Diffusion dans les éditions BDR - VAR

## PROVENCE

# Étang de Berre : action en justice contre l'État

## POLLUTION

Une association va porter plainte, aujourd'hui, contre l'État pour mise en danger d'autrui sur les pourtours de l'étang de Berre. Elle dénonce les effets de la pollution industrielle sur la qualité de l'air.

La pollution industrielle serait-elle responsable du fort taux de maladies autour de l'étang de Berre ? C'est en tout cas l'avis de Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF). « Il y a 10 % de malades en plus sur le pourtour de l'étang de Berre par rapport à la moyenne nationale », avance-t-il pour justifier une plainte qui va être déposée, ce vendredi, au TGI d'Aix-en-Provence. Une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » dirigée



La réglementation a été renforcée pour les usines de l'étang de Berre mais reste insuffisante pour certaines associations. PHOTO-GPMM

contre l'État. « Nous attendons que ce dernier prenne des dispositions pour que l'on respire, enfin, un air pur », indique Daniel Moutet.

Cette action en justice est soutenue par la Ligue des droits de l'Homme, la CFDT et 4 associations. Parmi elles, Étang-Nouveau, dont est membre

Christian Herrscher. Ce retraité a vécu à Saint-Chamas de 2010 à 2016, période durant laquelle sa femme a contracté un cancer des poumons. « Elle n'a jamais fumé et a toujours eu une vie saine. Je suis persuadé que sa maladie est liée aux rejets industriels massifs sur ce secteur », affirme-t-il. Menée par AirPaca,

la préfecture des Bouches-du-Rhône et l'Agence régionale de santé, une étude de santé environnementale autour de l'étang de Berre baptisée « Scenarii » reconnaissait en janvier dernier la présence « d'indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour les effets cancérigènes, liés à la présence de plusieurs polluants près des grands axes de transport et à proximité de certaines sources industrielles ».

## Une plainte qui ne passe pas chez les entrepreneurs

L'annonce du dépôt de cette plainte n'est pas du goût de l'Union pour les Entreprises (UPE13) qui juge « inacceptable que de telles accusations soient proférées à l'encontre de chefs d'entreprise. » Une colère qui s'explique par l'importance capitale que représente l'industrie sur ce territoire et dont dépendent des milliers d'emplois. Reste à savoir si cette plainte sera jugée recevable par la justice. Alan Bernigaud



<https://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/5235757/pollution-dans-le-golfe-de-fos-la-justice-saisie-pour-la-premiere-fois.html>

# Pollution dans le golfe de Fos : la justice saisie pour la première fois

Une plainte contre X a été déposée hier au tribunal d'Aix par l'association fosséenne "ADPLGF"

Par Éric Goubert



C'est après avoir expliqué leur démarche que Daniel Moutet et les avocates de l'association ont déposé la plainte, enregistrée au TGI. PHOTO C.S.

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/10/pollution-et-cancers-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x\\_5381889\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/10/pollution-et-cancers-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x_5381889_3224.html)

## Pollution et cancers : des habitants de Fos-sur-Mer portent plainte contre X

En 2017, une étude concluait que les femmes interrogées dans la zone de l'Etang de Berre avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale.

Le Monde avec AFP · Publié le 10 novembre 2018 à 21h13, mis à jour hier à 06h33



Les cheminées du site de Kem One, à Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône). BORIS HORVAT / AFP

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi 9 novembre auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu. En tout, 134 habitants, six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte.

« Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte », écrivent les plaignants dans un communiqué.

A de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zones industrielle d'Europe, l'Etat a été sollicité et « n'a pas mis en œuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques ». « Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur », concluent-ils.

### Trois fois plus de cancers

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice : « les industriels ne sont pas des assassins ! », a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. « Les industriels de l'Etang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air », a défendu l'organisation interprofessionnelle.

En mars 2018, pour la première fois, l'Etat, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était « fragilisé » par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée « Fos-Epseal » concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36 % en France.

<https://www.bfmtv.com/police-justice/pollution-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x-1563827.html>

## Pollution: des habitants de Fos-sur-mer portent plainte contre X

© 19/11/2018 à 23h52



Une usine près de Fos-sur-Mer - BOBIS HORVAT / AFP

À Fos-sur-Mer, le nombre de cancers chez les femmes est trois fois élevé que la moyenne nationale.

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu. Six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, se sont joints aux 134 habitants.

"Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.

### Plusieurs entreprises visées

À de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zones industrielles d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques (...) Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur", concluent-ils.

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

### Trois fois plus de cancers chez les femmes

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice: "les Industriels ne sont pas des assassins!", a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. "Les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air", a défendu l'UPE.

En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epseal" concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.



<https://fr.news.yahoo.com/pollution-habitants-fos-mer-portent-225208242.html>

## Pollution: des habitants de Fos-sur-mer portent plainte contre X



À Fos-sur-Mer, le nombre de cancers chez les femmes est trois fois élevé que la moyenne nationale.

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu. Six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, se sont joints aux 134 habitants.

*"Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.*

### Plusieurs entreprises visées

À de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zone industrielle d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques (...) Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur", concluent-ils.

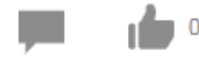
Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

### Trois fois plus de cancers chez les femmes

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice: "les industriels ne sont...

<https://fr.news.yahoo.com/pollution-habitants-fos-mer-portent-225208242.html>

## Pollution: des habitants de Fos-sur-mer portent plainte contre X



10/11/2018 | 20:42

MARSEILLE (awp/afp) - Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu.

134 habitants, 6 associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte.

"Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.

A de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zone industrielle d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques".

"Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur", concluent-ils.

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice: "les industriels ne sont pas des assassins!", a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. "Les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air", a défendu l'UPE.

En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epseal" concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.

<https://www.juriguide.com/sante/sante-publique-plainte-contre-x-des-habitants-de-fos-sur-mer/>

## Santé publique : plainte contre X des habitants de Fos-sur-Mer

Par **La Rédaction** - 11 novembre 2018

Vendredi 9 novembre, une plainte contre X a été déposée au motif de « mise en danger de la vie d'autrui » auprès du tribunal d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), a déclaré Julie Andreu, l'avocate des plaignants.

Cette plainte contre X émane de 134 personnes qui habitent les environs de Fos-sur-Mer, mais aussi de six associations et du syndicat CFDT des Métaux Fos.

Dans un communiqué, les plaignants déclarent : « après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte ».

Selon eux, l'État « n'a pas mis en œuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques ». Avant de rajouter : « las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur ».

Dans cette zone industrielle qui figurent parmi les plus importantes d'Europe, cette plainte contre X est toutefois adressée particulièrement aux sociétés qui ne respectent pas les recommandations préfectorales en rapport avec l'émissions de polluants.

L'organisation interprofessionnelle Union pour les Entreprises (UPE) du département a réagi à cette plainte.

Dans un communiqué, l'UPE réclame le rejet de cette plainte par la justice : « les industriels ne sont pas des criminels ! », avant de rajouter : « les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air ».

Cependant, l'Agence régionale de santé (ARS), un organisme d'État, avait admis pour la première fois officiellement au printemps 2018, que les personnes qui vivent dans le secteur de Fos-sur-Mer avaient une santé « fragilisée ».

D'autres études menées précédemment avaient mis en avant des données alarmantes : trois fois plus de cas de cancer ou encore le double de maladie chronique dans la zone, par rapport aux données nationales.



<http://www.europe1.fr/societe/pollution-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x-3797978>

## Pollution : des habitants de Fos-sur-mer portent plainte contre X

© 12hs6, le 11 novembre 2018

A



En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'ARS, avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. © AFP

**En raison de la pollution qu'ils subissent des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône ont porté plainte contre X.**

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône ont porté plainte contre X vendredi auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu.

**134 habitants et six associations.** 134 habitants, 6 associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte. "Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", écrivent les plaignants dans un communiqué.

A de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zone industrielle d'Europe, l'État a été sollicité et "n'a pas mis en oeuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques". "Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur", concluent-ils.

**Plusieurs entreprises visées directement.** Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One. L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice : "les industriels ne sont pas des assassins!", a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. "Les industriels de l'Étang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air", a défendu l'UPE.

**L'état de santé des habitants "fragilisé" par la pollution.** En mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epseal" concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% en France.



[https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/10/pollution-et-cancers-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x\\_5381889\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/10/pollution-et-cancers-des-habitants-de-fos-sur-mer-portent-plainte-contre-x_5381889_3224.html)

## Pollution et cancers : des habitants de Fos-sur-Mer portent plainte contre X

En 2017, une étude concluait que les femmes interrogées dans la zone de l'Etang de Berre avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale.

Le Monde avec AFP · Publié le 10 novembre 2018 à 21h13 · Mis à jour le 11 novembre 2018 à 06h34



Les cheminées du site de Kem One, à Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône). BORIS HORVAT / AFP

Des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X vendredi 9 novembre auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison de la pollution qu'ils subissent, a annoncé leur avocate Julie Andreu. En tout, 134 habitants, six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont déposé une plainte.

« Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte », écrivent les plaignants dans un communiqué.

**Lire aussi | La pollution industrielle imprègne les habitants de Fos-sur-Mer**

A de nombreuses reprises, estiment ces habitants d'une des plus grandes zones industrielle d'Europe, l'Etat a été sollicité et « n'a pas mis en œuvre les outils indispensables à une véritable évaluation des risques ». « Las de l'immobilisme des pouvoirs publics, les associations se sont regroupées pour que la justice se saisisse de ce problème de santé majeur », concluent-ils.

### Trois fois plus de cancers

Plusieurs entreprises sont directement visées par la plainte pour ne pas respecter les normes ou les recommandations préfectorales en matière d'émissions de polluants, comme Esso ou Kem One.

L'Union pour les Entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a dénoncé cette action en justice : « les industriels ne sont pas des assassins ! », a écrit l'UPE dans un communiqué, demandant à la justice de rejeter la plainte. « Les industriels de l'Etang de Berre investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air », a défendu l'organisation interprofessionnelle.

**Lire aussi | A Fos-sur-Mer, la pollution industrielle contamine aussi les aliments**


En mars 2018, pour la première fois, l'Etat, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS) avait reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était « fragilisé » par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée « Fos-Epseal » concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36 % en France.



<https://marsactu.fr/bref/pollution-les-habitants-de-fos-portent-plainte-pour-mise-en-danger-de-la-vie-dautrui/>

## Pollution : les habitants de Fos portent plainte pour “mise en danger de la vie d’autrui”

X

Bref Benoit Gilles 12 Nov 2018  0



Ils sont six associations, 134 habitants et un syndicat, la CFDT Métallurgie, à avoir porté plainte contre X, ce vendredi, pour “mise en danger de la vie d’autrui”. À l’initiative de l’association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos, la plainte vise directement plusieurs industriels comme Kem One et ArcelorMittal, selon *Le Monde*.

Elle fait suite à plusieurs études qui pointaient la forte présence de certaines pathologies et notamment de cancers en lien avec les sources de pollution atmosphérique de la zone industrielle de Fos-sur-mer ([lire notre article](#)).

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Pollution-Fos-sur-Mer-habitants-plainte-32359.php4>

## Pollution à Fos-sur-Mer : une centaine d'habitants portent plainte

Risques | 12 novembre 2018 | Rachida Boughriet



© mat

Le 9 novembre, 134 habitants de la commune de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), exposés aux pollutions industrielles et portuaires, ont porté plainte contre X auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui". Selon l'agence de presse AFP, six associations et un syndicat, la CFDT des Métaux Fos, ont également déposé une plainte. "Après la publication de nombreuses études qui ont révélé une augmentation des maladies des habitants de la région, une angoisse légitime et compréhensible a poussé un nombre important de personnes à se joindre à cette plainte", soulignent les plaignants, dans un communiqué transmis à l'AFP.

Pour rappel, une dernière étude, menée par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, parue en mai 2018, a montré une sur-imprégnation de la population de Fos-sur-Mer exposée par inhalation au plomb, en furanes et en benzène : trois polluants typiques des émissions industrielles. Une consommation fréquente de produits de la mer locaux est associée à une augmentation de l'imprégnation en PCB, dioxines/furanes, mercure et chrome. Ces résultats font suite à deux études, publiées en janvier 2017 et en février 2018, qui alertaient sur les risques sanitaires dans cette zone (prévalence plus élevée de l'asthme, des cancers et des diabètes notamment).

Dans un communiqué, l'Union pour les entreprises (UPE) des Bouches-du-Rhône a demandé que cette plainte "soit jugée irrecevable par la justice". "Les militants écologistes à l'origine de la plainte visent très directement des industriels locaux, dont l'activité serait accusée de provoquer des maladies chroniques graves", a dénoncé l'UPE. Les industriels de l'Etang de Berre "investissent régulièrement depuis de longues années en faveur d'une réduction de la pollution de l'air", a-t-elle-ajouté.



Rachida Boughriet, journaliste  
Rédactrice spécialisée

# Etang de Berre : action en justice contre l'état

Écrit par Alan Bernigaud | lundi 12 novembre 2018 12:09 | Imprimer



Selon l'association « Il y a 10 % de malades en plus sur le pourtour de l'étang de Berre par rapport à la moyenne nationale », photo :GPMM.

À faire et ne pas faire dans vos tableaux de bord

OBTENIR LE LIVRE BLANC

tableau

Une association va porter plainte, contre l'État pour mise en danger d'autrui sur les pourtours de l'étang de Berre. Elle dénonce les effets de la pollution industrielle sur la qualité de l'air.

La pollution industrielle serait-elle responsable du fort taux de maladies autour de l'étang de Berre ? C'est en tout cas l'avis de Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF). « Il y a 10 % de malades en plus sur le pourtour

de l'étang de Berre par rapport à la moyenne nationale », avance-t-il pour justifier une plainte qui va être déposée, ce vendredi, au TGI d'Aix-en-Provence. Une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » dirigée contre l'État. « Nous attendons que ce dernier prenne des dispositions pour que l'on respire, enfin, un air pur », indique Daniel Moutet.

Cette action en justice est soutenue par la Ligue des droits de l'Homme, la CFDT et 4 associations. Parmi elles, Étang-Nouveau, dont est membre Christian Herrscher. Ce retraité a vécu à Saint-Chamas de 2010 à 2016, période durant laquelle sa femme a contracté un cancer des poumons. « Elle n'a jamais fumé et a toujours eu une vie saine. Je suis persuadé que sa maladie est liée aux rejets industriels massifs sur ce secteur », affirme-t-il. Menée par AirPaca, la préfecture des Bouches-du-Rhône et l'Agence régionale de santé, une étude de santé environnementale autour de l'étang de Berre baptisée « Scenarii » reconnaissait en janvier dernier la présence « d'indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour les effets cancérigènes, liés à la présence de plusieurs polluants près des grands axes de transport et à proximité de certaines sources industrielles ».

## Une plainte qui ne passe pas chez les entrepreneurs

L'annonce du dépôt de cette plainte n'est pas du goût de l'Union pour les Entreprises (UPE13) qui juge « inacceptable que de telles accusations soient proférées à l'encontre de chefs d'entreprise. » Une colère qui s'explique par l'importance capitale que représente l'industrie sur ce territoire et dont dépendent des milliers d'emplois. Reste à savoir si cette plainte sera jugée recevable par la justice.



<http://m.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/developpement-durable/73278-etang-de-berre-action-en-justice-contre-l-etat>

# Vivre et mourir à Fos-sur-mer (2/2)

## Fos-sur-mer : "Un secret d'état"

01/12/2017

Pourquoi et comment, dans la zone la plus industrielle de France, les habitants de Fos-sur-Mer et de Port Saint-Louis-du-Rhône, ont dû se battre seuls face à l'Etat et aux industriels.



Le site industriel de Fos-sur-mer • Crédits : Jacques Boussaroque / Only France - AFP

Le Docteur Bessin a découvert l'ampleur des problèmes de santé et a fait le lien avec la pollution industrielle. Jacques Carles, commerçant, a mené des recherches pour connaître le nombre exact d'hospitalisations des habitants. Le maire de Fos n'a cessé de demander des études concernant la santé et la pollution au Préfet, représentant de l'Etat. L'agence régionale de santé (ARS) a accepté finalement de répondre à nos questions.

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/icpe-arcelormittal-mediterranee-assigne-en-justice-pour-pollution,95344>

## ICPE: ArcelorMittal Méditerranée assigné en justice pour pollution

Le mardi 18 décembre 2018 à 18h 29 par Marine Jobert

► Risques-Santé, Air industriel, Santé au travail, Santé publique



Le port de Fos-sur-Mer.  
Port de Marseille-Fos


**Les dysfonctionnements sont légions et engendrent de nombreuses pollutions de l'air et du sol sur le site de Fos-sur-Mer, accuse France Nature Environnement (FNE), qui attaque en justice le leader mondial de fabrication et de transformation de l'acier.**

**Extrait :** 31 janvier 2014: absence d'étanchéité des bassins à boue. 9 décembre 2014: défaut de mise en place du procédé de désulfuration du gaz de la cokerie. 12 septembre 2017: dépassement des seuils maximum de rejets...

<https://marsactu.fr/bref/france-nature-environnement-attaque-arcelormittal-en-justice-pour-ses-pollutions-repetees/>

# France nature environnement attaque ArcelorMittal en justice pour ses pollutions répétées

POLLUTION

**Bref** Jean-Marie Leforestier 18 Déc 2018  1



36 infractions environnementales en cinq ans. C'est le décompte réalisé par France nature environnement concernant l'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer. L'association a donc décidé d'attaquer l'usine sidérurgique en justice pour *“demander réparation des dommages causés et l'arrêt immédiat des infractions responsables de la pollution de l'environnement”*, explique-t-elle dans un communiqué publié après [un article détaillé du Monde](#).

Effectué en juillet, le dernier rapport d'inspection de la Dreal, le service préfectoral chargé des questions environnementales, fait état de dépassement des émissions de benzène, de poussière et de composés organiques volatils. Quelques mois plus tôt, un rapport ministériel qualifiait Arcelor de *“principal émetteur de polluants dans l'atmosphère”* du département ([lire notre article](#)).



<https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/10279/fos-sur-mer-arcelormittal-devant-la-justice-pour-pollution.html>



The image shows a YouTube video player interface. On the left is a video player with a woman speaking. Behind her is a red graphic of a stylized animal head and a banner that reads "FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT" and "PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR". A semi-transparent text overlay on the video reads "Fos-sur-Mer: Arcelormittal devant la justice pour pollution". The video player includes a play button, a progress bar at 00:05 / 02:31, and volume and full-screen icons.

**MARITIMA MÉDIAS**

### Fos-sur-Mer: Arcelormittal devant la justice pour pollution

**FOS-SUR-MER** **ARCELORMITTAL**

Il y a 16 jours | 89 vues

L'association France nature environnement accuse le sidérurgiste d'avoir enfreint 37 règles relatives à la protection de l'environnement notamment en ce qui concerne les rejets de benzène, 10 fois supérieur à la norme européenne. ...

Vidéo publiée le : 18/12/2018 à 15:20:00

Lien vers l'article de [Maritima.info](https://www.maritima.info) : <https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/10279/fos-sur-mer-arcelormittal-devant-la-justice-pour-pollution.html>

Like, Comment, Share, Save icons

<https://www.la-croix.com/France/Justice/ArcelorMittal-assigne-justice-Fos-sur-Mer-2018-12-18-1200990416>

# ArcelorMittal assigné en justice à Fos-sur-Mer

Marine Lamoureux, le 18/12/2018 à 17h04



L'association France nature environnement, à l'origine de la requête, accuse l'industriel d'au moins 36 manquements aux normes antipollution sur ce site depuis 2013.



Vue sur le complexe pétrochimique du golfe de Fos sur Mer (Bouches du Rhône), / CLEMENT MANOUDEAU/IPG PRESS/MAXPPP

Provoquer un sursaut, un « électrochoc » face à la pollution persistante du site industriel de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Tel est l'objectif de France nature environnement qui, fin novembre, a assigné le groupe sidérurgique ArcelorMittal devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. L'association l'accuse d'avoir commis au moins 36 manquements aux normes antipollution ces cinq dernières années. « Notre but est d'alerter l'opinion publique, les autorités, des infractions du groupe sur ce site emblématique, confie Mathilde Goueffon, juriste à FNE Paca. Depuis qu'ArcelorMittal a obtenu l'autorisation d'exploitation, il n'a... **Il reste 80% de l'article à lire.**

<https://www.capital.fr/economie-politique/recours-de-france-nature-environnement-contre-arcelormittal-1320310>

ECONOMIE ET POLITIQUE

## RECOURS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CONTRE ARCELORMITTAL

SYSTÈME JUDICIAIRE + SUIVRE

PUBLIÉ LE 18/12/2018 À 10H40



L'association France nature environnement (FNE) a confirmé mardi avoir intenté un recours judiciaire contre ArcelorMittal pour infraction aux règles de l'environnement. /Photo d'archives/REUTERS/Jean-Paul Pelissier Thomson Reuters

MARSEILLE (Reuters) - L'association France nature environnement (FNE) a confirmé mardi avoir intenté un recours judiciaire contre ArcelorMittal pour infraction aux règles de l'environnement.

FNE accuse le site de Fos-sur-Mer du groupe sidérurgique d'être à l'origine de 36 infractions environnementales sur cinq ans ayant pour conséquence de "nombreuses pollutions de l'air" autour de Marseille.

L'association a déposé plainte le 23 novembre devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) afin d'obtenir "l'arrêt immédiat des infractions responsables de la pollution de l'environnement", indique un communiqué de l'association, confirmant une information révélée par le journal Le Monde.

"Benzène, oxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules fines (...), l'usine sidérurgique rejette un cocktail de substances présentant des effets directs sur la santé", ajoute le communiqué.

"Malgré des dizaines d'infractions environnementales, ArcelorMittal fait preuve d'inaction dans la mise en conformité du site", ajoute le texte.

"ArcelorMittal a une haute responsabilité dans les taux élevés de pollution de l'air autour de Marseille, où la perte d'espérance de vie due à la mauvaise qualité de l'air est estimée à 7,5 mois", accuse le communiqué.

L'association souligne que, depuis 2013, les inspecteurs de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ont relevé 36 violations des normes en vigueur.

"Déjà en 2013, les associations ont obtenu la condamnation d'ArcelorMittal Méditerranée pour pollution des eaux et non-respect des règles préventives en matière d'émissions de polluants dans l'air. Cinq ans plus tard, la situation n'est toujours pas satisfaisante", souligne la directrice de FNE Paca, Nathalie Chaudon.

"On s'interroge vivement sur la capacité de l'Etat à faire respecter ses propres décisions", dit-elle.

Dans une réaction au journal Le Monde, le groupe sidérurgique, qui affirme avoir investi plus de 100 millions d'euros depuis 2012 sur son site provençal, estime "qu'il n'y a pas d'activité humaine, industrielle ou autre, sans impacts sur l'environnement".

"Nous en sommes conscients et la politique de notre entreprise est de les réduire au minimum en utilisant les technologies les plus efficaces", ajoute ArcelorMittal.

L'industriel affirme avoir réduit de 50% les émissions de dioxyde de soufre (SO2) et diminué de 4% celles des oxydes d'azote entre 2007 et 2017.

(Jean-François Rosnoblet édité par Danielle Rouquié)



<https://www.20minutes.fr/justice/2398267-20181218-bouches-rhone-arcelormittal-assigne-justice-pollution-site-fos-mer>

## Bouches-du-Rhône: ArcelorMittal assigné en justice pour pollution sur son site de Fos-sur-mer

**ENVIRONNEMENT** France Nature Environnement accuse ArcelorMittal de «porter atteinte à la qualité de l'air et à la santé des riverains» à Fos-sur-Mer...

M.C. avec AFP | Publié le 18/12/18 à 11h34 — Mis à jour le 18/12/18 à 11h34



Un salarié devant l'usine Arcelor Mittal de Fos-sur-Mer. — Boris Horvat / AFP

France Nature Environnement (FNE) a assigné en justice le groupe sidérurgique [ArcelorMittal](#), que l'association accuse d'avoir commis 36 infractions aux législations sur la protection de l'environnement en 5 ans dans son usine de [Fos-sur-Mer](#) dans les [Bouches-du-Rhône](#).

L'association a assigné le géant européen devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence le 23 novembre, a précisé Nathalie Chaudon, directrice de FNE Paca, confirmant une information du [Monde](#). L'association accuse ArcelorMittal de «porter gravement atteinte à l'environnement et notamment à la qualité de l'air et la santé des riverains».

### Responsable de 36 épisodes de pollution

FNE reproche à ArcelorMittal d'avoir violé à de nombreuses reprises les normes environnementales. L'usine de Fos-sur-Mer est responsable, en cinq ans, de 36 épisodes de pollution constatés par les inspecteurs de la Dreal (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), a calculé FNE.

«Les services de l'Etat ont mis en demeure ArcelorMittal à plusieurs reprises mais rien ne se passe, donc on a décidé de durcir le ton», a expliqué Nathalie Chaudon. Selon un rapport de novembre 2017 consulté par Le Monde, la Dreal demandait notamment «une mise en conformité rapide (...) au regard des enjeux sanitaires associés au benzène». Le benzène que le site d'ArcelorMittal rejette en grande quantité, «jusqu'à 10 fois» la valeur limite autorisée, selon ce même rapport.

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0600374673034-fos-sur-mer-arcelormittal-assigne-en-justice-2231665.php>

## Fos-sur-Mer : ArcelorMittal assigné en justice

PAUL MOUGA / Le 20/12 à 14:00



### FNE accuse le groupe sidérurgique d'atteinte grave à la santé pour 36 dépassements des normes en cinq ans. Celui-ci a engagé un programme de réfection des fours de la cokerie.

Sourd aux rappels à l'ordre réguliers des inspecteurs de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), le site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer va devoir répondre devant la justice de sa politique environnementale. France Nature Environnement accuse l'industriel d'avoir commis 36 infractions aux législations sur l'environnement en cinq ans. L'association a assigné le géant de l'acier devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence pour « atteinte grave à la santé » et exige le démarrage immédiat de travaux de mise en conformité.

En 2013, les associations avaient obtenu la condamnation de l'industriel pour non-respect des règles préventives en matière d'émissions de polluants dans l'air. « Cinq ans plus tard, la situation n'est toujours pas satisfaisante. Ce n'est pas normal pour un grand groupe comme celui-ci, et on s'interroge vivement sur la capacité de l'Etat à faire respecter ses propres décisions », dénonce Nathalie Chaudon, directrice de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### À LIRE AUSSI

**Le moteur industriel d'Aix-Marseille Métropole se remet en marche**

**A Florange, les hauts-fourneaux ne redémarreront pas**

L'Agence européenne de l'environnement classe l'usine en troisième position dans son palmarès des installations classées les plus polluantes d'Europe.

Dioxyde de carbone, oxydes d'azote, particules fines, monoxyde de carbone, plomb... En 2016, le

géant de l'acier a rejeté dans l'atmosphère 7,5 millions de tonnes de polluants avec des seuils dépassant parfois 10 fois les valeurs limites comme pour les dioxydes de soufre, d'azote, et le benzène.

### Effet cocktail

L'an passé, l'Association de défense du golfe de Fos-sur-Mer avait publié une étude sur la dangerosité de « l'effet cocktail » de ces émanations et porté plainte contre X. Début 2017, après qu'une alerte de l'institut de veille sanitaire ait pointé un excès local d'hospitalisation pour des leucémies aiguës, de nouveaux éléments ont été apportés par **une autre étude supportée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)**. « Le diabète de type 1 est presque 4 fois plus élevé dans notre étude qu'en France, et à Fos-sur-Mer, quasiment 10 % des habitants ont, ou ont eu, un cancer dans leur vie, contre 6 % à l'échelle nationale », expliquait la chercheuse Yolaine Ferrier.

ArcelorMittal assure, de son côté, avoir engagé d'importants investissements pour adapter ses installations aux normes. Il a notamment engagé un programme de réfection complète des 126 fours de la cokerie. Cet investissement, avancé aux trois-quarts selon l'industriel, sera terminé fin 2019 pour un montant de plus de 150 millions d'euros. Il est complété par des mesures de renforcement du suivi de la qualité de l'air à la sortie des deux cheminées de l'usine avec des analyses mensuelles plutôt que trimestrielles, comme l'impose l'arrêté préfectoral.

# A REVOIR. Les docs du Mag de la santé

**A REVOIR**Présenté par  
**Marina Carrère d'Encausse et Régis Boxelé**Diffusé le 25-12-2018  
Replay | Durée : 55 minutes

## Les docs du Mag de la santé

- **Autisme : l'urgence d'un répit**

Rencontre avec des enfants et adolescents autistes sévères. Longtemps considéré comme une psychose infantile, l'autisme est aujourd'hui reconnu comme une maladie d'origine neurobiologique. Au quotidien, crises, angoisses et gestes répétitifs épuisent les familles. Confrontées au manque de structures d'accueil, elles vivent un véritable enfer. C'est pour permettre aux parents de souffler un peu et à leurs enfants autistes de s'ouvrir sur le monde que la maison "Belle étoile", une structure unique en France, les accueille pour une semaine de répit.

- **Etang de Berre : victimes de la pollution**

Dans les Bouches-du-Rhône, près de Marseille, la région de l'étang de Berre et du golfe de Fos est l'une des régions les plus polluées de France. Plus d'une centaine d'usines de pétrochimie, de sidérurgie, d'aciérie y sont implantées. Cette immense zone industrielle est une manne d'emplois pour les habitants mais aussi une source importante de pollution. Cancers, maladies respiratoires, diabète... En 2017, une étude a montré que les habitants y étaient plus malades qu'ailleurs en France. Nous sommes allés à la rencontre d'habitants, de médecins et de politiques pour comprendre l'éventuel impact de la pollution sur leur santé.



<https://www.europe1.fr/societe/fos-sur-mer-amende-pour-pollution-de-lair-contre-arcelormittal-3829190>

## Fos-sur-Mer : amende pour pollution de l'air contre ArcelorMittal

© 2018, le 28 décembre 2018, modifié à 22h13, le 28 décembre 2018

«A



ArcelorMittal avait été assigné en justice par une association de protection de l'environnement. © ANNE-CHRISTINE ROUJOULAT / AFP

Partagez sur :



**L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène", et de composés organiques volatils.**

L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour [pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer](#), près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés vendredi.

**ArcelorMittal met en avant ses "Investissements".** L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de [respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène"](#), et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture. "Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...) La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

**"Redoubler d'attention".** La sanction infligée par l'État est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale [pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine](#), dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects. "Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019, il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer. En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

[https://www.challenges.fr/industrie/arcelormittal-condamne-pour-pollution-de-l-air\\_633930](https://www.challenges.fr/industrie/arcelormittal-condamne-pour-pollution-de-l-air_633930)

## ArcelorMittal condamné pour pollution de l'air

Par Challenges.fr le 28.12.2018 à 19h24

L'usine sidérurgique ArcelorMittal de Fos-sur-Mer a écopé d'une amende pour pollution de l'air, avec une astreinte jusqu'à ce que le groupe respecte les normes.



ArcelorMittal a écopé d'une amende pour pollution de l'air à Fos-sur-Mer  
AFP/ARCHIVES - BORIS HORVAT

L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés vendredi. L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

"Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné. Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...) La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects. "Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer. En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

(Avec AFP)

[https://l'expansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/amende-pour-pollution-de-l-air-contre-arcelormittal-a-fos-sur-mer\\_2055118.html](https://l'expansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/amende-pour-pollution-de-l-air-contre-arcelormittal-a-fos-sur-mer_2055118.html)

Marseille

## Amende pour pollution de l'air contre ArcelorMittal à Fos-sur-Mer

Par AFP,  
publié le 28/12/2018 à 18:16, mis à jour à 18:16



Marseille - L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle.

Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés vendredi.

L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

"Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...) La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca.

L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects.

"Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer.

En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.



[https://www.lepoint.fr/societe/amende-pour-pollution-de-l-air-contre-arcelormittal-a-fos-sur-mer-28-12-2018-2282285\\_23.php#xtor=RSS-221](https://www.lepoint.fr/societe/amende-pour-pollution-de-l-air-contre-arcelormittal-a-fos-sur-mer-28-12-2018-2282285_23.php#xtor=RSS-221)

## Amende pour pollution de l'air contre ArcelorMittal à Fos-sur-Mer

AFP

Publié le 28/12/2018 à 18:18 | AFP



ABONNEZ-VOUS

L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle.

Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés vendredi.

L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

"Notre objectif est d'être 100 % conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50 % des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...) La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca.

L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects.

"Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer.

En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

<https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/arcelormittal-ecope-d-une-amende-de-15-000-euros-pour-pollution-de-l-air-a-fos-sur-mer-1546030454>

## ArcelorMittal écope d'une amende de 15.000 euros pour pollution de l'air à Fos-sur-Mer

Vendredi 28 décembre 2018 à 21:54

Par Romane Porcon, France Bleu Provence



L'État vient d'infliger ce vendredi une amende de 15.000 euros à ArcelorMittal pour avoir pollué l'air avec son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène.



L'usine d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer © Maxppp - Clement Mahoudeau

 Fos-sur-Mer, France

L'industriel ArcelorMittal vient d'écopier d'une amende de 15.000 euros, ce vendredi, pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'étang de Berre. En plus de cette amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une **astreinte de 1.500 euros par jour** jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées.

L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de **respecter les limites de rejets de benzène**, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

### La mise aux normes de tous les fours est planifiée dans le courant de l'année 2019

ArcelorMittal, interrogé par l'AFP, affirme avoir engagé d'importants investissements : "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017". D'après le groupe, la finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019. En novembre, des habitants ont porté plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une **recrudescence de cas de cancer**.

<https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/arcelormittal/fos-sur-mer-arcelormittal-ecope-d-une-amende-pour-pollution-de-l-air-6153657>



Fos-sur-Mer. ArcelorMittal écope d'une amende pour pollution de l'air



L'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, à Hayange / Image d'illustration © Jean-Christophe VERHAEGEN / AFP

**ANNONCE**

**FLYER A6**  
**IMBATTABLE**

16,50 €  
1000 ex.

18,50 €  
500 ex.

Impression de vos Flyers sur-mesure à partir de 16,50€ les 1000 exemplaires.

Easyflyer imprime tous vos supports de communication à prix discount. 100% Satisfait !

L'industriel ArcelorMittal a été condamné ce vendredi à une amende administrative de 15 000 euros pour avoir pollué l'air avec son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône. L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène. Sur cette question, ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements »

**ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements »**

« Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes », a réagi le groupe. « Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017 », a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements » pour adapter ses installations aux normes : « à la date d'aujourd'hui, sur les 128 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite [...] La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019 ».

**Une sanction « rare » et « encourageante »**

La sanction infligée par l'Etat est « encourageante » et plutôt « rare » à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en justice fin novembre la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4 000 emplois directs ou indirects.

« Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs » pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté.

L'Etat a infligé une amende administrative de 15 000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1 500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés ce vendredi.

L'aciérie avait été mise en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, « substance classée cancérigène et mutagène » et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

**ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements »**

« Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes », a réagi le groupe. « Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017 », a-t-il souligné.

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé « d'importants investissements » pour adapter ses installations aux normes : « à la date d'aujourd'hui, sur les 128 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite [...] La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019 ».

**Recrudescence de cas de cancer**

La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer.

En mars, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution « fragilisait » l'état de santé de la population locale.

Ouest-France avec AFP. Ouest-France



<https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/10295/l-etat-sanctionne-arcelormittal-fos-pour-pollution-de-l-air.html>

# L'Etat sanctionne ArcelorMittal Fos pour pollution de l'air

ENVIRONNEMENT

 29/12/2018 À 07H54

 01:13


1/1 L'Etat sanctionne ArcelorMittal Fos pour pollution de l'air

ArcelorMittal vient de se voir infliger une amende administrative de 15.000 euros pour pollution de l'air pour son usine de Fos-sur-Mer.

Entendu sur Maritima Radio - Le préfet des Bouches-du-Rhône a aussi prononcé une astreinte jusqu'à ce que l'aciériste respecte les normes environnementales visées. Les arrêtés publiés hier annonce 1.500 euros d'astreinte par jour.

ArcelorMittal Fos avait été mis en demeure il y a un an de respecter les limites de rejets de benzène, et de composés organiques volatils. Le benzène étant substance classée cancérigène et mutagène. Le groupe n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, explique la préfecture.

"Notre objectif est d'être 100% conformes avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017".

Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "à la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite. La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

La sanction infligée par l'Etat est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca.